



Bulletin Officiel

N°7339 Vendredi 11 avril 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALE ORDINAIRES

SMART TUNISIE	3
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT -	4

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SMART TUNISIE	5
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT -	8

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE BENEFICIAANT D'UNE PROCEDURE ALLEGEE POUR UNE NOUVELLE PERIODE DE SOUSCRIPTION :

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	11
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	12

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE BENEFICIAANT D'UNE PROCEDURE ALLEGEE POUR UNE DEUXIEME PERIODE DE SOUSCRIPTION :

PROGRESS FUND	13
---------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	14
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

ANNEXE II

COMMUNIQUE DE PRESSE

- LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SO.T.E.TEL - : TERMES DE REFERENCE POUR LA DESIGNATION DE 02 REPRESENTANTS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOTETEL

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2025-1 »

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SMART TUNISIE
- HANNIBAL LEASE
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT -
- TUNISIE LEASING ET FACTORING
- FCP SMART CASH PLUS
- FCP VALEURS MIXTES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SMART TUNISIE
- HANNIBAL LEASE
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT -

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SMART TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 9-9 BIS IMPASSE N° 3 RUE 8612 ZI CHARGUIA 1 – 2035 TUNIS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SMART TUNISIE sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 9 heures, au siège social, 9-9 Bis Impasse N° 3 Rue 8612 Zone Industrielle Charguia 1 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. Lecture et approbation des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
2. Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la société SMART TUNISIE et approbation des états financiers individuels et consolidés de la société SMART TUNISIE pour l'exercice 2024,
3. Affectation du résultat de l'exercice 2024,
4. Approbation des conventions régies par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
6. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque
7. Renouvellement des mandats des administrateurs Indépendants
8. Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant les Actionnaires Minoritaires
9. Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales
10. Pouvoirs en vue des formalités

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 25 avril 2025 à 10h au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et consolidée au titre de l'exercice 2024 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 ;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2024, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution de dividendes ;
6. Transfert de Réserves ;
7. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil ;
9. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
10. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration ;
11. Pouvoirs en vue des formalités ;
12. Information sur la réalisation de projets nationaux ;
13. Information sur le franchissement du seuil.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 22 avril 2025, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la banque (Direction Communication & Veille Financières).

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SMART TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 9-9 BIS IMPASSE N° 3 RUE 8612 ZI CHARGUIA 1 – 2035 TUNIS

La société Smart Tunisie publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 25 Avril 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, faisant apparaître un total bilan de 217 909 393,332 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 106 631 583,742 dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 15 611 316,094 dinars
 - Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, faisant apparaître un total bilan de 245 450 702,095 dinars, un total des capitaux propres (part du groupe) de 104 921 806,138 dinars et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) de 15 034 186,571 dinars
- Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2024, s'élevant à 15 611 316,094 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	15 611 316,094
Résultats reportés	30 474 566,079
Total	46 085 882,173
Prime d'émission	5 515 059,176
Total distribuable avant prélèvement des réserves légales	51 600 941,349
Réserves légales 5% (Plafond de 10% du capital atteint)	-723 103,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	50 877 838,349
Dividendes à distribuer (à raison de 0,900 Dinar par action) à prélever comme ci-après :	-9 111 098,700
à raison de 0,540 Dinar par action à prélever sur la prime d'émission	-5 466 659,220
à raison de 0,360 Dinar par action à prélever sur les résultats reportés	-3 644 439,480
Dotation pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-400 000,000
Reliquat à reporter à nouveau	41 366 739,649
<i>Dont Résultats reportés</i>	41 318 339,693
<i>Dont Prime d'émission</i>	48 399,956

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,900 dinar par action correspondant à la somme globale de 9 111 098,700 dinars à prélever :

- pour un total de 5 466 659,220 dinars (à raison de 0,540 Dinar par action) sur la prime d'émission exonérée de l'impôt en cas de distribution
- pour un total de 3 644 439,480 dinars (à raison de 0,360 Dinar par action) sur les résultats reportés soumis à l'impôt en cas de distribution

La date de mise en paiement des dividendes est proposée au 19 juin 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2025, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2025. Le Conseil d'Administration décidera de la répartition entre ses membres

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs Indépendants Monsieur Slaheddine LADJIMI, et Monsieur Faouzi BEN ABDERRAHMEN, et décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois exercices (2025, 2026 et 2027) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

Les administrateurs susmentionnés déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter les fonctions d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme du mandat de l'Administrateur représentant les Actionnaires Minoritaires, Monsieur Mohamed Karim SIALA, et décide de renouveler son mandat pour une période de trois exercices (2025, 2026 et 2027) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027

L'administrateur susmentionné déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclare accepter la fonction d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 et 209 du code des Sociétés Commerciales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès- verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés. »

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-**

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2025.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et consolidée au titre de l'exercice 2024 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration sur les situations individuelles et consolidées dans leur intégralité, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 qui s'élève à 357.754.119,345 dinars, comme suit :

(En dinars)

Résultat net de l'exercice	357 754 119,345
Report à nouveau	435 056 264,418
Total à répartir	792 810 383,763
Réserves légales	2 550 000,000
Réserves pour réinvestissements financiers à prélever sur le Résultat Net de l'exercice	15 000 000,000
Résultat distribuable	775 260 383,763
Dividendes	244 800 000,000
Report à nouveau	530 460 383,763

En conséquence, le dividende par action est fixé à 6,000 dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le 12 mai 2025 et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le 14 mai 2025.

Cette résolution mise aux voix est

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers, dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2012, 2016, 2017 et 2018, devenues disponibles pour un montant de 13.321.495,030 dinars.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Elyes BEN RAYANA en tant que Membre du Conseil d'Administration pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute d'un million cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres et ses conseillers.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération la somme brute de quatre mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet CMC et du cabinet "Les Commissaires aux Comptes Associés - MTBF" membre de PwC Network en qualité de commissaires aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle également le mandat desdits cabinets en qualité de commissaires aux comptes chargés de la mission de commissariat aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de la Banque pour une période de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DES SOCIETES

Démarrage des souscriptions des parts d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée pour une nouvelle période de souscription :

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

La société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA » pour une nouvelle période de souscription commencera le **vendredi 11 avril 2025** et se clôturera le **vendredi 10 avril 2026**.

Le FCPR « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA
Références de l'agrément :	N° 05-2021 du 10 février 2021
Références du Visa sur le prospectus :	N° 21-1053 du 15 mars 2021
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Montant du Fonds :	50 000 000 Dinars réparti en 5 000 parts d'une valeur nominale de 10 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Fondateurs :	UGFS-NA et AL BARAKA BANK
Gestionnaire :	UGFS-NA
Dépositaire :	AL BARAKA BANK
Distributeur :	UGFS-NA
Modalités de souscription :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de parts émises : 4 616 parts ➤ Valeur nominale par part émise : 10 000 DT ➤ Prime d'émission par part émise : 200 DT ➤ Prix d'émission par part émise : 10 200 DT ➤ Montant d'émission globale en nominal : 46 160 000 DT ➤ Le montant minimal par souscription : 100 000 DT

Les demandes de souscription seront reçues au siège de la société de gestion UGFS-NA sise à Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis.

Pour plus d'informations sur le FCPR « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 15 mars 2021, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

Démarrage des souscriptions des parts d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée pour une nouvelle période de souscription :

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

La société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II » pour une nouvelle période de souscription commencera le **vendredi 11 avril 2025** et se clôturera le **vendredi 10 avril 2026**.

Le FCPR « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II
Références de l'agrément :	N° 06-2021 du 10 février 2021
Références du Visa sur le prospectus :	N° 21-1054 du 15 mars 2021
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Montant du Fonds :	50 000 000 Dinars réparti en 5 000 parts d'une valeur nominale de 10 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Fondateurs :	UGFS-NA et AL BARAKA BANK
Gestionnaire :	UGFS-NA
Dépositaire :	AL BARAKA BANK
Distributeur :	UGFS-NA
Modalités de souscription :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de parts émises : 4 730 parts ➤ Valeur nominale par part émise : 10 000 DT ➤ Prime d'émission par part émise : 200 DT ➤ Prix d'émission par part émise : 10 200 DT ➤ Montant d'émission globale en nominal : 47 300 000 DT ➤ Le montant minimal par souscription : 100 000 DT

Les demandes de souscription seront reçues au siège de la société de gestion UGFS-NA sise à Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis.

Pour plus d'informations sur le FCPR « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 15 mars 2021, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

Démarrage des souscriptions des parts d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée pour une deuxième période de souscription :

PROGRESS FUND

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

La société de gestion STB MANAGER porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « PROGRESS FUND » pour la deuxième période de souscription commencera le **mardi 15 avril 2025** et se clôturera le **mardi 14 avril 2026**.

Le FCPR « PROGRESS FUND » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	PROGRESS FUND
Références de l'agrément :	N° 09-2024 du 31 janvier 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 24-1126 du 04 avril 2024
Siège social :	34, Rue Hédi Karray, Immeuble STB, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Montant du Fonds :	30 000 000 Dinars réparti en 30 000 parts d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Fondateurs :	STB MANAGER et SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE
Gestionnaire :	STB MANAGER
Dépositaire :	SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE
Distributeur :	STB MANAGER
Modalités de souscription :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La 2^{ème} période de souscription sera fermée dès que les souscriptions totales atteindront un montant nominal de 30 000 000 DT ou, de toutes façons, au bout de cette période de souscription, même si l'actif cible n'est pas atteint ➤ Le prix d'émission est la valeur nominale qui est de 1 000 DT par part émise ➤ Le montant minimal par souscription est de 100 000 DT

Les demandes de souscription seront reçues au siège de la société de gestion STB MANAGER sise au 34, Rue Hédi Karray, Immeuble STB, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis.

Pour plus d'informations sur le FCPR « PROGRESS FUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 04 avril 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVMDE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	125,940	125,960
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	176,211	176,241
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,173	145,199
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	158,260	158,290
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,362	150,382
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	155,923	155,953
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,243	143,264
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,448	58,458
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,101	43,109
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	143,750	146,405	146,432
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,391	128,415
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	127,921	127,946
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	110,263	110,284
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,548	102,567
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,432	103,452
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,496	22,500
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	156,213	156,246
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	149,878	149,905
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,256	14,258
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	216,998	217,039
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,114	122,133
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,236	127,259
23	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,759	17,762
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	112,971	112,995
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,051	108,073
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,389	2,392
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	78,282	78,298
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	165,005	165,059
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	123,230	123,754
30	AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	133,910	133,933
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	176,197	176,763
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	652,636	654,008
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	147,069	147,184
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,512	212,521
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	124,319	124,662
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	167,919	167,897
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	202,307	202,271
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	184,646	184,610
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	31,451	31,532
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	110,819	110,900
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,260	1,262
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,327	1,330
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,215	100,230
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 787,159	2 792,679
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	285,368	284,072
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,750	3,770
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,277	3,292
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	52,343	52,692
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,531	1,532
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,408	1,407
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,472	1,465
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,198	19,217
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	14,730	14,719
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	19,761	19,781
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 990,753	5 985,696
SICAV ACTIONS						
56	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	116,923	116,990
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,563	1,573

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	115,973
59	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,681
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	111,999
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,948
62	SICAV AXIS TRÉSorerIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,794
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,612
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,450
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,773
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,249
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,749
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,233
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	108,918
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	111,968
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,241
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,577
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,170
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,788
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,082
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	109,876
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,798
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	103,725
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 102,255
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 980,270
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,019
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,501
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,951
SICAV MIXTES							
84	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	70,225
85	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	134,030
86	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,280
87	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	353,465
88	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 576,683
89	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,875
90	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,438
91	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	114,600
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,262
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,130
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,295
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,206
96	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,953	104,941	107,115
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,613
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,652
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	116,238
100	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	114,540
101	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,077
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	110,002
103	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	92,841
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	105,569
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	132,498
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	169,126
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	173,529
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	227,165
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	208,146
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	206,210
111	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,542
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	12 238,648
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	-	-
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	113,494
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 893,172
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,326
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	189,004
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 514,237
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 094,835
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 152,615
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	12 050,245
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 207,766
123	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,981
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	119,296
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	104,295
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,239
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 208,408

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155

32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233

31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326

69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications

« SO.T.E.TEL »

Siège Social : Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

TERMES DE REFERENCE POUR LA DESIGNATION DE 02 REPRESENTANTS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOTETEL

I. Objet :

Compte tenu de l'issue de l'appel à candidature n°01/2024 du 03/04/2024 pour la désignation de 03 administrateurs représentant les actionnaires minoritaires qui a abouti à la désignation d'un seul candidat, et ce, pour absence de candidatures, et conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et à l'article 12 de la décision générale du CMF n°23 du 10 octobre 2020, la SOTETEL lance un appel à candidature pour la désignation de deux (02) autres représentants des actionnaires minoritaires, devant siéger dans son Conseil d'administration.

Le mandat des deux administrateurs représentant les actionnaires minoritaires commence à partir de l'exercice 2025 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Est considéré comme actionnaire minoritaire, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Le candidat, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

1. Conditions Générales

Le candidat, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit obligatoirement :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civiques
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la SOTETEL ne dépassant pas 0,5%.

Ne peuvent être candidat au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts

Tout candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de sa candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la SOTETEL, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel, et il doit satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président du conseil, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de SOTETEL ;
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que SOTETEL ;
- Ne pas être Président du conseil, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, d'une société dans laquelle la SOTETEL détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle le Président du conseil, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la SOTETEL, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président de conseil ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la SOTETEL,
 - Président de conseil, Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la SOTETEL
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la SOTETEL
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la SOTETEL ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Conditions relatives aux compétences

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires du conseil d'administration doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience suivants ;

- Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent)
- Il doit avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'un des domaines suivants :
 - Les domaines liés à l'activité de la société et notamment les TIC,
 - Les finances, la comptabilité et le management des entreprises, commercial et marketing

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents ci-après :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la SOTETEL, présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, et l'apport qu'il peut apporter à la SOTETEL ;
- La fiche de candidature dûment remplie et signée (selon l'**annexe 1** ci-après) ;
- Le curriculum vitae du candidat avec toutes les pièces justificatives ;
- Une copie d'une pièce d'identité ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (selon l'**annexe 2** ci-après) ;
- Un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois à la date de dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus) ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines indiqués dans les conditions relatives aux compétences ;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la SOTETEL

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Les candidats s'engagent à remettre à la SOTETEL tout document indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature. Les documents demandés doivent parvenir au siège social de SOTETEL par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre Central, ou par voie postale au plus tard le 25/04/2025 à **16h30 date limite de réception des candidatures.**

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la SOTETEL, par écrit, selon l'un des deux modes suivants :

Fax : 71 940 584

E-mail : ibtissem.benkhalifa@sotetel.tn

IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à la SOTETEL par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse de la SOTETEL Rue des Entrepreneurs Z.I Charguia II

L'enveloppe extérieure, libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la SOTETEL, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures - Réf. 01/2025
Désignation de 02 représentants des actionnaires minoritaires.

V. CHOIX DES CANDIDATS

Les actionnaires minoritaires, convoqués en assemblée spéciale élective, choisiront par voie de vote, leur représentant parmi la liste des candidats admis à concourir arrêtée par le comité de nomination créée à l'effet.

La désignation des 02 représentants des actionnaires minoritaires par l'assemblée spéciale sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1
Fiche de Candidature

Nom et Prénom :.....

N° de la pièce d'identité (CIN) :.....

Adresse :.....

Téléphone

Fixe :.....**GSM :**.....

Profession / Activité :

Formation académique :

.....
.....
.....
.....

Autres qualifications du candidat :

.....
.....
.....**Mandats**

en cours dans d'autres conseils d'administration :

.....
.....

Signature

Annexe 2
Déclaration sur l'honneur

Je soussigné

Nom et Prénom :

.....

N° de la pièce d'identité (CIN) :

Adresse :

Candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration de la « SOTETEL »

Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Répondre aux critères d'éligibilités prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature,
- Que les informations fournies dans mon CV et ma demande de candidature, sont sincères et exactes.

Signature

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025. IL doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024, pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire « TLF 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring réunie le **29/04/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 120 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **28/11/2024** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,5% brut l'an au minimum et 11,5% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : - Taux fixe : 10%
et/ou

- Taux variable : TMM + 2,5% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » est d'un montant de 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 dinars divisé en 500 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2025 – 1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/04/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **07/05/2025**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **22/04/2025** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center - Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, et d'**Amen Invest** -Intermédiaire en Bourse-, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

But de l'émission :

Tunisie Leasing et Factoring, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2025-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre IV, titre premier, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2025**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de **10%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- **Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire** (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **07/05** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations est prévue pour le **07/05/2030**.

Amortissement-remboursement :

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **07 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,978% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,228%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** l'an et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « TLF 2025-1 » sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6603 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, **BBB - (tun)**, avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de la notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **18/03/2025** une notation provisoire à long terme **BBB-(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » objet de la présente note d'opération.

Signification de la note :

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, les intermédiaires en Bourse en leur qualité de chargés de l'opération s'engagent à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2025 – 1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur personne physique ou morale intéressée.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de **MAC SA**, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et d'**Amen Invest**, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TLF 2025 – 1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Au 31/12/2024, il existe quatorze (14) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Tunisie Leasing et Factoring s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC SA » de demander l'admission des

obligations souscrites de l'emprunt obligataire « TLF 2025- 1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Tunisie Leasing et Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « TLF 2025 - 1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant survenir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **04/04/2025** sous le **n°25/1152**, du document de référence « TLF 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **12/08/2024** sous le **n°24/005**, de son actualisation enregistrée sous le **n°24/005/A001** en date du **04/04/2025**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération, le document de référence « TLF 2024 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn, sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn et sur le site d'Amen Invest : www.ameninvest.com

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard respectivement le 20/04/2025 et le 30/04/2025.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SMART TUNISIE

Siège Social : 9-9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) & Mme Hayet LAABIDI (ACEF EXPERT).

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024**BILAN**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		1 333 782	573 178
Moins : Amortissements		(295 495)	(270 957)
	1	1 038 288	302 221
Immobilisations corporelles		48 092 576	42 607 544
Moins : Amortissements		(10 291 361)	(8 900 546)
	1	37 801 216	33 706 998
Immobilisations financières	2	27 771 030	27 820 881
Autres actifs non courants	3	809 416	871 903
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		67 419 949	62 702 004
ACTIFS COURANTS			
Stocks		64 697 371	56 043 537
Moins : Provisions		(261 240)	(214 087)
	4	64 436 131	55 829 450
Clients et comptes rattachés		79 462 112	76 112 605
Moins : Provisions		(6 575 619)	(6 034 153)
	5	72 886 492	70 078 452
Autres actifs courants	6	11 942 685	10 184 235
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 224 136	810 455
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		150 489 444	136 902 592
TOTAL DES ACTIFS		217 909 393	199 604 596

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50 617 215	43 386 185
Réserves		9 928 487	25 589 704
Résultats reportés		30 474 566	16 252 117
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		91 020 268	85 228 006
Résultat net de l'exercice		15 611 316	15 345 552
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		106 631 584	100 573 558
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	9	9 553 643	8 575 943
Provisions	10	1 737 504	1 684 125
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		11 291 147	10 260 069
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	26 140 455	23 223 362
Autres passifs courants	12	12 148 623	10 057 813
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	61 697 585	55 489 794
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		99 986 663	88 770 970
TOTAL DES PASSIFS		111 277 810	99 031 038
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		217 909 393	199 604 596

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	14	395 083 945	332 343 008
Autres produits d'exploitation	15	478 701	531 607
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		395 562 646	332 874 615
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises consommés	16	342 837 784	286 600 577
Achats d'approvisionnements consommés	17	1 776 853	1 678 047
Charges de personnel	18	9 785 785	9 160 041
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	3 734 507	2 723 813
Autres charges d'exploitation	20	6 612 052	5 030 428
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		364 746 981	305 192 906
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 815 665	27 681 709
Charges financières nettes	21	(13 597 531)	(11 965 159)
Produits des placements	22	2 164 359	1 958 515
Autres gains ordinaires	23	151 129	299 629
Autres pertes ordinaires	24	(34 733)	(114 687)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		19 498 888	17 860 006
Impôt sur les bénéfices	25	(3 887 572)	(2 514 454)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		15 611 316	15 345 552

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		15 611 316	15 345 552
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions	26	3 568 460	2 296 831
Variation des :			
Stocks	27	(8 653 834)	17 610 063
Clients	28	(3 563 198)	(17 510 488)
Autres actifs	29	(1 758 449)	(2 499 077)
Fournisseurs et autres dettes	30	5 007 903	(837 554)
Autres actifs non courants	31	(783 426)	(227 358)
Plus-value de cession	32	(101 151)	(227 221)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		9 327 621	13 950 749
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	33	(6 865 213)	(12 169 311)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	34	285 290	266 548
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	35	(10 000)	(261 240)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	36	59 851	233 333
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(6 530 072)	(11 930 670)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	37	(9 111 099)	(12 292 753)
Encaissements provenant des emprunts	38	5 500 000	8 000 000
Remboursements d'emprunts	39	(3 507 547)	(2 735 683)
Remboursements leasing	40	(579 640)	(752 919)
Encaissements/ décaissements financement d'exploitation	41	1 923 479	10 466 359
Dépenses du fonds social	42	(442 192)	(411 709)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(6 216 999)	2 273 296
Variation de trésorerie		(3 419 450)	4 293 375
Trésorerie au début de l'exercice		(3 686 981)	(7 980 356)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		43 (7 106 431)	(3 686 981)

I. Présentation de la société

« SMART TUNISIE SA » est une société anonyme créée en 1997.

La société a principalement pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels informatiques, technologiques, électriques, électroniques et électroménagers ainsi que tous les produits s'y rattachant ;
- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels de traitement de l'information et de la bureautique, de logiciels, des articles et équipements d'impression, des meubles informatiques, des articles et matériels d'alarme, de vidéosurveillance et d'audiovisuel, de communications, de télécommunications, de téléphonie mobile, de motocycles et cycles équipés d'un moteur thermique et/ou électrique ainsi que tous les produits s'y rattachant.
- Le service après-vente se rattachant à l'objet et aux articles et équipements ci-dessus notamment la réalisation d'installations et de maintenance de matériel ; l'assistance technique, ingénierie informatique et études de projets et le développement et maintenance de logiciels.
- L'achat et la vente, l'importation et l'exportation des produits susmentionnés

Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, de service, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

La structure du capital au 31.12.2024 se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
Famille ESSAFI	3 297 282	16 486 410	33%
M. Mahmoud BOUDEN	2 383 671	11 918 355	24%
M. Taoufik BEN KHEMIS	1 428 036	7 140 180	14%
Autres actionnaires détenant moins de 5%	3 014 454	15 072 270	30%
<i>Valeur nominale = 5 dinars</i>	10 123 443	50 617 215	100%

II. Système et principes comptables adoptés

Note sur le respect des normes comptables tunisiennes

Les documents annuels de la société SMART TUNISIE SA ont été établis dans le respect des normes et des conventions comptables admises en Tunisie prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Les états financiers sont présentés selon la méthode « autorisée ».

Principes comptables et bases de mesure

Les états financiers de la société SMART TUNISIE SA ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base dont notamment :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique et
- Convention de l'unité monétaire.

Unité monétaire

Les états financiers de la société SMART TUNISIE SA sont arrêtés en Dinars Tunisien.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés en charge de l'exercice.

Ultérieurement, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivantes :

Logiciels	33%
Constructions	5%
Matériels informatiques	20%, 25% et 33%
Equipements de bureau	20%
Installations électriques	20%
AAI des constructions	10% et 15%
Matériels de transport	20%

Le nouveau siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

Constructions et structures	2,5%
Installations techniques	5%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par la direction à l'occasion de chaque arrêté des états financiers

Les placements

Placements à court terme

Les placements à court terme sont des placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leurs natures, peuvent être liquidés à brève échéance. Ces placements sont présentés parmi les actifs courants au niveau de la rubrique « placements ».

A la date de clôture, les placements à court terme, font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont des placements détenus dans l'intention d'être conservés durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable, ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus ou des gains en capital sur une longue échéance ou pour

protéger ou promouvoir des relations commerciales. Ces placements sont présentés parmi les actifs immobilisés au niveau de la rubrique « immobilisations financières ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage tient compte de plusieurs facteurs, tel que la valeur de marché, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations détenues par la société dans les différentes sociétés du Groupe sont considérées comme des placements à long terme. Elles sont comptabilisées et présentées à leurs coûts.

Stocks

Les stocks de la société se composent de marchandises destinées à la vente.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

La méthode de comptabilisation des flux d'entrée et de sortie de stocks utilisée par la société est la méthode de l'inventaire intermittent.

La méthode de valorisation des stocks adoptée par la société est la méthode du coût moyen pondéré calculé à chaque nouvelle réception.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

La direction procède, à la clôture de l'exercice, à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants.

A chaque date de clôture, la direction détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change de la date de la transaction.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères font l'objet d'une actualisation au cours de clôture.

Les plus ou moins-values de change sont constatées en résultat de l'exercice.

La société procède à des achats à terme de devises afin de se prémunir contre les risques de change.

Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et
- les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III. Contrôle fiscal

La société a fait l'objet, en 2020, d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018. La notification des résultats du contrôle, reçue le 28 décembre 2020, fait ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 101 KDT dinars ainsi que la révision des reports de TVA et d'IS.

En date du 28 juin 2022, l'administration fiscale a notifié à la société l'arrêté de taxation d'office faisant ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 043 KDT dinars ainsi que la révision du report d'IS à 842 KDT et du report de TVA à 144 KDT au 31 décembre 2018.

En date du 30 juin 2022, et en application des dispositions de l'article 67 de la loi de finances de l'année 2022, les deux parties ont conclu un échéancier de paiement des créances fiscales pour 2 543 KDT à

raison d'un montant trimestriel de 181 KDT pour une période s'étalant du 30 avril 2022 au 31 juillet 2025. La société a ainsi bénéficié d'un abandon de pénalités de contrôle, amende de retard et frais de poursuite pour un montant de 774 KDT.

En date du 3 août 2022, la société s'est opposée à la taxation d'office auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis.

En date du 13 septembre 2022, les deux parties ont conclu un deuxième échéancier de paiement des créances fiscales pour 726 KDT à raison d'un montant mensuel de 61 KDT pour une période s'étalant du 30 septembre 2022 au 31 juillet 2023 et un reliquat de 55 KDT pour le 31 août 2023.

En application des dispositions de l'article 58 de la loi de finances 2024, un nouvel échéancier a été conclu en date du 15 mars 2024 pour le solde restant s'élevant à 1 271 KDT à raison d'un montant trimestriel de 63 KDT pour une période s'étalant du 30 juin 2024 au 30 mars 2029.

La société a constitué une provision pour risque de 1 420 KDT, sur la base de l'évaluation actualisée faite par son conseiller fiscal. Le montant provisionné par la société a été appuyé par des jurisprudences fiscales et des sentences de jugements rendues relatives à des contrôles fiscaux de sociétés appartenant au même secteur d'activité.

A la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 3 avril 2025, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé de façon fiable.

IV. Evènements postérieurs à la date de clôture

Nous n'avons pas identifié de situations ou évènements survenus après la date de clôture de l'exercice 2024 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Logiciel	394 532	286 232
Logiciel en cours	926 976	274 671
Site Web	12 275	12 275
Total valeur brute	1 333 782	573 178
Amort. Logiciel	(290 471)	(270 025)
Amort. Site Web	(5 024)	(932)
Total amortissements	(295 495)	(270 957)
Valeur Nette	1 038 288	302 221
	31/12/2024	31/12/2023
Terrain	12 822 090	12 799 128
Avances sur acquisition terrain	5 220 122	4 091 917
Constructions	15 114 955	7 138 440
Construction en cours	3 750 828	9 165 884
Avances sur construction en cours	0	425 880
Matériel informatique et d'exploitation	2 923 060	1 861 022
Matériel de transport	5 993 673	5 832 632
Agencement, aménagement et installation	1 502 969	844 884
Mobilier et matériel de bureau	620 670	447 757
Immobilisations corporelles en cours	144 210	0
Total valeur brute	48 092 576	42 607 544
Amort. Constructions	(4 390 805)	(3 876 099)
Amort. Matériel informatique et d'exploitation	(1 619 429)	(1 365 235)
Amort. Matériel de transport	(3 614 481)	(2 789 821)
Amort. Agencement, aménagement et installation	(360 596)	(538 000)
Amort. Mobilier et matériel de bureau	(306 050)	(331 392)
Total amortissements	(10 291 361)	(8 900 546)
Valeur Nette	37 801 216	33 706 998

Le tableau d'amortissements des immobilisations est présenté en Annexe 1

Note 2 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participations PROLOGIC	17 259 277	17 259 277
Titres de participations ACT	5 158 965	5 158 965
Titres de participations SIMOP	2 849 209	2 849 209
Titres de participations AZURCOLORS	1 709 714	1 709 714
Titres de participations SMARTINK	783 866	783 866
Total des titres de participations	27 761 030	27 761 030
Dépôts et cautionnements versés	10 000	59 851
	27 771 030	27 820 881

Les titres de participations détenus par SMART TUNISIE sont détaillés comme suit :

Société	Nombre de titres	% de participation	Valeur
PROLOGIC	1 010 870	99,977%	17 259 277
ACT	489 980	99,996%	5 158 965
SIMOP	199 914	99,957%	2 849 209
AZUR COLORS	285 709	93,982%	1 709 714
SMART INK	25 370	68,568%	783 866
			27 761 030

Note 3 : Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Frais préliminaires	1 895 639	1 895 639
Charges à répartir	1 010 783	227 358
Résorption des frais préliminaires	(1 895 639)	(1 251 093)
Résorption des Charges à répartir	(201 368)	0
	809 416	871 903

Note 4 : Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Stocks de marchandises	62 161 989	46 988 069
Stocks en douane / en transit	2 535 382	9 055 468
Valeur brute	64 697 371	56 043 537
Provisions pour dépréciation des stocks	(261 240)	(214 087)
Valeur nette	64 436 131	55 829 450

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Clients ordinaires	53 166 993	61 548 805
Clients effets à recevoir	17 377 134	7 001 255
Clients impayés	2 342 365	1 528 393
Clients douteux ou litigieux	6 575 619	6 034 153
Valeur brute	79 462 112	76 112 605
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(6 575 619)	(6 034 153)
Valeur nette	72 886 492	70 078 452

Note 6 : Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs débiteurs	1 407 675	2 438 976
Fournisseurs avances et acomptes	167 390	168 597
Sous total Fournisseurs	1 575 065	2 607 573
Report d'impôts sur les sociétés	5 364 040	3 606 120
Report de TVA	0	272 314
Échéances Payées Amnistie Fiscale	2 188 327	1 997 599
Sous total Impôts et taxes	7 552 368	5 876 033
Produits à recevoir	361 835	100 270
Charges constatées d'avance	1 219 461	967 039
Sous total comptes de régularisation	1 581 297	1 067 309
Prêts au personnel	165 831	103 215
Assurance groupe	100 024	95 576
Autres comptes débiteurs ou créditeurs divers	137 022	137 022
Cautions douanières	831 079	277 507
Créances sur cessions d'immobilisations	0	20 000
Sous total autres	1 233 955	633 321
	11 942 685	10 184 235

Note 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Chèques à l'encaissement	241 758	28 067
Banques	948 233	769 308
Caisses	34 145	13 079
	1 224 136	810 455

Note 8 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit appelé, versé	50 617 215	43 386 185
Réserves légales	4 338 619	3 615 516
Prime d'émission	5 515 059	14 626 158
Résultats reportés	30 474 566	16 252 117
Réserves pour fonds social	74 809	117 001
Réserves affectées à l'augmentation de capital	0	7 231 030
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	91 020 268	85 228 006
Résultat net de l'exercice	15 611 316	15 345 552
Total des capitaux propres avant affectation	106 631 584	100 573 558

Le tableau des variations des capitaux propres est présenté en Annexe 2

Le résultat par action est déterminé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	50 617 215	43 386 185
Nombre d'actions	10 123 443	8 677 237
Valeur nominale	5	5
Résultat de l'exercice	15 611 316	15 345 552
Résultat par action	1,54	1,77

Note 9 : Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts bancaires	9 546 304	8 335 108
Emprunts leasing	7 339	240 836
	9 553 643	8 575 943

Les tableaux détaillés des emprunts sont présentés en Annexe 3

Note 10 : Provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risque fiscal	1 420 000	1 420 000
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	317 504	264 125
	1 737 504	1 684 125

Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs étrangers	21 284 946	16 062 755
Fournisseurs locaux	4 233 332	3 074 066
Fournisseurs effets à payer	622 176	4 086 541
	26 140 455	23 223 362

Note 12 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
CCA Mahmoud BOUDEN	0	2 000 000
CCA Taoufik BEN KHEMIS	6 000 000	4 500 000
Sous total comptes courants	6 000 000	6 500 000
Retenues à la source	1 161 105	706 983
Contribution sociale de solidarité	971 893	502 891
TVA à payer	411 620	0
TCL	102 813	73 758
TFP	31 738	31 462
FORPOLOS	15 869	15 731
Droits de timbre	3 576	3 577
Sous total impôts et taxes	2 698 615	1 334 402
CNSS	882 706	783 719
Personnel, rémunérations dues	146 182	114 528
Provision pour congés à payer	582 484	521 810
Provision pour primes à payer	88 683	87 937
Sous total comptes du personnel	1 700 055	1 507 994
Clients créditeurs	1 234 145	347 621
Charges à payer	515 192	367 796
Dividendes à payer	617	0
Sous total autres	1 749 954	715 417
	12 148 623	10 057 813

Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Crédit dessaisissement	38 340 866	40 935 866
Obligations cautionnées	10 993 312	6 474 833
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	3 993 137	3 211 881
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	281 461	397 845
Banques	8 088 809	4 469 369
	61 697 585	55 489 794

Note 14 : Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Ventes	396 049 624	333 320 292
Ristournes accordées	(965 679)	(977 284)
	395 083 945	332 343 008

Note 15 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits de location	194 011	184 772
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients	219 425	304 069
Autres produits	65 265	42 766
	478 701	531 607

Note 16 : Achats de marchandises consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Achats de marchandises	351 491 618	268 990 515
Variation de stocks de marchandises	(8 653 834)	17 610 063
	342 837 784	286 600 577

Note 17 : Achats d'approvisionnements consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Achats non stockés fournitures et travaux	1 388 667	1 318 530
Fournitures de bureaux	150 534	146 062
Electricité	195 649	172 071
Eau	15 703	15 569
Achats divers	26 299	25 814
	1 776 853	1 678 047

Note 18 : Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	7 869 615	7 613 872
Indemnités de stage	74 340	53 448
Autres charges de personnel	57 658	58 643
Charges patronales CNSS	1 584 792	1 416 606
Charges patronales assurance groupe	318 146	282 626
Variation provision pour congés à payer	60 673	78 644
Variation provision pour indemnités de départ à la retraite	53 379	(122 913)
Variation provision primes à payer	746	(11 859)
Refacturation salaires intergroupe	(233 564)	(209 026)
	9 785 785	9 160 041

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 927 552	2 326 227
Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks	47 153	(47 689)
Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes clients	759 802	445 275
	3 734 507	2 723 813

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'assurance	346 182	285 101
Entretien et réparation	237 636	166 492
Formation et abonnements	178 035	181 788
Charges de location	235 745	264 512
Sous total services extérieurs	997 599	897 892
Publicité et marketing	958 332	621 317
Honoraires	376 133	336 166
Frais de bourse	67 450	84 478
Jetons de présence	432 500	356 250
Commissions et frais bancaires	416 267	243 462
Frais de transport	296 292	228 308
Voyages, missions et réceptions	439 583	400 253
Frais de télécommunications	104 292	101 976
Personnel extérieur à l'entreprise	68 424	33 160
Sous total autres services extérieurs	3 159 273	2 405 370
Dons et subventions	98 120	86 152
Charges diverses	2 515	1 133
Sous total charges diverses ordinaires	100 635	87 285
TCL	883 374	740 545
TFP FOPROLOS	156 554	154 284
Autres impôts et taxes	342 723	242 161
Contribution sociale de solidarité	583 136	502 891
Contribution conjoncturelle	388 757	0
Sous total impôts et taxes	2 354 545	1 639 882
	6 612 052	5 030 428

Note 21 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes de change	1 731 789	2 867 093
Gains de change	(67 227)	(349 056)
Sous total pertes et gains de change	1 664 562	2 518 037
Intérêts sur emprunts bancaires	458 551	240 312
Intérêts sur emprunts leasing	41 547	102 616
Sous total intérêts emprunts	500 098	342 928
Intérêts sur escompte	5 279 189	4 184 770
Intérêts sur financements en dinars	5 315 248	3 457 637
Agios bancaires	1 061 746	1 203 229
Intérêts sur obligations cautionnées	885 220	785 492
Intérêts sur financements en devise	0	164 116
Intérêts sur lettre de crédit	1 497	47 854
Sous total intérêts financement d'exploitation	12 542 900	9 843 098
Intérêts des comptes courants actionnaires	666 973	627 408
Escomptes obtenus	(1 777 002)	(1 366 311)
	13 597 531	11 965 159

Note 22 : Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes reçus PROLOGIC	1 149 738	799 818
Dividendes reçus ACT	649 973	799 967
Intérêts de retard sur créances clients	352 225	319 803
Intérêts sur prêts AZURCOLORS	0	28 778
Intérêts sur prêts aux personnel	12 421	10 149
	2 164 359	1 958 515

Note 23 : Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits sur cession d'immobilisations	117 521	246 923
Autres gains sur éléments non récurrents	33 609	52 707
	151 129	299 629

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Pénalités et amendes	31 390	28 332
Différences de règlements	2 232	8 500
Pertes sur cession d'immobilisations	1 111	0
Pertes sur créances irrécouvrables	0	77 855
	<u>34 733</u>	<u>114 687</u>

Note 25 : Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Impôt sur les bénéfices	3 887 572	2 514 454

Le tableau de détermination du résultat fiscal est présenté en Annexe 4.

Note 26 : Ajustement pour amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>
Dotations aux amortissements et provisions (Etat de résultat)	3 734 507
Reprises sur provisions des comptes clients	(219 425)
Variation Provision départ à la retraite	53 379
Ajustement pour amortissements et provisions	3 568 460

Note 27 : Variation des stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>Variation</u>
Stocks	64 697 371	56 043 537	(8 653 834)

Note 28 : Variation des comptes clients

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Clients et comptes rattachés	79 462 112	76 112 605	(3 349 506)
Chèques à l'encaissement	241 758	28 067	(213 691)
	79 703 870	76 140 672	(3 563 198)

Note 29 : Variation des autres actifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Autres actifs courants	11 942 685	10 184 235	(1 758 449)

Note 30 : Variation des Fournisseurs et autres dettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	26 140 455	23 223 362	2 917 092
Autres passifs courants	12 148 623	10 057 813	2 090 810
	38 289 078	33 281 175	5 007 903

Note 31 : Variation des autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Frais préliminaires	1 895 639	1 895 639	0
Charges à répartir	1 010 783	227 358	(783 426)
	2 906 422	2 122 997	(783 426)

Note 32 : Plus-values sur cession d'immobilisations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Prix de cession	285 290	266 548
Valeurs brutes	850 426	452 325
Amortissements Cumulés	666 287	412 997
Valeurs nettes comptables	184 140	39 327
Plus-value de cession Immobilisations corporelles	101 151	227 221

Note 33 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Logiciel	(760 605)	(173 266)
Terrain	(1 128 205)	(1 867 512)
Constructions	(4 089 733)	(8 289 582)
Matériel informatique	(366 221)	(163 969)
Matériel de transport	(519 227)	(1 456 528)
Agencement aménagement et installation	(197 270)	(136 005)
Mobilier et matériel de bureau	(34 803)	(82 448)
Total	(7 096 063)	(12 169 311)
Acquisitions en leasing	230 850	0
Total	(6 865 213)	(12 169 311)

Note 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Cession de matériel de transport	240 290	264 348
Cession de matériel informatique	1 376	200
Cession de matériel de bureau	17 497	2 000
Cession d'agencement aménagement et installation	26 127	0
	285 290	266 548

Note 35 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Titres de participations SMARTINK	0	(261 240)
Caution sur loyer	(10 000)	0
	<u>(10 000)</u>	<u>(261 240)</u>

Note 36 : Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Remboursement prêt AZURCOLORS	0	233 333
Remboursement caution sur loyer	59 851	0
	<u>59 851</u>	<u>233 333</u>

Note 37 : Dividendes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dividendes payés	(9 111 099)	(12 292 753)

Note 38 : Encaissement d'emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Emprunts BIAT	1 500 000	8 000 000
Emprunts BT	4 000 000	0
	<u>5 500 000</u>	<u>8 000 000</u>

Note 39 : Remboursements d'emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements d'emprunts BH 1 196 KDT	(199 340)	(199 332)
Remboursements d'emprunts ATB 6 800 KDT	(1 360 000)	(1 360 000)
Remboursements d'emprunts BIAT 1 258 KDT	(264 842)	(264 842)
Remboursements d'emprunts BIAT 163 KDT	(34 316)	(34 316)
Remboursements d'emprunts BIAT 1 000 KDT	(210 526)	(210 526)
Remboursements d'emprunts BIAT 8 000 KDT	(1 142 857)	(666 667)
Remboursements d'emprunts BIAT 1 500 KDT	(125 000)	0
Remboursements d'emprunts BT 1 000 KDT	(50 850)	0
Remboursements d'emprunts BT 1 000 KDT	(50 850)	0
Remboursements d'emprunts BT 2 000 KDT	(68 966)	0
	(3 507 547)	(2 735 683)

Note 40 : Remboursements leasing

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements Leasing	(579 640)	(752 919)

Note 41 : Encaissements/ décaissements financement d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Crédit dessaisissement	38 340 866	40 935 866	(2 595 000)
Obligations cautionnées	10 993 312	6 474 833	4 518 479
	49 334 178	47 410 699	1 923 479

Note 42 : Dépenses du fonds social

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépenses du fonds social	(442 192)	(411 709)

Note 43 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2024	31/12/2023
Banques	948 233	769 308
Caisses	34 145	13 079
Total liquidités et équivalents de liquidités	982 378	782 388

Concours bancaires et autres passifs financiers

	31/12/2024	31/12/2023
Banques	(8 088 809)	(4 469 369)
Total concours bancaires	(8 088 809)	(4 469 369)

Trésorerie à la clôture de l'exercice

	(7 106 431)	(3 686 981)
--	--------------------	--------------------

Annexe 1 : Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (1/2)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN	
	31.12.2023	Acq	Cessions	Reclassement	31.12.2024	31.12.2023	Dotations	Cessions		31.12.2024
LOGICIEL 33%	286 232	108 300	0	0	394 532	270 025	20 446	0	290 471	104 061
SITE WEB	12 275	0	0	0	12 275	932	4 092	0	5 024	7 251
LOGICIEL EN COURS	274 671	652 305	0	0	926 976	0	0	0	0	926 976
<u>SOUS TOTAL IMMOS INCORPORELLES</u>	573 178	760 605	0	0	1 333 782	270 957	24 538	0	295 495	1 038 288
TERRAIN SIEGE	512 720	0	0	0	512 720	0	0	0	0	512 720
TERRAIN DEPOT CHARGUIA 1	914 840	0	0	0	914 840	0	0	0	0	914 840
TERRAIN SFAX	320 295	0	0	0	320 295	0	0	0	0	320 295
TERRAIN AGENCE SOUSSE	1 202 097	0	0	0	1 202 097	0	0	0	0	1 202 097
TERRAIN BIBC CHARGUIA 1	9 849 177	0	0	22 962	9 872 138	0	0	0	0	9 872 138
AVANCE SUR TERRAIN BORJ CEDRIA	4 091 917	1 128 205	0	0	5 220 122	0	0	0	0	5 220 122
<u>SOUS TOTAL TERRAINS</u>	16 891 045	1 128 205	0	22 962	18 042 211	0	0	0	0	18 042 211
CONSTRUCTIONS SIEGE 5%	467 435	0	0	0	467 435	467 435	0	0	467 435	0
1ERE EXTENSION SIEGE 5%	125 602	0	0	0	125 602	125 602	0	0	125 602	0
2EME EXTENSION SIEGE 5%	224 616	0	0	0	224 616	224 616	0	0	224 616	0
3EME EXTENSION SIEGE 5%	962 404	0	0	0	962 404	481 336	48 120	0	529 456	432 948
4EME EXTENSION SIEGE 5%	178 256	0	0	0	178 256	62 414	8 913	0	71 327	106 929
5EME EXTENSION SIEGE 5%	205 160	0	0	0	205 160	41 061	10 258	0	51 319	153 842
6EME EXTENSION SIEGE 5%	109 443	0	0	0	109 443	16 432	5 472	0	21 904	87 539
CONSTRUCTION NOUVEAU SIEGE 2.5%	0	697 199	0	7 279 316	7 976 515	0	198 668	0	198 668	7 777 847
CONS IMMEUBLE SMART 2	2 926 533	0	0	0	2 926 533	1 756 326	146 327	0	1 902 653	1 023 880
CONS IMMEUBLE SFAX	1 013 988	0	0	0	1 013 988	557 835	50 700	-1	608 534	405 454
1ER EXTENSION IMMEUBLE SFAX 5%	30 686	0	0	0	30 686	4 607	1 534	0	6 141	24 545
CONSTRUCTION AGENCE SOUSSE 5%	277 288	0	0	0	277 288	83 225	13 864	0	97 089	180 199
1ER EXTENSION AGENCE SOUSSE	124 830	0	0	0	124 830	31 225	6 241	0	37 466	87 364
2EME EXTENSION AGENCE SOUSSE	492 198	0	0	0	492 198	23 985	24 610	0	48 595	443 603
CONSTRUCTION BIBC EN COURS	9 165 884	3 248 324	0	-8 663 380	3 750 828	0	0	0	0	3 750 828
CONSTRUCTION AVANCES	425 880	0	0	-425 880	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORP EN COURS	0	144 210	0	0	144 210	0	0	0	0	144 210
<u>SOUS TOTAL CONSTRUCTIONS</u>	16 730 204	4 089 733	0	-1 809 944	19 009 993	3 876 099	514 708	-1	4 390 805	14 619 188

Annexe 1 : Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (2/2)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN	
	31.12.2023	Acq	Cessions	Reclassement	31.12.2024	31.12.2023	Dotations	Cessions		31.12.2024
MATERIEL D'EXPLOITATION 10%	93 055	90 457	-1 561	0	181 950	16 653	12 691	-1 155	28 189	153 762
MATERIEL D'EXPLOITATION 15%	118 637	0	0	0	118 637	26 995	17 700	0	44 695	73 942
INSTALLATIONS TECHNIQUES 5%	0	204 632	0	701 562	906 194	0	44 286	0	44 286	861 908
MATERIEL INFORMATIQUE 25%	517 535	71 131	-4 184	0	584 483	260 470	114 178	-4 184	370 464	214 018
MATERIEL INF LEASING 33%	909 263	0	0	0	909 263	843 054	66 209	0	909 263	0
MATERIEL INF LEASING 20% 5 ANS	222 532	0	0	0	222 532	218 063	4 470	0	222 532	0
<u>SOUS TOTAL INFORMATIQUE ET EXPL°</u>	1 861 022	366 221	-5 745	701 562	2 923 060	1 365 235	259 533	-5 339	1 619 429	1 303 631
MATERIEL DE TRANSPORT 20%	3 466 984	288 377	-235 811	0	3 519 550	844 640	701 166	-96 284	1 449 522	2 070 028
MAT DE TRAN LEASING 33%	225 157	0	0	0	225 157	225 157	0	0	225 157	0
MAT DE TRAN LEASING 20%	2 140 490	230 850	-122 374	0	2 248 966	1 720 024	329 328	-109 551	1 939 801	309 165
<u>SOUS TOTAL MATERIEL TRANSPORT</u>	5 832 632	519 227	-358 186	0	5 993 673	2 789 821	1 030 495	-205 835	3 614 481	2 379 192
A.A.I 10%	230 159	197 270	-88 124	831 853	1 171 159	99 226	110 903	-88 124	122 005	1 049 153
A.A.I 2 15%	613 073	0	-282 915	0	330 158	437 256	52 493	-252 811	236 938	93 220
A.A.I LEASING 15%	1 653	0	0	0	1 653	1 518	135	0	1 653	0
<u>SOUS TOTAL AAI</u>	844 884	197 270	-371 039	831 853	1 502 969	538 000	163 531	-340 935	360 596	1 142 373
M.M.B 10%	56 535	0	-37 813	0	18 722	56 535	0	-37 813	18 722	0
M.M.B 2 20%	350 493	34 803	-62 750	253 567	576 112	234 430	88 533	-61 470	261 492	314 620
M.M.B LEASING	16 934	0	-14 893	0	2 041	16 934	0	-14 893	2 041	0
M.M.B LEASING 20%	23 796	0	0	0	23 796	23 493	302	0	23 796	0
<u>SOUS TOTAL MMB</u>	447 757	34 803	-115 457	253 567	620 670	331 392	88 835	-114 177	306 050	314 620
<u>SOUS TOTAL IMMOS. CORPORELLES</u>	42 607 544	6 335 459	-850 426	0	48 092 576	8 900 546	2 057 102	-666 287	10 291 361	37 801 216
<u>TOTAL</u>	43 180 722	7 096 063	-850 426	0	49 426 359	9 171 502	2 081 640	-666 287	10 586 856	38 839 503

Annexe 2 : Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation de capital	Fonds social	Dividendes	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31-12-2021	36 155 155	2 887 734	26 918 911	0	26 660	0	11 271 159	19 208 779	96 468 397
Affectation du Résultat 2021		727 782			315 980	16 269 820	1 895 198	-19 208 779	0
Distribution de dividendes						-16 269 820			-16 269 820
Dépenses fonds social					-313 931				-313 931
Résultat de l'exercice 2022								18 047 820	18 047 820
Solde au 31-12-2022	36 155 155	3 615 516	26 918 911	0	28 709	0	13 166 357	18 047 820	97 932 467
Affectation du Résultat 2022		0	-12 292 753		500 000	12 292 753	17 547 820	-18 047 820	0
Distribution de dividendes						-12 292 753			-12 292 753
Dépenses fonds social					-411 709				-411 709
Augmentation de capital	7 231 030			7 231 030			-14 462 060		0
Résultat de l'exercice 2023								15 345 552	15 345 552
Solde au 31-12-2023	43 386 185	3 615 516	14 626 158	7 231 030	117 001	0	16 252 117	15 345 552	100 573 558
Affectation du Résultat 2023		723 103	-9 111 099		400 000	9 111 099	14 222 449	-15 345 552	0
Distribution de dividendes						-9 111 099			-9 111 099
Dépenses fonds social					-442 192				-442 192
Augmentation de capital	7 231 030			-7 231 030					0
Résultat de l'exercice 2024								15 611 316	15 611 316
Solde au 31-12-2024	50 617 215	4 338 619	5 515 059	0	74 809	0	30 474 566	15 611 316	106 631 584

Annexe 3 : Tableaux des emprunts

Emprunts bancaires au 31.12.2024

Banque	Montant en principal	Taux	Durée	Solde au 31/12/2024		Mouvements de la période			Solde au 31/12/2024	
				Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Nouvel emprunt	Remboursement	Reclassement	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BH	1 196 000	TMM + 1.75%	6 ans	0	199 340		199 340		0	0
ATB	6 800 000	TMM + 1.5%	5 ans	1 020 000	1 360 000		1 360 000	1 020 000	0	1 020 000
BIAT	1 258 000	TMM + 1.5%	5 ans	529 684	264 842		264 842	264 842	264 842	264 842
BIAT	163 000	TMM + 1.5%	5 ans	68 632	34 316		34 316	34 316	34 316	34 316
BIAT	1 000 000	TMM + 1.5%	5 ans	526 316	210 526		210 526	210 526	315 789	210 526
BIAT	8 000 000	TMM + 1.5%	7 ans	6 190 476	1 142 857		1 142 857	1 142 857	5 047 619	1 142 857
BIAT	1 500 000	TMM + 1.5%	3 ans			1 500 000	125 000	500 000	875 000	500 000
BT	1 000 000	TMM + 1.5%	5 ans			1 000 000	50 850	203 400	745 750	203 400
BT	1 000 000	TMM + 1.5%	5 ans			1 000 000	50 850	203 400	745 750	203 400
BT	2 000 000	TMM + 1.5%	5 ans			2 000 000	68 966	413 796	1 517 238	413 796
	23 917 000			8 335 108	3 211 881	5 500 000	3 507 547	3 993 137	9 546 304	3 993 137

Emprunts leasing au 31.12.2024

Référence Contrat	Libellé matériel	Taux	Durée	Solde au 31/12/2023		Mouvements de la période				Solde au 31/12/2024	
				Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Nouvel emprunt	Remboursement	Reclassement	Cession/Transfert	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
N°39	Transport	11%	5 ans	103 817	144 420		144 420	103 817		0	103 817
N°949	Transport + informatique	11%	5 ans / 3 ans	109 082	116 298		111 128	98 991	14 169	0	98 991
N°421	Transport + informatique	11%	5 ans	0	30 112		30 112			0	0
N°323	Transport + informatique	11%	5 ans / 3 ans	27 937	107 015		107 015	20 598		7 339	20 598
N°300496	Transport	1,70%	1 an			230 850	172 796			0	58 054
				240 836	397 845	230 850	565 471	223 407	14 169	7 339	281 461

Annexe 4 : Tableau de détermination du résultat fiscal

Résultat comptable avant impôts	20 470 782
I. Réintégrations	
. Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	265 397
. Cadeaux et frais de réception	158 075
. Pertes de change non réalisées	91 320
. Gains de change non réalisés antérieurement non imposés	176 187
. Taxe sur les voyages	1 380
. Amendes, et pénalités non déductibles	39 673
. Provisions pour créances douteuses	634 099
. Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	261 240
. Provisions pour départ à la retraite	317 504
Total des réintégrations	1 944 875
II. Déductions	
. Dividendes	1 799 712
. Pertes de changes antérieurement constatées et fiscalement réintégréées	8 494
. Gains de change non réalisé	32 763
. Provisions pour créances douteuses déductibles	634 099
. Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	154 884
. Reprise Provisions pour départ à la retraite	264 125
. Reprise sur provisions sur stock non admises en déduction initialement (réintégréées aux résultats de l'année de leur constitution)	83 718
Total des déductions	2 977 795
Résultat fiscal	19 437 862
Impôt sur les sociétés 20%	3 887 572
Contribution sociale de solidarité (3%)	583 136
Contribution Conjoncturelle 2025 sur les grandes entreprises (2%)	388 757
Résultat après impôts	15 611 316

Annexe 5 : Engagement hors bilan

I- ENGAGEMENTS FINANCIERS

Types d'engagements	Valeur KDT	Tiers
1. Engagements donnés		
a) garanties personnelles		
b) Garanties réelles		
· Hypothèques :		
- Hypothèque en rang utile de TFN°45887 d'une superficie de 1 529 m ² sis à Sfax	11 000	BIAT
- Hypothèque en premier rang sur le siège social SMART Tunisie édifié sur le terrain objet du titre foncier N° 156394 situé à CHARGUIA d'une superficie de 2 786 m ² .	13 835	BT
- Hypothèque en 2ème rang sur terrain de 2 786 m ² sis objet du TF 156394 sur lequel est édifié le siège	3 000	ATTIJARI
- Hypothèque en rang utile après BH s de la propriété dite AMEN objet du titre foncier N°139070 Tunis sise à Tunis superficie 2996 m ² .	13 500	BIAT
-Hypothèque La totalité de la propriété sise à Sousse d'une superficie de 1024 m ² objet du titre foncier N°84197 Sousse, et l'hypothèque la totalité de la propriété sise à Sousse d'une superficie de 393 m ² objet du titre foncier N°85929 Sousse.	6 300	BT
- Hypothèque de 1er rang sur la totalité de la propriété lui appartement dénommée MABROUK BEN ISMAIL située à la Zone industrielle de la Charguia I, d'une superficie de 3493 m ² objet du TF 162691	6 800	ATB
- Hypothèque en rang utile après ATB de la propriété lui appartement dénommée MABROUK BEN ISMAIL située à la Zone industrielle de la Charguia I, d'une superficie de 3493 m ² objet du TF 162691	22 500	BIAT
- Hypothèque de rang utile la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Charguia, Tunis contenance de 34a 93ca, faisant l'objet du titre foncier N°162691 Tunis dénommé" MABROUK BEN ISMAIL"	8 000	BIAT
- Hypothèque de rang utile la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Charguia 1 d'une superficie de 2786 m ² objet d'un titre foncier n°156394 Tunis	4 000	BT
· Nantissement		
Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible	3 000	ATTIJARI
Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible	0	BH
Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible	8 000	BT
Nantissement sur fonds de commerce en rang utile, et matériel	17 000	UIB
Nantissement sur fonds de commerce et matériel sur le siège social de la société SMART édifié sur le terrain objet du titre foncier N°156394 situé à CHARGUIA.	4 000	BT
Nantissement sur moyens de transport	2 421	BIAT
c) Effets escomptés et non échus	77 254	-
d) Intérêts restants non courus	874	BT
Intérêts restants non courus	36	ATB
Intérêts restants non courus	1 957	BIAT

2. Engagements reçus	Valeur KDT	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Actionnaires
a) Garanties personnelles · cautionnement					
- Caution personnelle et solidaire de M. Abdelwaheb ESSAFI	4 820 4 050	BT ATTIJARI	M. Abdelwaheb ESSAFI		M. Abdelwaheb ESSAFI
- Caution personnelle et solidaire de M. Mahmoud BOUDEN	3 748 3 150	BT ATTIJARI	M. Mahmoud BOUDEN		M. Mahmoud BOUDEN
- Caution personnelle et solidaire de M. Taoufik BEN KHEMIS	2 142 1 800	BT ATTIJARI	M. Taoufik BEN KHEMIS		M. Taoufik BEN KHEMIS
- Caution hypothécaire en rang utile de TFN°150786 d'une superficie de 1 580 m ² sis à borgel. Immeuble propriété de PROLOGIC TUNISIE, donné en garantie à la BIAT au nom de SMART TUNISIE.	25 000	BIAT		PROLOGIC TUNISIE	
-Hypothèque La totalité de la propriété sise sur la route allant de Tunis à l'Ariana d'une superficie de 438 m ² objet du titre foncier N°71279 Tunis.	2 155	BT		PROLOGIC TUNISIE	

Annexe 6 : Schéma des soldes intermédiaires de gestion

P R O D U I T S	31/12/2023	31/12/2024	C H A R G E S	31/12/2023	31/12/2024	S O L D E S	31/12/2023	31/12/2024
Revenus et autres produits d'exploitation	332 874 615	395 562 646	Coût d'achat des marchandises vendues	286 600 577	342 837 784			
Total	332 874 615	395 562 646	Total	286 600 577	342 837 784	Marge commerciale	46 274 038	52 724 862
Marge commerciale	46 274 038	52 724 862	Autres charges externes	5 068 593	6 034 360			
Subvention d'exploitation	0	0						
Total	46 274 038	52 724 862	Total	5 068 593	6 034 360	Valeur ajoutée brute	41 205 445	46 690 502
			Impôts et taxes	1 639 882	2 354 545			
			Charges de personnel	9 160 041	9 785 785			
Valeur ajoutée brute	41 205 445	46 690 502	Total	10 799 923	12 140 331	Excédent brut d'exploitation	30 405 522	34 550 172
Excédent brut d'exploitation	30 405 522	34 550 172	Autres charges et pertes	114 687	34 733			
Autres produits et gains	2 258 144	2 315 488	Charges financières	13 680 527	15 441 760			
Produits financiers	1 715 367	1 844 229	Dotations aux amort.prov.ordinaires	2 723 813	3 734 507			
Transfert et reprise de charges	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	2 514 454	3 887 572			
Total	34 379 033	38 709 889	Total	19 033 481	23 098 573	Résultat des activités ordinaires	15 345 552	15 611 316
Résultat positif des activités ordinaires	15 345 552	15 611 316	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0			
Gains extraordinaires	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
Effet positif des modifications comptables	0	0	Effet négatif des modifications comptables	0	0			
			Impôt /élèments extra. et modif. Comptab	0	0			
Total	15 345 552	15 611 316	Total	0	0	Résultat net	15 345 552	15 611 316

Annexe 7 : Parties liées

La nature des relations avec les parties liées est détaillée comme suit :

Société	Description du lien
ACT	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,996% par SMART TUNISIE.
AZUR COLORS	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 93,982% par SMART TUNISIE.
PROLOGIC	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,977% par SMART TUNISIE.
SIMOP	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,957% par SMART TUNISIE.
SMART INK	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 68,568% par SMART TUNISIE.

Les soldes au 31 décembre 2024 des comptes des parties liées et les transactions réalisées au cours de l'exercice 2024 se résument comme suit :

Société	Soldes au 31/12/2024		Transactions 2024			
	Créances clients	Dettes fournisseurs	Chiffre d'affaires	Produits locatifs	Produits de refacturation charges de personnel	Achats de marchandises et achats divers
ACT	26 024	219 236	5 255 101	0	0	654 311
AZURCOLORS	1 947 707	0	3 462 579	14 297	40 621	-965
PROLOGIC	15 683 531	154 885	38 080 760	10 584	117 765	63 625
SIMOP	2 258 331	-586 118	1 835 494	169 130	75 178	1 352 377
SMART INK	81 544	0	175 740	0	0	0
	19 411 020	374 121	48 809 675	194 011	233 564	2 069 348

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires
Société SMART TUNISIE SA
9-9 Bis Impasse N° 3 Rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **SMART TUNISIE SA** (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **217 909 393 dinars**, des capitaux propres positifs de **106 631 584 dinars** y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **15 611 316 dinars**. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2025.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Revenus

Risques identifiés

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2024 pour un montant de 395 083 945 dinars et représente le poste le plus significatif de l'état de résultat. Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance des revenus. Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents. En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables, notamment les bases des livraisons et celle de facturation. Nous avons également procédé à un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes, complétés par des tests de détail.

Evaluation des créances clients

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 79 462 112 dinars et provisionnées à hauteur de 6 575 619 dinars. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté principalement à revoir l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), vérifier l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers, à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances, à revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des créances et à apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Evaluation des stocks

Risques identifiés

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur brute de 64 697 371 dinars provisionnée à hauteur de 261 240 dinars, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, composé du prix d'achat et des frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment à la revue des états de mouvements des stocks, l'assistance aux inventaires physiques de fin d'année, l'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application sur toute la période, la vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période et la revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note III des notes aux états financiers se rapportant au contrôle fiscal dont a fait l'objet la société en 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 10 avril 2025
Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires
Société SMART TUNISIE SA
9-9 Bis Impasse N° 3 Rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

A-1 Votre Conseil d'Administration, réuni le 20 juin 2024, a autorisé des apports en « comptes courants associés » pour un montant global de 5 000 000 dinars.

La mise à disposition de ces apports est génératrice d'un intérêt annuel au taux de 9% et le remboursement de ces apports se fera selon la disponibilité de trésorerie de la société.

Ces apports sont détaillés comme suit :

Actionnaire	Solde compte courant 31.12.2023	Apport 2024	Remboursement 2024	Solde compte courant 31.12.2024	Intérêts payés 2024
M. Abdelwaheb ESSAFI	0	1 000 000	-1 000 000	0	24 164
Mme. Myriam ESSAFI	0	1 000 000	-1 000 000	0	23 671
M. Mahmoud BOUDEN	2 000 000	1 500 000	-3 500 000	0	187 877
M. Taoufik BEN KHEMIS	4 500 000	1 500 000	0	6 000 000	431 260
	6 500 000	5 000 000	-5 500 000	6 000 000	666 973

A-2 Votre Conseil d'Administration, réuni le 26 aout 2024, a autorisé la conclusion avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) d'un contrat relatif au Programme de Crédit de Gestion pour un montant total de 75 000 000 dinars.

A-3 Votre Conseil d'Administration, réuni le 3 avril 2025, a autorisé la conclusion de l'avenant N°9 relatif à la Convention de prestation de services du 2 janvier 2013 en vertu de laquelle la société SMART TUNISIE confie à la société SIMOP TUNISIE les travaux d'entretien et de maintenance de son parc de matériel informatique pour un montant annuel de 40 000 dinars.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

B-1 Opérations et conventions avec la société SIMOP TUNISIE

B-1-1 En vertu du contrat de location signé le 20 janvier 2011, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE un local sis au 3, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle - Charguia 1 – TUNIS d'une superficie de 1 700 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 6 000 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% à partir de la 3^{ème} année.

Les produits locatifs pour l'exercice 2024 s'élèvent à 129 302 dinars

B-1-2 En vertu du contrat de location signé le 1^{er} octobre 2012, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE une partie du local sis à la Zone Industrielle Poudrière 1 Route de Sidi Mansour km1 – SFAX d'une superficie de 400 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 1 300 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%.

Les produits locatifs pour l'exercice 2024 s'élèvent à 27 015 dinars.

B-1-3 En vertu du contrat de location signé le 22 janvier 2018, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE une partie du local sis 66, Avenue Leopold Sedar Senghor - 4000-Sousse d'une superficie de 1 417 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 800 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%.

Les produits locatifs pour l'exercice 2024 s'élèvent à 12 814 dinars.

B-1-4 Convention de prestation de services du 1^{er} juin 2009 en vertu de laquelle la société SMART TUNISIE confie à la société SIMOP TUNISIE les travaux d'intervention technique de réparation pièces et main d'œuvre au titre des équipements neufs en garantie.

Le montant facturé au titre de ces prestations s'est élevé en 2024 à 1 030 601 dinars.

B-1-5 Convention de prestation de services 90061, telle que modifiée par l'avenant N°1, en vertu de laquelle la société SMART TUNISIE confie à la société SIMOP TUNISIE :

- Le support commercial et avant-vente.
- L'assistance à l'exécution des projets d'intégration des départements solution d'entreprise et réseau.
- L'assistance et l'infogérance système d'information.
- La maintenance et l'administration applicative

Le montant facturé au titre de ces prestations s'est élevé en 2024 à 309 123 dinars.

B-1-6 Avenant N°10 au contrat de prestation de services « maintenance corrective et évolutive des serveurs » conclu avec SIMOP TUNISIE aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : une année renouvelable par tacite reconduction.
- Date d'effet du contrat : 18 juin 2021.
- Prix annuel de la prestation : 810 dinars HT (hors taxes) avec une augmentation annuelle n'excédant pas 5%.

Le montant facturé au titre de ces prestations s'est élevé en 2024 à 893 dinars.

B-2 Opérations et conventions avec la société AZURCOLORS

B-2-1 En vertu du contrat de location signé le 29 mai 2020, la société SMART TUNISIE donne en location à la société AZURCOLORS une partie du local sis au 3 bis, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle - Charguia 1 – TUNIS d'une superficie de 200 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 1 000 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% sur le dernier loyer.

Les produits locatifs pour l'exercice 2024 s'élèvent à 14 297 dinars.

B-3 Opérations et conventions avec la société PROLOGIC

B-3-1 En vertu du contrat de location signé le 3 février 2022, la société SMART TUNISIE donne en location à la société PROLOGIC TUNISIE une partie du local sis au 3 bis, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle - Charguia 1 – TUNIS d'une superficie de 190 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 800 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% sur le dernier loyer.

Les produits locatifs pour l'exercice 2024 s'élèvent à 10 584 dinars.

B-4 Convention de refacturation des charges de personnel entre les sociétés du groupe SMART TUNISIE

En vertu de la convention signée le 24 mars 2023, la société SMART TUNISIE a facturé en 2024 les quoteparts des charges encourues pour le compte des filiales comme suit :

Désignation	PROLOGIC	SIMOP	AZURCOLORS	Total
Refacturation de personnel	117 765	75 178	40 621	233 564

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

Le conseil d'administration du 29 mars 2024 a décidé la création du Comité de Nomination et de Rémunération auquel il délègue ses prérogatives en matière de fixation des rémunérations.

C-1-1 Directeur Général :

La rémunération du Directeur Général est fixée par la décision du Comité de Nomination et de Rémunération du 15 mai 2024. Cette rémunération est de 22 680 dinars bruts par mois du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

Il est mis à la disposition du Directeur Général une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-2 Premier Directeur Général Adjoint :

La rémunération du Premier Directeur Général Adjoint est fixée par les décisions du Conseil d'Administration du 16 mai 2023 et du Comité de Nomination et de Rémunération du 15 mai 2024. Cette rémunération est de 18 500 dinars bruts par mois à compter du 1^{er} mai 2023 et de 19 250 dinars bruts par mois avec octroi de 16 mois de salaires par an à compter du 1^{er} mai 2024. Il lui est également octroyé une prime annuelle d'Aïd s'élevant à un montant brut de 200 dinars.

Il est mis à sa disposition une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-3 Deuxième Directeur Général Adjoint :

La rémunération du Deuxième Directeur Général Adjoint est fixée par les décisions du Conseil d'Administration du 16 mai 2023 et du Comité de Nomination et de Rémunération du 15 mai 2024. Cette rémunération est de 15 200 dinars bruts par mois à compter du 1^{er} mai 2023 et de 17 100 dinars bruts par mois avec octroi de 18 mois de salaires par an à compter du 1^{er} mai 2024. Il lui est également octroyé une prime annuelle d'Aïd s'élevant à un montant brut de 200 dinars.

Il est mis à sa disposition une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-4 Les rémunérations servies aux dirigeants de SMART TUNISIE par les filiales se détaillent comme suit :

- Le Troisième Directeur Général Adjoint de SMART TUNISIE est également Président Directeur Général de la filiale PROLOGIC TUNISIE. La rémunération annuelle brute perçue de la filiale PROLOGIC TUNISIE s'est élevée à 136 080 dinars en 2024.
Il est mis à sa disposition par PROLOGIC TUNISIE une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

- Le Président du Conseil d'Administration de SMART TUNISIE est également Président Directeur Général de la filiale ACT. La rémunération annuelle brute perçue de la filiale ACT s'est élevée à 266 310 dinars en 2024.
Il est mis à sa disposition une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-5 L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024 a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence. Le montant net total pour l'exercice 2024 s'est élevé à 175 000 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024 a fixé les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant total de 65 000 dinars net de retenue à la source pour l'exercice 2024.

Le Comité de Nomination et de Rémunération du 15 mai 2024 a fixé le montant des jetons de présence du Président du Conseil d'Administration à 106 000 dinars net de retenue à la source pour l'exercice 2024.

C-2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit (en dinars) :

Directeur Général				
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024		
Avantages à court terme	136 080	0		

	Premier Directeur Général Adjoint		Deuxième Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme (Y compris les charges patronales)	366 246	0	360 483	0
Avantages postérieurs à l'emploi (IDR)	5 387	49 120	634	3 823

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 10 avril 2025
Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M. Said MALLEK et M. Tarek SAHLI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	20 893 313	12 679 576
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	618 182 848	549 791 601
Portefeuille-titres de placement	6	5 110 100	14 792 875
Portefeuille d'investissement	7	21 650 116	18 650 104
Valeurs Immobilisées	8	19 908 527	21 197 954
Autres actifs	9	6 371 703	4 883 663
TOTAL DES ACTIFS		692 116 606	621 995 773
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	10	7 266	3 809
Dettes envers la clientèle	11	10 611 178	6 875 304
Emprunts et dettes rattachées	12	502 522 401	453 652 373
Fournisseurs et comptes rattachés	13	83 089 975	69 246 053
Autres passifs	14	8 274 005	10 687 612
TOTAL DES PASSIFS		604 504 824	540 465 151
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		16 465 761	12 952 974
Actions propres		-	(404 890)
Résultats reportés		5 923 522	3 764 376
Résultat de l'exercice		10 222 498	10 218 162
Total des capitaux propres	15	87 611 781	81 530 622
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		692 116 606	621 995 773

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2024
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2024</u>	31 Décembre <u>2023</u>
ENGAGEMENTS DONNES	139 314 883	123 146 093
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	31 673 563	26 850 055
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	96 067 443	84 722 162
Engagements sur titres	3 573 877	3 573 877
ENGAGEMENTS RECUS	665 713 628	611 315 953
Cautions Reçues	469 153 449	494 504 827
Avals reçus	58 823 990	-
Garanties Reçues	6 291 188	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	131 445 000	115 841 126
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	69 700 000	11 200 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	69 700 000	11 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	-	200 000

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	83 706 627	77 933 868
Intérêts et charges assimilées	17	(46 320 093)	(42 730 404)
Produits des placements	18	863 861	1 205 685
Autres produits d'exploitation	19	84 716	116 008
Produits nets		<u>38 335 110</u>	<u>36 525 157</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	13 125 245	12 397 676
Dotations aux amortissements	21	1 385 848	1 317 266
Autres charges d'exploitation	22	4 882 821	4 481 654
Total des charges d'exploitation		<u>19 393 914</u>	<u>18 196 596</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>18 941 197</u>	<u>18 328 561</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 804 703	1 463 665
Dotations nettes aux autres provisions	24	470 981	156 457
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>16 665 513</u>	<u>16 708 439</u>
Autres pertes ordinaires	25	(2 616)	(14 441)
Autres gains ordinaires	26	85 072	157 530
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>16 747 969</u>	<u>16 851 528</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(5 437 893)	(5 399 252)
Contribution sociale de solidarité	27	(543 789)	(617 057)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>10 766 287</u>	<u>10 835 219</u>
Contribution conjoncturelle	27	(543 789)	(617 057)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>10 222 498</u>	<u>10 218 162</u>
Résultat par action		0,932	0,935

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	464 580 974	443 809 455
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(423 409 303)	(410 050 746)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(18 580 679)	(17 345 392)
Intérêts payés	31	(46 977 095)	(41 492 349)
Impôts et taxes payés	32	(20 166 547)	(13 537 120)
Autres flux liés à l'exploitation	37	10 674 586	14 522 023
		<u>(33 878 065)</u>	<u>(24 094 130)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(426 622)	(626 797)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	370 452	282 063
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(3 000 012)	(6 880 863)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	565 565
		<u>(3 056 182)</u>	<u>(6 660 032)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession d'actions propres		407 169	-
Dividendes et autres distributions	36	(4 546 754)	(3 433 590)
Encaissements provenant des emprunts	12	357 250 000	343 046 958
Remboursements d'emprunts	12	(307 965 887)	(312 238 517)
		<u>45 144 528</u>	<u>27 374 851</u>
		<u>8 210 280</u>	<u>(3 379 311)</u>
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	12 675 767	16 055 078
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	20 886 047	12 675 767

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2024	2023		2024	2023		2024	2023
Intérêts de leasing	81 093 488	74 207 140	Intérêts et charges assimilés	46 320 093	42 730 404			
Intérêts de retard	1 892 860	2 286 678						
Variation des produits réservés	(992 188)	(334 671)						
Produits accessoires	1 712 467	1 774 721						
Autres produits d'exploitation	84 716	116 008						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>83 791 342</u>	<u>78 049 876</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>46 320 093</u>	<u>42 730 404</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>37 471 249</u>	<u>35 319 472</u>
Marge commerciale (PNB)	37 471 249	35 319 472	Autres charges d'exploitation	4 314 014	3 948 331			
<u>Sous total</u>	<u>37 471 249</u>	<u>35 319 472</u>		<u>4 314 014</u>	<u>3 948 331</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>33 157 236</u>	<u>31 371 141</u>
Valeur Ajoutée brute	33 157 236	31 371 141	Impôts et taxes	568 808	533 324			
Produits des placements	863 861	1 205 685	Charges de personnel	13 125 245	12 397 676			
<u>Sous total</u>	<u>34 021 097</u>	<u>32 576 826</u>	<u>Sous total</u>	<u>13 694 052</u>	<u>12 931 000</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>20 327 044</u>	<u>19 645 826</u>
Excédent brut d'exploitation	20 327 044	19 645 826	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 385 848	1 317 266			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	5 543 748	8 141 048	- Pour dépréciation des créances	7 230 457	7 965 733			
- pour dépréciation des actions cotées	121 883	9 906	- Collectives	312 928	1 203 988			
- Suite à la radiation de créances	-	6 356 239	- Pour dépréciation des titres	4 677	55 037			
- Pour divers risques et charges	-	439 994	- Pour risques et charges	550 000	100 000			
- Des autres actifs	120	-	- Des autres actifs	1 614	11 326			
Encaissement sur créances radiées	227 413	19 859	- Pour dépréciation des immobilisations	36 693	-			
Autres produits ordinaires	85 072	157 530	Redressement fiscal	-	439 994			
			Créances Abandonnées	32 479	454 852			
			Créances radiées	-	6 356 239			
			Autres pertes ordinaires	2 616	14 441			
			Impôts sur les bénéfices	5 437 893	5 399 252			
			Contribution sociale de solidarité	543 789	617 057			
<u>Sous total</u>	<u>26 305 281</u>	<u>34 770 402</u>	<u>Sous total</u>	<u>15 538 994</u>	<u>23 935 183</u>	<u>Résultat net des activités ordinaires</u>	<u>10 766 287</u>	<u>10 835 219</u>
Résultat des activités ordinaires	10 766 287	10 835 219	Contribution conjoncturelle	543 789	617 057			
<u>Sous total</u>	<u>10 766 287</u>	<u>10 835 219</u>	<u>Sous total</u>	<u>543 789</u>	<u>617 057</u>	<u>Résultat net</u>	<u>10 222 498</u>	<u>10 218 162</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1^{er} Janvier 2017.
- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2024, à 55.000.000 Dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% (le taux appliqué pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 35%) et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et

- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Au cours de l'année 2024, la structure du capital d'Hannibal Lease a connu un changement avec l'entrée dans le capital de SANAD FUND FOR MSME à hauteur de 20% jusqu'au 31 décembre 2024.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance. Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

3-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

3-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agriculture
 - b. Autres industries
 - c. Autres services y compris les agences de location de voitures
 - d. BTP
 - e. Commerce
 - f. Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs
 - g. Industries mécaniques et électriques
 - h. Industries pharmaceutiques
 - i. Promotion immobilière
 - j. Santé
 - k. Télécom et TIC
 - l. Tourisme y compris les agences de voyage
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TM_{gi}(N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM_{gi}(N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

L'approche adoptée repose sur une analyse statistique des taux de migration observés sur les sept dernières années, avec exclusion de l'année 2020. Conformément aux principes méthodologiques définis par la BCT, la même logique de classification a été appliquée aux secteurs, en utilisant les écarts types des taux de migration (10 ans) comme base de calcul des majorations, et en appliquant la classification des secteurs en trois catégories :

- Secteurs à haut risque : majoration égale à 3 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à risque moyen : majoration égale à 2 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à faible risque : majoration égale à 1 fois l'écart-type des taux de migration.

Les principales bases de cette méthode :

- Alignement avec les recommandations de la BCT en adoptant la même catégorisation des secteurs ;
- Approche fondée sur des données historiques propres à Hannibal Lease, garantissant une meilleure représentativité des risques réels encourus par notre établissement ainsi que les spécificités du produit leasing ; et
- Prise en compte de la volatilité sectorielle via une mesure statistique objective (écart-type).

Conformément au principe de prudence et dans une logique de cohérence méthodologique, tous les taux recalculés ont été appliqués, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs aux taux proposés par la BCT, afin d'assurer :

- Une application cohérente et systématique de la méthodologie à l'ensemble des secteurs sans ajustement subjectif ; et
- Une approche prudente et transparente, alignée avec les principes de gestion des risques et de conformité règlementaire.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2017-2024 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2017-2024), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} »

inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2025-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta_{gi}) \times \text{TPR}_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement correspondant aux marges financières brutes (intérêts) sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds d'amorçage, confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Banques	20 893 099	12 679 568
- Caisses	214	8
<u>Total</u>	<u>20 893 313</u>	<u>12 679 576</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Créances sur contrats mis en force	654 128 407	588 581 399
Encours financiers	603 592 050	546 578 089
Impayés	52 812 839	44 785 543
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	458 695	622 318
Intérêts échus différés	(3 050 238)	(3 700 559)
Valeurs à l'encaissement	315 060	296 008
Créances sur contrats en instance de mise en force	13 123 550	7 287 486
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>667 251 957</u>	<u>595 868 886</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 101 527)	(7 681 203)
Provisions pour dépréciation des impayés	(29 382 687)	(27 116 523)
Provisions collectives	(7 746 274)	(7 433 346)
Provisions additionnelles	(239 636)	(239 415)
Produits réservés	(4 598 985)	(3 606 797)
Total net des créances leasing	<u>618 182 848</u>	<u>549 791 601</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2023	<u>553 865 575</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	376 272 857
- Relocations	13 746 830
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(300 330 116)
- Relocations	(12 554 202)
- Cessions à la valeur résiduelle	(366 697)
- Cessions anticipées	(13 918 648)
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>616 715 600</u>

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Créance à plus de cinq ans		371 437	1 831 528
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		419 196 185	373 433 708
- Créance à moins d'un an		303 244 856	273 589 525
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	722 812 478	648 854 760
- Revenus à plus de cinq ans		5 681	131 807
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		64 020 567	55 701 135
- Revenus à moins d'un an		67 418 752	60 008 184
Total des produits financiers non acquis	(2)	131 445 000	115 841 126
- Valeurs résiduelles	(3)	7 078 863	6 997 854
- Contrats suspendus	(4)	5 145 709	6 566 601
- Contrats en cours	(5)	13 123 550	7 287 486
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	616 715 600	553 865 575

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Bâtiment et travaux publics		42 221 157	38 238 074
- Industrie		75 077 426	63 000 773
- Tourisme		49 279 568	113 096 073
- Commerce et services		359 017 640	259 809 433
- Agriculture		91 119 809	79 721 222
	<u>Total</u>	<u>616 715 600</u>	<u>553 865 575</u>

5.2.2 Analyse par type de matériel

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Equipements		21 064 574	20 121 097
- Matériel roulant		490 877 358	460 968 537
- Matériel spécifique		78 735 457	53 331 773
	<u>Sous Total</u>	<u>590 677 388</u>	<u>534 421 407</u>
- Immobilier		26 038 211	19 444 169
	<u>Total</u>	<u>616 715 599</u>	<u>553 865 575</u>

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Clients ordinaires (1)		20 209 868	17 602 662
Inférieur à 1 mois		7 585 481	6 979 561
Entre 1 à 3 mois		8 183 918	5 464 159
Entre 3 et 6 mois		1 225 455	1 891 430
Entre 6 mois et 1 année		1 119 805	1 831 417
Supérieur à 1 année		2 095 209	1 436 095
Clients litigieux (2)		32 602 971	27 182 880
	<u>Total (1)+(2)</u>	<u>52 812 839</u>	<u>44 785 543</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	501 228 486	82 143 654	1 947 201	5 388 905	12 883 803	603 592 050
Impayés	1 866 021	12 762 929	636 136	1 747 892	35 799 863	52 812 839
Contrats en instance de mise en force	13 120 508	3 042	-	-	-	13 123 550
CREANCES LEASING	516 215 015	94 909 625	2 583 336	7 136 797	48 683 665	669 528 440
Avances reçues (*)	(10 187 085)	-	-	(192)	(417 900)	(10 605 178)
ENCOURS GLOBAL	506 027 930	94 909 625	2 583 336	7 136 605	48 265 765	658 923 262
ENGAGEMENTS HORS BILAN	30 698 885	974 678	-	-	-	31 673 563
TOTAL ENGAGEMENTS	536 726 816	95 884 303	2 583 336	7 136 605	48 265 765	690 596 825
Produits réservés	-	-	(110 900)	(786 384)	(3 701 701)	(4 598 985)
Provisions sur encours financiers	-	-	(8 687)	(1 585 041)	(5 507 800)	(7 101 527)
Provisions sur impayés	-	-	(73 211)	(580 864)	(28 728 613)	(29 382 687)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 636)	(239 636)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(192 797)	(2 952 289)	(38 177 749)	(41 322 835)
ENGAGEMENTS NETS	536 726 816	95 884 303	2 390 539	4 184 316	10 088 016	649 273 990
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,37%	1,03%	6,99%	
			8,40%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2023			8,58%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			7,46%	41,37%	79,10%	
			71,26%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023			72,84%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Actions cotées	2 197 184	1 458 056
- Certificats de dépôts	3 000 000	13 500 000
- Titres SICAV	-	39 109
Total brut	5 197 184	14 997 165
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(87 084)	(204 290)
Total net	5 110 100	14 792 875

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	2,184	(56 196)
DA SAH	100	-	0,278	28	-	-
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,971	(20 182)
Délice Holding	107 500	10,000	13,052	1 403 125	13,052	-
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	7,994	-
ASSURANCE MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	51,277	(10 705)
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,212	-
Total				2 197 184		(87 084)

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Titres de participation	17 142 848	17 142 848
- Titres immobilisés	8 081 144	5 081 132
Total	25 223 993	22 223 981
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres NIDA	(3 573 877)	(3 573 877)
Montant net	21 650 116	18 650 104

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2024 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	19,00%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 (**)	2010-2013-2014-2016-2022-2023
Total				17 142 848	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites. L'AGE de la société Immobilière Echarifa réunie le 9 septembre 2024 a décidé d'augmenter la capital social de 3.460.000 DT portant ainsi le capital à 12.160.000 DT et HI a renoncé à son DPS, réduisant ainsi sa participation de 26,56% à 19%.

(**) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA S A a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinar par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action, 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750.000 actions au prix de 1.680 dinar l'action.

Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites. Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irréductible.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2023</u>	5 081 132	5 081 132	-
Additions de la période			
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	1 500 012	1 500 012	-
- FCPR Relance +	500 000	500 000	-
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	1 000 000	1 000 000	-
<u>Solde au 31 Décembre 2024</u>	<u>8 081 144</u>	<u>8 081 144</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2024 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	500	1 000,000	1000,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- FCPR Relance +	1,82%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2024
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	34,06%	10 000	100,000	100,000	1 000 000	2024
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	59 216	100,000	101,325	6 000 032	2019-2023-2024
<u>Total</u>					<u>8 081 144</u>	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	517 984	46 450	-	-	-	564 434	444 727	48 645	-	-	-	493 372	-	71 061
Logiciels en cours		34 293	-	2 400	-	-	36 693	-	-	-	-	-	-	36 693	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		708 341	84 699	-	-	-	793 040	-	-	-	-	-	-	-	793 040
Total des immobilisations incorporelles		1 260 618	131 148	2 400	-	-	1 394 166	444 727	48 645	-	-	-	493 372	36 693	864 101
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	13 580 282	53 872	237 826	-	-	13 871 980	2 947 279	605 700	-	-	-	3 552 979	-	10 319 001
Matériel de transport	20,0%	1 463 513	52 000	-	(158 000)	-	1 357 513	743 919	254 667	-	(102 086)	-	896 500	-	461 013
Equipements de bureau	10,0%	1 244 976	84 754	2 287	(1 902)	(4 846)	1 325 269	783 679	72 562	(1 639)	(1 831)	(4 383)	848 388	-	476 881
Matériel informatique	33,3%	715 745	43 150	-	-	-	758 895	622 957	62 811	1 620	-	-	687 388	-	71 507
Installations générales	10,0%	3 454 950	61 698	748	-	-	3 517 396	1 189 140	315 996	19	-	-	1 505 156	-	2 012 240
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	-	-	99 117	59 750	5 722	-	-	-	65 472	-	33 645
Immobilisations en cours		147 306	-	(147 306)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		352 758	-	(95 956)	(256 802)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles		26 978 787	295 473	(2 400)	(416 704)	(4 846)	26 850 310	6 346 724	1 317 461	-	(103 917)	(4 383)	7 555 884	250 000	19 044 426
TOTAUX		28 239 405	426 622	-	(416 704)	(4 846)	28 244 476	6 791 451	1 366 106	-	(103 917)	(4 383)	8 049 257	286 693	19 908 527

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Charges reportées	1 879 996	1 535 927
- Dépôts et cautionnements versés	76 292	61 292
- Fournisseurs, avances et acomptes	103 467	102 208
- Prêts au personnel	2 343 503	2 014 511
- Personnel, avances et acomptes	117 425	100 644
- Etat, compte d'attente TVA	1 692 909	1 084 437
- Produits à recevoir des tiers	35 275	46 777
- Débiteurs divers	68 814	46 097
- Charges constatées d'avances	266 928	103 185
<u>Total brut</u>	<u>6 584 611</u>	<u>5 095 077</u>

A déduire :

- Provisions	(212 908)	(211 414)
<u>Montant net</u>	<u>6 371 703</u>	<u>4 883 663</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2024
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	441 177	138 165	579 342	368 279	19 742	388 021	191 322
Frais d'émission des emprunts		9 964 999	1 037 558	11 002 557	8 501 970	811 913	9 313 883	1 688 674
TOTAUX		11 081 743	1 175 723	12 257 467	9 545 816	831 654	10 377 470	1 879 996

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 811.913 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Banques, découverts	7 266	3 809
<u>Total</u>	<u>7 266</u>	<u>3 809</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	10 605 178	6 869 304
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>10 611 178</u>	<u>6 875 304</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Banques locales	252 857 130	199 120 263
- Banques étrangères	58 823 991	65 819 905
- Emprunts obligataires	169 820 000	167 776 840
- Certificats de dépôt	7 000 000	6 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>488 501 121</u>	<u>439 217 008</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 810 117	2 189 179
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	795 281	803 784
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 461 137	11 499 558
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(45 255)	(57 156)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 021 280</u>	<u>14 435 365</u>
<u>Total</u>	<u>502 522 401</u>	<u>453 652 373</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt	7 000 000	Remboursement après 10 ,20 ,30, 50, 60,70, 90 ,180 ou 240 jours de la date de souscription de chaque certificat	6 500 000	62 000 000	(61 500 000)	7 000 000	-	7 000 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			6 500 000	62 000 000	(61 500 000)	7 000 000	-	7 000 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	3 310 840	-	(3 310 840)	-	-	-
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	11 412 000	-	(5 706 000)	5 706 000	-	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	2 780 000	-	(1 390 000)	1 390 000	-	1 390 000
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	7 024 000	-	(3 100 000)	3 924 000	1 962 000	1 962 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	(3 000 000)	3 000 000	-	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	16 000 000	-	(8 000 000)	8 000 000	-	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	18 000 000	-	(6 000 000)	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2021 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	10 200 000	-	(3 000 000)	7 200 000	4 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	26 650 000	-	(3 350 000)	23 300 000	17 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	8 400 000	-	(2 100 000)	6 300 000	4 200 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2024-2028)	40 000 000	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2023 SUB	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	15 000 000	-	(3 000 000)	12 000 000	9 000 000	3 000 000
HL 2024/1	40 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	40 000 000	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2024 SUB	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			167 776 840	55 000 000	(52 956 840)	169 820 000	110 662 000	59 158 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 5,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	71 428	-	(71 428)	-	-	-
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	5 333 333	-	(1 333 333)	3 999 999	2 666 666	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	4 000 001	-	(888 889)	3 111 112	2 222 224	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	857 144	-	(428 571)	428 573	-	428 573
KFW 12 MEUR (2021)	38 469 874	Semestriellement (2024-2030)	38 469 874	-	(2 959 221)	35 510 653	29 592 211	5 918 442
KFW 5.060 MEUR (2023)	17 088 126	Semestriellement (2024-2030)	17 088 126	-	(1 314 471)	15 773 655	13 144 712	2 628 942
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			65 819 905	-	(6 995 914)	58 823 991	47 625 812	11 198 179

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période					
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an			
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	1 205 615	-	(787 427)	418 188	-	418 188			
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	1 208 215	-	(785 952)	422 263	2 600	419 663			
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	1 083 332	-	(333 334)	749 998	416 665	333 334			
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2019-2024)	1 725 999	-	(1 725 999)	-	-	-			
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 250 000	-	(1 000 000)	250 000	-	250 000			
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 500 000	-	(750 000)	750 000	250 000	500 000			
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2020-2025)	13 316 051	-	(12 237 346)	1 078 705	-	1 078 705			
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	14 000 000	-	(8 000 000)	6 000 000	-	6 000 000			
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	325 500	-	(186 000)	139 500	-	139 500			
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	910 000	-	(520 000)	390 000	-	390 000			
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2020-2025)	133 000	-	(76 000)	57 000	-	57 000			
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2020-2025)	315 000	-	(180 000)	135 000	-	135 000			
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2020-2025)	460 526	-	(263 158)	197 368	-	197 368			
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2020-2025)	276 316	-	(157 895)	118 421	-	118 421			
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 198 842	-	(685 053)	513 789	-	513 789			
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	6 564 786	-	(1 980 840)	4 583 946	2 401 829	2 182 118			
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	15 000 000	-	(5 000 000)	10 000 000	5 000 000	5 000 000			
CITIBANK	41 000 000	Crédit relais	39 000 000	101 500 000	(99 500 000)	41 000 000	-	41 000 000			
ABC	11 000 000	Crédit relais	11 000 000	22 000 000	(22 000 000)	11 000 000	-	11 000 000			
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	3 740 221	-	(945 147)	2 795 074	1 755 875	1 039 200			
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	3 500 000	-	(1 000 000)	2 500 000	1 500 000	1 000 000			
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	711 864	-	(203 390)	508 475	305 085	203 390			
BIAT 15MDT (2022 - 2)	15 000 000	Mensuellement (2023-2027)	12 626 768	-	(2 487 916)	10 138 852	7 377 973	2 760 879			
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	Mensuellement (2023-2028)	6 750 000	-	(1 500 000)	5 250 000	3 750 000	1 500 000			
STB 5MDT (2023)	5 000 000	Trimestriellement (2023-2028)	4 500 000	-	(1 250 000)	3 250 000	2 250 000	1 000 000			
BARAKA 11 MDT (2023)	11 000 000	Mensuellement (2023-2026)	12 809 423	-	(5 545 818)	7 263 604	1 093 788	6 169 816			
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	10 739 677	-	(3 311 707)	7 427 970	3 742 544	3 685 426			
BARAKA 17 MDT (2023)	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	8 519 128	-	(1 777 556)	6 741 572	4 777 687	1 963 884			
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	10 000 000	-	(1 606 374)	8 393 626	6 627 373	1 766 253			
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	10 000 000	-	(1 625 401)	8 374 599	6 613 631	1 760 968			
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	Trimesriellement (2023-2028)	4 750 000	-	(1 000 000)	3 750 000	2 750 000	1 000 000			
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	15 000 000	(1 500 000)	13 500 000	10 500 000	3 000 000			
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	(1 166 667)	8 833 333	6 833 333	2 000 000			
BT 10MDT (2024)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2029)	-	10 000 000	(1 000 000)	9 000 000	7 000 000	2 000 000			
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2027)	-	5 000 000	(851 092)	4 148 908	2 560 767	1 588 141			
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000	Mensuellement (2023-2026)	-	6 750 000	(1 528 087)	5 221 913	2 961 232	2 260 680			
ATTIJARI 10MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	(792 351)	9 207 649	7 481 984	1 725 664			
BTL 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	5 000 000	(500 000)	4 500 000	3 500 000	1 000 000			
BTE 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	(254 393)	9 745 607	8 120 264	1 625 343			
ATB 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2025-2029)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000			
BIAT 10MDT (2024 - 1)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	(371 116)	9 628 884	7 991 706	1 637 178			
BIAT 10MDT (2024 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2029)	-	10 000 000	(127 114)	9 872 886	8 194 221	1 678 665			
BIAT 6MDT (2024-1)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 968 244	1 031 756			
BIAT 6MDT (2024-2)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 616 511	1 383 489			
BIAT 8MDT (2024-3)	8 000 000	Mensuellement (2025-2029)	-	8 000 000	-	8 000 000	6 956 523	1 043 477			
<u>Total des crédits des banques locaux</u>						199 120 263	240 250 000	(186 513 133)	252 857 130	136 299 833	116 557 297
<u>Total général</u>						439 217 008	357 250 000	(307 965 887)	488 501 121	294 587 645	193 913 476

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	534 782	357 183
<u>Sous total</u>	<u>534 782</u>	<u>357 183</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	60 863	60 863
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>63 514</u>	<u>63 514</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	3 886 065	434 691
- Effets à payer	78 605 615	68 390 665
<u>Sous total</u>	<u>82 491 680</u>	<u>68 825 357</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>83 089 975</u>	<u>69 246 053</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Personnel, rémunérations dues	100	100
- Personnel, provisions pour congés payés	451 977	366 893
- Personnel, autres charges à payer	1 100 000	1 050 000
- Etat, retenues sur salaires	272 020	260 863
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	496 365	383 722
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	3 700	20 972
- Etat, TVA à payer	1 134 576	1 631 683
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	598 653	3 176 100
- Etat, contribution conjoncturelle (voir note 27)	543 789	617 057
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 27)	543 789	617 057
- Etat, autres impôts et taxes à payer	154 309	140 699
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	13 559	11 007
- Produits constatés d'avance	7 473	19 027
- CNSS	582 594	545 615
- CAVIS	102 987	98 403
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	106 531	84 203
- Actionnaires, dividendes à payer	4 358	2 604
- Crédoeurs divers	237 983	229 726
- Prestataires Assurances	2	-
- Diverses Charges à payer	602 561	665 202
- Provisions pour risques et charges	1 316 680	766 680
<u>Total</u>	<u>8 274 005</u>	<u>10 687 612</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 500 000	5 011 083
- Réserve spéciale pour réinvestissement		10 887 979	7 887 979
- Réserve pour fonds social		64 972	43 380
- Actions propres	(C)	-	(404 890)
- Complément d'apport		12 810	10 532
- Résultats reportés		5 923 522	3 764 376
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(D)	<u>77 389 283</u>	<u>71 312 460</u>
Résultat de l'exercice (1)		10 222 498	10 218 162
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>87 611 781</u>	<u>81 530 622</u>
Nombre d'actions (2)	(E)	10 967 934	10 925 248
Résultat par action (1) / (2)		0,932	0,935

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2024 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 Avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2023	74 752	404 890
Cession de la période	(74 752)	(407 169)
Complément d'apport		2 279
Solde au 31 décembre 2024	-	-

Au 31 décembre 2024, HL ne détient plus de ses actions propres.

(D) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 3.563.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Résultats reportés	675 392

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2024
(exprimé en dinars)**

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectation approuvée par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000	200 000	2 353 265			(6 092 315)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(3 300 000)				(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					22 426				22 426
Prélèvement sur fonds social				(157 397)					(157 397)
Résultat de l'exercice 2023								10 218 162	10 218 162
Solde au 31 Décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2024		488 917	3 000 000	200 000	6 529 245			(10 218 162)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(4 400 000)				(4 400 000)
Cession des actions propres						404 890	2 279		407 169
Encaissement de dividendes sur actions propres					29 901				29 901
Prélèvement sur fonds social				(178 408)					(178 408)
Résultat de l'exercice 2024								10 222 498	10 222 498
Solde au 31 Décembre 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	64 972	5 923 522	-	12 810	10 222 498	87 611 781

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts de leasing	81 093 488	74 207 140
- Intérêts de retard	1 892 860	2 286 678
- Prélouer	74 713	105 813
- Frais de dossier	545 843	501 021
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	420 308	482 023
- Frais de rejet	671 603	685 864
Total des produits	84 698 815	78 268 539
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	932 475	1 122 630
Intérêts de retard antérieurs	70 589	80 008
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 955 288)	(1 451 507)
Intérêts de retard	(39 964)	(85 802)
Variation des produits réservés	(992 188)	(334 671)
Total des intérêts et des produits de leasing	83 706 627	77 933 868
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	540 011 488	496 231 524
. A la fin de la période	598 446 340	540 011 488
. Moyenne (A)	569 228 914	518 121 506
- Intérêts de la période (B)	81 093 488	74 207 140
- Taux moyen (B) / (A)	14,25%	14,32%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	17 384 737	17 946 181
- Intérêts des crédits des banques locales	22 883 428	19 377 973
- Intérêts des crédits des banques étrangères	4 424 715	3 506 662
- Intérêts des autres opérations de financement	788 974	1 111 076
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	811 913	734 623
Total des charges financières des emprunts (A)	46 293 767	42 676 516
- Intérêts des comptes courants	25 645	21 470
- Autres charges financières	680	32 418
Total des autres charges financières	26 326	53 888
Total général	46 320 093	42 730 404
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	439 217 008	408 408 568
. A la fin de l'exercice	488 501 121	439 217 008
. Moyenne (B)	463 859 064	423 812 788
- Taux moyen (A) / (B)	9,98%	10,07%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dividendes	81 362	62 071
- Plus values sur cession des titres immobilisés	-	65 565
- Plus values sur cession des actions	186 652	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	4 523	16 231
- Revenus des comptes créditeurs	315 062	276 413
- Moins values sur cession des titres SICAV	(1 194)	-
- Moins values sur cession des titres cotés	(24 029)	-
- Revenus des certificats de dépôt	291 484	777 428
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	1 727
- Jetons de présences reçus des filiales	10 000	6 250
<u>Total</u>	<u>863 861</u>	<u>1 205 685</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits locatifs	42 587	40 559
- Commissions d'assurance	42 128	75 448
<u>Total</u>	<u>84 716</u>	<u>116 008</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Salaires et complément de salaires	10 537 707	9 996 299
- Cotisations de sécurité sociale	1 896 355	1 748 584
- Autres charges sociales	691 183	652 793
<u>Total</u>	<u>13 125 245</u>	<u>12 397 676</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	48 645	31 338
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 317 461	1 285 927
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	19 742	-
<u>Total</u>	<u>1 385 848</u>	<u>1 317 266</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Achat de matières et fournitures	503 556	456 083
<u>Total des achats</u>	<u>503 556</u>	<u>456 083</u>
- Locations	498 845	397 634
- Entretiens et réparations	122 268	126 506
- Primes d'assurances	379 386	286 288
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 000 499</u>	<u>810 428</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	397 045	419 798
- Publicités, publications, relations publiques	498 919	531 416
- Déplacements, missions et réceptions	198 053	174 854
- Frais postaux et de télécommunications	293 785	261 108
- Services bancaires et assimilés	208 404	210 356
- Autres	951 254	820 830
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 547 459</u>	<u>2 418 361</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	100 000	100 000
- Rémunération du comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 000	25 333
- Jetons de présence	112 500	113 125
<u>Total des charges diverses</u>	<u>262 500</u>	<u>263 458</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	310 029	284 009
- T.C.L	199 201	184 273
- Droits d'enregistrement et de timbres	38 707	40 111
- Autres impôts et taxes	20 871	24 931
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>568 808</u>	<u>533 324</u>
<u>Total général</u>	<u>4 882 821</u>	<u>4 481 654</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 230 237	7 965 733
- Dotations aux provisions collectives	312 928	1 203 988
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 543 748)	(8 141 048)
- Dotation aux provisions additionnelles	220	-
- Créances abandonnées	32 479	454 852
- Créances radiées	-	6 356 239
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(5 936 048)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	-	(420 191)
- Encaissement sur créances radiées	(227 413)	(19 859)
<u>Total</u>	<u>1 804 703</u>	<u>1 463 665</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	1 614	11 326
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	4 677	55 037
- Dotations aux provisions pour risques et charges	550 000	100 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	36 693	-
- Redressement fiscal	-	439 994
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	(439 994)
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	(120)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(121 883)	(9 906)
<u>Total</u>	<u>470 981</u>	<u>156 457</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	-	931
- Pénalités	1 910	12 074
- Mise en rebut d'immobilisations	464	1 193
- Autres pertes ordinaires	242	243
<u>Total</u>	<u>2 616</u>	<u>14 441</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	57 665	124 947
- Autres gains sur éléments exceptionnels	27 407	32 583
<u>Total</u>	<u>85 072</u>	<u>157 530</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Résultat comptable avant impôt	16 747 969	16 851 528
A réintégrer		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 230 237	7 965 733
- Dotations aux provisions collectives	312 928	1 203 988
- Dotations aux provisions pour risques et charges	550 000	100 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	1 614	11 326
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	4 677	55 037
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	36 693	-
- Reprises sur provisions fiscales	5 665 752	14 526 995
- Provisions fiscales 2021/2020 pour affaires en cours	15 769 822	11 323 211
- Moins values sur cession des SICAV	1 194	-
- Redressements fiscal	-	439 994
- Diverses charges non déductibles	97 560	547 030
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	5 665 752	14 526 995
- Provisions fiscales 2021/2020 pour affaires en cours	15 769 822	11 323 211
- Plus values des actions cotées	186 652	-
- Reprises sur provisions des autres actifs	120	-
- Reprise sur provision pour risques et charges	-	439 994
- Plus values latents sur titre SICAV	-	1 727
- Dividendes	81 362	62 071
Bénéfice fiscal avant provisions	24 714 739	26 670 844
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	7 230 237	7 965 733
Provisions collectives déductibles	385 093	223 641
Provisions pour dépréciation de titres cotés	4 677	55 037
Bénéfice fiscal avant réinvestissement	17 094 732	18 426 434
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'impôt	3 500 000	3 000 000
Bénéfice imposable	13 594 732	15 426 434
Impôt sur les sociétés au taux de 40% ou 35% (minimum d'impôt 0,2% du CA TTC)	5 437 893	5 399 252
A imputer		
- Correction du report de l'IS suite au contrôle fiscal	-	218 240
- Acomptes provisionnels payés	4 672 022	2 229 030
- Retenues à la source	167 219	212 363
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	598 652	3 176 100
<u>Contribution sociale de solidarité</u>	543 789	617 057
<u>Contribution conjonctuelle</u>	543 789	617 057

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	44 785 543	47 889 779
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(52 812 839)	(44 785 543)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	296 008	57 607
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(315 060)	(296 008)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(6 869 304)	(6 457 206)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	10 605 178	6 869 304
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 4	622 318	176 921
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 4	(458 695)	(622 318)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(3 700 559)	(3 555 201)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 050 238	3 700 559
- TVA collectée		71 585 321	67 107 526
- TVA collectée sur avances et acomptes		(608 473)	(49 066)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	381 423 604	359 098 988
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	3 690 042	4 177 407
- Créances radiées	- Note 23	-	(6 356 239)
- Créances abandonnées	- Note 23	(32 479)	(454 852)
- Consolidation	- Note 4	-	(28 265)
- Encaissement sur créances radiées	+ Note 23	227 413	19 859
- Encours financiers radiés	+ Note 4	-	1 320 881
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(1 192 628)	(2 024 636)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	366 697	646 196
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	13 918 648	17 373 763
		<u>464 580 974</u>	<u>443 809 455</u>

Encaissements reçus des clients

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	68 825 357	77 581 301
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(82 491 680)	(68 825 357)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	376 272 857	344 935 203
- TVA sur Investissements	+	60 802 769	56 354 098
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	5 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	-	-
		<u>423 409 303</u>	<u>410 050 746</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(100 644)	(92 012)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	117 425	100 644
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(102 208)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	103 467	102 208
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(61 292)	(62 367)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	76 292	61 292
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(103 185)	(167 083)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	266 928	103 185
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	357 183	351 669
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(534 782)	(357 183)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	100	300
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(100)	(100)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	366 893	282 597
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(451 977)	(366 893)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	1 050 000	650 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(1 100 000)	(1 050 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	260 863	393 751
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(272 020)	(260 863)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	383 722	655 928
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(496 365)	(383 722)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	545 615	591 485
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(582 594)	(545 615)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	98 403	116 996
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(102 987)	(98 403)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	84 203	65 195
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(106 531)	(84 203)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	665 202	681 770
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(602 561)	(665 202)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	1 035 056	768 139
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(706 063)	(551 250)
- TVA, payée sur biens et services	+	915 212	786 373
- Charges de personnel	+ Note 20	13 125 245	12 397 676
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	4 882 821	4 481 654
- Impôts et taxes	- Note 22	(568 808)	(533 324)
- Charges à répartir	+ Note 9	138 165	72 898
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>18 580 679</u>	<u>17 345 392</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	1 037 558	881 992
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	20 972	8 167
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(3 700)	(20 972)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	11 499 558	10 557 021
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(11 461 137)	(11 499 558)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 992 964	2 563 599
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 605 398)	(2 992 964)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(57 156)	(63 359)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	45 255	57 156
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	46 320 093	42 730 404
- Différence de change sur emprunts		-	5 487
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(811 913)	(734 623)
<u>Intérêts payés</u>		<u>46 977 095</u>	<u>41 492 349</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	3 176 100	1 329 395
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(598 653)	(3 176 100)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 14	617 057	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 14	(543 789)	(617 057)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	617 057	308 661
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(543 789)	(617 057)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	140 699	229 429
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(154 309)	(140 699)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	11 007	8 478
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(13 559)	(11 007)
- TVA payée		10 364 447	7 758 364
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	-	1 298 023
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	-	-
- Impôts et taxes	+ Note 22	568 808	533 324
- Contribution conjoncturelle	+ Note 27	543 789	617 057
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 27	543 789	617 057
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	5 437 893	5 399 252
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>20 166 547</u>	<u>13 537 120</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	131 148	65 540
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	295 473	551 914
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	63 514	72 857
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(63 514)	(63 514)
		<u>426 622</u>	<u>626 797</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 25	-	(931)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	312 787	158 047
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	464	1 193
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	(464)	(1 193)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	57 665	124 947
		<u>370 452</u>	<u>282 063</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Titres de participation acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	3 000 012	6 880 863
		<u>3 000 012</u>	<u>6 880 863</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dividendes	+ Note 15	4 400 000	3 300 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(29 901)	(22 426)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	2 604	1 222
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(4 358)	(2 604)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	178 408	157 397
		<u>4 546 754</u>	<u>3 433 590</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	46 777	42 618
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(35 275)	(46 777)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	46 097	46 107
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(68 814)	(46 097)
- Placements en début de période	+ Note 6	14 997 165	29 035 157
- Placements en fin de période	- Note 6	(5 197 184)	(14 997 165)
- Redressement fiscal	- Note 24	-	(439 994)
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(19 027)	(133 561)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	7 473	19 027
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(229 726)	(329 225)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	237 983	229 726
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	-	(18 181)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	2	-
- Produits des placements	+ Note 18	271 343	80 029
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	(24 029)	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	616 546	1 060 091
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	27 407	32 583
- Autres pertes ordinaires	- Note 24 & 25	(2 152)	(12 317)
		<u>10 674 586</u>	<u>14 522 023</u>
	<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		

Note 38 : Informations sur les parties liées :

AMILCA LLD

En 2024, HL a mis en force 3 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 321 591 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 16 569 910 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 854 265 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 5 727 410 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, totalise la somme de 207 146 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 1 917 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 4 430 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 402 833 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 16 459 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 107 935 dinars.

Société Immobilière ECHARIFA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 19 % du capital, s'élève à 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ce contrat s'élève 25 429 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 195 733 dinars.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 495 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève 1 118 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 2 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ce contrat s'élève 3 318 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 14 256 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 441 989 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève 38 758 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 255 003 dinars.

STE Confection Ras Jebel

En 2024, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 71 396 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 366 240 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 13 816 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 73 656 dinars.

STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

En 2024, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 55 081 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 365 859 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 34 415 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 222 920 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease, s'élève à 139 423 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ce contrat s'élève 10 918 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 86 897 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

En 2024, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 439 958 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 920 555 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 1 844 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 439 960 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 26 novembre 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 19.950 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2024 au 19 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 120.690 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 1.000.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 8 décembre 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 4.094 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 12.000.000 DT, durant la période allant du 7 janvier 2024 au 9 septembre 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 89.330 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1-HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 29 septembre 2023 et échéant le 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 20.813 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 27 mars 2024 au 22 mars 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 66.746 DT.

L'encours du certificat de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 1.000.000 DT.

REPRESENTATION INTERNATIONALE

1- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 4 décembre 2023 et échéant le 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 372 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.500.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2024 au 27 décembre 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 40.943 DT.

NIDA SA

HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 25.000.000 DT, durant la période allant du 10 janvier 2024 au 6 janvier 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 301.066 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 3.500.000 DT.

Invest Trust Tunisia

1- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 6.265 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 10 juin 2024 et échéant le 5 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 24.057 DT.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2024 sont au nombre de 21.

Les charges supportées au titre de l'année 2024 s'élèvent à 426.957 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 27 mars 2024, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50.000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2024 à 33.861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

Acquisition d'un bureau

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

Le 10 janvier 2024, les deux parties ont signé un acte de résiliation de la promesse de vente. Outre la restitution de l'avance encaissé qui s'élève à 256 802 dinars, la société Confection Ras Jbal « CRJ » a payé une indemnité de 46.224 dinars, calculée sur la base d'un taux annuel de 8%.

Renonciation aux Droits Préférentiels de Souscription

Pour se conformer aux dispositions de l'article 75 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, le conseil d'administration réuni le 28 août 2024, a autorisé la renonciation d'Hannibal Lease à ses droits préférentiels de souscription au titre de l'augmentation de capital de la société Immobilière Echarifa, ramenant ainsi le taux de sa détention de 26,56% à 19%.

La renonciation a eu pour effet de ramener la part de HL dans les fonds propres de la société immobilière ECHARIFA de 3.325 KDT à 3.036 KDT.

Cette opération a été entériné par le conseil d'administration réuni le 27 mars 2025.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024
Avantages à court terme	100 000	-	693 984	152 339	451 125	75 000	162 500	162 500
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 682	2 339	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	34 302	-	26 125	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	693 984	152 339	451 125	75 000	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

NOTE 41 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2024, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018 ainsi que les acomptes provisionnels de l'exercice 2019. Un avis de redressement a été notifié à la société en Novembre 2024 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 2.713.262 DT dont 1.356.631 DT de pénalités.

Le coût fiscal de ladite vérification est estimée à la somme de 723.537 DT, le reliquat du montant principal, à savoir 633.094 DT est relatif aux acomptes provisionnels qui seront imputés sur l'impôt sur les sociétés des exercices ultérieurs et le montant des pénalités sera probablement annulé et ce, dans le cadre de l'amnistie prévue par le Loi de Finances de l'année 2025.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêtée des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, Hannibal Lease a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement.

NOTE 42 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 27 mars 2025 font apparaître un total du bilan de 692.116.606 DT, un bénéfice net de 10.222.498 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 20.886.047 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2024, les créances s'élèvent à 667.252 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 44.470 KDT et les agios réservés ont atteint 4.599 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Observation

Nous attirons l'attention sur la situation décrite au niveau de la note aux états financiers « Contrôle fiscal », qui décrit les faits liés à la vérification fiscale préliminaire subi par Hannibal Lease et portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018 ainsi que sur les acomptes provisionnels de l'exercice 2019.

A la date du présent rapport, les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours et sur la base des informations disponibles, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, la société a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 27 mars 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il

considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 4 Avril 2025

Les commissaires aux comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Tarek SAHLI

DELTA CONSULT
Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

1- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2024 au 19 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 120.690 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 1.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 12.000.000 DT, durant la période allant du 7 janvier 2024 au 9 septembre 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 89.330 DT.

3- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 27 mars 2024 au 22 mars 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 66.746 DT.

L'encours du certificat de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 1.000.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.500.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2024 au 27 décembre 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 40.943 DT.

5- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 25.000.000 DT, durant la période allant du 10 janvier 2024 au 6 janvier 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 301.066 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 3.500.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 10 juin 2024 et échéant le 5 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 24.057 DT.

7- Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

Le 10 janvier 2024, les deux parties ont signé un acte de résiliation de la promesse de vente. Outre la restitution de l'avance encaissé qui s'élève à 256 802 dinars, la société Confection Ras Jbal « CRJ » a payé une indemnité de 46.224 dinars, calculée sur la base d'un taux annuel de 8%.

Cette opération a été autorisée, à postériori, par le conseil d'administration réuni le 28 Août 2024.

8 -Pour se conformer aux dispositions de l'article 75 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, le conseil d'administration réuni le 28 août 2024, a autorisé la renonciation d'Hannibal Lease à ses droits préférentiels de souscription au titre de l'augmentation de capital de la société Immobilière Echarifa, ramenant ainsi le taux de sa détention de 26,56% à 19%.

La renonciation a eu pour effet de ramener la part de HL dans les fonds propres de la société immobilière ECHARIFA de 3.325 KDT à 3.036 KDT.

Cette opération a été entériné par le conseil d'administration réuni le 27 mars 2025.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 26 novembre 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 19.950 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 8 décembre 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 4.094 DT.

3- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 29 septembre 2023 et échéant le 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 20.813 DT.

4- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 4 décembre 2023 et échéant le 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 372 DT.

5- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 6.265 DT.

6- Le conseil d'administration réuni le 27 mars 2024, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2024 à 33 861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2024, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2024.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024
Avantages à court terme	100 000	-	693 984	152 339	451 125	75 000	162 500	162 500
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 682	2 339	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	34 302	-	26 125	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	693 984	152 339	451 125	75 000	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et

aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 4 Avril 2025

Les commissaires aux comptes

Société DATN

DELTA CONSULT

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

Said MALLEK

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

-BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2025. Ces états financiers sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2024
(En milliers de dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	III-1	466 477	330 819
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	4 640 155	4 673 638
Créances sur la clientèle	III-3	12 806 868	12 442 378
Portefeuille-titres commercial	III-4	18 254	25 637
Portefeuille d'investissement	III-5	6 118 411	4 649 470
Valeurs immobilisées	III-6	397 449	338 203
Autres actifs	III-7	548 611	484 381
Total des actifs		24 996 225	22 944 526
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	IV-1	594	3 951
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	406 106	543 666
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	20 814 073	18 802 457
Emprunts et ressources spéciales	IV-4	798 630	859 806
Autres passifs	IV-5	750 431	652 526
Total des passifs		22 769 834	20 862 406
CAPITAUX PROPRES			
Capital		204 000	178 500
Réserves		1 229 578	1 254 361
Autres capitaux propres		3	3
Résultats reportés		435 056	317 812
Résultat de l'exercice		357 754	331 444
Total des capitaux propres	V	2 226 391	2 082 120
Total des capitaux propres et passifs		24 996 225	22 944 526

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 décembre 2024

(En milliers de dinars)

		31/12/2024	31/12/2023
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	VI-1	2 778 356	2 342 393
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		557 360	284 461
b- En faveur de la clientèle		2 220 996	2 057 932
Crédits documentaires	VI-2	1 081 217	899 073
a- En faveur de la clientèle		988 019	807 217
b- Autres		93 198	91 856
Total des passifs éventuels		3 859 573	3 241 466
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements donnés	VI-3	1 355 283	1 285 419
En faveur de la clientèle		1 355 283	1 285 419
Engagements sur titres		454	903
a- Participations non libérées		453	903
b- Titres à recevoir		1	-
Total des engagements donnés		1 355 737	1 286 322
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	VI-4	5 151 238	5 316 694
Total des engagements reçus		5 151 238	5 316 694

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 31 décembre 2024
(En milliers de dinars)

	Note	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	1 501 115	1 412 716
Commissions (en produits)	VII-1-2	280 684	260 511
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	170 060	187 466
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	374 764	295 765
Total des produits d'exploitation bancaire		2 326 623	2 156 458
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(843 062)	(753 041)
Commissions encourues	VII-2-2	(3 847)	(6 545)
Total des charges d'exploitation bancaire		(846 909)	(759 586)
Produit Net Bancaire		1 479 714	1 396 872
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(129 337)	(235 779)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	(28 975)	(18 783)
Autres produits d'exploitation	VII-5	12 773	12 692
Frais de personnel	VII-6	(358 106)	(296 871)
Charges générales d'exploitation	VII-7	(258 279)	(219 753)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(48 174)	(47 677)
Résultat d'exploitation		669 616	590 701
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	(2 716)	-
Impôt sur les bénéfices	VII-10	(309 146)	(259 257)
Résultat des activités ordinaires		357 754	331 444
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		357 754	331 444
Modification comptable affectant le résultat reporté		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		357 754	331 444

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er janvier au 31 décembre 2024
(En milliers de dinars)

	Note	Exercice 2024	Exercice 2023
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		1 979 128	1 891 555
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(810 414)	(720 378)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(193 893)	(1 272 897)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(511 278)	(425 877)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		2 004 729	1 703 051
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(612 285)	(494 648)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		60 047	35 529
Impôts sur les sociétés		(300 079)	(274 240)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 615 955	442 095
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		293 639	297 362
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 416 792)	(379 781)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(113 181)	(117 660)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(1 236 334)	(200 079)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(137 924)	14 134
Augmentation / diminution ressources spéciales		904	1 881
Dividendes versés		(214 200)	(207 060)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(351 220)	(191 045)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	4 088	(66 982)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		32 489	(16 011)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		2 643 214	2 659 225
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IX-2	2 675 703	2 643 214

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31 décembre 2024

Note I – Respect des Normes Comptables Tunisiennes

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2024 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de 2024 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2024 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2024 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2024 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2024 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2024 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2024.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2024 pour leurs montants se rapportant à la période allant du premier janvier au 31 décembre 2024. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2024 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2024 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

II-3-1. Provisions Individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 30 décembre 2013. Les classes de risque sont définies comme suit :

- Classe 0 – Actifs courants
- Classe 1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- Classe 2 – Actifs incertains
- Classe 3 – Actifs préoccupants
- Classe 4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe 2 – Actifs incertains	20%
Classe 3 – Actifs préoccupants	50%
Classe 4 – Actifs compromis	100%

II-3-2. Provisions Additionnelles

En application de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans ;

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction des :

- Agios réservés ;
- Garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ; et
- Provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°9124.

II-3-3. Provisions Collectives

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de ladite circulaire.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents par un matelas de Fonds propres et se préparer aux exigences des standards bâlois, la Banque a procédé à des ajustements des paramètres relatifs au calcul de la provision collective (facteur d'ajustement et Taux de provisionnement).

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 399,9 MD au 31 décembre 2024.

II-4. Les règles de classification et d'évaluation des titres et des revenus y afférents

II-4-1. Portefeuille titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement :

- Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation. Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués à la valeur de marché selon la courbe des taux des émissions souveraines publiée à la date de clôture de l'exercice 2024.
- Les titres de placement, sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois.
A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.
La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société. Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres.
Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

II-4-2. Portefeuille titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ce portefeuille comprend notamment :

- Les Bons de trésor d'investissements ;
- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées;
- Les fonds gérés placés chez les SICAR.

Les titres d'investissements sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Les plus-values latentes sur ces bons de trésor ne sont pas comptabilisées.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2024. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31 décembre 2024.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2024, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21.

Ces états comportent les données relatives à l'année 2024 et celles relatives à l'année 2023.

II-7. Faits saillants de l'exercice

- 1- L'article premier de la loi n°2024-41 du 2 août 2024 a modifié l'article 412 (ter) du code de commerce en introduisant de nouvelles dispositions portant notamment sur la réduction de 50% des taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours et aux nouveaux crédits accordés par les banques, moyennant des conditions spécifiques.

Les produits d'intérêts répondant aux conditions légales prévues par l'article 412 (ter) ayant fait l'objet d'une demande pour le bénéfice de la mesure de réduction de taux, déposée avant le 31 décembre 2024, et qui ont été indûment comptabilisés parmi les produits de 2024 selon le taux d'intérêt initial de l'ancien échéancier, sont ajustés.

Ainsi, le volume des crédits éligibles ayant fait l'objet de demandes de réduction de taux au cours de l'exercice 2024 est de 2 737 crédits. L'impact de leur traitement sur les revenus dudit exercice est de 898 mD.

- 2- En date du 26 décembre 2024, l'administration fiscale a communiqué à la BIAT un avis de vérification approfondie. Les périodes concernées par la vérification s'étendent du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 26 mars 2025.

- 3- Le conseil de la concurrence a engagé une procédure contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances durant la pandémie de COVID-19. À la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration, le 26 mars 2025, aucune décision n'avait été communiquée à la banque. Ainsi, le risque éventuel associé à cette situation dépend du résultat final de l'affaire et l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de l'arrêté des états financiers.

Note III – Actifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

	31/12/2024	31/12/2023
Encaisses	177 865	189 609
Avoirs chez la BCT	288 524	141 122
Avoirs chez la CCP	88	88
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	466 477	330 819

III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur les établissements bancaires (a)	4 043 795	4 255 916
Créances sur les établissements financiers (b)	596 360	417 722
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	4 640 155	4 673 638

(a) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes de prêts à la BCT	3 222 975	3 384 323
Comptes de prêts du marché interbancaire	700 704	772 720
Créances rattachées sur prêts	12 487	21 060
Comptes correspondants NOSTRI	62 994	58 539
Comptes correspondants LORI	193	275
Créances rattachées sur comptes correspondants	155	129
Valeurs non imputées	44 287	18 870
Total	4 043 795	4 255 916

(b) Les créances sur les établissements financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Crédits accordés aux sociétés de leasing	425 976	351 760
Crédits accordés aux autres établissements financiers	164 201	59 888
Créances et dettes rattachées	6 183	6 074
Total	596 360	417 722

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires						
Comptes de prêts à la BCT	1 982 238	1 240 737	-	-	-	3 222 975
Comptes de prêts du marché interbancaire	493 617	207 087	-	-	-	700 704
Créances rattachées sur prêts	4 134	8 353	-	-	-	12 487
Comptes correspondants NOSTRI	-	-	-	-	62 994	62 994
Comptes correspondants LORI	-	-	-	-	193	193
Créances rattachées sur comptes correspondants	-	-	-	-	155	155
Valeurs non imputées	-	-	-	-	44 287	44 287
Total	2 479 989	1 456 177	-	-	107 629	4 043 795
Créances sur les établissements financiers						
Crédits accordés aux sociétés de leasing	207	34 803	383 823	7 143	-	425 976
Crédits accordés aux autres établissements financiers	164 201	-	-	-	-	164 201
Créances et dettes rattachées	2 682	3 501	-	-	-	6 183
Total	167 090	38 304	383 823	7 143	-	596 360
Total Général	2 647 079	1 494 481	383 823	7 143	107 629	4 640 155

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires					
Comptes de prêts à la BCT	-	-	-	3 222 975	3 222 975
Comptes de prêts du marché interbancaire	-	-	-	700 704	700 704
Créances rattachées sur prêts	-	-	-	12 487	12 487
Comptes correspondants NOSTRI	-	-	-	62 994	62 994
Comptes correspondants LORI	-	-	-	193	193
Créances rattachées sur comptes correspondants	-	-	-	155	155
Valeurs non imputées	-	-	-	44 287	44 287
Total	-	-	-	4 043 795	4 043 795
Créances sur les établissements financiers					
Crédits accordés aux sociétés de leasing	-	-	-	425 976	425 976
Crédits accordés aux autres établissements financiers	-	-	-	164 201	164 201
Créances et dettes rattachées	-	-	-	6 183	6 183
Total	-	-	-	596 360	596 360
Total Général	-	-	-	4 640 155	4 640 155

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 12 442 378 mD en décembre 2023 à 12 806 868 mD en décembre 2024 enregistrant ainsi une hausse de 364 490 mD ou 2,93%. Il est ventilé comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Comptes débiteurs de la clientèle	(1)	1 121 643	1 160 190
Autres crédits à la clientèle	(2)	12 854 392	12 362 811
Crédits sur ressources spéciales	(3)	84 103	84 499
Total		14 060 138	13 607 500
Provisions sur crédits à la clientèle		(607 326)	(571 232)
Agios réservés		(245 985)	(209 989)
Provisions collectives		(399 959)	(383 901)
Total Créances sur la clientèle		12 806 868	12 442 378

(1) Comptes débiteurs de la clientèle

		31/12/2024	31/12/2023
Comptes débiteurs courants		990 097	1 038 501
Comptes débiteurs douteux		122 747	113 230
Avances sur dépôts à terme		8 556	8 240
Créances rattachées sur comptes de la clientèle		243	219
Total		1 121 643	1 160 190

(2) Autres concours à la clientèle

		31/12/2024	31/12/2023
Autres concours courants	(a)	11 844 327	11 436 639
Autres concours douteux		1 010 065	926 172
Total		12 854 392	12 362 811

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Crédits commerciaux et industriels		7 551 993	7 179 223
Crédits immobiliers, promoteurs		133 905	98 635
Crédits immobiliers, acquéreurs		3 515 824	3 390 173
Crédits agricoles		562 073	686 744
Compte courant associés		4 050	2 900
Portefeuille escompte		11 767 845	11 357 675
Valeurs non imputées		435	960
Créances rattachées sur autres concours courants		125 973	124 740
Créances rattachées sur compte courant associés		656	600
Intérêts perçus d'avance (en moins)		(50 582)	(47 336)
Total autres concours courants		11 844 327	11 436 639

(3) Crédits sur ressources spéciales

		31/12/2024	31/12/2023
Crédits sur ressources spéciales courants		59 269	60 871
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales		857	703
Crédits sur ressources spéciales douteux		23 977	22 925
Total		84 103	84 499

Gestion des risques sur les ressources spéciales :

(1) La banque encourt un risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. Par ailleurs, les positions de change générées par les engagements de la banque à la suite de la contraction des emprunts en devises sont systématiquement couvertes par l'intermédiaire de Tunis Ré avec la contraction des contrats d'assurances couvrants le risque de change relatif à ce type d'engagements.

(2) Pour les Fonds publics, le risque de contrepartie n'est pas systématique, il varie selon la nature du Fonds et la situation financière du client (carence du débiteur). En plus, ces Fonds ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources. Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

(i) Créances courantes

	31/12/2024	31/12/2023
Créances courantes hors engagements par signature	12 825 767	12 465 287
Valeurs non imputées	435	960
Créances rattachées	127 729	126 262
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(50 582)	(47 336)
Total	12 903 349	12 545 173
Engagements par signature courants	3 162 614	2 807 743
Total	16 065 963	15 352 916

(ii) Créances douteuses brutes

	31/12/2024	31/12/2023
Créances douteuses hors engagements par signature	1 156 789	1 062 327
Engagements par signature douteux	46 401	57 407
Total	1 203 190	1 119 734

Les provisions et agios réservés couvrant les créances classées du bilan qui ont été constituées pour un montant de 843 416 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 22 095 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 865 511 mD ventilés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Agios réservés sur créances classées	237 166	199 515
Provisions pour créances classées du Bilan	606 250	570 156
Provisions sur engagements hors bilan	22 095	32 909
Total	865 511	802 580

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 409 854 mD ventilés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Agios réservés sur créances non classées	8 819	10 474
Provision collective	399 959	383 901
Autres provisions	1 076	1 076
Total	409 854	395 451

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

L'évolution des provisions sur les créances du Bilan se détaille ainsi :

	31/12/2023	Dotations	Reprise	Rétrocession	31/12/2024
Provisions pour créances classées du Bilan	(570 156)	(158 009)	121 915	-	(606 250)
Provision collective	(383 901)	(16 058)	-	-	(399 959)
Autres provisions	(1 076)	-	-	-	(1 076)
Total	(955 133)	(174 067)	121 915	-	(1 007 285)

Les mouvements des créances douteuses nettes des provisions et agios réservés hors engagements par signature se présentent comme suit :

	31/12/2023	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Réservation nette	31/12/2024
Créances brutes	1 062 326	94 463	-	-	-	1 156 789
Provisions	(570 156)	-	(158 009)	121 915	-	(606 250)
Agios réservés	(199 514)	-	-	-	(37 652)	(237 166)
Créances nettes	292 656	94 463	(158 009)	121 915	(37 652)	313 373

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2024
Créances sur la clientèle						
Comptes débiteurs	3 963	4 547	161	-	1 112 972	1 121 643
Autres concours à la clientèle	3 224 588	695 879	4 630 104	3 421 882	881 939	12 854 392
Crédits sur ressources spéciales	731	905	17 121	47 915	17 431	84 103
Total	3 229 282	701 331	4 647 386	3 469 797	2 012 342	14 060 138

La ventilation des créances brutes envers la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2024
Créances sur la clientèle					
Comptes débiteurs	16 634	-	-	1 105 009	1 121 643
Autres concours à la clientèle	18 953	-	-	12 835 439	12 854 392
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	84 103	84 103
Total	35 587	-	-	14 024 551	14 060 138

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

	Non Eligible au Refinancement BCT	Eligible au Refinancement BCT	31/12/2024
Créances sur la clientèle			
Comptes débiteurs	1 121 643	-	1 121 643
Autres concours à la clientèle	11 199 906	1 654 486	12 854 392
Crédits sur ressources spéciales	84 103	-	84 103
Total	12 405 652	1 654 486	14 060 138

III-4. Portefeuille titres commercial

		31/12/2024	31/12/2023
Titres de transaction	(1)	13 950	21 333
Titres de placement	(2)	4 304	4 304
Total Portefeuille-titres commercial		18 254	25 637

(1) Titres de transaction

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Bons de trésor assimilables	13 654	20 402
Créances et dettes rattachées	296	931
Total des titres gardés en portefeuille	13 950	21 333

(2) Titres de placement

Les titres de placement sont constitués de titres SICAV et d'actions cotées respectivement pour 2 303 mD et 2 001 mD.. Pour l'exercice 2024, on n'a pas de transferts entre les catégories de titres de transaction vers les titres de placement.

III-5. Portefeuille d'investissement

	31/12/2024	31/12/2023
Encours brut des titres d'investissement	6 034 237	4 632 028
Créances rattachées sur titres d'investissements	175 063	93 221
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(90 889)	(75 779)
Total Portefeuille d'investissement	6 118 411	4 649 470

Cette augmentation se détaille comme suit :

	Variation
Nouvelles acquisitions et reclassements	684 812
Remboursement des Bons de Trésor d'investissements	(268 721)
Cession ou perte sur titres de participation	(193)
Souscription emprunts nationaux, obligataires et titres participatifs	1 011 900
Remboursement des emprunts nationaux et obligataires	(12 268)
Rétrocession sur fonds gérés	(13 320)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(14 720)
Reprise de provisions sur titres d'investissement	327
Intérêts réservés sur fonds gérés	(541)
Intérêts réservés sur portage	(176)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échü	81 841
Total	1 468 941

Ces opérations sont détaillées comme suit :

Libellés	Titres d'investissement	Titres de participation	Parts dans les entreprises liées	Parts dans les entreprises associées	Fonds gérés	Titres en portage	Total
Encours brut au 31/12/2023 hors créances rattachées	3 109 657	114 907	407 452	24 200	974 612	1 200	4 632 028
Remboursement des Bons de Trésor	(268 721)	-	-	-	-	-	(268 721)
Libérations et/ou acquisitions de l'année 2024	1 630 863	841	64 558	450	-	-	1 696 712
Cessions, liquidations, pertes ou remboursements de l'année 2024	(12 268)	(193)	-	-	(13 320)	-	(25 781)
Reclassements	18 000	-	-	(18 000)	-	-	-
Encours brut au 31/12/2024 hors créances rattachées	4 477 531	115 555	472 010	6 650	961 292	1 200	6 034 238
Créances rattachées sur Bons de Trésor	68 004	-	-	-	-	-	68 004
Créances rattachées sur portefeuille d'investissements autres que les BTA	78 380	487	-	-	26 141	2 050	107 058
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(17 306)	(30 440)	-	(40 636)	(2 507)	(90 889)
Total portefeuille d'investissements	4 623 915	98 736	441 570	6 650	946 797	743	6 118 411

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Titre coté	478	478
Titre non coté	579 118	531 913
Titre OPCVM	15 819	15 368
Total	595 415	547 759

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisation	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	3 ans	33,33%
Licences	3 ans	33,33%
Fonds de commerce	20 ans	5%
Immobilisations corporelles		
Bâtiments	20 et 40 ans	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10 ans	10%
Equipements de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel informatique	6,67 ans	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10 ans	10%

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	96 212	91 503
Amortissement des immobilisations incorporelles	(88 191)	(83 902)
Immobilisations corporelles	562 754	504 128
Amortissements des immobilisations corporelles	(284 428)	(269 129)
Immobilisations en cours et avances	111 102	95 603
Total Valeurs immobilisées	397 449	338 203

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2024 comme suit :

	31/12/2023	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Reclassements	31/12/2024
Licence	37 288	146	-	2 457	39 891
Logiciels informatiques	49 373	34	-	449	49 856
Fonds de commerce et droit au bail	4 842	-	(31)	1 654	6 465
Total Immobilisations incorporelles	91 503	180	(31)	4 560	96 212
Terrains	92 338	-	-	1 044	93 382
Constructions	112 671	-	(419)	-	112 252

	31/12/2023	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Reclassements	31/12/2024
Agencement, aménagement des constructions	131 878	5 307	(6 732)	30 703	161 156
Immeubles en attente d'affectation	164	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	345	-	-	-	345
Mobilier de bureaux	22 993	257	(21)	5 597	28 826
Matériel informatique	66 298	372	(26)	10 270	76 914
Matériel de transport	2 472	559	(99)	-	2 932
Constructions non affectées aux activités professionnelles	8 983	-	-	6 440	15 423
Installations générales des constructions	8 491	-	(171)	204	8 524
Matériel d'exploitation bancaire	30 243	1 263	(50)	3 545	35 001
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	54	-	(2)	-	52
Equipements de bureaux	15 028	194	(332)	966	15 856
Agencement des équipements de bureaux	1 852	-	(61)	-	1 791
Agencement du mobilier de bureaux	10 318	65	(792)	545	10 136
Total Immobilisations corporelles	504 128	8 017	(8 705)	59 314	562 754
Travaux en cours	94 566	79 373	-	(63 874)	110 065
Avances sur immobilisations en cours	1 037	-	-	-	1 037
Total Brut des valeurs immobilisées	691 234	87 570	(8 736)	-	770 068

	Amort. Cumulé 31/12/2023	Dotation	Régularisation Cession et mise en rebus	Amort. Cumulé 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
Licence	(34 094)	(2 172)	-	(36 266)	3 625
Logiciels informatiques	(46 171)	(2 011)	-	(48 182)	1 674
Fonds de commerce et droit au bail	(3 637)	(127)	21	(3 743)	2 722
Total Immobilisations incorporelles	(83 902)	(4 310)	21	(88 191)	8 021
Terrains	-	-	-	-	93 382
Constructions	(57 749)	(2 935)	382	(60 302)	51 950
Agencement, aménagement des constructions	(95 708)	(8 681)	6 376	(98 013)	63 143
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(342)	-	-	(342)	3
Mobilier de bureaux	(16 449)	(1 828)	21	(18 256)	10 570
Matériel informatique	(47 302)	(5 296)	26	(52 572)	24 342
Matériel de transport	(1 636)	(349)	96	(1 889)	1 043
Constructions non affectées aux activités professionnelles	(129)	(1)	-	(130)	15 293
Installations générales des constructions	(7 239)	(170)	171	(7 238)	1 286
Matériel d'exploitation bancaire	(20 606)	(3 196)	50	(23 752)	11 249
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(44)	(3)	2	(45)	7
Equipements de bureaux	(12 010)	(625)	332	(12 303)	3 553
Agencement des équipements de bureaux	(1 732)	(26)	61	(1 697)	94
Agencement du mobilier de bureaux	(8 024)	(479)	773	(7 730)	2 406
Total Immobilisations corporelles	(268 970)	(23 589)	8 290	(284 269)	278 485
Travaux en cours	-	-	-	-	110 065
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	1 037
Prov. Autres immobilisations corporelles	(159)	-	-	(159)	(159)
Total Brut des valeurs immobilisées	(353 031)	(27 899)	8 311	(372 619)	397 449

III-7. Autres actifs

		31/12/2024	31/12/2023
Comptes de régularisation	(1)	95 667	100 694
Autres comptes d'actifs	(2)	452 944	383 687
Total Autres actifs		548 611	484 381

(1) Les comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont passés entre décembre 2023 et décembre 2024 de 100 694 mD à 95 667 mD, soit une diminution de 5 027 mD.

(2) Les autres comptes d'actifs

		31/12/2024	31/12/2023
Débiteurs divers		425 113	355 010
Comptes de stocks		6 089	6 150
Charges à répartir		2 091	3 379
Frais d'études		19 651	19 148
Total Autres comptes d'actifs		452 944	383 687

Le tableau de mouvements des charges à répartir est présenté comme suit :

	VB 31/12/2023	Cumul Résorptions 31/12/2023	VCN au 31/12/2023	Augmentation	Résorptions de l'exercice 2024	VB 31/12/2024	Cumul Résorptions au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
Charges à répartir	15 409	12 030	3 379	1 083	2 371	16 492	14 401	2 091
Total	15 409	12 030	3 379	1 083	2 371	16 492	14 401	2 091

La méthode de résorption de ces charges est la méthode linéaire, sur une durée de 3 ans.

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre décembre 2023 et décembre 2024, un accroissement de 2 051 699 mD ou 8,94%, en passant de 22 944 526 mD à 24 996 225 mD.

NOTE IV – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

	31/12/2024	31/12/2023
Chèques BCT en attente de règlement	554	1 312
Comptes BCT en devises	40	2 639
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	-	-
Total Banque Centrale et CCP	594	3 951

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	362 838	481 075
Dépôts des établissements financiers	43 268	62 591
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	406 106	543 666

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt en dinars auprès de la BCT	-	-
Emprunt en dinars auprès des banques	-	50 000
Dépôts des correspondants Banquiers	259 171	184 848
Autres sommes dues	103 634	245 631
Dettes rattachées	33	596
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	362 838	481 075

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	50 223	-	-	-	312 615	362 838
Dépôts des correspondants Banquiers	50 190	-	-	-	208 981	259 171
Autres sommes dues	-	-	-	-	103 634	103 634
Dettes rattachées	33	-	-	-	-	33
Dépôts et avoirs des établissements financiers	26 959	-	-	-	16 310	43 269
Dépôts des établissements financiers	26 959	-	-	-	16 310	43 269
Total	77 182	-	-	-	328 925	406 107

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires					
Dépôts des correspondants Banquiers	-	-	-	259 171	259 171
Autres sommes dues	-	-	-	103 634	103 634
Dettes rattachées	-	-	-	33	33
Dépôts et avoirs des établissements financiers					
Dépôts des établissements financiers	-	-	-	43 269	43 269
Total	-	-	-	406 107	406 107

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	10 532 265	9 441 352
Dépôts d'épargne	5 211 993	4 701 593
Comptes à échéance	3 356 553	3 028 736
Bons à échéance	311 784	286 405
Certificats de dépôts marché monétaire	682 000	618 000
Dettes rattachées	116 949	102 069
Autres sommes dues	602 529	624 302
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	20 814 073	18 802 457

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2024
Dépôts à vue	341 856	-	-	-	10 190 409	10 532 265
Dépôts d'épargne	-	-	-	-	5 211 993	5 211 993
Comptes à échéance	1 133 291	1 309 427	913 759	76	-	3 356 553
Bons à échéance	133 690	141 324	36 770	-	-	311 784
Certificats de dépôts marché monétaire	673 500	8 500	-	-	-	682 000
Dettes rattachées	51 797	61 417	3 722	8	5	116 949
Autres sommes dues	-	-	-	-	602 529	602 529
Total	2 334 134	1 520 668	954 251	84	16 004 936	20 814 073

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2024
Dépôts à vue	832 079	1 048	-	9 699 138	10 532 265
Dépôts d'épargne	-	-	-	5 211 993	5 211 993
Comptes à échéance	30 032	2 200	-	3 324 321	3 356 553
Bons à échéance	-	-	-	311 784	311 784
Certificats de dépôts marché monétaire	236 000	-	-	446 000	682 000
Dettes rattachées	1 465	94	-	115 390	116 949
Autres sommes dues	2 274	19	-	600 236	602 529
Total	1 101 850	3 361	-	19 708 862	20 814 073

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Ressources spéciales	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	40 281	35 535
Dettes rattachées sur ressources spéciales	569	508
Fonds publics	39 687	43 459
Total fonds publics et des organismes extérieurs	80 537	79 502
Emprunts subordonnés	694 157	753 188
Dettes rattachées aux emprunts	23 936	27 116
Total Emprunts et ressources spéciales	798 630	859 806

Ce poste est composé principalement de :

- De l'emprunt subordonné BIAT 2018 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2018 pour un montant de 55 000 md. L'encours au 31/12/2024 de cet emprunt est de 803 md.
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2019-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2020 pour un montant de 45 000 md. L'encours au 31/12/2024 de cet emprunt est de 40.000 md.
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2019-2 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2020 pour un montant de 105 000 md. L'encours au 31/12/2024 de cet emprunt est de 23.840 md.
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2020-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2021 pour un montant de 113 475 md. L'encours au 31/12/2024 de cet emprunt est de 83.435 md.
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2021-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2021 pour un montant de 100 550 md. L'encours au 31/12/2024 de cet emprunt est de 75.614 md
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2022-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2022 pour un montant de 200 000 md. L'encours au 31/12/2024 de cet emprunt est de 196.413 md
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2022-2 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2022 pour un montant de 150 000 md. L'encours au 31/12/2024 de cet emprunt est de 134.549 md
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2023-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2023 pour un montant de 150 000 md. L'encours au 31/12/2024 de cet emprunt est de 139.502 md
- Ces emprunts subordonnés, qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, serviront notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.
- Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle.

Ces fonds ont enregistré une hausse de 1 035 mD ou 1,3 % en passant de 79 502 mD en décembre 2023 à 80 537 mD en décembre 2024.

Les fonds publics et des organismes extérieurs se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
AFD	336	749
BIRD	559	559
CFD	609	932
ESPAGNOLE	3 671	3 492
ITL	31 208	25 469
KFW	3 604	3 826
PROPARCO	8	8

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
BAD	286	500
FDCI	164	176
FONAPRA	3 366	3 673
FOPRODI	1 603	1 678
FOSDA FOSEP	99	99
PREMIER LOGEMENT	12 893	12 820
RESTRUC. FINANCIERE	8 704	9 056
RESTRUC. PARTICIPATIF	2 199	2 166
DOTATION COVID 19	10 660	13 791
Dettes rattachées	568	508
TOTAL	80 537	79 502

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2024
Fonds publics et des organismes extérieurs	1 306	7 133	27 154	36 981	7 963	80 537
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	151	4 262	13 581	20 792	1 495	40 281
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	-	-	569	569
Fonds publics	1 155	2 871	13 573	16 189	5 899	39 687
Emprunts et ressources spéciales	22 870	143 681	214 895	336 647	-	718 093
Emprunts subordonnés	20 290	122 325	214 895	336 647	-	694 157
Dettes rattachées aux emprunts	2 580	21 356	-	-	-	23 936
Total	24 176	150 814	242 049	373 628	7 963	798 630

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprise	Autres	31/12/2024
Fonds publics et des organismes extérieurs					
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	-	-	-	40 281	40 281
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	-	569	569
Fonds publics	-	-	-	39 687	39 687
Emprunts et ressources spéciales					
Emprunts subordonnés	296 476	-	-	397 681	694 157
Dettes rattachées aux emprunts	9 445	-	-	14 491	23 936
Total	305 921	-	-	492 709	798 630

IV-5. Autres passifs

		31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour passifs et charges	(1)	167 384	168 889
Comptes d'attente et de régularisation	(2)	333 364	276 826
Autres comptes	(3)	249 683	206 811
Total Autres passifs		750 431	652 526

(1) Provisions pour passifs et charges

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques d'exploitation	145 289	135 980
Provisions sur engagements hors bilan	22 095	32 909
Total Provisions pour passifs et charges	167 384	168 889

(2) Comptes d'attente et de régularisation

	31/12/2024	31/12/2023
Autres produits constatés d'avance	5 785	9 304
Sièges et succursales	-	18
Charges à payer	93 967	113 955
Comptes d'attente à régulariser	232 512	153 549
Compte ajustement en devises	1 100	-
Total Comptes d'attente et de régularisation	333 364	276 826

(3) Autres comptes

	31/12/2024	31/12/2023
Etat, impôts et taxes	181 741	156 768
Comptes de retenues	54 313	39 046
Autres créiteurs divers	13 629	10 997
Total Autres comptes	249 683	206 811

NOTE V – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres de l'exercice 2023 à l'exercice 2024.

	Capital Social	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2023	178 500	17 850	1 132 594	103 917	3	317 812	331 444	2 082 120
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	331 444	(331 444)	-
Augmentation de Capital *	25 500	-	(25 500)	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(214 200)	-	(214 200)
Fonds social	-	-	-	717	-	-	-	717
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	357 754	357 754
Solde au 31/12/2024	204 000	17 850	1 107 094	104 634	3	435 056	357 754	2 226 391

* L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 01 novembre 2024 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 178.500 md à 204.000 md, par incorporation de réserves ordinaires d'un montant de 25.500 md et l'émission de 5.100.000 actions nouvelles, de valeur nominale de 5 dinars chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour sept (7) actions anciennes.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2024 à 47 097 mD, et se détaillent comme suit :

Réserves soumis à un régime fiscal particulier non disponibles : 45 871 mD
Réserves soumis à un régime fiscal particulier disponibles : 1 226 mD
Ainsi, les fonds propres devenus disponibles en franchise de retenue s'élèvent 31/12/2024 à 1 226 mD.

Résultat par action

Le résultat par action au titre des exercices 2023 et 2024 se présente comme suit :

<i>Chiffres en dinar tunisien</i>	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de l'exercice	357 754 129	331 443 738
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de la période	35 700 000	35 700 000
Augmentation de capital - Actions gratuites	5 100 000	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de la période	40 800 000	35 700 000
Nombre d'actions ordinaires moyen pondéré	40 800 000	35 700 000
Résultat de base par action en dinars	8,768	9,284

NOTE VI – Etat des engagements hors bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VI-1. Cautions, Avals et autres garanties données

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2024
Cautions et avals en faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-	557 360	557 360
Cautions et avals en faveur de la clientèle	1 866	393	-	2 218 737	2 220 996
Total	1 866	393	-	2 776 097	2 778 356

VI-2. Crédits documentaires

La ventilation des engagements de financements données selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2024
Credoc en faveur de la clientèle	-	-	-	988 019	988 019
Credoc import	-	-	-	93 198	93 198
Total	-	-	-	1 081 217	1 081 217

VI-3. Engagement de financement donnés

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2024
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	-	1 355 283	1 355 283
Total	-	-	-	1 355 283	1 355 283

VI-4. Garanties reçues

	31/12/2024	31/12/2023
Garanties reçus de établissements financiers	386 633	591 343
Garanties reçus de l'Etat	132 880	23 182
Garanties reçus de la clientèle	4 631 725	4 702 169
Total Garanties reçues	5 151 238	5 316 694

Les garanties reçues sont constituées au 31/12/2023 et au 31/12/2024 des éléments suivants :

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2023	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2024
POD	115 155	2 000	117 155	124 569	2 257	126 826
Hypothèques	3 472 072	428 080	3 900 152	3 322 136	471 259	3 793 395
Dépôts	184 775	2 427	187 202	206 352	1 647	207 999
Actifs Financiers	469 474	19 571	489 045	476 614	17 453	494 067
Assurance	41	-	41	21	-	21
Garanties de l'ETAT	1	78	79	2	77	79
Garanties des Banques	562 963	1 421	564 384	360 672	1 421	362 093
FNG	6 313	2 875	9 188	99 836	5 803	105 639

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2023	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2024
Autres organismes	3 895	10 019	13 914	16 558	10 604	27 162
Avals des Banques	23 748	-	23 748	21 726	-	21 726
COTUNACE	3 170	-	3 170	2 793	-	2 793
AUTRES GARANTIES	-	8 616	8 616	-	9 438	9 438
Total	4 841 607	475 087	5 316 694	4 631 279	519 959	5 151 238

Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

VI-5. Engagements en devises

	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de change au comptant	328 840	450 366
Dinars achetés non encore reçus	59 006	103 806
Devises achetées non encore reçues	105 496	121 492
Dinars vendus non encore livrés	23 424	28 792
Devises vendues non encore livrées	140 914	196 276
Opérations de change à terme	687 207	653 698
Dinars à recevoir	285 478	297 375
Devises à recevoir	57 717	32 294
Dinars à livrer	57 928	33 604
Devises à livrer	286 084	290 425
Swaps devises/ dinars	-	101 572
Autres opérations en devises	6 870	12 098
Report/ déport non couru	6 870	12 098

NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 2 156 458 mD au 31 décembre 2023 à 2 326 623 mD au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation de 170 165 mD ou 7,89%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur comptes ordinaires banques	1 943	1 351
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	37 980	28 840
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 121 987	1 078 949
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	150 529	143 062
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	36 882	31 918
Autres intérêts et revenus assimilés	151 794	128 596
Total Intérêts et revenus assimilés	1 501 115	1 412 716

VII-1-2. Les commissions en produits

	31/12/2024	31/12/2023
Commission sur opérations de change	2 655	3 191
Commission sur engagements de financement	60 862	49 396
Commission sur engagement de garantie	15 370	14 427
Commission sur prestations de services financiers	111 338	100 839
Commissions sur autres opérations bancaires	90 459	92 658
Total Commissions (en produits)	280 684	260 511

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des titres de transaction (a)	2 269	2 274
Revenus sur titres de placement	94	208
Gains sur opérations de change et d'arbitrage (b)	167 697	184 984
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	170 060	187 466

(a) Revenus des titres de transaction

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des titres de transaction	1 712	1 978
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	843	253
Plus ou moins-value de réévaluation des titres BTA	(286)	43
Total Revenus des titres de transaction	2 269	2 274

(b) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 184 984 mD au 31/12/2023 à 167 697 mD au 31/12/2024 enregistrant une diminution de 17 287 mD ou 9,35%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus des titres d'investissement	348 893	259 254
Revenus des parts dans les entreprises liées	12 601	24 954
Revenus des titres participation	13 270	11 557
Total Revenus du portefeuille d'investissement	374 764	295 765

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 759 586 mD au 31 Décembre 2023 à 846 909 mD au 31 Décembre 2024, enregistrant une augmentation de 87 323 mD ou 11,5%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 753 041 mD au 31/12/2023 à 843 062 mD au 31/12/2024, enregistrant une augmentation de 90 021 mD ou 11,95%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur comptes ordinaires banques	2 343	2 730
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	2 281	1 200
Intérêts sur dépôts de la clientèle	759 307	662 172
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	75 713	73 628
Intérêts sur ressources spéciales	2 479	2 335
Autres intérêts et charges	939	10 976
Total Intérêts encourus et charges assimilées	843 062	753 041

VII-2-2. Les Commissions encourues

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3 723	6 444
Commissions sur autres opérations	124	101
Total Commissions encourues	3 847	6 545

VII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2024 un coût de risque net de 129 337 mD ventilé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	(175 746)	(247 091)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(15 050)	(12 899)
Total des dotations	(190 796)	(259 990)

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes sur créances	(80 959)	(59 996)
Total des dotations et des pertes sur créances	(271 755)	(319 986)
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	138 146	83 150
Reprise de provisions pour pertes et charges	4 088	823
Total des reprises	142 234	83 973
Récupérations créances passées en perte	184	234
Total des reprises et des récupérations sur créances	142 418	84 207
Solde	(129 337)	(235 779)

VII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2024 un coût de risque net de 28 975 mD ventilée comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(14 720)	(6 308)
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	-	(273)
Total des dotations	(14 720)	(6 581)
Charges et pertes sur titres	(14 582)	(19 860)
Total des dotations et des pertes	(29 302)	(26 441)
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	281	7 000
Reprise de provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	46	658
Total des reprises	327	7 658
Total des reprises et des récupérations	327	7 658
Solde	(28 975)	(18 783)

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre décembre 2023 et décembre 2024 de 12 692 mD à 12 773 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 81 mD ou 0,64%.

VII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre décembre 2023 et décembre 2024 de 296 871 mD à 358 106 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 61 235 mD ou 20,63%.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 38 526 mD enregistrée entre décembre 2023 et décembre 2024 résulte d'une diminution des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 4 925 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 43 451 mD.

La défalcation des charges générales d'exploitation se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'exploitation non bancaires	74 140	79 065
Autres charges générales d'exploitation	184 139	140 688
Total Charges générales d'exploitation	258 279	219 753

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2024 un montant de 48 174 mD ventilé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 310	4 373
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	23 587	22 000
Dotations aux amortissements des charges reportées	20 277	21 304
Total	48 174	47 677

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Moins-values de cession d'immobilisations	(378)	(24)
Autres pertes et gains ordinaires	(2 543)	(74)
+value de cession d'immobilisation	205	98
Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(2 716)	-

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2024 un montant de 309 146 mD contre 259 257 mD au 31/12/2023, soit une augmentation de 49 889 mD ou 19,24%. Le solde englobe le montant de la contribution sociale de solidarité ainsi que la contribution conjoncturelle calculées conformément à la réglementation en vigueur.

NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2024 à 1.147.833 mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

Note IX – Etat de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 4 088 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2024
Produits d'exploitation bancaire	455
Dépôts de la clientèle	3 539
Prêts et avances accordés à la clientèle	4 386
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	12
Emission et remboursements d'emprunts	71
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(4 375)
Variation nette	4 088

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

	31/12/2024	31/12/2023
Liquidités en TND		
Caisse dinars	192 559	168 027
Correspondants débiteurs	71 274	41 442
Correspondants créditeurs	(554)	(1 312)
Équivalents de liquidités débiteurs	15 329	7 138
Équivalents de liquidités créditeurs	(103 634)	(245 631)
Total des liquidités en TND	174 974	(30 336)
Liquidités en devises		
Caisse en devise	47 451	58 397
Correspondants débiteurs	218 380	121 767
Correspondants créditeurs	(259 211)	(187 487)
Total des liquidités en devises	6 620	(7 323)
Placements en devises	2 475 855	2 705 236
Titres de transactions	18 254	25 637
Emprunt dinars	-	(50 000)
Liquidités et équivalents de liquidités	2 675 703	2 643 214

Note X – Transactions avec les parties liées

GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM »

1. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM », en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objet de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société « GSM » a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200.000 dinars HTVA par an payable d'avance trimestriellement. Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes, comme suit :
 - Entre 0 et 500.000 DT => 10%
 - Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
 - Plus de 1.000.001 DT => 20%

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives, commençant le 1^{er} janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le montant du loyer du parcours du golf en le réduisant à un loyer annuel de 50.000 dinars hors TVA, payable trimestriellement et d'avance à partir du 1^{er} janvier 2020, et auquel sera appliquée une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2024, s'élève à 60.775 dinars.

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

2. La BIAT a loué à la société « CIAR » pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 4.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2024, s'élève à 7.807 dinars.

3. La BIAT et la « CIAR » ont signé, en 2015, convention en vertu de laquelle la banque se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la « CIAR » présentant le nombre de jours de la mission, moyennant un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7.500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu, sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2024, s'élève à 7.500 dinars.

4. La BIAT a signé, en 2012, avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 août 2014, renouvelable d'année en année par tacite

reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2.468 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2024, s'élève à 4.086 dinars.

5. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention de détachement de cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2024, s'élève à 1.670.154 dinars.

6. La BIAT a conclu, en novembre 2014, avec la société « CIAR » un contrat de mandat aux fins de recouvrement de ses créances.

Ce contrat qui a fait l'objet de deux avenants, le premier en 2015 et le second en 2017, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la « CIAR » perçoit une rémunération fixée comme suit :

- ❖ Frais fixes : 50 dinars par dossier payés 60 jours à partir de la date de procuration.
- ❖ Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Ces modalités de rémunérations s'appliquent à partir du 21 juillet 2017.

Aucun montant n'est facturé par la CIAR en 2024.

7. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18 KDT en HT.

Cette rémunération a été reconduite en vertu de l'avenant signé en décembre 2016.

8. La BIAT a conclu, en 2024, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », deux conventions de cession de créances bancaires portant sur un montant total brut de 42.164 KDT moyennant le prix de 587 KDT.

BIAT CAPITAL RISQUE

9. Dans le cadre de l'investissement exonéré, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé plusieurs conventions de gestion de fonds. Les conventions en cours en 2024 se détaillent comme suit :

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY24	Charge FY24 HT	Conditions de rémunération
2 024	Fonds 2025	15 000	-	-	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
2 022	Fonds régional 2023-1	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds régional 2023-2	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds régional 2023-3	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds régional 2023-4	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds régional 2023-5	15 000	15 000	76	
2 022	Fonds régional 2023-6	10 000	10 000	50	
2 022	Fonds Industrie 2023-1	15 000	15 000	88	
2 022	Fonds Industrie 2023-2	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds Industrie 2023-3	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds Industrie 2023-4	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds Industrie 2023-5	15 000	15 000	82	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY24	Charge FY24 HT	Conditions de rémunération
2 022	Fonds Industrie 2023-6	15 000	15 000	82	- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 022	Fonds Industrie 2023-7	15 000	15 000	82	
2 021	Fonds régional 2022-1	15 000	15 000	162	
2 021	Fonds régional 2022-2	15 000	15 000	158	
2 021	Fonds régional 2022-3	15 000	15 000	148	
2 021	Fonds régional 2022-4	15 000	15 000	113	
2 021	Fonds régional 2022-5	15 000	15 000	113	
2 021	Fonds Industrie 2022-1	15 000	15 000	217	
2 021	Fonds Industrie 2022-2	15 000	15 000	193	
2 021	Fonds Industrie 2022-3	15 000	15 000	167	
2 021	Fonds Industrie 2022-4	15 000	15 000	162	
2 021	Fonds Industrie 2022-5	15 000	15 000	162	
2 021	Fonds Industrie 2022-6	10 000	10 000	108	
2 021	Fonds Régional-Agricole 2022	20 000	20 000	150	
2 020	Fonds Industrie 2021-1	10 000	10 000	173	
2 020	Fonds Industrie 2021-2	10 000	10 000	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-3	10 000	10 000	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-4	10 000	10 000	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-5	10 000	10 000	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-6	10 000	10 000	165	
2 020	Fonds Industrie 2021-7	10 000	10 000	164	
2 020	Fonds Industrie 2021-8	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Industrie 2021-9	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Industrie 2021-10	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-1	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-2	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-3	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-4	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-5	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-6	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-7	7 000	7 000	121	
2 019	Fonds Régional 2020-1	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-2	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-3	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-4	14 252	14 252	197	
2 019	Fonds Industrie 2020-1	10 000	10 000	142	
2 019	Fonds Industrie 2020-2	10 000	10 000	155	
2 019	Fonds Industrie 2020-3	10 000	10 000	144	
2 019	Fonds Industrie 2020-4	10 000	10 000	136	
2 019	Fonds Industrie 2020-5	10 000	10 000	138	
2 018	Fonds Régional 2019-1	10 000	8 920	156	
2 018	Fonds Régional 2019-2	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-3	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-4	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-5	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-1	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-2	9 600	9 600	129	
2 018	Fonds Industrie 2019-3	10 000	10 000	133	
2 018	Fonds Industrie 2019-4	15 450	15 450	201	
2 018	Fonds Industrie 2019-5	37 580	37 580	580	
2 018	Fonds Industrie 2019-6	9 230	9 230	141	
2 018	Fonds Industrie 2019-7	10 760	10 760	162	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY24	Charge FY24 HT	Conditions de rémunération	
2 018	Fonds Industrie 2019-8	6 920	6 920	91		
2 018	Fonds Industrie 2019-9	6 150	6 150	93		
2 018	Fonds Industrie 2019-10	4 065	4 065	61		
2 017	Fonds Industrie 2018-1	10 000	6 561	115		
2 017	Fonds Industrie 2018-2	10 000	7 974	120		
2 017	Fonds Industrie 2018-3	10 000	3 696	65		
2 017	Fonds Industrie 2018-4	24 150	22 816	399		
2 017	Fonds Régional 2018-1	10 000	8 486	149		
2 017	Fonds Régional 2018-2	10 000	9 671	169		
2 017	Fonds Régional 2018-3	10 000	8 478	148		
2 016	Fonds Industrie 2017-1	6 000	3 921	52		La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.
2 016	Fonds Industrie 2017-2	5 000	2 504	43		
2 016	FG BIAT Libre 2017-1	9 000	9 000	45		Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 016	FG BIAT Libre 2017-2	5 500	5 500	96	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :	
2 016	Fonds Régional 2017-1	5 100	3 332	44	-0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;	
2 016	Fonds Régional 2017-2	4 750	3 103	41	-1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;	
2 016	Fonds Régional 2017-3	40 000	25 992	455	-1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.	
2 015	Fonds Libre 2016-2	4 500	4 500	45	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.	
2 015	Fonds Régional 2016	5 000	4 425	44	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.	
2 015	Fonds industrie 2016-1	5 000	4 017	36		
2 015	Fonds industrie 2016-2	5 050	4 457	38		
2 014	Fonds libre 2015-1	2 001	2 001	20	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :	
2 013	Fonds Industrie 2014	2 000	1 300	13	-0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;	
2 012	Fonds libre 2013	8 853	8 852	44	-1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;	
2 012	Fonds régional 2013	5 000	1 252	-	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :	
2 012	Fonds Industrie 2013	5 500	3 150	-		
2 011	FG 2012	6 000	1 500	-	-0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;	
2 011	Fonds Industrie 2011	6 000	2 174	-	-1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;	
2 010	Fonds Régional 2011	10 000	905	-		
2 009	FG 2010	10 000	799	-		

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY24	Charge FY24 HT	Conditions de rémunération
					-1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 008	FG 2008	14 250	500	5	En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds.
2 007	FG2007	9 000	128	1	1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

10. Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu, en décembre 2015, entre la BIAT et la société « BIAT CAPITAL RISQUE » en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE ». Ainsi, les dépenses directes engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE » à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

11. La BIAT a signé, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50.000 dinars TTC.
Le produit constaté, à ce titre, en 2024 s'élève à 42.017 dinars HT.

12. La BIAT a loué à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés à l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.
Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2015 et finissant le 31 août 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 28.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année de location.

Le produit constaté, à ce titre, en 2024 s'élève à 42.058 dinars HT.

13. La BIAT a conclu, le 16 mars 2015, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de cadres.
En 2021, une nouvelle convention a été conclue portant sur le détachement des salariés de la BIAT auprès de la société BIAT CAPITAL RISQUE y compris son Président Directeur Général.

En contrepartie, BIAT CAPITAL RISQUE versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises de tout le personnel détaché.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Cette convention a annulé et remplacé celle signée le 16 mars 2015 et a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT en 2024 s'élève à 1.996.808 dinars.

SOPIAT

- 14.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 3.138 m² Hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1er avril 2020 et arrivant à échéance le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2024, s'élève à 493.674 dinars.

- 15.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 8.562 m² Hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1er décembre 2023 et arrivant à échéance le 30 novembre 2025, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 958.944 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2024, s'élève à 963 685 dinars H.TVA.

- 16.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location d'un ensemble de locaux et biens immeubles, pour usage de tout commerce, situé au rez-de chaussée et au premier étage du complexe El Ahmadi à la Marsa d'une superficie totale de 595 m² hors œuvres.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 13 décembre 2019 et arrivant à échéance le 12 décembre 2021, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 334.999 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2024, s'élève à 386.158 dinars.

- 17.** Une convention a été conclue, en 2019, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans le cadre des travaux de rénovation de l'immeuble BIAT aux Berges du Lac I.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2022.

Un troisième avenant à ladite convention a été conclu, en 2023, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2023, avec renouvellement d'une année à une autre par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 134.901 dinars H.TVA.

- 18.** Une convention a été conclue, en 2018, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux techniciens pour le suivi des intervenants dans l'entretien du 5^{ème} étage de la 2^{ème} tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises desdits techniciens, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission des deux techniciens pour une durée de deux ans qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 30 septembre 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre la mise à disposition de la BIAT de l'un des deux techniciens pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021. Au terme de cette période le technicien sera à nouveau mis à la disposition de la BIAT selon les mêmes conditions prévues par la convention au 02 janvier 2018 et son premier avenant du 02 janvier 2021.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 26.491 dinars H.TVA.

- 19.** La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14.717 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5%.

Le produit constaté à ce titre en 2024 s'élève à 22.740 dinars.

- 20.** Dans le cadre de ses activités essentiellement d'octroi de crédit immobilier, la BIAT a besoin de réaliser des expertises de biens immobiliers objet de demande de crédits de sa clientèle et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 27 février 2014, pour lui mettre à sa disposition son directeur technique et s'engage à lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire. En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, des prestations de 700 dinars hors taxes et par journée de travail (le forfait jour inclus les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et des frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation).

Cette mise à disposition, prend effet le 1^{er} mars 2014 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 110.600 dinars H.TVA.

- 21.** Une convention a été conclue, en avril 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter la fonction nécessaire concernant l'accueil des visiteurs.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit agent, moyennant une marge de 5%.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1^{er} avril 2021 jusqu'à 31 décembre 2022.

Un avenant à ladite convention a été conclu en 2023, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023, avec renouvellement d'une année à une autre par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 34.627 dinars H.TVA.

- 22.** Une convention a été conclue, en juillet 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la construction de l'immeuble abritant le siège de TUNISIE VALEURS. En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 30%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1^{er} juillet 2021 jusqu'à 31 décembre 2023.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 100.906 dinars H.TVA.

- 23.** Une convention a été conclue, en septembre 2023, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour une durée de deux années à partir du 1^{er} septembre 2023 et un ingénieur en génie énergétique pour une durée de deux années à partir du 1^{er}

décembre 2023 pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la construction d'un projet immobilier à usage de bureaux. La BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant le salaire et avantages toutes charges comprises des deux ressources mises à disposition avec une marge de 15%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 130.900 dinars H.TVA.

- 24.** Une convention a été conclue, en janvier 2023, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un architecte, à temps partiel (50% de son temps), pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la rénovation d'un projet immobilier à usage de bureaux, notamment la participation à la réalisation des études, aux procédures d'autorisation et au suivi de la réception des travaux pour une durée de 18 mois à compter du 1er janvier 2023 au 30 juin 2024.

La BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant 50% du salaire et avantages toutes charges comprises de la ressource mise à disposition avec une marge de 15%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 53.272 dinars H.TVA.

- 25.** Une convention a été conclue, en 2024, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque de deux architectes, directeurs de projets et un technicien supérieur pilote de chantier, pour le suivi de l'exécution des études et travaux relatifs à la rénovation complète de deux projets nationaux : piscine municipale au belvédère et maison de culture Ibn Khaldoun, pour une période de 7 mois, renouvelable par tacite reconduction, du 1er avril au 31 octobre 2024.

La BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant le coût global de chaque employé avec une marge de 15%.

La charge constatée chez la BIAT, au titre de 2024, s'élève à 731 603 dinars H.TVA

- 26.** Une convention a été conclue, en 2024, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque d'un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires aux travaux relatifs à la construction d'un projet immobilier à usage de bureaux pour la période du 1er avril 2024 au 31 décembre 2025.

La BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant le coût global de chaque employé avec une marge de 15%.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 64.152 dinars H.TVA.

- 27.** Une convention a été conclue, en 2024, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque d'un technicien supérieur, pour participer aux travaux d'études et de chantiers liés au projet de réaménagement des agences de la BIAT pour la période du 30 avril 2024 au 31 décembre 2025.

La BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant le coût global de chaque employé avec une marge de 15%.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 82.852 dinars H.TVA.

- 28.** Une convention a été conclue en 2024 entre la BIAT et la SOPIAT pour une durée allant du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024 en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un ingénieur en électricité pour exécuter les fonctions nécessaires dans le cadre des travaux de construction d'un projet immobilier à usage de bureaux.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2024 est de à 36.561 dinars HTVA.

- 29.** Une convention a été conclue en 2024 entre la BIAT et la SOPIAT pour une durée allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter les fonctions administratives nécessaires liées au projet immobilier.
Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2024 est de à 32.922 dinars HTVA.

BIAT CONSULTING

- 30.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.
En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 dinars en TTC.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en décembre 2015, en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2.800 dinars en TTC. Cette rémunération sera relevée à 3.100 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2017 et suivants.

- 31.** La BIAT a loué à la Société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} octobre 2015 et finissant le 30 septembre 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 30.683 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2024, s'élève à 45.899 dinars.

- 32.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2019, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre le détachement de l'un des deux cadres auprès de la BIAT CONSULTING et ce à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT au titre de l'exercice 2024 est de 492.059 dinars. A ce titre, le montant de la dette de la BIAT Consulting auprès de la BIAT s'élève à 1 264 156 dinars TTC au 31 décembre 2024.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT)

- 33.** La BIAT a signé, le 25 octobre 2017, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 17.615 dinars.

- 34.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 11.637 dinars.

35. La BIAT a amendé, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépôt et de distribution du fond commun de placement « FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ». La première a été signée, le 24 novembre 2006, avec « la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) puis a été renouvelée, en date du 20 novembre 2013, alors que la deuxième a été nouvellement signée à cette même date soit le 20 novembre 2013.

Les amendements apportés à la première convention concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été maintenu en 2013 à 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, au niveau du premier amendement, et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement effectué en 2017, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Cette rémunération est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, la seconde convention de distribution signée en novembre 2013 ayant instauré une rémunération au titre des frais de distribution de 0,2% TTC l'an qui est prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions au lieu de 0,2% TTC. L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par cette dernière et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 57.013 dinars.

36. La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. Ladite commission qui est supportée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT), sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT sera réglée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Aucun produit n'a été constaté en 2024.

SICAV OPPORTUNITY et SICAV PROSPERITY

37. La BIAT a amendé à deux reprises, en date du 23 décembre 2013 et en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signées le 08 mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été révisé à la baisse, au niveau du premier amendement, en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY » et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et « SICAV PROSPERITY » initialement signées en 2013 entre la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT).

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux

0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions pour les deux SICAV au lieu de 0,2% TTC pour « SICAV OPPORTUNITY » et 0,1% TTC pour « SICAV PROSPERITY ». L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2024, se sont élevés à 7.450 dinars.

SICAV TRESOR

- 38.** La BIAT a amendé, en date du 18 décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR » initialement signée le 8 mars 2003, telle qu'amendée en 2010 et 2013. Les amendements apportés à cette convention portent sur la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net de la SICAV.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette convention a été amendée, en décembre 2015, pour se conformer à la nouvelle réglementation ainsi que la loi FATCA.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2024, à ce titre, se sont élevés à 586.770 dinars.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

- 39.** La BIAT a conclu, le 13 octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 décembre 2013, afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, au prorata de leurs distributions.

Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2024, s'est élevé à 2.702.588 dinars.

TUNISIE VALEURS

- 40.** La Banque a conclu, en 2007, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « TUNISIE

VALEURS » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

- 41.** La BIAT a conclu, le 02 janvier 2004, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « TUNISIE VALEURS » pour le compte de la BIAT ou de ses clients, est répartie comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération TUNISIE VALEURS
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse.	50%	50%
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote.	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « TUNISIE VALEURS ».	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT.	100%.	-

- 42.** Une convention a été conclue entre la BIAT et la société TUNISIE VALEURS portant sur le détachement partiel d'un cadre et ce, pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction. En contrepartie, la TUNISIE VALEURS versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises, de l'employé détaché et ce, à hauteur de 87% du montant total.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la TUNISIE VALEURS comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Le reliquat de la rémunération sera pris en charge par la BIAT en contrepartie des tâches accomplies en sa faveur par l'employé en détachement à temps partiel.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2024, à ce titre, s'élève à 418.299 dinars HT.

SICAF BIAT et SGP

- 43.** La BIAT a conclu, en date du 23 décembre 2011, avec la SICAF BIAT et la société SGP des conventions d'assistance comptable, financière et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 dinars HTVA par Société. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.
- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorés de 10%.
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année et ce, à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Ces conventions ont fait l'objet de deux avenants séparés, en novembre 2018, ayant porté sur la rémunération de la BIAT, et particulièrement sur :

- La modification des modalités de règlement en substituant le règlement trimestriel par un règlement annuel.
- La suppression de la refacturation des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT.
- La détermination forfaitaire des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, en fonction d'un barème arrêté. Ce montant subira, à compter de la deuxième année suivant la date d'effet de l'amendement de 2018, une majoration cumulative de 6% applicable chaque année.

- La réduction de la marge portant sur les charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction qui sera de 5% au lieu de 10%.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2024, se sont élevés à 17.022 dinars.

TUNISIE TITRISATION

- 44.** La BIAT a conclu, en date du 10 mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.519 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2024.

- 45.** La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.003 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.503 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société de gestion une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2024.

- 46.** La BIAT a conclu, en 2024, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle la société de gestion (TUNISIE TITRISATION) rétrocède à la BIAT qui accepte un lot de créances concernant neuf créances détenues par le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » totalisant la somme de 190.704,952 Dinars en principal et intérêts conventionnels.

Le prix de la cession a été fixé d'un commun accord des deux parties à la somme de 190.704,952 Dinars payable à la signature de la présente après la déduction des montants avancés par la BIAT qui s'élèvent à 55.488,858 Dinars.

- 47.** La BIAT a conclu, en 2024, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle la société de gestion (TUNISIE TITRISATION) rétrocède à la BIAT qui accepte un lot de créances

concernant neuf créances détenues par le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » totalisant la somme de 144.610,719 Dinars en principal et intérêts conventionnels.

Le prix de la cession a été fixé d'un commun accord des deux parties à la somme de 144.610,719 Dinars payable à la signature de la présente après la déduction des montants avancés par la BIAT qui s'élèvent à 69.542,655 Dinars.

ASSURANCES BIAT

- 48.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'un local à usage de bureaux administratifs d'une superficie approximative de 183m² y compris les parties communes, sis au premier étage de l'immeuble situé à la place de Sidi Mtir à Mahdia.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 638,140 dinars H.T soit un loyer annuel de 7.657,680 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1^{er} janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2024, se sont élevés à 10.775 dinars.

- 49.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 87,5 m², sis à Rue El Meniar, 47 Avenue Habib Bourguiba, la Manouba.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 860 dinars H.T soit un loyer annuel de 10.320 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1^{er} janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2024, se sont élevés à 14.521 dinars.

- 50.** La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « BIAT ASSURANCES ». La charge supportée, au titre de l'exercice 2024, se détaille comme suit :

Nature	Charges d'assurance
Assurance de responsabilité civile	80.000
Assurance Contre les accidents corporels	77.818
Assurance vie « protection familiale »	211.199
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier et Business Gold »,	1.400.243
Assurance « vol global banque »	336.048
Assurance contre le vol et la perte des cartes	443.133
Assurance « incendie et garanties annexes »	552.568
Assurance de la flotte automobile	76.264
Assurance multirisque sur les ordinateurs	111.749
Assurance Pack Saphir et Silver	850.938
Assurance Pack « express » et pack « First »	32.305
Assurance Pack Elite	324.000
Assurance Pack Platinum	578.760
Assurance " Assistance à l'étranger pour les cartes Platinum et infinite et business	696.950
Assurance couverture de prêts (*)	107.803
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	19.752.289
Assurance vie (AFEK) (**)	2.300.319

(*) La BIAT a signé fin 2021 avec la BIAT ASSURANCES un contrat de couverture complémentaire des reports d'échéances de crédits (voir ci-dessous).

(**) La BIAT a signé, en 2012, avec la BIAT ASSURANCES un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

51. La société BIAT ASSURANCES donne en sous location à la banque, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 1^{er} janvier 2010 au 30 Avril 2014.

A partir du mois de mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la durée de location à partir du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} mai 2014, au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2024, s'élève à 46.061 dinars.

52. Plusieurs protocoles d'accord ont été conclus avec BIAT ASSURANCES pour une couverture complémentaire applicable aux échéances de crédits reportées dans le cadre des mesures prévues par le décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020.

Cette couverture complémentaire concerne les échéances reportées relatives à des crédits dont la couverture en assurance décès souscrite lors de leur mise en place a été réalisée auprès d'ASSURANCES BIAT.

Ces protocoles ont fixé le périmètre par une liste de contrats de crédits comportant notamment le montant restant dû au 1er janvier de chaque année des échéances reportées objet de la couverture complémentaire et le montant de la prime complémentaire d'assurance pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque exercice.

La couverture complémentaire couverte par le protocole signé en 2024 est accordée sur la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 moyennant le paiement par la banque d'une prime d'assurance globale arrêtée à 107.803 DT. Ce montant détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2024.

La charge constatée par la « BIAT » au titre de l'exercice 2024 est de 107.803 dinars.

53. Détachement du personnel :

❖ Une convention de détachement a été conclue, en décembre 2023, entre la BIAT Assurances et la BIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la société un responsable de département à temps partiel (50% de son temps), pour accompagner les équipes DSI et MOA dans le suivi et le déploiement des projets SI, assister les équipes dans la priorisation et la budgétisation des projets SI et assister la compagnie dans définition d'une stratégie et d'une démarche pour mener une éventuelle transformation du système d'information.

❖ Une convention de détachement a été conclue, en décembre 2024, entre la BIAT Assurances et la BIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la société un Directeur central en charge du pôle financier, ressources humaines, logistique, juridique en contentieux.

La facturation tient compte d'une marge de 10%.

❖ Une convention de détachement a été conclue, en décembre 2024, entre la BIAT Assurances et la BIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la société un cadre à temps partiel

La facturation tient compte d'une marge de 10%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT au titre de 2024, s'élève à 1.036.421 dinars H.TVA.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT SFAX »

54. La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau à usage administratif, d'une superficie de 25m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} janvier 2015 et finissant le 31 décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7.525 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 11.674 dinars.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT MOHAMED V »

- 55.** La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau à usage administratif, d'une superficie de 43m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période commençant le 1^{er} juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 13.019 dinars H.TVA, payable trimestriellement et d'avance.

Ce loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% applicable à partir du 1^{er} juillet 2017.

Le produit constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 18.777 dinars.

- 56.** La BIAT a conclu en 2024 avec la société « SPT MOHAMED V » une convention d'acquisition d'un stock de fournitures en gré, pour la rénovation de la piscine municipale du Belvédère. Le prix d'acquisition est de 11.573 dinars H.TVA.

SOCIETE « ESTRAT »

- 57.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « eStrat » une convention d'assistance, de conseil et d'accompagnement stratégique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération annuelle d'un montant de 800 KDT en HT.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois.

En 2024, aucun service n'a été rendu par la société eStrat au titre de cette convention.

SOCIETE VALUE DIGITAL SERVICES

- 58.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « Value Digital Services » une convention de conseil en ingénierie informatique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération correspondant aux travaux préalables et à la mise en œuvre initiale du dispositif, de 385 KDT en HT. Ensuite, ladite rémunération s'effectuera sur une base mensuelle en fonction de l'effectif mis à disposition, selon une grille de rémunération arrêtée par les deux parties et révisable d'un commun accord en fonction des évolutions futures.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2019.

Un avenant à cette convention est signé stipulant que la durée du contrat est d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé à ce titre, par la société « Value Digital Services », au cours de 2024, s'élève à 14.309.750 dinars HT.

- 59.** La BIAT a signé avec la société « Value Digital Service », un contrat de location d'un local à usage de bureaux situé au premier étage de l'immeuble, sis à l'angle de l'Avenue principale et de la rue du Lac Turkana aux Berges du Lac 1 – Tunis, d'une superficie de 821 m², et d'une partie de son deuxième étage d'une superficie de 323 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 286.000 dinars H.TVA, qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le produit constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 331.081 dinars.

SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)

60. La BIAT a signé, en 2020, avec la société « TAAMIR » un contrat de location d'un dépôt de stockage du mobilier et équipements d'une superficie de 1000 m² au rez-de-chaussée du local, édifié sur la parcelle du terrain objet du titre foncier n°68062, situé à la zone industrielle Sidi Daoud, la Marsa.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022, renouvelable de d'année en année par tacite reconduction et ce, moyennant un loyer annuel de 70.000 dinars H.TVA.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2024, s'est élevé à 79.625 dinars H.TVA.

61. La BIAT a signé, en 2022, avec la société « SME », un protocole d'accord qui a pour objet de définir les termes de la collaboration entre la BIAT et la société SME afin d'assurer la gestion de la propriété "MAISON DOREE" ainsi que d'autres prestations de service en matière d'entretien de bâtiments et de services d'ordre technique et logistique.

La charge constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2024 est de 211.400 dinars H.TVA.

62. Conventions de prestations de services :

- ❖ La BIAT a signé, le 9 septembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, entretien et maintenance de bâtiments.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 609.000 dinars TTC.

- ❖ La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, activité support et gestion de courrier.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 1.360.000 dinars TTC.

- ❖ La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services dans le domaine des activités de maintenance curative et préventive des équipements et matériels réseau et téléphonie.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 268.000 dinars TTC.

Les charges constatées par la BIAT au titre de l'exercice 2024 est de 987.060 dinars H.TVA.

63. La BIAT a signé, en 2024, avec la société « SME », une convention de prestations de services dans les activités de transport et déménagement.

Le montant de la redevance est arrêté selon les conditions suivantes :

- Distribution de fournitures avec une seule ressource et manutention :

- ✓ 1,5 dinars en H.T le kilomètre
- ✓ 188,500 dinars par circuit journalier de groupe d'agences.

- Transport et déménagement avec deux ressources et manutention :

- ✓ 1,5 dinars en H.T le kilomètre
- ✓ 377 dinars par déménagement journalier.

La charge constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2024 est de 96.189 dinars H.TVA.

64. Une convention a été conclue, en 2024, entre la BIAT et la société SME en vertu de laquelle la BIAT a cédé à SME deux véhicules usagers pour un prix global de 66.000 dinars.

BIAT FRANCE

65. La BIAT a signé en 2023, avec la société « BIAT France », une convention, par laquelle la BIAT rétrocède annuellement à BIAT France une partie des revenus générés des clients de la filiale. Le calcul du montant qui sera facturé par BIAT France se base sur la rétrocession d'une quote-part du PNB généré par la BIAT afférent à la clientèle de BIAT France.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2024, s'est élevé à 2.569.626 dinars.

LA PROTECTRICE

66. La BIAT a signé en 2022 avec la société « La Protectrice », une convention cadre de gestion et d'agence immobilière, en vertu de laquelle, la Banque confère un mandat exclusif à la Protectrice afin de mettre en vente ou en location des immeubles lui appartenant.

La rémunération de la société mandataire se fait selon le barème suivant :

- 3% H.T pour toute opération de vente de chaque bien immobilier propriété de la BIAT ;
- 2% H.T pour toute opération d'achat de chaque bien immobilier propriété de la BIAT ;
- Une rémunération d'un mois de loyer pour toute opération de location ;
- Une augmentation exceptionnelle de 1% à 2% de la rémunération du mandataire pour la vente des biens difficilement réalisables pour des raisons divers (emplacement, état du bien, situation foncière, etc) sera fixée lors de l'établissement du mandat ;

Aucune facturation n'a eu lieu au titre de cette convention en 2024.

67. Une convention de mise à la disposition de personnel au profit de la BIAT a été signée avec la PROTECTRICE en 2024.

Outre les salaires, compléments et autres avantages, la facturation comprend une marge de 10%

Le montant de la charge constaté en 2024 chez la BIAT est de 99.766 dinars.

PROSPERA HOLDING

68. Une convention de prestations de services a été conclue entre la BIAT et la société « PROSPERA HOLDING » en vertu de laquelle le prestataire fournit à la Banque, des études sectorielles et de marchés, et qui incluent des analyses de marché, sa structure, ses acteurs etc...

La rémunération est fixée à un montant 1.864.789 dinars H.TVA. Ce montant peut être révisé annuellement et varier à la hausse ou à la baisse sous réserve de l'accord des deux parties.

Le montant de la charge constaté en 2024 chez la BIAT est de 1.864.789 dinars H.TVA.

69. Une convention cadre a été conclue entre la BIAT et Prospera Holding pour l'émission ou la souscription de titres participatifs, dans le cadre du développement de l'activité de capital investissement. La BIAT alloue une enveloppe de 200 MDT à Prospera Holding, sans recours à l'appel public à l'épargne. En contrepartie, la BIAT reçoit une rémunération annuelle composée d'une avance fixe de 0,1% du nominal souscrit et d'un complément variable basé sur le résultat avant impôts de la société émettrice, sans dépasser 12% du nominal souscrit. Cette rémunération est fixée à 8% de la valeur nominale des titres participatifs, incluant toutes les avances et compléments déjà versés.

BIAT INNOVATION AND TECHNOLOGY « BIAT IT »

70. La BIAT a conclu avec la société BIAT Innovation and Technology une convention d'infogérance ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles BIAT IT réalisera les prestations permettant le développement, la transformation et l'exploitation du système informatique de la BIAT. Le prix des prestations sera fixé par les contrats annuels de projets. Cette convention précise les taux journaliers moyens des différents profils de la BIAT IT.

La facturation se fera par projet, services et/ou livrable.

Dans ce cadre, deux contrats de prestations de services ont été conclus en 2024 :

a- Un contrat de prestations de services It Continues « RUN BIAT-BIAT IT 12/2024 » a été conclu pour une durée de cinq (5) ans et ce, à compter du 1er décembre 2024. Ledit contrat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (5) ans sauf dénonciation par l'une des parties. La convention porte sur : la gestion des incidents, le support, la prévention des interruptions de services, en parallèle de l'adaptation continue des infrastructures pour répondre aux exigences réglementaires ou du secteur bancaire. L'impact financier annuel de ce contrat est de 8.176.014 TTC. La charge de l'exercice 2024 est de 527.264 dinars H.TVA.

b- Un contrat de prestations de services IT « BUILD BIAT - BIAT IT 12/2024 » a été conclu entre la BIAT et la BIAT IT en 2024. Le contrat prend effet à compter du 1er décembre 2024 et s'étend jusqu'au 31 décembre 2025, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévues au contrat. La convention porte sur :

- Le développement et l'intégration de nouvelles applications et systèmes pour la Banque ;
- La mise en œuvre de nouveaux modules ou fonctionnalités pour des systèmes existants ;
- La maintenance courante des applications existantes (corrective et évolutive) ;
- Les développements liés à la transformation digitale et de l'automatisation des processus métiers ;
- L'accompagnement dans la conception, la recherche et le choix de solutions IT adaptées aux besoins de la Banque ;
- Les projets d'infrastructure englobant aussi les volets réseaux et sécurité ainsi que les projets de monitoring IT et le plan de continuité informatique à même de garantir un fonctionnement optimal des différents systèmes, sans interruption et en conformité avec les exigences de performance et de sécurité.

L'impact financier de ce contrat est de 23.678.501 TTC.

La BIAT IT a facturé au titre de cette convention un montant de 982.120 dinars H.TVA au 31 décembre 2024.

71. Une convention de continuité de relation de travail tripartite a été conclue en 2024 entre la BIAT et la société « BIAT INNOVATION AND TECHNOLOGY « BIAT IT », qui a pour objet de fixer les modalités et les conditions de la poursuite du contrat de travail initial à la BIAT du salarié auprès de la BIAT IT en sa qualité d'employeur d'accueil.

72. Une convention de sous-location a été conclue en 2024 entre la BIAT et la société « BIAT INNOVATION AND TECHNOLOGY « BIAT IT », en vertu de laquelle, BIAT IT sous-loue à la BIAT, tout l'immeuble dénommé « HEXAGONE » composé d'un sous-sol, d'un RDC et de quatre étages. La sous-location est consentie moyennant un loyer mensuel de 69.000 dinars H.TVA.

Le montant facturé au titre de l'année 2024 est de 410.551 dinars en H.TVA

AM CONSULTING

73. Une convention de prestations de services a été conclue en 2024 entre la BIAT et la société « AM Consulting », et ce, pour :

- Conseiller la Direction Générale en capitalisant sur l'expérience antérieure dans le domaine bancaire,
- Assister la Direction Générale dans la relation de la Banque auprès des autorités des tutelles et les organismes extérieurs,
- Apporter son expérience dans le suivi de l'activité des filiales hors BIAT

Cette convention prévoit une rémunération de 194.513 TTC et une mise à la disposition d'une voiture.

La charge de 2024 constatée chez la BIAT est de 177.150 dinars H.TVA.

La SOCIETE TANIT INTERNATIONAL (STI)

74. En mai 2024, la Société Tanit International (STI), filiale de la BIAT, a obtenu une avance en compte courant associés de 750mD. En octobre 2024, un avenant a été signé, augmentant le montant de cette avance à 1 590mD. Cette avance est accordée pour une durée de 21 mois à partir de sa libération, avec un paiement prévu à la fin du premier semestre 2026. En cas de non-remboursement par la STI, il est possible de convertir l'avance en capital ou de renégocier les modalités. L'avance sera rémunérée à partir de la date de sa libération au taux annuel de TMM majoré de 1,25%.

SPT SALLOUM

75. La BIAT a conclu une convention compte courant associé en vertu de laquelle elle met à la disposition de sa filiale SPT Salloum le montant de 400mD pour une durée de 3 ans avec règlement de la totalité in fine (principal et intérêts) par le recours à une augmentation de Capital. Le taux d'intérêt fixé s'élève à 8%. Conformément à cette convention, l'augmentation de capital prévue aura lieu après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, 3 ans à partir de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements de la BIAT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Directeur Général		Ancien Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024
Avantages à court terme (*)	1 039	416	537	-	627	179	-	-
Jetons de présence aux CA	-	-	-	-	-	-	1 100	1 028
Jetons de présence aux comités	-	-	-	-	-	-	312	64
Indemnités de fin de contrat de travail et de départ à la retraite	211	341	39	-	42	156	-	-
Total	1 250	757	576	-	669	335	1 412	1 092

(*) : Rémunérations servies, charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux.

Note XI – Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26 mars 2025. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2024 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie

I- Rapport d'audit sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (« BIAT » ou « banque ») qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 24 996 225 KDT et un bénéfice net de 357 754 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BIAT au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

• *Description du point clé de l'audit*

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 12 806 868 KDT et les provisions et agios réservés constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 1 275 365 KDT (Dont 22 095 KDT de provisions sur les engagements hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n°II-1 et n°II-3.

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

• *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque

Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et

- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

La banque détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 1 585 385 KDT au 31 décembre 2024. La provision constatée sur ces titres s'élève à 90 889 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à la comparaison du coût de ces titres à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°II-4-2.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la banque et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la banque dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la banque et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées ; et
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 781 799 KDT et représentent 77% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° II-1 « Les règles de prise en compte des produits », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrit les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

Cabinet CMC

Mohamed Lassaad BORJI

Chérif Ben ZINA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a informé des nouvelles conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2024 :

SOPIAT

1. Une convention de mise à disposition de personnel a été conclue entre la BIAT et la société SOPIAT, avec une date d'effet du 1er avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2025. Selon cette convention, la SOPIAT met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la construction d'un projet immobilier à usage de bureaux. Cela inclut la participation à la réalisation des études, le contrôle de l'exécution des travaux de construction, ainsi que le suivi et la réception des travaux. En contrepartie, la SOPIAT refacture le coût global (salaire et avantages toutes charges comprises) avec une marge de 15%.

Le montant facturé par la SOPIAT, au titre de 2024, s'élève à 64.152 dinars hors TVA.

2. Une convention de mise à disposition a été conclue pour la période du 30 avril 2024 au 31 décembre 2025. En vertu de cette convention, la SOPIAT met à la disposition de la BIAT un technicien supérieur pour participer aux travaux d'études et de chantiers liés au projet de réaménagement des agences de la BIAT selon le nouveau concept. En contrepartie, la SOPIAT refacture le coût global (salaire et avantages toutes charges comprises) avec une

marge de 15%. Les frais de déplacement de ce technicien sont pris en charge par la SOPIAT et sont remboursés par la BIAT à travers des notes de débours.

Le montant facturé par la SOPIAT, au titre de 2024, s'élève à 82.852 dinars hors TVA.

3. La BIAT a conclu une convention de mise à disposition de personnel du 1^{er} avril 2024 au 31 octobre 2024, pour une période de sept mois renouvelable par tacite reconduction mensuelle. En vertu de cette convention, la BIAT met à la disposition de la SOPIAT deux architectes, directeurs de projets, et un technicien supérieur, pilote de chantier, pour le suivi de l'exécution des études et travaux relatifs à la rénovation complète de deux projets. Par la suite, un nouvel avenant a été signé pour renforcer l'équipe avec un autre ingénieur et un autre technicien supérieur. En contrepartie, la SOPIAT refacture le coût global de chaque employé avec une marge de 15%.

La charge constatée chez la BIAT, au titre de 2024, s'élève à 731 603 dinars hors TVA.

4. En vertu d'une convention conclue entre la BIAT et la SOPIAT, un ingénieur en électricité est mis à la disposition de la banque pour exécuter les fonctions nécessaires dans le cadre des travaux de construction d'un projet immobilier à usage de bureaux. Cette convention, qui est renouvelable par tacite reconduction mensuelle, couvre la période du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2024 s'élève à 36.561 dinars hors TVA.

5. Une convention a été conclue entre la BIAT et la SOPIAT pour une durée allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter les fonctions administratives nécessaires liées à un projet immobilier.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2024 est de à 32.922 dinars HTVA.

BIAT CAPITAL RISQUE

6. Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2024, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé une convention de gestion de fonds d'un montant total de 15 millions de dinars.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème défini.

SPT SALLOUM

7. La BIAT a conclu une convention compte courant associé en vertu de laquelle elle met à la disposition de sa filiale SPT Salloum le montant de 400mD pour une durée de 3 ans

avec règlement de la totalité in fine (principal et intérêts) par le recours à une augmentation de Capital. Le taux d'intérêt fixé s'élève à 8%. Conformément à cette convention, l'augmentation de capital prévue aura lieu après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, 3 ans à partir de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT MOHAMED V »

8. La BIAT a conclu en 2024 avec la société « SPT MOHAMED V » une convention d'acquisition d'un stock de fournitures en gré, pour la rénovation de la piscine municipale du Belvédère. Le prix d'acquisition est de 11.573 dinars H.TVA.

ASSURANCES BIAT

9. En décembre 2023, une convention a été conclue entre la BIAT et Assurances BIAT, avec effet au 1er janvier 2024. Selon cette convention, la BIAT met à la disposition d'Assurances BIAT un responsable de département pour exercer les fonctions de directeur central en charge du pôle financier, RH, logistique, juridique et contentieux. La durée de cette mise à disposition est d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Assurances BIAT versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, les salaires, compléments de salaires et avantages, toutes charges comprises, de l'employé mis en détachement. La facturation inclut également une marge de 10% et une TVA de 19%.

10. En décembre 2023, une convention de détachement à temps partiel a été conclue entre la BIAT et Assurances BIAT, avec effet au 1^{er} janvier 2024. Selon cette convention, la BIAT met à la disposition d'Assurances BIAT un Responsable de Département pour accompagner les équipes DSI et MOA dans le suivi et le déploiement des projets SI, assister les équipes dans la priorisation et la budgétisation des projets SI, et définir une stratégie pour une éventuelle transformation du système d'information. Le montant à facturer au titre de cette convention représente 50% des salaires, compléments de salaires et avantages, toutes charges comprises, de l'employé mis en détachement et inclut une marge de 10% pour la gestion du dossier par la BIAT et une TVA de 19%. Cette convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction et elle a été résiliée le 21 juillet 2024.

11. Une convention de détachement d'un cadre à temps partiel a été conclue entre la BIAT et Assurances BIAT, avec effet au 18 juillet 2024. Cette convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Le montant à facturer au titre de cette convention représente 50% des salaires, compléments de salaires et avantages, toutes charges comprises, de l'employé mis en détachement, et inclut une marge de 10% pour la gestion du dossier par la BIAT ainsi qu'une TVA de 19%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT au titre de 2024, et se rapportant aux trois conventions de détachement précitées, conclues entre l'Assurances BIAT et la BIAT s'élève à 1.036.421 dinars H.TVA.

SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)

12. La BIAT a conclu avec la société Support et Maintenance Express « SME » une convention de prestation de services avec date d'effet à partir du 1^{er} avril 2024 pour une année renouvelable par tacite reconduction dans les activités de transport et de déménagement

Le montant de la redevance est arrêté selon les conditions suivantes :

- La Distribution de fournitures avec une seule ressource en manutention :
 - o 1,5 DT en HT le kilomètre ;
 - o 188,500 DT par circuit journalier de groupe d'agences.
- Pour le Transport et déménagement avec deux Ressources en manutention
 - o 1,5 DT en HT le kilomètre ;
 - o 377 DT en HT par déménagement journalier.

La charge constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2024 est de 96.189 dinars H.TVA.

- 13.** Le 1^{er} juin 2024, la BIAT a conclu une convention avec la SME, par laquelle elle a cédé à cette société deux véhicules usagés pour un montant total de 66 000 dinars, réparti comme suit : 28 000 DT pour le premier véhicule et 38 000 DT pour le second, conformément aux valeurs d'expertise effectuées.

LA PROTECTRICE

- 14.** Une convention de mise à disposition de cinq membres du personnel de la Protectrice au profit de la BIAT a été conclue, avec effet au 1er juillet 2024. Cette convention prévoit une refacturation avec une marge de 15%.

Le montant de la charge constaté en 2024 chez la BIAT est de 85 871 dinars H.TVA.

Prospera Holding

- 15.** La conclusion d'une convention de prestations de services entre la BIAT et la société « PROSPERA HOLDING » en vertu de laquelle le prestataire fournit à la Banque, des études sectorielles et de marchés, des analyses de marché, de sa structure et de ses acteurs etc.

La rémunération est fixée à un montant 1.864.789 dinars H.TVA. Ce montant peut être révisé annuellement et varier à la hausse ou à la baisse sous réserve de l'accord des deux parties ;

Ce montant peut être révisé annuellement et varier à la hausse ou à la baisse sous réserve de l'accord des deux parties.

Le montant de la charge constaté en 2024 chez la BIAT est de 1.864.789 dinars H.TVA.

- 16.** Une convention cadre a été conclue entre la BIAT et Prospera Holding pour l'émission ou la souscription de titres participatifs, dans le cadre du développement de l'activité de capital investissement. La BIAT alloue une enveloppe de 200 MDT à Prospera Holding, sans recours à l'appel public à l'épargne. En contrepartie, la BIAT reçoit une rémunération annuelle composée d'une avance fixe de 0,1% du nominal souscrit et d'un complément variable basé sur le résultat avant impôts de la société émettrice, sans dépasser 12% du nominal souscrit. Cette rémunération est fixée à 8% de la valeur nominale des titres participatifs, incluant toutes les avances et compléments déjà versés.

La SOCIETE TANIT INTERNATIONAL (STI)

- 17.** En mai 2024, la Société Tanit International (STI), filiale de la BIAT, a obtenu une avance en compte courant associés de 750mD. En octobre 2024, un avenant a été signé, augmentant le montant de cette avance à 1 590mD. Cette avance est accordée pour une durée de 21 mois à partir de sa libération, avec un paiement prévu à la fin du premier semestre 2026. En cas de non-remboursement par la STI, il est possible de convertir

l'avance en capital ou de renégocier les modalités. L'avance sera rémunérée à partir de la date de sa libération au taux annuel de TMM majoré de 1,25%.

AM Consulting

18. Une convention de prestation de services a été conclue en 2024 entre la BIAT et la société « AM Consulting », pour une année renouvelable par tacite reconduction et ce, pour

- conseiller la Direction Générale en capitalisant sur l'expérience antérieure dans le domaine bancaire du prestataire,
- assister la Direction Générale dans la relation de la Banque auprès des autorités des tutelles et les organismes extérieurs et
- apporter son expérience dans le suivi de l'activité des filiales hors BIAT.

Cette convention prévoit une rémunération de 194.513 TTC et une mise à la disposition d'une voiture.

La charge de 2024 constatée chez la BIAT est de 177 150 dinars H.TVA.

BIAT Innovation and Technology "BIAT IT"

19. La BIAT a conclu avec la société BIAT Innovation and Technology une convention d'infogérance ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles BIAT IT réalisera les prestations permettant le développement, la transformation et l'exploitation du système informatique de la BIAT. Le prix des prestations sera fixé par les contrats annuels de projets. Cette convention précise les taux journaliers moyens des différents profils de la BIAT IT.

La facturation se fera par projet, services et/ou livrable.

Dans ce cadre, deux contrats de prestations de services ont été conclus en 2024 :

a- Un contrat de prestations de services It Continues « RUN BIAT-BIAT IT 12/2024 » a été conclu pour une durée de cinq (5) ans et ce, à compter du 1^{er} décembre 2024. Ledit contrat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (5) ans sauf dénonciation par l'une des parties. La convention porte sur : la gestion des incidents, le support, la prévention des interruptions de services, en parallèle de l'adaptation continue des infrastructures pour répondre aux exigences réglementaires ou du secteur bancaire. L'impact financier annuel de ce contrat est de 8.176.014 TTC.

La charge de l'exercice 2024 est de 527.264 dinars H.TVA.

b- Un contrat de prestations de services IT « BUILD BIAT - BIAT IT 12/2024 » a été conclu entre la BIAT et la BIAT IT en 2024. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} décembre 2024 et s'étend jusqu'au 31 décembre 2025, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévues au contrat. La convention porte sur :

- Le développement et l'intégration de nouvelles applications et systèmes pour la Banque ;
- La mise en œuvre de nouveaux modules ou fonctionnalités pour des systèmes existants ;
- La maintenance courante des applications existantes (corrective et évolutive) ;
- Les développements liés à la transformation digitale et de l'automatisation des processus métiers ;
- L'accompagnement dans la conception, la recherche et le choix de solutions IT adaptées aux besoins de la Banque ;

- Les projets d'infrastructure englobant aussi les volets réseaux et sécurité ainsi que les projets de monitoring IT et le plan de continuité informatique à même de garantir un fonctionnement optimal des différents systèmes, sans interruption et en conformité avec les exigences de performance et de sécurité.

L'impact financier de ce contrat est de 23.678.501 TTC.

La BIAT IT a facturé au titre de cette convention un montant de 982.120 dinars H.TVA au 31 décembre 2024.

20. Une convention de continuité de relation de travail a été conclue en 2024 entre la BIAT et la société « BIAT INNOVATION AND TECHNOLOGY « BIAT IT », qui a pour objet de fixer les modalités et les conditions de la poursuite du contrat de travail initial à la BIAT du salarié auprès de la BIAT IT en sa qualité d'employeur d'accueil.

21. Une convention de sous-location a été conclue en 2024 entre la BIAT et la société « BIAT INNOVATION AND TECHNOLOGY « BIAT IT », en vertu de laquelle, BIAT IT sous-loue à la BIAT, tout l'immeuble dénommé « HEXAGONE » composé d'un sous-sol, d'un RDC et de quatre étages. La sous-location est consentie moyennant un loyer mensuel de 69.000 dinars H.TVA.

Le montant facturé au titre de l'année 2024 est de 410.551 dinars en H.TVA.

Tunisie Titrisation

22. La BIAT a conclu, en 2024, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle la société de gestion (TUNISIE TITRISATION) rétrocède à la BIAT qui accepte un lot de créances concernant neuf créances détenues par le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » totalisant la somme de 190.704,952 Dinars en principal et intérêts conventionnels.

Le prix de la cession a été fixé d'un commun accord des deux parties à la somme de 190.704,952 Dinars payable à la signature de la convention après la déduction des montants avancés par la BIAT qui s'élèvent à 55.488,858 Dinars.

23. La BIAT a conclu, en 2024, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle la société de gestion (TUNISIE TITRISATION) rétrocède à la BIAT qui accepte un lot de créances concernant neuf créances détenues par le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » totalisant la somme de 144.610,719 Dinars en principal et intérêts conventionnels.

Le prix de la cession a été fixé d'un commun accord des deux parties à la somme de 144.610,719 Dinars payable à la signature de la présente après la déduction des montants avancés par la BIAT qui s'élèvent à 69.542,655 Dinars.

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

24. La BIAT a conclu, en 2024, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », deux conventions de cession de créances bancaires portant sur un montant total brut de 42.164 KDT moyennant le prix de 587 KDT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM »

25. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM », en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objet de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société « GSM » a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200.000 dinars HTVA par an payable d'avance trimestriellement. Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes, comme suit :
 - Entre 0 et 500.000 DT => 10%
 - Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
 - Plus de 1.000.001 DT => 20%

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives, commençant le 1^{er} janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le montant du loyer du parcours du golf en le réduisant à un loyer annuel de 50.000 dinars hors TVA, payable trimestriellement et d'avance à partir du 1^{er} janvier 2020, et auquel sera appliquée une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2024, s'élève à 60.775 dinars.

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

26. La BIAT a loué à la société « CIAR » pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 4.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2024, s'élève à 7.807 dinars.

27. La BIAT et la « CIAR » ont signé, en 2015, convention en vertu de laquelle la banque se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la « CIAR » présentant le nombre de jours de la mission, moyennant un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7.500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu, sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2024, s'élève à 7.500 dinars.

- 28.** La BIAT a signé, en 2012, avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2.468 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2024, s'élève à 4 086 dinars.

- 29.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention de détachement de cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2024, s'élève à 1.670.154 dinars.

- 30.** La BIAT a conclu, en novembre 2014, avec la société « CIAR » un contrat de mandat aux fins de recouvrement de ses créances.

Ce contrat qui a fait l'objet de deux avenants, le premier en 2015 et le second en 2017, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la « CIAR » perçoit une rémunération fixée comme suit :

- ❖ Frais fixes : 50 dinars par dossier payés 60 jours à partir de la date de procuration.
- ❖ Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Ces modalités de rémunérations s'appliquent à partir du 21 juillet 2017.

Aucun montant n'a été facturé en 2024.

- 31.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18 KDT en HT.

Cette rémunération a été reconduite en vertu de l'avenant signé en décembre 2016.

BIAT CAPITAL RISQUE

- 32.** Dans le cadre de l'investissement exonéré, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé plusieurs conventions de gestion de fonds. Les conventions en cours en 2024 se détaillent comme suit :

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY24	Charge FY24 HT	Conditions de rémunération
2 022	Fonds régional 2023-1	15 000	15 000	82	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 022	Fonds régional 2023-2	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds régional 2023-3	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds régional 2023-4	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds régional 2023-5	15 000	15 000	76	
2 022	Fonds régional 2023-6	10 000	10 000	50	
2 022	Fonds Industrie 2023-1	15 000	15 000	88	
2 022	Fonds Industrie 2023-2	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds Industrie 2023-3	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds Industrie 2023-4	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds Industrie 2023-5	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds Industrie 2023-6	15 000	15 000	82	
2 022	Fonds Industrie 2023-7	15 000	15 000	82	
2 021	Fonds régional 2022-1	15 000	15 000	162	
2 021	Fonds régional 2022-2	15 000	15 000	158	
2 021	Fonds régional 2022-3	15 000	15 000	148	
2 021	Fonds régional 2022-4	15 000	15 000	113	
2 021	Fonds régional 2022-5	15 000	15 000	113	
2 021	Fonds Industrie 2022-1	15 000	15 000	217	
2 021	Fonds Industrie 2022-2	15 000	15 000	193	
2 021	Fonds Industrie 2022-3	15 000	15 000	167	
2 021	Fonds Industrie 2022-4	15 000	15 000	162	
2 021	Fonds Industrie 2022-5	15 000	15 000	162	
2 021	Fonds Industrie 2022-6	10 000	10 000	108	
2 021	Fonds Régional-Agricole 2022	20 000	20 000	150	
2 020	Fonds Industrie 2021-1	10 000	10 000	173	
2 020	Fonds Industrie 2021-2	10 000	10 000	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-3	10 000	10 000	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-4	10 000	10 000	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-5	10 000	10 000	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-6	10 000	10 000	165	
2 020	Fonds Industrie 2021-7	10 000	10 000	164	
2 020	Fonds Industrie 2021-8	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Industrie 2021-9	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Industrie 2021-10	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-1	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-2	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-3	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-4	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-5	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-6	10 000	10 000	174	
2 020	Fonds Régional 2021-7	7 000	7 000	121	
2 019	Fonds Régional 2020-1	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-2	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-3	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-4	14 252	14 252	197	
2 019	Fonds Industrie 2020-1	10 000	10 000	142	
2 019	Fonds Industrie 2020-2	10 000	10 000	155	
2 019	Fonds Industrie 2020-3	10 000	10 000	144	
2 019	Fonds Industrie 2020-4	10 000	10 000	136	
2 019	Fonds Industrie 2020-5	10 000	10 000	138	
2 018	Fonds Régional 2019-1	10 000	8 920	156	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY24	Charge FY24 HT	Conditions de rémunération
2 018	Fonds Régional 2019-2	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-3	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-4	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-5	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-1	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-2	9 600	9 600	129	
2 018	Fonds Industrie 2019-3	10 000	10 000	133	
2 018	Fonds Industrie 2019-4	15 450	15 450	201	
2 018	Fonds Industrie 2019-5	37 580	37 580	580	
2 018	Fonds Industrie 2019-6	9 230	9 230	141	
2 018	Fonds Industrie 2019-7	10 760	10 760	162	
2 018	Fonds Industrie 2019-8	6 920	6 920	91	
2 018	Fonds Industrie 2019-9	6 150	6 150	93	
2 018	Fonds Industrie 2019-10	4 065	4 065	61	
2 017	Fonds Industrie 2018-1	10 000	6 561	115	
2 017	Fonds Industrie 2018-2	10 000	7 974	120	
2 017	Fonds Industrie 2018-3	10 000	3 696	65	
2 017	Fonds Industrie 2018-4	24 150	22 816	399	
2 017	Fonds Régional 2018-1	10 000	8 486	149	
2 017	Fonds Régional 2018-2	10 000	9 671	169	
2 017	Fonds Régional 2018-3	10 000	8 478	148	
2 016	Fonds Industrie 2017-1	6 000	3 921	52	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.
2 016	Fonds Industrie 2017-2	5 000	2 504	43	
2 016	FG BIAT Libre 2017-1	9 000	9 000	45	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 016	FG BIAT Libre 2017-2	5 500	5 500	96	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :
2 016	Fonds Régional 2017-1	5 100	3 332	44	-0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
2 016	Fonds Régional 2017-2	4 750	3 103	41	-1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
2 016	Fonds Régional 2017-3	40 000	25 992	455	-1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 015	Fonds Libre 2016-2	4 500	4 500	45	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 015	Fonds Régional 2016	5 000	4 425	44	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.
2 015	Fonds industrie 2016-1	5 000	4 017	36	
2 015	Fonds industrie 2016-2	5 050	4 457	38	
2 014	Fonds libre 2015-1	2 001	2 001	20	
2 013	Fonds Industrie 2014	2 000	1 300	13	
2 012	Fonds libre 2013	8 853	8 852	44	
2 012	Fonds régional 2013	5 000	1 252	-	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY24	Charge FY24 HT	Conditions de rémunération
2 012	Fonds Industrie 2013	5 500	3 150	-	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : -0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; -1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; -1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 011	FG 2012	6 000	1 500	-	
2 011	Fonds Industrie 2011	6 000	2 174	-	
2 010	Fonds Régional 2011	10 000	905	-	
2 009	FG 2010	10 000	799	-	
2 008	FG 2008	14 250	500	5	En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds.
2 007	FG2007	9 000	128	1	1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

33. Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu, en décembre 2015, entre la BIAT et la société « BIAT CAPITAL RISQUE » en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE ».

Ainsi, les dépenses directes engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE » à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

34. La BIAT a signé, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50.000 dinars TTC.

Le produit constaté, à ce titre, en 2024 s'élève à 42.017 dinars HT.

35. La BIAT a loué à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés à l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2015 et finissant le 31 août 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 28.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année de location.

Le produit constaté, à ce titre, en 2024 s'élève à 42.058 dinars HT.

- 36.** La BIAT a conclu, le 16 mars 2015, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres.

En 2021, une nouvelle convention a été conclue portant sur le détachement des salariés de la BIAT auprès de la société BIAT CAPITAL RISQUE y compris son Président Directeur Général.

En contrepartie, BIAT CAPITAL RISQUE versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises de tout le personnel détaché.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Cette convention a annulé et remplacé celle signée le 16 mars 2015 et a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT en 2024 s'élève à 1.996.808 dinars.

SOPIAT

- 37.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 3.138 m² Hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1er avril 2020 et arrivant à échéance le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

En contrepartie, la SOPIAT percevra, un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA., qui fera l'objet d'une augmentation annuelle non cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le contrat s'étend sur une période commençant à compter du 1er avril 2020 et finissant le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2024, s'élève à 493.674 dinars H.TVA.

- 38.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location d'un ensemble de locaux et biens immeubles, pour usage de tout commerce, situé au rez-de chaussée et au premier étage du complexe El Ahmadi à la Marsa d'une superficie totale de 595 m² hors œuvres.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 13 décembre 2019 et arrivant à échéance le 12 décembre 2021, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 334.999 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2024, s'élève à 386.158 dinars H.TVA.

- 39.** Une convention a été conclue, en 2018, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux techniciens pour le suivi des intervenants dans l'entretien du 5^{ème} étage de la 2^{ème} tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises desdits techniciens, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission des deux techniciens pour une durée de deux ans qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 30 septembre 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre la mise à disposition de la BIAT de l'un des deux techniciens pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021. Au terme de cette période le technicien sera à nouveau mis à la disposition de la BIAT selon les mêmes conditions prévues par la convention au 02 janvier 2018 et son premier avenant du 02 janvier 2021.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 26.491 dinars H.TVA.

- 40.** Une convention a été conclue, en 2019, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans le cadre des travaux de rénovation de l'immeuble BIAT aux Berges du Lac I.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2022.

Un troisième avenant à ladite convention a été conclu, en 2023, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2023, avec renouvellement d'une année à une autre par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 134.901 dinars H.TVA.

- 41.** La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14.717 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5%.

Le produit constaté à ce titre en 2024 s'élève à 22.740 dinars.

- 42.** Dans le cadre de ses activités essentiellement d'octroi de crédit immobilier, la BIAT a besoin de réaliser des expertises de biens immobiliers objet de demande de crédits de sa clientèle et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 27 février 2014, pour lui mettre à sa disposition son directeur technique et s'engage à lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, des prestations de 700 dinars hors taxes et par journée de travail (le forfait jour inclus les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et des frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation).

Cette mise à disposition, prend effet le 1^{er} mars 2014 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 110.600 dinars H.TVA.

- 43.** Une convention a été conclue, en avril 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter la fonction nécessaire concernant l'accueil des visiteurs.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit agent, moyennant une marge de 5%.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1^{er} avril 2021 jusqu'à 31 décembre 2022.

Un avenant à ladite convention a été conclu en 2023, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023, avec renouvellement d'une année à une autre par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 34.627 dinars H.TVA.

- 44.** Une convention a été conclue, en juillet 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la construction de l'immeuble abritant le siège de TUNISIE VALEURS.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 30%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1^{er} juillet 2021 jusqu'à 31 décembre 2023. Un avenant a été signé pour prolonger la durée de cette convention d'une année, avec un renouvellement automatique d'année en année par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 100.906 dinars H.TVA.

- 45.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 8.562 m² Hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1^{er} décembre 2023 et arrivant à échéance le 30 novembre 2025, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 958.944 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2024, s'élève à 963 685 dinars.

- 46.** Une convention a été conclue, en septembre 2023, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour une durée de deux années à partir du 1^{er} septembre 2023 et un ingénieur en génie énergétique pour une durée de deux années à partir du 1^{er} décembre 2023 pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la construction d'un projet immobilier à usage de bureaux. La BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant le salaire et avantages toutes charges comprises des deux ressources mises à disposition avec une marge de 15%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 130.900 dinars H.TVA.

- 47.** Une convention a été conclue, en janvier 2023, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un architecte, à temps partiel (50% de son temps), pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la rénovation d'un projet immobilier à usage de bureaux, notamment la participation à la réalisation des études, aux procédures d'autorisation et au suivi de la réception des travaux pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2024.

La BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant 50% du salaire et avantages toutes charges comprises de la ressource mise à disposition avec une marge de 15%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2024, s'élève à 53.272 dinars H.TVA.

BIAT CONSULTING

- 48.** La BIAT a signé, en novembre 2016, avec la société BIAT CONSULTING une convention cadre de mise à disposition de personnel et ce, pour une durée d'une année commençant à compter du 1^{er} mars 2016.

En contrepartie des services rendus, la société BIAT CONSULTING facture des honoraires calculés sur la base du coût réel des salaires bruts toutes charges comprises y compris les charges indirectes, du personnel mis à la disposition, le tout majoré de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 500 dinars TTC par jour/Homme. Le paiement s'effectuera au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la facture, qui doit être accompagnée d'un calendrier de présence des intervenants dûment signé par le gestionnaire du projet BIAT objet de la prestation. Cet avenant prend effet à partir du 1^{er} octobre 2020.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 600 dinars TTC par jour/Homme.

Il n'y a pas eu de facturation courant l'exercice 2024 au titre de cette convention.

- 49.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 dinars en TTC.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en décembre 2015, en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2.800 dinars en TTC. Cette rémunération sera relevée à 3.100 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2017 et suivants.

- 50.** La BIAT a loué à la Société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} octobre 2015 et finissant le 30 septembre 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 30.683 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2024, s'élève à 45.899 dinars.

- 51.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2019, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre le détachement de l'un des deux cadres auprès de la BIAT CONSULTING et ce à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT au titre de l'exercice 2024 est de 492.059 dinars. A ce titre, le montant de la dette de la BIAT Consulting auprès de la BIAT s'élève à 1.264.156 dinars TTC au 31 décembre 2024.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT)

- 52.** La BIAT a signé, le 25 octobre 2017, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 17.615 dinars.

- 53.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 11.637 dinars.

- 54.** La BIAT a amendé, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépôt et de distribution du fond commun de placement « FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ». La première a été signée, le 24 novembre 2006, avec « la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) puis a été renouvelée, en date du 20 novembre 2013, alors que la deuxième a été nouvellement signée à cette même date soit le 20 novembre 2013.

Les amendements apportés à la première convention concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été maintenu en 2013 à 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, au niveau du premier amendement, et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement effectué en 2017, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Cette rémunération est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, la seconde convention de distribution signée en novembre 2013 ayant instauré une rémunération au titre des frais de distribution de 0,2% TTC l'an qui est prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions au lieu de 0,2% TTC. L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par cette dernière et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 57.013 dinars.

- 55.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. Ladite commission qui est supportée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT), sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT sera réglée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Aucun produit n'a été constaté en 2024.

SICAV OPPORTUNITY et SICAV PROSPERITY

56. La BIAT a amendé à deux reprises, en date du 23 décembre 2013 et en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signées le 08 mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été révisé à la baisse, au niveau du premier amendement, en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY » et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et « SICAV PROSPERITY » initialement signées en 2013 entre la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT).

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions pour les deux SICAV au lieu de 0,2% TTC pour « SICAV OPPORTUNITY » et 0,1% TTC pour « SICAV PROSPERITY ». L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2024, se sont élevés à 7.450 dinars.

SICAV TRESOR

57. La BIAT a amendé, en date du 18 décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR » initialement signée le 8 mars 2003, telle qu'amendée en 2010 et 2013.

Les amendements apportés à cette convention portent sur la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net de la SICAV.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette convention a été

amendée, en décembre 2015, pour se conformer à la nouvelle réglementation ainsi que la loi FATCA.

En 2023, cette convention a été amendée pour ramener la commission de distribution :

- de 0,2% TTC à 0,3% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 24 juillet 2023 et
- de 0,3% HT à 0,35% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 2 janvier 2024.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2024, à ce titre, se sont élevés à 586.770 dinars.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

58. La BIAT a conclu, le 13 octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 décembre 2013, afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, au prorata de leurs distributions.

Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

En 2023, cette convention a été amendée pour ramener la commission de distribution :

- de 0,2% TTC à 0,3% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 22 juillet 2022 et
- de 0,3% HT à 0,5% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 2 janvier 2024.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2024, s'est élevé à 2.702.588 dinars.

TUNISIE VALEURS

59. La Banque a conclu, en 2007, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « TUNISIE VALEURS » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

60. La BIAT a conclu, le 02 janvier 2004, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une

partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « TUNISIE VALEURS » pour le compte de la BIAT ou de ses clients, est répartie comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération TUNISIE VALEURS
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse.	50%	50%
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote.	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « Tunisie Valeurs ».	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT.	100%.	-

61. Une convention a été conclue entre la BIAT et la société TUNISIE VALEURS portant sur le détachement partiel d'un cadre et ce, pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, la TUNISIE VALEURS versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises, de l'employé détaché et ce, à hauteur de 87% du montant total.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la TUNISIE VALEURS comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Le reliquat de la rémunération sera pris en charge par la BIAT en contrepartie des tâches accomplies en sa faveur par l'employé en détachement à temps partiel.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2024, à ce titre, s'élève à 418.299 dinars HT.

SICAF BIAT et SGP

62. La BIAT a conclu, en date du 23 décembre 2011, avec la SICAF BIAT et la société SGP des conventions d'assistance comptable, financière et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 dinars HTVA par Société. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.
- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorés de 10%.
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année et ce, à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Ces conventions ont fait l'objet de deux avenants séparés, en novembre 2018, ayant porté sur la rémunération de la BIAT, et particulièrement sur :

- La modification des modalités de règlement en substituant le règlement trimestriel par un règlement annuel.

- La suppression de la refacturation des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT.
- La détermination forfaitaire des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, en fonction d'un barème arrêté. Ce montant subira, à compter de la deuxième année suivant la date d'effet de l'amendement de 2018, une majoration cumulative de 6% applicable chaque année.
- La réduction de la marge portant sur les charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction qui sera de 5% au lieu de 10%.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2024, se sont élevés à 17.022 dinars.

TUNISIE TITRISATION

- 63.** La BIAT a conclu, en date du 10 mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2024, à 1.519 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2024.

- 64.** La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.003 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2024, à 1.503 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de

recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société de gestion une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2024.

ASSURANCES BIAT

- 65.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'un local à usage de bureaux administratifs d'une superficie approximative de 183m² y compris les parties communes, sis au premier étage de l'immeuble situé à la place de Sidi Mtir à Mahdia.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 638,140 dinars H.T soit un loyer annuel de 7.657,680 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1^{er} janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2024, se sont élevés à 10.775 dinars.

- 66.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 87,5 m², sis à Rue El Meniar, 47 Avenue Habib Bourguiba, la Manouba.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 860 dinars H.T soit un loyer annuel de 10.320 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1^{er} janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2024, se sont élevés à 14.521 dinars.

- 67.** La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « BIAT ASSURANCES ». La charge supportée, au titre de l'exercice 2024, se détaille comme suit :

Nature	Charges
Assurance de responsabilité civile	80.000
Assurance Contre les accidents corporels	77.818
Assurance vie « protection familiale »	211.199
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier et Business Gold »,	1.400.243
Assurance « vol global banque »	336.048
Assurance contre le vol et la perte des cartes	443.133
Assurance « incendie et garanties annexes »	552.568
Assurance de la flotte automobile	76.264
Assurance multirisque sur les ordinateurs	111.749
Assurance Pack Saphir et Silver	850.938
Assurance Pack « express » et pack « First »	32.305
Assurance Pack Elite	324.000
Assurance Pack Platinium	578.760

Nature	Charges
Assurance " Assistance à l'étranger pour les cartes Platinum et infinite et business	696.950
Assurance couverture de prêts (*)	107.803
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	19.752.289
Assurance vie (AFEK) (**)	2.300.319

(*) La BIAT a signé fin 2021 avec la BIAT ASSURANCES un contrat de couverture complémentaire des reports d'échéances de crédits (voir convention ci-dessous).

(**) La BIAT a signé, en 2012, avec la BIAT ASSURANCES un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

68. La société BIAT ASSURANCES donne en sous location à la banque, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 1^{er} janvier 2010 au 30 avril 2014.

A partir du mois de mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la durée de location à partir du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} mai 2014, au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2024, s'élève à 46.061 dinars.

69. Plusieurs protocoles d'accord ont été conclus avec BIAT ASSURANCES pour une couverture complémentaire applicable aux échéances de crédits reportées dans le cadre des mesures prévues par le décret-loi n°2020-19 du 15 mai 2020.

Cette couverture complémentaire concerne les échéances reportées relatives à des crédits dont la couverture en assurance décès souscrite lors de leur mise en place a été réalisée auprès d'ASSURANCES BIAT.

Ces protocoles ont fixé le périmètre par une liste de contrats de crédits comportant notamment le montant restant dû au 1^{er} janvier de chaque année des échéances reportées objet de la couverture complémentaire et le montant de la prime complémentaire d'assurance pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque exercice.

La couverture complémentaire couverte par le protocole signé en 2024 est accordée sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 moyennant le paiement par la banque d'une prime d'assurance globale arrêtée à 107.803 DT. Ce montant détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2024.

La charge constatée par la « BIAT » au titre de l'exercice 2024 est de 107.803 dinars.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT SFAX »

70. La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau à usage administratif, d'une superficie de 25m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} janvier 2015 et finissant le 31 décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7.525 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 11.674 dinars.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT MOHAMED V »

71. La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau à usage administratif, d'une superficie de 43m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période commençant le 1^{er} juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 13.019 dinars H.TVA, payable trimestriellement et d'avance.

Ce loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% applicable à partir du 1^{er} juillet 2017.

Le produit constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 18.777 dinars.

SOCIETE « ESTRAT »

72. La BIAT a signé, en 2019, avec la société « eStrat » une convention d'assistance, de conseil et d'accompagnement stratégique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération annuelle d'un montant de 800 KDT en HT.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois.

En 2024, aucun service n'a été rendu par la société eStrat au titre de cette convention.

SOCIETE VALUE DIGITAL SERVICES

73. La BIAT a signé, en 2019, avec la société « Value Digital Services » une convention de conseil en ingénierie informatique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération correspondant aux travaux préalables et à la mise en œuvre initiale du dispositif, de 385 KDT en HT. Ensuite, ladite rémunération s'effectuera sur une base mensuelle en fonction de l'effectif mis à disposition, selon une grille de rémunération arrêtée par les deux parties et révisable d'un commun accord en fonction des évolutions futures.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2019. Un avenant à cette convention est signé stipulant que la durée du contrat est d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé à ce titre, par la société « Value Digital Services », au cours de 2024, s'élève à 14.309.750 dinars HT.

74. La BIAT a signé avec la société « Value Digital Service », un contrat de location d'un local à usage de bureaux situé au premier étage de l'immeuble, sis à l'angle de l'Avenue principale et de la rue du Lac Turkana aux Berges du Lac 1 – Tunis, d'une superficie de 821 m², et d'une partie de son deuxième étage d'une superficie de 323 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 286.000 dinars H.TVA, qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le produit constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 331.081 dinars.

SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)

75. La BIAT a signé, en 2020, avec la société « TAAMIR » un contrat de location d'un dépôt de stockage du mobilier et équipements d'une superficie de 1000 m² au rez-de-chaussée du local, édifié sur la parcelle du terrain objet du titre foncier n°68062, situé à la zone industrielle Sidi Daoud, la Marsa.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022, renouvelable de d'année en année par tacite reconduction et ce, moyennant un loyer annuel de 70.000 dinars H.TVA.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2024, s'est élevé à 79.625 dinars H.TVA.

76. La BIAT a signé, en 2022, avec la société « SME », un protocole d'accord qui a pour objet de définir les termes de la collaboration entre la BIAT et la société SME afin d'assurer la gestion de la propriété "MAISON DOREE" ainsi que d'autres prestations de service en matière d'entretien de bâtiments et de services d'ordre technique et logistique.

La charge constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2024 est de 211.400 dinars H.TVA.

77. Conventions de prestations de services :

- La BIAT a signé, le 9 septembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, entretien et maintenance de bâtiments. Le montant du contrat annuel est de 220.000 dinars TTC.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 609.000 dinars TTC.

- La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, activité support et gestion de courrier. Le montant du contrat annuel est de 96.000 dinars TTC.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 1.360.000 dinars TTC.

- La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services dans le domaine des activités de maintenance curative et préventive des équipements et matériels réseau et téléphonie. Le montant du contrat annuel est de 140.000 dinars TTC.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 268.000 dinars TTC.

Les charges constatées par la BIAT au titre de l'exercice 2024 est de 987.060 dinars H.TVA.

LA PROTECTRICE

78. La BIAT a signé en 2022 avec la société « La Protectrice », une convention cadre de gestion et d'agence immobilière, en vertu de laquelle, la Banque confère un mandat exclusif à la Protectrice afin de mettre en vente ou en location des immeubles lui appartenant.

La rémunération de la société mandataire se fait selon le barème suivant :

- 3% H.T pour toute opération de vente de chaque bien immobilier propriété de la BIAT ;
- 2% H.T pour toute opération d'achat de chaque bien immobilier par la BIAT ;
- Une rémunération d'un mois de loyer pour toute opération de location.
- Une augmentation exceptionnelle de 1% à 2% de la rémunération du mandataire pour la vente des biens difficilement réalisables pour des raisons divers (emplacement, état du bien, situation foncière, etc) sera fixée lors de l'établissement du mandat ;

Aucune facturation n'a eu lieu au titre de cette convention en 2024.

BIAT FRANCE

79. La BIAT a signé en 2023, avec la société « BIAT France », une convention, par laquelle la BIAT rétrocède annuellement à BIAT France une partie des revenus générés des clients de la filiale. Le calcul du montant qui sera facturé par BIAT France se base sur la rétrocession d'une quote-part du PNB généré par la BIAT afférent à la clientèle de BIAT France.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2024, s'est élevé à 2.569.626 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

I- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 29 mars 2024, a décidé de nommer Monsieur Elyes Jebir, succédant à Moez Hadj Slimen en tant que Directeur Général de la banque à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a statué sur les comptes de 2023. L'assemblée du 26 avril 2024 a approuvé la décision du conseil.

Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2024 a entériné cette décision et a délégué les pouvoirs nécessaires au comité de nomination et de rémunération en vue de fixer sa rémunération y compris les avantages en nature.

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge des frais annexes.

- Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2021, a décidé de nommer Monsieur Hassen Longo en qualité de Directeur Général Adjoint pour une période de 3 ans ce mandat a été renouvelé par le CA réuni le 19 décembre 2024. La rémunération du DGA a été fixée par le comité Ressources Humaines.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024, ayant délégué le pouvoir au conseil d'administration d'en décider la répartition entre ses membres. Les jetons de présence alloués par l'AGO, pour l'exercice 2024, se sont élevés à un montant brut de 1 120 KDT.

En outre, les administrateurs qui siègent à la délégation du conseil d'administration, au comité permanent d'audit interne, au comité exécutif de crédit, au comité des risques et

au comité de nomination et de rémunération, ont bénéficié de rémunérations brutes, au titre de l'exercice 2024, de 312 KDT (4 KDT par comité).

II- Les obligations et engagements de la Banque Internationale Arabe de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se résument comme suit (en KDT) :

Libellé	Directeur Général		Ancien Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024
Avantages à court terme (*)	1 039	416	537	-	627	179	-	-
Jetons de présence aux CA	-	-	-	-	-	-	1 100	1 028
Jetons de présence aux comités	-	-	-	-	-	-	312	64
Indemnités de fin de contrat de travail et de départ à la retraite	211	341	39	-	42	156	-	-
Total	1 250	757	576	-	669	335	1 412	1 092

(*) : Rémunérations servies, charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux.

Tunis, le 08 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

Cabinet CMC

Mohamed Lassaad BORJI

Chérif Ben ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Siège social : Immeuble TLF – centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082
Tunis Mahrajène

Tunisie Leasing et Factoring, publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Borhen CHEBBI (ECC MAZARS) et Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN**Arrêté au 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2024	31-déc. 2023
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès des banques	3	15 739 046	9 957 038
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	800 246 345	735 156 717
Acheteurs factorés	5	119 636 066	183 040 241
Portefeuille titre commercial	6	49 668 003	32 685 000
Portefeuille d'investissements	7	82 364 009	64 627 384
Valeurs Immobilisées	8	9 469 223	9 528 921
Autres actifs	9	21 733 286	7 716 642
TOTAL DES ACTIFS		1 098 855 978	1 042 711 943
PASSIFS			
Concours bancaires	10	10 799	840 474
Emprunts et dettes rattachées	11	666 905 613	611 661 216
Dettes envers la clientèle	12	22 545 111	21 325 356
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	34 027 555	51 546 526
Fournisseurs et comptes rattachés	13	119 313 586	110 803 309
Autres passifs	14	39 359 999	42 745 749
TOTAL DES PASSIFS		882 162 663	838 922 630
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves		43 103 302	42 960 215
Résultats reportés		94 771 082	82 514 289
Résultat de la période		24 818 931	24 314 809
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	216 693 315	203 789 313
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 098 855 978	1 042 711 943

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**Au 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2024	31-déc. 2023
ENGAGEMENTS DONNES		97 531 496	177 961 001
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	4	40 424 074	41 265 207
Engagements données en faveur des banques		36 000 000	82 740 000
Engagements sur autres titres	44	10 690 346	37 807 099
Engagements donnés sur l'activité du Factoring		10 417 076	16 148 695
ENGAGEMENTS RECUS		246 326 868	294 811 361
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)		6 378 845	10 719 754
Intérêt à échoir sur contrats actifs	4	144 493 536	149 043 283
Garanties et engagements de financement reçu des banques		9 318 044	9 318 044
Autres garanties reçues		957 389	607 154
Garanties reçues des adhérents		85 179 054	125 123 126
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		190 667 000	172 033 333
Emprunts obtenus non encore encaissés		190 667 000	172 033 333

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	106 213 500	99 624 260
Revenu du factoring	17	22 399 214	24 585 090
Intérêts et charges assimilées	19	(64 703 248)	(57 963 165)
Commissions encourues	20	(36 800)	(34 160)
Produits des placements	21	8 658 784	6 520 853
Autres Produits d'exploitation	18	2 382 160	2 538 475
Produit net		74 913 610	75 271 353
Charges de personnel	22	(23 150 789)	(21 857 861)
Autres charges d'exploitation	23	(9 463 469)	(8 128 476)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 495 717)	(1 636 535)
Total des charges d'exploitation		(34 109 975)	(31 622 872)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		40 803 635	43 648 481
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(334 633)	460 369
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(592 081)	(775 311)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	830 321	(3 882 486)
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 707 242	39 451 053
Autres gains ordinaires	28	556 437	462 903
Autres pertes ordinaires	29	(1 329)	(20 221)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		41 262 350	39 893 735
Impôt sur les bénéfices	30	(13 702 849)	(12 680 521)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		27 559 501	27 213 214
Eléments extraordinaires	30	(2 740 570)	(2 898 405)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		24 818 931	24 314 809
Résultat par action		2,298	2,251

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêté au 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	31	614 306 422	575 612 889
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(551 780 737)	(492 231 654)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	385 596 246	424 127 496
Financement des adhérents	31S	(316 304 202)	(410 055 815)
Encaissements provenant des crédits à court terme	11	54 096 929	101 223 892
Remboursements des crédits à court terme	11	(81 334 425)	(99 159 010)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	33	(31 540 348)	(29 722 921)
Intérêts payés	34	(61 428 528)	(60 080 037)
Impôts et taxes payés	35	(33 325 371)	(21 192 238)
Autres flux de trésorerie	36	(4 937 398)	37 490 199
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(26 651 412)	26 012 801
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(1 512 294)	(1 530 004)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	149 157	334 179
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(33 192 207)	(6 724 625)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	40	509 373	667 950
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(34 045 971)	(7 252 500)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	41	(11 877 298)	(9 180 000)
Encaissements provenant des emprunts	11	322 000 000	224 504 750
Remboursements d'emprunts	11	(241 113 636)	(232 637 958)
Flux liés au financement à court terme	11	(1 700 000)	700 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		67 309 066	(16 613 208)
Variation de trésorerie		6 611 683	2 147 093
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	42	9 116 564	6 969 471
Trésorerie à la clôture de l'exercice	42	15 728 247	9 116 564

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)

<u>Apport net</u>	DT	<u>5.320.975</u>
-------------------	----	------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés	(109 962 625)

<u>Apport net</u>	DT	<u>25 258 793</u>
-------------------	----	-------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n TMMgi(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
- Agriculture	6,75%
- Industrie mécanique et électrique	2.75%
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	2.75%
- Industrie pharmaceutique	0.50%
- Autres Industries	3.50%
- Entreprise de BTP	6.25%
- Tourisme y compris les Agences de voyage	7.75%
- Promotion immobilière	6.75%
- Commerce	3.25%
- Santé	1.00%
- Télécommunication	0.75%
- Autres Services y compris Location de voiture	4.25%

4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Les provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Elle se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement, ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2024 sont celles des années 2013 à 2017 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPM_{gi}$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.
2-4-4 Provision Additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 31/12/2024 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n TMgi(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 115 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie). Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées. D'ailleurs, l'activité d'affacturage n'a jamais eu recours aux mécanismes de report mis en place par la BCT en 2020 et 2021.

Compte tenu de ce qui précède, la démarche de calcul des provisions collectives n'est pas applicable aux spécificités de l'activité d'affacturage et encore moins les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 qui ne sont pas adaptés aux créances du factoring. Tunisie Leasing et Factoring a procédé aux calculs sans majoration de taux de migration sus-indiqués.

- 4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2016 – 2023 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}$$

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- 5- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements } 0 \text{ et } 1_{gi} \times TMM_{gi} \times TPM_{gi}$$

- 6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}

2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de la rubrique intérêts de crédit-bail figurant au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une

période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% (le taux appliqué jusqu'au 31 décembre 2023 était de 35%) et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Banques	15 686 924	9 899 934
- Caisses	52 122	57 104
<u>Total</u>	15 739 046	9 957 038

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Encours financiers	818 220 012	753 190 270
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 755 639	12 979 487
- Impayés	56 236 775	61 272 081
- Intérêts Constatés d'avance	(4 274 710)	(3 977 095)
<u>Total brut</u>	882 937 716	823 464 743
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(24 181 495)	(26 717 432)
- Provisions collectives	(12 776 329)	(10 754 207)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(32 899 142)	(36 141 794)
- Produits réservés	(12 834 405)	(14 694 593)
<u>Total des provisions</u>	(82 691 371)	(88 308 026)
<u>Soldes nets</u>	800 246 345	735 156 717

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Encours financiers nets		
Solde au début de la période	728 698 118	668 312 163
<u>Additions de la période</u>		
- Investissements	478 594 631	449 029 857
- Relocations	2 081 015	6 785 324
<u>Retraits de la période</u>		
-Remboursement des créances échues	(396 927 861)	(371 368 057)
-Remboursement des créances anticipées	(15 538 743)	(20 504 841)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(1 892 134)	(770 585)
-Relocations	(1 511 014)	(5 064 132)
<u>Provisions de La période</u>		
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(4 729 619)	(7 053 729)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(2 022 122)	(827 174)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	7 265 556	10 159 292
Solde fin de la période	794 017 827	728 698 118

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Agriculture	37 887 157	37 325 238
Bâtiments TP	82 825 757	67 076 165
Industrie		
Agro-alimentaire	45 573 115	42 504 806
Chimie	24 814 272	23 078 095
Energie	107 720	54 381
Textile	12 557 884	11 768 585
Mines	246 293	219 795
Autres industries	93 292 189	90 490 463
Tourisme		
Hôtellerie	4 158 446	2 235 342
Agences de voyage	13 525 887	11 329 148
Location de voiture	141 995 697	112 831 157
Autres Tourisme	9 130 444	9 116 809
Commerce et service		
Commerce	190 491 786	176 104 830
Transport	51 662 233	56 174 955
Audio-visuel	194 887	164 852
Professions libérales	42 605 629	44 384 031
Autres Services	79 906 255	81 311 105
Total	830 975 651	766 169 757

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Matériel de transport léger	405 840 040	361 589 774
Matériel de transport léger Utilitaire	139 963 397	126 881 611
Matériel de transport lourd	100 747 396	83 592 631
Matériel BTP	52 997 637	51 978 161
Equipement industriel	48 114 648	52 306 601
Equipement informatique	2 471 800	3 276 621
Autres	49 391 096	48 646 221
Sous total	799 526 014	728 271 620
Immeubles de bureaux	11 169 998	14 365 053
Immeubles industriels ou commerciaux	20 279 639	23 533 084
Total	830 975 651	766 169 757

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Paiements minimaux sur contrats actifs	932 755 651	873 807 632
A recevoir dans moins d'1an	396 494 450	359 737 108
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	531 033 586	506 317 527
A recevoir dans plus de 5 ans	5 227 615	7 752 997
Produits financiers non acquis	144 493 536	149 043 283
Encours contrats actifs (1)	788 262 115	724 764 349
Encours à recevoir dans moins d'1an	318 585 968	283 831 385
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	463 476 624	434 645 131
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	6 199 523	6 287 833
Créances en cours (2)	12 755 639	12 979 487
Créances échues (3)	7 821 567	5 334 533
Contrats suspendus (contentieux) (4)	22 136 330	23 091 388
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	830 975 651	766 169 757

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés : Clients ordinaires	14 357 865	16 046 908
<u>Montant brut</u>	14 357 865	16 046 908
A déduire :		
- Provisions : Clients ordinaires	(1 442 407)	(2 046 005)
- Produits réservés	(3 086 818)	(3 888 036)
<u>Montant net</u>	9 828 640	10 112 867
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés : Clients litigieux	41 878 910	45 225 173
<u>Montant brut</u>	41 878 910	45 225 173
A déduire :		
- Provisions : Clients litigieux	(31 456 735)	(34 095 789)
- Produits réservés : Clients litigieux	(9 747 587)	(10 806 557)
<u>Montant net</u>	674 588	322 827
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	10 503 228	10 435 694

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2024

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	746 144 584	51 197 050	1 723 338	2	31 910 676	830 975 650
Impayés	3 682 452	7 280 622	1 161 187	2 790	44 109 724	56 236 775
Avances et acomptes reçus (*)	(10 913 020)	-	-	-	(2 516 711)	(13 429 731)
ENCOURS GLOBAL	738 914 016	58 477 672	2 884 525	2 792	73 503 689	873 782 694
ENGAGEMENTS HORS BILAN	39 076 956	594 680	-	-	752 438	40 424 074
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,31%	0,00%	8,28%	
			8,59%			
TOTAL ENGAGEMENTS	777 990 972	59 072 352	2 884 525	2 792	74 256 127	914 206 768
Produits réservés	-	-	331 923	458	10 625 468	10 957 849
Provisions affectées sur les impayés	-	-	118 360	1 167	32 779 615	32 899 142
Provisions affectées sur les encours	-	-	-	-	24 171 352	24 171 352
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	450 283	1 625	67 576 434	68 028 343
ENGAGEMENTS NETS	777 990 972	59 072 352	2 434 242	1 167	6 679 693	846 178 425
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			15,61%	58,20%	88,02%	
			85,40%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2024 à 8,59% contre 9,66% au 31 décembre 2023

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 31 décembre 2024 à 85,40% contre 89,08% au 31 décembre 2023

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Comptes des acheteurs locaux	122 841 159	176 763 751
Comptes des acheteurs export	1 449 156	714 289
Comptes des acheteurs import	-	9 394 930
Sous total (A)	124 290 315	186 872 970
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(3 556 320)	(2 734 800)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 097 741)	(1 097 741)
Provisions sur compte acheteurs	(188)	(188)
Montant net	119 636 066	183 040 241
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	11 850 477	17 543 182
Disponible locaux	17 866 896	13 956 184
Financement par B.O.	3 435 000	10 250 300
Disponible export	687 099	294 787
FDG comptes en devise	188 083	107 143
Compte import	-	9 394 930
Sous total (B)	34 027 555	51 546 526
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	90 262 760	135 326 444

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	82 745 333	3 020 975	421 688	-	3 489 074	89 677 070
Export	585 690	-	-	-	-	585 690
ENCOURS ENGAGEMENTS	83 331 023	3 020 975	421 688	-	3 489 074	90 262 760
Engagements de financement donnés	5 897 742	29 867	-	-	-	5 927 609
Engagement sous forme de B.O.	3 435 000	-	-	-	-	3 435 000
Total Engagements hors bilan	9 332 742	29 867	-	-	-	9 362 609
Total Engagements par classe	92 663 765	3 050 842	421 688	-	3 489 074	99 625 369
Taux des engagements non performants (1)			3,93%			
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	67 244	-	3 489 074	3 556 320
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	67 244	-	3 489 074	3 556 320
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 097 741					1 097 741
Taux de couverture des engagements non performants (2)			15,95%	-	100,00%	
			90,94%			

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2024 à 3,93% contre 1,93% au 31 décembre 2023

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 31 décembre 2024 à 90,94% contre 94,56% au 31 décembre 2023

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
-Titres SICAV	19 972	25 004
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificats de dépôt	49 500 000	32 500 000
Total brut	50 158 692	33 163 724
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(490 689)	(478 724)
Total net	49 668 003	32 685 000

Les titres de placement s'analysent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net	% détention
-Tunisie Sicav	131	123,874	122,588	16 059	-	16 059	
- Amen Sicav	37	105,784	105,784	3 913	-	3 913	
-POULINA G H	8 640	8,443	8,056	69 600	-	69 600	0,005%
-BH	4 714	12,515	14,658	69 100	10 104	58 996	0,010%
-Les Ciments de Bizerte	43 480	0,447	11,500	500 020	480 585	19 435	0,099%
-Certificats de dépôt	-	-	-	49 500 000	-	49 500 000	
Total				50 158 692	490 689	49 668 003	

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Titres de participation	86 303 721	59 111 514
Titres immobilisés	14 305 500	9 348 410
Avances sur acquisitions de titres	-	13 875 465
Montant brut	100 609 221	82 335 389
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(75)	(75)
Montant libéré	100 609 146	82 335 314
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(18 144 637)	(17 231 190)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(100 500)	(476 740)
Montant net	82 364 009	64 627 384

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2023			
Titres de participation	59 111 514	59 111 514	75
Additions de la période			
- Titres MLA	27 192 207	27 192 207	-
Solde au 31 décembre 2024	86 303 721	86 303 721	75

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2023			
Titres immobilisés	9 348 410	9 348 410	-
Additions de la période			
- Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2023"	6 000 000	6 000 000	
Cessions de la période			
- Titres Société STEP	1 000 000	1 000 000	
Radiations de la période			
- Titres Société Tourisme Balnéaire et Saharien	42 910		
Solde au 31 décembre 2024	14 305 500	14 348 410	-

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2024 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 964	100,000	5,463	163 698			2003/2010/2023	99,88%
Maghreb Leasing Algerie	2 091 069	18,300	25,822	53 994 907			2006/2009/2019/2024	32,17%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		14 673 294	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		837 583	2006/2017	4,87%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Total Entreprises liées				73 073 745	-	15 510 877		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Participations	220	10,000	10,000	2 200			1997/2023	59,14%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				659 644	-	-		
<u>Autres</u>								
Amen Santé	132 624	9,00	9,00	1 193 616		718 166	3/2014/2017/2019/2020	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
FCPR Tuninvest Croissance	19 209	100,00	100,00	1 920 900	-		2013	11,48%
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		772 943	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	61 234	42,47	42,47	2 600 366		1 142 651	2016/2022/2023	7,0%
STLV	2	100,00	100,00	200	-	75	2019/2022	-
Total Autres				12 570 332	-	75		2 633 760
Total Titres de participation				86 303 721	-	75		18 144 637

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société TPAP	220 000	10,000	10,000	2 200 000			2022	1,80%
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"				6 000 000			2023	
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2023"				6 000 000			2024	
				14 305 500	-	100 500		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES****Au 31 décembre 2024**

(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	11846 495	94 215	22 943	-	11963 653	11419 716	220 417	-	11640 133	323 520
Logiciels en cours		22 943	-	(22 943)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		11 869 438	94 215	-	-	11 963 653	11 419 716	220 417	-	11 640 133	323 520

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	-	-	7 505 493	4 203 149	375 274	-	4 578 423	2 927 070
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	2 782 460	1073 601	-	314 620	3 541 441	824 591	415 838	238 347	1002 082	2 539 359
Mobilier de bureau	10%	1028 918	3 692	-	-	1032 610	823 808	39 747	-	863 555	169 055
Matériel informatique	33%	2 768 853	129 081	-	3 163	2 894 771	2 309 031	223 404	3 163	2 529 272	365 499
Installations générales	10%	3 799 136	211 705	-	-	4 010 841	2 842 402	221 038	-	3 063 441	947 400
TOTAUX		20 112 850	1 418 079	-	317 783	21 213 146	11 033 651	1 275 301	241 510	12 067 443	9 145 703

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	31 982 288	1 512 294	-	317 783	33 176 799	22 453 367	1 495 718	241 510	23 707 576	9 469 223
-----------------------------------	-------------------	------------------	----------	----------------	-------------------	-------------------	------------------	----------------	-------------------	------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Frais d'émission des emprunts	1 955 454	1 934 646
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	242 740	182 910
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	110 000	110 270
- Prêts au personnel	858 307	1 200 536
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	228 034	251 132
- Dépôts et cautionnements versés	762 497	813 491
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	465 064	352 866
- Compte courant Tunisie LLD	42 108	19 532
- TLG Finance	77 762	77 762
- Adhérents, contrats résiliés	21 490	21 490
- Autres comptes débiteurs	17 347 873	2 729 184
- Produits à recevoir des tiers	1 217 810	1 148 728
- Effet à recevoir	-	666 601
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	195 713
- Compte d'attente	751 766	772 861
- Charges constatées d'avance	404 032	384 607
Total brut	24 680 650	10 862 329
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(165 767)	(165 390)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(37 544)	(37 544)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(214 381)	(261 152)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(21 490)	(21 490)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(446 647)	(447 444)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(1 865 914)	(2 017 046)
Total net	21 733 286	7 716 642

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 31 décembre 2024
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	9 771 465	1 092 612	10 864 077	7 836 819	1 071 804	8 908 623	1 955 454
TOTAUX		9 771 465	1 092 612	10 864 077	7 836 819	1 071 804	8 908 623	1 955 454

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Banques, découverts	10 799	840 474
<u>Total</u>	10 799	840 474

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Emprunts		
- Banques locales	285 379 516	178 731 330
- Banques étrangères	70 871 925	128 116 266
- Emprunts obligataires	273 163 080	241 680 560
- Crédit à court terme	587 162	324 658
- Lignes d'avance	14 500 000	42 000 000
- Certificats de dépôts	-	1 700 000
<u>Total emprunts</u>	644 501 683	592 552 814
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 314 140	3 117 452
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 799 070	3 704 558
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	17 290 720	12 440 986
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts	-	(61 066)
- Intérêts constaté d'avance sur emprunts obligataires	-	(93 528)
<u>Total dettes rattachées</u>	22 403 930	19 108 402
<u>Total</u>	666 905 613	611 661 216

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES	178 731 330	222 000 000	115 351 814	285 379 516	181 840 997	103 538 519
AMEN BANK	26 200 000	20 000 000	10 450 000	35 750 000	25 750 000	10 000 000
ATB	2 833 333	-	2 000 000	833 333	-	833 333
AL BARAKA BANK	6 666 666	27 000 000	7 833 333	25 833 333	13 500 000	12 333 333
ABC	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK	12 166 701	30 000 000	8 500 034	33 666 667	23 666 667	10 000 000
BIAT	65 584 797	55 000 000	25 390 352	95 194 445	64 346 491	30 847 954
BH	11 912 248	10 000 000	4 141 625	17 770 623	12 715 891	5 054 732
BT	16 512 670	-	4 512 666	12 000 004	9 000 000	3 000 004
CITI BANK	14 300 000	45 000 000	39 300 000	20 000 000	-	20 000 000
STB	1 750 000	-	1 000 000	750 000	-	750 000
BTL	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
QNB	-	20 000 000	666 667	19 333 333	15 333 333	4 000 000
BH FACTO	905 816	5 000 000	620 738	5 285 078	4 207 786	1 077 292
BTE FACTO	4 572 784	-	1 104 819	3 467 965	2 257 674	1 210 291
ATB FACTO	1 200 000	-	800 000	400 000	-	400 000
BT FACTO	8 126 315	-	2 031 580	6 094 735	4 063 155	2 031 580
BTL FACTO	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
LIGNES D'AVANCE & CCTERME	42 000 000	51 000 000	78 500 000	14 500 000	-	14 500 000
Ligne d'avance CITI BANK FACTO	25 000 000	23 000 000	48 000 000	-	-	-
Ligne d'avance UIB FACTO	12 000 000	10 500 000	13 000 000	9 500 000	-	9 500 000
Ligne d'avance ATB FACTO	5 000 000	17 500 000	17 500 000	5 000 000	-	5 000 000
CREDIT A COURT TERME	324 658	3 096 929	2 834 425	587 162	-	587 162
Crédit à court terme en devise BTE FACTO	324 658	3 096 929	2 834 425	587 162	-	587 162
Total emprunts Banques Locales	221 055 988	276 096 929	196 686 239	300 466 678	181 840 997	118 625 681

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
BEI	22 758 362	-	2 659 289	20 099 073	17 439 783	2 659 290
BIRD	7 722 222	-	1 444 445	6 277 777	4 833 333	1 444 444
BERD	11 521 714	-	11 521 714	-	-	-
SANAD	16 198 364	-	10 083 154	6 115 210	3 057 615	3 057 595
GGF	4 216 925	-	4 216 924	-	-	-
PROPARCO	15 661 000	-	10 440 667	5 220 333	-	5 220 333
FADES	4 973 165	-	994 634	3 978 532	2 983 899	994 633
SYMBIOTICS	26 535 764	-	3 531 015	23 004 750	23 004 750	-
BIO	18 528 750	-	12 352 500	6 176 250	-	6 176 250
Total emprunts Banques Etrangères	128 116 266	-	57 244 342	70 871 925	51 319 380	19 552 545
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	349 172 254	276 096 929	253 930 581	371 338 603	233 160 377	138 178 226
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	205 582 160	100 000 000	53 199 080	252 383 080	178 035 000	74 348 080
EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUB	36 098 400	-	15 318 400	20 780 000	10 390 000	10 390 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	241 680 560	100 000 000	68 517 480	273 163 080	188 425 000	84 738 080
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS-FACTO	1 700 000	-	1 700 000	-	-	-
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	1 700 000	-	1 700 000	-	-	-
TOTAL GENERAL	592 552 814	376 096 929	324 148 061	644 501 683	421 585 377	222 916 306

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	13 429 731	12 580 059
- Dépôts et cautionnements reçus	9 115 380	8 745 297
<u>Total</u>	22 545 111	21 325 356

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	373 466	550 897
- Factures non parvenues	1 877 260	1 249 733
<u>Sous total</u>	2 250 726	1 800 630
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>		
- Factures d'achats	2 617 403	1 439 978
- Effets à payer	114 153 427	107 330 470
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	110 870	51 071
- Retenues de garantie	181 160	181 160
<u>Sous total</u>	117 062 860	109 002 679
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	119 313 586	110 803 309

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Personnel, remunerations dues	34 421	39 991
- Personnel, provisions pour congés payés	931 121	1 096 061
- Personnel, autres charges à payer	1 875 558	1 726 667
- Etat, retenues sur salaires	423 885	447 636
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	864 489	801 816
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	106 132
- Etat, impôts sur les bénéfices (Voir Note 30)	2 149 956	5 885 585
- Etat, TVA à payer	744 291	1 353 628
- Etat, autres impôts et taxes à payer	2 796 276	2 996 004
- Actionnaires, dividendes à payer	29 142	26 440
- Avances sur titres immobilisés	-	792 115
- C.N.S.S	1 118 135	1 157 557
- Autres comptes créditeurs	9 632 146	3 796 895
- Compte Courant Stif	-	43 192
- Diverses charges à payer	1 200 539	700 807
- Produits constatés d'avance	1 982 522	1 020 436
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 585 703	1 835 135
- Autres provisions pour risques	13 991 815	18 919 652
Total	39 359 999	42 745 749

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Capital social (A)		54 000 000	54 000 000
- Réserve légale (B)		5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		16 482 184	10 982 184
- Autres réserves		-	3 776 843
- Subvention d'investissement (D)		43 448	78 375
- Prime d'émission		11 296 875	11 851 862
- Boni de fusion		9 880 795	10 870 951
- Résultats reportés		94 771 082	82 514 289
Total des capitaux propres avant résultat de la période		191 874 384	179 474 504
Résultat de la période		24 818 931	24 314 809
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	216 693 315	203 789 313

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		24 818 931	24 314 809
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	2,298	2,251

(A) Le capital social s'élève au 31 Décembre 2024 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la diligitalisation des diverses activités de TLF.

(E) Voir tableau des mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 décembre 2024

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2022	54 000 000	21 031 862	5 400 000	10 870 951	6 482 184	3 776 843	113 303	74 245 861	(3 821 145)	16 589 571	188 689 430
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023			-					16 589 571		(16 589 571)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2023		(9 180 000)						9 180 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022								(9 180 000)			(9 180 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					4 500 000			(4 500 000)			-
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)				(34 928)
Résultat au 31 décembre 2023										24 314 809	24 314 809
Solde au 31 Décembre 2023	54 000 000	11 851 862	5 400 000	10 870 951	10 982 184	3 776 843	78 375	82 514 289	-	24 314 809	203 789 313
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024					6 000 000			18 314 809		(24 314 809)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024		(554 987)		(990 155)		(3 776 843)		5 321 985			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023								(11 880 000)			(11 880 000)
Reclassement de réserve spéciale de réinvestissement devenue libre					(500 000)			500 000			-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)				(34 928)
Résultat au 31 décembre 2024										24 818 931	24 818 931
Solde au 31 décembre 2024	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	16 482 184	-	43 448	94 771 082	-	24 818 931	216 693 315

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Intérêts conventionnels	102 685 210	95 448 868
- Intérêts intercalaires	234 270	241 448
- Intérêts de retard	1 705 585	2 877 547
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>104 625 065</u>	<u>98 567 863</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(307 924)	(3 933 405)
. Intérêts de retard	(1 038 523)	(3 295 386)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 327 349	3 805 677
. Intérêts de retard antérieurs	1 607 533	4 479 511
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>1 588 435</u>	<u>1 056 397</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>106 213 500</u>	<u>99 624 260</u>

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Commission de factoring	5 516 207	6 058 523
Intérêts de financement	16 658 231	18 228 534
Autres commissions de factoring	224 776	298 033
Total	<u>22 399 214</u>	<u>24 585 090</u>

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	515 944	524 405
- Commissions d'assurance	823 093	864 560
- Autres produits d'exploitation	1 043 123	1 149 510
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>2 382 160</u>	<u>2 538 475</u>

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	26 558 342	22 189 983
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	28 736 129	20 716 872
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	8 151 335	13 659 843
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	1 071 804	1 098 583
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	64 517 610	57 665 281
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(66 268)	(28 835)
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	61 119	213 321
- Pénalités fiscales et sociales	61 720	12 861
- Pertes de change	53 984	11 045
- Gains de change	(7 985)	(56 139)
- Autres charges financières	83 068	145 631
<u>Total des autres charges financières</u>	185 638	297 884
<u>Total général</u>	64 703 248	57 963 165

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Commissions servies export	17 048	7 582
Commissions servies apporteurs	19 752	26 578
<u>Total</u>	36 800	34 160

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Produits des participations	5 317 121	4 660 263
- Produits des titres Immobilisés	258 577	78 456
- Revenus des autres créances immobilisées	3 072 947	1 763 980
- Revenus des valeurs mobilières de placement	10 139	13 039
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	5 115
<u>Total</u>	8 658 784	6 520 853

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Salaires et complément de Salaires	16 537 953	15 896 395
- Bonus	1 600 000	1 500 000
- Indemnités représentatives de frais	482 063	477 983
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	3 692 671	3 526 984
- Autres charges sociales	838 102	456 499
<u>Total</u>	23 150 789	21 857 861

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Achat de matières et fournitures	111 567	127 920
<u>Total des achats</u>	111 567	127 920
- Locations	207 455	220 183
- Charges locatives et de copropriété	217 070	182 136
- Entretien et réparations	741 226	631 448
- Primes d'assurances	166 202	157 429
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	938 590	1 069 260
<u>Total des services extérieurs</u>	2 270 543	2 260 456
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 079 341	2 404 556
- Publicités, publications, relations publiques	483 390	523 702
- Déplacements, missions et réceptions	675 473	755 491
- Frais postaux et de télécommunications	328 721	295 063
- Services bancaires et assimilés	579 440	547 206
- Transfert de charges (frais bancaires)	(27 288)	(29 242)
- Transfert de charges (frais de justice)	(2 613)	(4 286)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	5 116 464	4 492 490
- Rémunération du président du conseil d'administration	320 000	300 000
- Jetons de présence	77 760	77 760
- Autres charges d'exploitation	50 527	48 418
<u>Total des charges diverses</u>	448 287	426 178
- Impôts et taxes sur rémunérations	497 347	475 769
- T.C.L	297 539	287 636
- Droits d'enregistrement et de timbres	721 722	58 027
<u>Total des impôts et taxes</u>	1 516 608	821 432
<u>Total général</u>	9 463 469	8 128 476

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	9 134 181	13 938 506
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	1 061 377	961 239
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	2 022 122	827 174
- Dotations aux provisions collectives (Factoring)	-	72 633
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(11 449 595)	(15 747 250)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(239 857)	(431 941)
- Créances abandonnées (Leasing)	30 245	863
- Pertes suite à la radiation de créances	3 734 927	6 803 446
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(271 753)	(467 634)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(3 463 174)	(3 784 830)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	-	(2 550 982)
- Encaissement sur créances radiées	(223 840)	(81 593)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	334 633	(460 369)

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	220 417	456 374
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 275 300	1 180 161
<u>Total</u>	1 495 717	1 636 535

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	913 447	378 639
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	18 870	49 304
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	333 330
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(6 906)	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(376 240)	-
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	-	14 038
- Pertes nettes sur cession des titres immobilisés	42 910	-
<u>Total</u>	592 081	775 311

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	37 522	182 478
- Dotations aux provisions pour risques et charges	250 000	3 622 500
- Apurement des comptes d'actifs	103 196	99 324
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(235 845)	(21 816)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(5 177 837)	-
- Pertes suite au redressement fiscal	4 192 643	-
<u>Total</u>	(830 321)	3 882 486

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	72 884	65 023
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	34 928	34 928
- Produits sur assistance technique MLA	285 664	270 636
- Autres produits	162 961	92 316
<u>Total</u>	556 437	462 903

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Apurement d'autres comptes	680	20 221
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	649	-
<u>Total</u>	1 329	20 221

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Bénéfice comptable	41 262 350	39 893 735
<u>A réintégrer</u>		
- Dotations aux Provisions comptables	13 437 519	20 365 803
- Diverses charges non déductibles	5 075 915	781 008
- Provisions fiscales constituées en 2020/2019 pour affaires douteuses	12 552 722	10 017 800
<u>A déduire</u>		
- Reprises sur provisions comptables	5 789 922	21 816
- Dividendes	3 031 440	2 646 979
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2020/2019 pour affaires douteuses	12 552 722	10 017 800
Bénéfice fiscal avant provisions	50 954 422	58 371 751
Provisions pour créances douteuses	10 347 779	16 053 488
Provisions pour dépréciation de titres cotés	349 520	88 204
Bénéfice fiscal	40 257 123	42 230 059
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	6 000 000	6 000 000
Base imposable	34 257 123	36 230 059
Impôt sur les sociétés	13 702 849	12 680 521
- Acomptes provisionnels payés	(9 052 529)	(6 378 734)
- Ajustement report IS suite contrôle fiscal	(2 335 732)	-
- Retenues à la source	(164 632)	(416 202)
Impôt à payer (report)	2 149 956	5 885 585
Contribution sociale de solidarité des sociétés	1 370 285	1 449 202
Contribution conjoncturelle des sociétés	1 370 285	1 449 202

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	61 272 081	67 369 457
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(56 236 775)	(61 272 081)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(12 580 059)	(12 516 433)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	13 429 731	12 580 059
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(570 001)	(1 721 192)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(8 745 297)	(9 048 282)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	9 115 380	8 745 297
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(3 977 095)	(3 778 163)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	4 274 710	3 977 095
- TVA collectée		92 365 332	86 264 097
- Loyers encaissés	4.0&16	500 071 181	467 139 966
- Intérêts de retard	16	1 705 585	2 877 547
- Créances virées en Pertes	24	(3 765 172)	(6 804 309)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	1 892 134	770 585
- Remboursements anticipés	4.0	15 538 743	20 504 841
- Produits sur Cessions anticipées	18	515 944	524 405
<u>Encaissements reçus des clients</u>		614 306 422	575 612 889

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	135 326 161	123 958 230
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(90 262 477)	(135 326 161)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(1 853 849)	(1 386 449)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 604 417	1 853 849
- Financement des adhérents (TND + €)		316 304 202	410 055 815
- Produits à recevoir en début de période	9	2 983	4 520
- Produits à recevoir en fin de période	9	2 528	(2 983)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 020 436)	(1 871 458)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	1 982 522	1 020 436
- Revenus du factoring	17	22 399 214	24 585 090
- Récupération frais bancaires	23	27 288	29 242
- Récupération frais de justice	23	2 613	4 286
- TVA collectée Factoring		1 081 080	1 203 079
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		385 596 246	424 127 496

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	109 002 679	75 884 516
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(117 062 860)	(109 002 679)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(110 270)	(113 062)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	110 000	110 270
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	478 594 631	449 029 857
- TVA sur Investissements		81 246 557	76 322 752
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		551 780 737	492 231 654

NOTE 33 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(182 910)	(60 245)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	242 740	182 910
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(352 866)	(325 243)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	465 064	352 866
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(384 607)	(215 011)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	404 032	384 607
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	1 800 630	1 534 823
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(2 250 726)	(1 800 630)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	39 991	109 704
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(34 421)	(39 991)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 096 061	1 227 768
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(931 121)	(1 096 061)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 726 667	1 417 886
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(1 875 558)	(1 726 667)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	447 636	413 993
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(423 885)	(447 636)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	801 816	800 607
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(864 489)	(801 816)
- C.N.S.S en début de période	14	1 157 557	1 231 669
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 118 135)	(1 157 557)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	700 807	567 548
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(1 200 539)	(700 807)
- Compte courant STIF en début de période	14	43 192	(40 440)
- Compte courant STIF en fin de période	14	45	(43 192)
- Prêts au personnel en début de Période	9	(1 451 668)	(2 351 417)
- Prêts au personnel en fin de période	9	1 086 341	1 451 668
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(832 205)	(661 623)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	781 211	832 205
- TVA, payées sur biens et services		1 515 238	1 483 938
- Charges de personnel	22	23 150 789	21 857 861
- Autres charges d'exploitation	20&23	9 500 269	8 162 636
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(1 516 608)	(821 432)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		31 540 348	29 722 921

NOTE 34 - INTERETS PAYES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(1 934 646)	(1 915 120)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	1 955 454	1 934 646
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts début de période	11	(154 594)	(38 534)
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts en fin de période	11	-	154 594
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	12 440 986	13 895 873
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(17 290 720)	(12 440 986)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	3 117 452	2 213 743
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(3 314 140)	(3 117 452)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	3 704 558	5 134 666
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(1 799 070)	(3 704 558)
- Charges financières	19	64 703 248	57 963 164
<u>Intérêts payés</u>		61 428 528	60 080 036

NOTE 35 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	5 885 585	3 582 486
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(2 149 956)	(5 885 585)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	2 996 004	908 297
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(2 796 276)	(2 996 004)
- TVA à payer en début de période	14	1 353 628	909 778
- TVA à payer en fin de période	14	(744 291)	(1 353 628)
- TVA payées		10 820 650	9 626 536
- Impôts et taxes fournisseurs	23	1 516 608	821 432
- Impôts sur les bénéfices	30	16 443 419	15 578 926
<u>Impôts et taxes payés</u>		33 325 371	21 192 238

NOTE 36 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 145 745	1 589 375
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(1 220 338)	(1 145 745)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	2 729 184	3 098 661
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers		13 875 465	
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(17 347 828)	(2 729 184)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	77 762
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(77 762)	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	19 532	4 748
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(42 108)	(19 532)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	21 773	23 456
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(21 773)	(21 773)
- Comptes d'attente en début de période	9	772 861	600 507
- Comptes d'attente en fin de période	9	(751 766)	(772 861)
- Placements en titres en début de période	6	33 163 724	59 655 550
- Placements en titres en fin de période	6	(50 158 692)	(33 163 724)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(3 796 895)	(4 657 872)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	9 632 146	3 796 895
- Effet à recevoir en début de période	9	666 601	3 119 969
- Effet à recevoir en fin de période	9	-	(666 601)
- Subvention d'investissement en début de période	15	(78 375)	(113 303)
- Subvention d'investissement en fin de période	15	43 448	78 375
- Produits des placements	21	8 400 207	6 520 853
- Autres produits d'exploitation	18	1 866 216	2 014 070
- Autres gains ordinaires	28	483 553	397 880
- Autres pertes ordinaires	29	(4 340 078)	(119 545)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		(4 937 398)	37 490 199

NOTE 37 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	94 215	36 759
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	1 418 079	1 493 245
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		1 512 294	1 530 004

NOTE 38 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	76 273	269 156
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	72 884	65 023
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		149 157	334 179

NOTE 39 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	27 192 207	724 625
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	6 000 000	6 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(13 875 465)	(13 875 465)
- Reclassement de l'avance au niveau des débiteurs divers		13 875 465	
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	-	13 875 465
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		33 192 207	6 724 625

NOTE 40 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	-	167 950
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	1 042 911	500 000
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(792 115)	(792 115)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	-	792 115
- Plus values sur cession D'immobilisations financières	21	258 577	
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		509 373	667 950

NOTE 41 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dividendes et tantièmes		11 880 000	9 180 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(29 142)	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		11 877 298	9 180 000

NOTE 42 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Banques	3	15 686 924	9 899 934
- Caisses	3	52 122	57 104
- Banques, découverts	10	(10 799)	(840 474)
		15 728 247	9 116 564

Liquidités et équivalents de liquidités

NOTE 43 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéficiaires effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

3- Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

La société TLF a conclu, en date du 12 juin 2024, un arrangement avec l'administration fiscale et ce en bénéficiant de l'article 58 de la loi des Finances 2024. Cet accord a abouti au paiement d'un montant en principal de 6 528 KDT et à l'ajustement du report d'IS au titre de 2021 en passant de 1 084 à 3 419 KDT.

NOTE 44 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31-12-2024 un solde de 10 690 KDT correspond aux engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance KDT.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

NOTE 45 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 46 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'année 2024, TLF a mis en force 14 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital, pour une valeur totale de 3 455 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2024 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 728 KDT.

Au 31 Décembre 2024, l'encours financier s'élève à 16 254 KDT.

Le total des dépôts de garanties affectés à des contrats s'élève à 2 258 KDT fin 2024.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au cours de l'année 2024 s'élèvent à 104 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

TLF a conclu une nouvelle convention d'assistance technique avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). Aux termes de cet accord, les honoraires annuels pour l'exercice 2024 sont fixés à 86 020 €, sur la base d'un tarif journalier de 440 €.

Les prestations facturées dans ce cadre pour l'exercice 2024 s'élèvent à 286 KDT et sont comptabilisées sous le poste « produits à recevoir ».

AMEN BANK

Au 31 Décembre 2024, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 8 757 KDT solde débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 35 750 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 3 375 KDT.
- TLF a souscrit des certificats de dépôts auprès l'AB pour un montant total de 267 000 KDT qui a été remboursé intégralement au cours 2024. Le produit de placement constaté au 31 décembre 2024 présente un solde total de 722 KDT.
- TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme de commissions facturées trimestriellement comme suit :
 - o Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
 - o Une commission d'intérêt de 0.5% l'an sur les encours, déduction faite des encours des contrats en contentieux et ce, dans la limite de 4% du total des encours.

Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2024 s'élèvent à 227 KDT dont 74 KDT constatés en charges à payer.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre de l'année 2024 s'élève à 160 KDT HT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing et Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 663 KDT.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le protocole d'accord de renonciation par TLF au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage, est en cours de finalisation.

Sté TLG Finance

TLF a conclu, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 78 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing et Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant.

Au 31 décembre 2024, le solde de ce compte courant est nul. Les intérêts supportés sur l'année 2024 s'élèvent à 3 KDT.

POULINA HOLDING

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2024, la totalité de la créance a été recouvrée.

AMEN SICAR

1- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 551 KDT dont 327 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

2- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 377 KDT dont 302 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé les Directeurs Généraux Adjointes. Leurs rémunérations ont été fixées le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> <u>(en charge du Développement)</u>		<u>D.G.A</u> <u>(en charge des opérations)</u>		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
<i>Avantages à court terme</i>	399 882	-	1 065 592	48 401	466 448	4 818	514 603	19 167	149 760	149 760
<i>Indemnité départ à la retraite</i>										
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>										
Total	399 882	-	1 065 592	48 401	466 448	4 818	514 603	19 167	149 760	149 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Avril 2024, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2025, font apparaître un total du bilan de 1.098.855.978 DT, un bénéfice net de 24.818.931 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 15.728.247 DT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la

formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2024 à 128.613 KDT et représentent 92% du total des produits d'exploitation dont 82,6% correspond aux intérêts de leasing et 17,4% relatifs aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total des produits d'exploitation de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;
- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information et une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 « Opérations d'affacturage » & 2.6 « comptabilisation des revenus de leasing ».

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (84%) soit un montant net de provision de 800.246 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représentent 9,37% du total des créances) et 119.636 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 3,74% du total des créances) ;
- De l'importance du coût du risque associé dans le résultat de l'exercice ; et
- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Le calcul de la provision collective conformément à la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 82.364 KDT au 31 décembre 2024 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêt des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing & Factoring et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ainsi que les valeurs de marchés communiqués ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la

conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 mars 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2024**

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 377 KDT dont 302 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring, réuni le 29 mars 2024, a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention d'assistance technique avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). Aux termes de cet accord, les honoraires annuels pour l'exercice 2024 sont fixés à 86 020 €, sur la base d'un tarif journalier de 440 €.

Les prestations facturées dans ce cadre pour l'exercice 2024 s'élèvent à 286 KDT et sont comptabilisées sous le poste « produits à recevoir ».

.

2. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'exercice 2024 s'élève à 160 KDT (HT).

3. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant.

Au 31 décembre 2024, le solde de ce compte courant est nul. Les intérêts supportés sur l'année 2024 s'élèvent à 3 KDT.

4. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2024, la totalité de la créance a été recouvrée.

5. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 78 KDT.

6. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 663 KDT.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le protocole d'accord de renonciation par TLF au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage, est en cours de finalisation.

7. TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme de commissions facturées trimestriellement comme suit :

- Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
- Une commission d'intérêt de 0.5% l'an sur les encours, déduction faite des encours des contrats en contentieux et ce, dans la limite de 4% du total des encours.

Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2024 s'élèvent à 227 KDT dont 74 KDT constatés en charges à payer.

8. Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 551 KDT dont 327 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (en charge du Développement)		<u>D.G.A</u> (en charge des opérations)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
<i>Avantages à court terme</i>	399 882	-	1 065 592	48 401	466 448	4 818	514 603	19 167	149 760	149 760
<i>Indemnité départ à la retraite</i>										
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>										
Total	399 882	-	1 065 592	48 401	466 448	4 818	514 603	19 167	149 760	149 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 mars 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

FCP SMART CASH PLUS
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART CASH PLUS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 26.752.898, un actif net de D : 26.716.121 et un bénéfice de D : 1.501.829.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds

« FCP SMART CASH PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 7 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>10 859 856,258</u>
Obligations et valeurs assimilées		6 067 818
Titres des Organismes de Placement Collectif		4 792 039
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>15 887 978,234</u>
Placements monétaires		15 887 978
Créances d'exploitation	6	<u>5 063,013</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>26 752 897,505</u></u>
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	7	18 826,977
Autres créditeurs divers	8	17 949,927
TOTAL PASSIF		<u><u>36 776,904</u></u>
ACTIF NET		
Capital	9	25 021 080
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice		1 695 041
ACTIF NET		<u><u>26 716 121</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>26 752 898</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 09/01 au 31/12/2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	127 275
Revenus des obligations et valeurs assimilées		121 943
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		5 333
Revenus des placements monétaires	11	49 098
Revenus des prises en pension	12	1 309 288
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 485 661
Charges de gestion des placements	13	(125 048)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 360 613
Autres charges	14	(41 437)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 319 175,655
Régularisation du résultat d'exploitation		375 865,329
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 695 040,984
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(375 865)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		83 539,832
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		99 356,972
Frais de négociation de titres		(243,259)
RESULTAT DE LA PERIODE		1 501 829,200

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

*Période du 09/01 au
31/12/2024*

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 501 829</u>
Résultat d'exploitation	1 319 176
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	83 540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	99 357
Frais de négociation de titres	(243)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>25 114 291</u>
Souscriptions	
- Capital	70 030 000
- Régularisation des sommes non distribuables	365 563
- Régularisation des sommes distribuables	2 491 370
Rachats	
- Capital	(45 350 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(307 137)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 115 504)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u><u>26 616 121</u></u>
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	26 716 121
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	10
En fin de période	2 478
VALEUR LIQUIDATIVE	<u><u>10 781,3239</u></u>
TAUX DE RENDEMENT	<u><u>7,81%</u></u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART CASH PLUS » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 09 Janvier 2024 à l'initiative de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 Décembre 2023. Il a été ouvert au public le 29 Janvier 2024.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 09 janvier 2024.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART CASH PLUS » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGEMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP SMART CASH PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 10.859.856 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			5 930 405	6 067 818	22,71%
	Obligations des sociétés	1 000	100 000	105 320	0,39%
TN4SCYEXIVY5	Emprunt obligataire TLF 2024-1	1 000	100 000	105 320	0,39%
	Emprunt National	36 000	2 696 000	2 780 693	10,41%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	10 000	96 000	101 074	0,38%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 CATB TF	3 000	300 000	320 628	1,20%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CATC TX 9.95%	7 000	700 000	735 264	2,75%
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CAT C TF	8 000	800 000	819 191	3,07%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CAT C TF	8 000	800 000	804 536	3,01%
	Bons du trésor assimilables	3 200	3 134 405	3 181 804	11,91%
TN0008000705	BTA 6.5% JUIN 2025	350	344 750	356 622	1,33%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	300	285 030	296 092	1,11%
TN0008000770	BTA 7.3% DECEMBRE 2027	650	608 075	613 842	2,30%
TN9EGII9CQ82	BTA 9.7% OCTOBRE 2027	400	400 000	406 460	1,52%
TN87SF5T9RO3	BTA 9.8% OCTOBRE 2028	500	500 000	506 164	1,89%
TNOXRGYG8RL8	BTA 8% NOVEMBRE 2025	500	495 500	498 550	1,87%
TNI5BPOGW9F1	BTA 9.89% JUIN 2033	500	501 050	504 074	1,89%
Titres des Organismes de Placement Collectif			4 715 517	4 792 039	17,94%
	Titres des OPCVM				
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	8 340	996 039	1 002 702	3,75%
TN7I1N6O2LA1	FCP SMART CASH	3 266	341 374	354 655	1,33%
TN61WGD6QD5	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	17 100	1 810 257	1 812 857	6,79%
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	3 044	500 021	527 513	1,97%
TN0003400256	SICAV AMEN	1 024	55 384	58 812	0,22%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	5 091	623 137	630 643	2,36%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	390	59 206	59 661	0,22%
TN0003400249	AMEN PREMIERE SICAV	979	100 038	99 871	0,37%
TN4LNJ279RD0	SICAV BH CAPITALISATION	5 802	230 060	245 326	0,92%
TOTAL			10 645 922	10 859 856	40,65%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				40,59%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres",
sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2023	-	-	-	-	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	100 000			100 000	
Emprunt national	2 696 000			2 696 000	
Bons du Trésor assimilables	3 134 405			3 134 405	
Titres OPCVM	17 876 199			17 876 199	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	(13 160 682)			(13 160 682)	99 357
Variation des plus (ou moins) valeurs latentes					
			83 540	83 540	
Variations des intérêts courus					
		130 394		130 394	
Soldes au 31 décembre 2024	10 645 922	130 394	83 540	10 859 856	99 357

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 15.887.978 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	Dépôts à vue	820 004	820 862	3,07%
	AMEN BANK	820 004	820 862	3,07%
	Pensions livrées	2 660 881	2 683 721	10,05%
	Pension Livrée BTL 9,4% au 19/05/2025 pour 182 jours	1 000 000	1 011 489	3,79%
	Pension Livrée BT 9% au 19/05/2025 pour 181 jours	1 000 468	1 011 223	3,79%
	Pension Livrée BTL 9,15% au 26/03/2025 pour 90 jours	260 000	260 397	0,97%
	Pension Livrée BTL 9% au 29/04/2025 pour 120 jours	400 413	400 613	1,50%
	Comptes à Terme	3 000 000	3 004 040	11,24%
	BTL (au taux de 10,24% / durée = 96J / échéance 01/04/2025)	3 000 000	3 004 040	11,24%
	Certificats de dépôt	8 358 224	8 398 487	31,44%
TN7TP1AHUBM1	BTL (au taux de 10,14% / durée = 180J / échéance 30/04/2025)	1 922 794	1 948 110	7,29%

TN2BK1RUHSB2	BTK (au taux de 9,87% / durée = 180J / échéance 20/05/2025)	962 377	970 632	3,63%
TNRZ0PQ7UP65	BTK (au taux de 8,99% / durée = 30J / échéance 17/01/2025)	994 051	996 816	3,73%
TNODDZ9D5756	BTE (au taux de 8,99% / durée = 30J / échéance 23/01/2025)	1 988 102	1 991 258	7,45%
TNT29R93FB84	BNA (au taux de 8,49% / durée = 10J / échéance 09/01/2025)	1 497 177	1 497 740	5,61%
TNCKF4RPZN26	BT (au taux de 9,49% / durée = 30J / échéance 30/01/2025)	993 723	993 931	3,72%
	Billet de trésorerie	979 537	980 869	3,67%
TNQEAQJBOKK4	Billet de trésorerie (au taux de 10,5% / durée = 90J / échéance 26/03/2025)	979 537	980 869	3,67%
TOTAL		15 818 647	15 887 978	59,47%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			59,39%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2024 un solde de D : 5.063 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	5 063
Total	<u>5 063</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 18.827 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	14 340
Rémunération du dépositaire	4 487
Total	<u>18 827</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 17.950 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	13 997
Redevance du CMF	2 410
Etat, retenue à la source	1 265
Autres	277
Total	<u>17 950</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts émises	10
Nombre de copropriétaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	70 030 000
Nombre de parts émises	7 003
Nombre de copropriétaires nouveaux	51

Rachats effectués

Montant	(45 350 000)
Nombre de parts rachetées	(4 535)
Nombre de copropriétaires sortants	(13)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	83 540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	99 357
Régularisation des sommes non distribuables	58 426
Frais de négociation de titres	(243)

Capital au 31-12-2024

Montant	25 021 080
Nombre de parts	2 478
Nombre de copropriétaires	48

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 1127.276 et se détaille ainsi :

	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	
Revenus des obligations	
intérêts	6 854
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	
intérêts (BTA et emprunt national)	1 115 089
<u>Dividendes</u>	
des titres OPCVM	5 333
TOTAL	1 127 276,000

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au le 31/12/2024 à D : 49.098 et se détaille ainsi :

	Année 2024
Intérêts des billets de trésorerie	1 332,000
Intérêts des dépôts à vue	3 464,000
Intérêts des comptes à terme	4 040,000
Intérêts des certificats de dépôt	40 262,000
TOTAL	49 098,000

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 1.309.288 et se détaille ainsi :

	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	1 309 288,000
TOTAL	1 309 288

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 125.048 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	109 500,000
Rémunération du dépositaire	15 548,000
Total	<hr/> 125 048 <hr/>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2024 à D : 41.436 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	18 403
Honoraires commissaire aux comptes	13 997
Services bancaires	8 626
Impôt et taxes	120
Autres	290
Total	<hr/> 41 436,000 <hr/>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>
Revenus des placements	599,540
Charges de gestion des placements	(50,463)
Revenus net des placements	549,077
Autres charges	(16,722)
Résultat d'exploitation (1)	532,355
Régularisation du résultat d'exploitation	151,681
Sommes distribuables de l'exercice	684,036
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	33,713
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40,096
Frais de négociation de titres	(0,098)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	73,710
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	606,065
Résultat non distribuable de l'exercice	73,710
Régularisation du résultat non distribuable	23,578
Sommes non distribuables de l'exercice	97,288
Distribution de dividende	
Valeur liquidative	10 781,324
Ratios de gestion des placements	
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,58%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART CASH PLUS" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion opérationnelle du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,5% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable du fonds est déléguée à la société de gestion HELION CAPITAL.

La rémunération du gestionnaire administratif et comptable est prise en charge par le gestionnaire.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT et un maximum de 15.000 dinars HT par an.

FCP VALEURS MIXTES
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 56 631 969 DT, un actif net de 56 173 861 DT et un résultat bénéficiaire de 5 335 065 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles :

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2025

Le commissaire aux comptes :

ECC MAZARS

Walid MASMOUD

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Not e	31/12/2024	31/12/2023	
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		16 270 743	16 006 171	
Obligations et valeurs assimilées		9 585 748	8 437 998	
Titres OPCVM		2 786 112	2 595 369	
	3.1	28 642 603	27 039 538	
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	21 390 186	17 966 468	
Disponibilités	3.3	6 599 180	9 076 572	
		27 989 366	27 043 040	
TOTAL ACTIF		56 631 969	54 082 578	
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	429 018	97 026	
Autres créditeurs divers	3.5	29 090	28 373	
TOTAL PASSIF		458 108	125 399	
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3.6	53 946 142	51 440 916	
Sommes capitalisables		3.7	2 227 719	2 516 263
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-	
Sommes capitalisables de l'exercice		2 227 719	2 516 263	
ACTIF NET		56 173 861	53 957 179	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		56 631 969	54 082 578	

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 245 846	1 161 770
Dividendes	4.1	672 970	603 770
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	572 876	558 000
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	2 194 106	2 031 933
Total des revenus des placements		3 439 952	3 193 703
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<1 055 375>	<676 882>
Revenus nets des placements		2 384 577	2 516 821
Autres charges	4.5	<90 306>	<88 084>
Résultat d'exploitation		2 294 271	2 428 737
Régularisation du résultat d'exploitation		<66 552>	87 526
Sommes capitalisables de l'exercice		2 227 719	2 516 263
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		66 552	<87 526>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		2 488 883	<260 660>
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		574 260	527 114
Frais de négociation de titres		<22 349>	<14 357>
Résultat net de l'exercice		5 335 065	2 680 834

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2024	31/12/2023
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>5 335 065</u>	<u>2 680 834</u>
Résultat d'exploitation	2 294 271	2 428 737
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 488 883	<260 660>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	574 260	527 114
Frais de négociation de titres	<22 349>	<14 357>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><3 118 383></u>	<u>8 153 503</u>
<u>Souscriptions</u>	<u>4 184 296</u>	<u>16 140 511</u>
Capital	3 590 751	15 080 060
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	475 301	712 817
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	118 244	347 634
<u>Rachats</u>	<u><7 302 679></u>	<u><7 987 008></u>
Capital	<6 482 680>	<7 379 550>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<616 749>	<413 201>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<208 568>	<200 689>
Droit de sortie	5 318	6 432
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>2 216 682</u>	<u>10 834 337</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	53 957 179	43 122 842
En fin de l'exercice	56 173 861	53 957 179
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	366 730	309 341
En fin de l'exercice	346 113	366 730
<u>Valeur liquidative</u>	<u>162,299</u>	<u>147,130</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>10,31%</u>	<u>5,54%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2024

1 – Présentation du fonds

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le fonds détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2024.

2.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.7 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	41 780	1 570 073	1 507 757	2,66%
TN66JFM5A518	AMEN BANK DA 2024-2/13	5	29	25	0,00%
TN0007300015	ARTES	15 174	123 316	122 985	0,22%
	ASSURANCE MAGHREBIA VIE				
TNDKJ8O68X14		129 469	841 494	796 234	1,41%
TN0001800457	BIAT	5 812	479 411	545 044	0,96%
TNK63RI7BF70	BIAT DA 2024- 1/7	4	47	67	0,00%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	77 197	161 922	166 205	0,29%
TN0007590011	CELLCOM	25 000	134 590	58 500	0,10%
TN0007670011	DELICE HOLDING	138 628	1 861 918	2 254 507	3,98%
TN0007620016	MPBS	228 826	1 222 584	2 836 756	5,01%
TN0007620065	MPBS DA 2020 -1/17	13	3	0	0,00%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	125 801	1 157 250	1 170 578	2,07%
TN0005700018	POULINA GROUP HOLDING	17 540	146 460	150 195	0,27%
TN0007610017	SAH LILAS	116 049	1 055 157	1 174 068	2,07%
TNG73XSR2TO7	SAH LILAS DA 2023-1/35	12	3	3	0,00%
TN0001100254	SFBT	600	7 074	6 991	0,01%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	4 529	71 762	61 988	0,11%
TN7PHUMS9GW2	SMART TUNISIE DA 2024-1/6	3	8	7	0,00%
TN0006560015	SOTUVER	43 000	524 600	545 756	0,96%
TN0006060016	STAR	24 096	3 617 122	4 289 087	7,57%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	63 134	680 373	583 990	1,03%
	Total actions et droits rattachés		14 777 131	16 270 743	28,73%

B- Obligations et valeurs assimilées

1-Bon de trésor assimilable					
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	2 000	1 809 000	1 973 939	3,49%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 200	1 903 000	2 241 609	3,96%
Total bon de trésor assimilable			3 712 000	4 215 548	7,44%
2-Obligations de sociétés					
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	5 000	100 000	104 653	0,18%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	15 000	300 000	305 215	0,54%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	22 160	2 216 000	2 300 453	4,06%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 CA TF	20 000	2 000 000	2 037 747	3,60%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	10 000	200 000	211 085	0,37%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	5 000	200 000	215 145	0,38%
TN000390063	UIB 2011/1 TR B	5 500	192 500	195 902	0,35%
Total obligations des sociétés			5 208 500	5 370 200	9,48%
Total obligations et valeurs assimilées			8 920 500	9 585 748	16,93%

C- Titres OPCVM

TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	500	506473	541731	0,96%
TNVG4WUSHSQ8	FCP GAT PERFORMANCE	149	1 503 528	1 683 322	2,97%
TN0007150014	SICAV ENTREPRISE	1 900	208 631	209 935	0,37%
TN0002101004	SICAV-PLUS	3 307	248 371	252 311	0,45%
TNZMAYE42WF3	STRATEGIE ACTIONS SICAV	40	96 764	98 813	0,17%
Total OPCVM			2 563 767	2 786 112	4,92%
Total			26 261	28 642	50,58%
			398	603	

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	11 265 431
Obligations	4 216 000
Titres OPCVM	605 037
	16 086 468

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions et droits	13 244 933		13 774 655	529 722
Obligations des sociétés	3 099 845	322 086	3 445 786	23 855
Titres OPCVM	575 936		596 619	20 683
TOTAL	16 920 714	322 086	17 817 060	574 260

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
Amen Bank au 01/02/2025/40J/8,99%	1 000 000	992 088	993 868	1,75%
Amen Bank au 31/01/2025/31J/8,99%	2 500 000	2 484 636	2 485 132	4,39%
Total AMEN BANK	3 500 000	3 476 724	3 479 000	6,14%
Banque de Tunisie au 04/02/2025/40J/9,49%	500 000	495 826	496 452	0,88%
Banque de Tunisie au 18/02/2025/50J/9,49%	500 000	494 796	495 005	0,87%
Banque de Tunisie au 03/02/2025/40J/9,49%	2 500 000	2 479 131	2 482 783	4,38%
Total BANQUE DE TUNISIE	3 500 000	3 469 753	3 474 240	6,13%
BIAT au 07/01/2025/20J/8,99%	1 500 000	1 494 036	1 498 211	2,65%
BIAT au 02/01/2025/10J/8,99%	1 000 000	998 007	999 801	1,77%
BIAT au 10/01/2025/10J/8,99%	1 000 000	998 007	998 206	1,76%
Total BIAT	3 500 000	3 490 050	3 496 218	6,17%
QNB au 24/01/2025/70J/9,99%	500 000	492 378	497 496	0,88%
QNB au 10/01/2025/10J/9,49%	500 000	498 948	499 053	0,88%
QNB au 21/01/2025/60J/9,99%	1 500 000	1 480 347	1 493 449	2,64%
QNB au 13/01/2025/60J/9,99%	1 000 000	986 898	997 380	1,76%
QNB au 25/02/2025/60J/9,99%	1 000 000	986 898	987 990	1,74%
QNB au 10/01/2025/10J/9,99%	1 000 000	997 786	998 008	1,76%
Total QNB	5 500 000	5 443 255	5 473 376	9,66%
Total certificats de dépôts	16 000 000	15 879 782	15 922 834	28,12%
<u>BTCT</u>				
BTC 52 SEMAINES 20/05/2025, 8,99%	97 000	88 979	92 792	0,16%

Total BTCT	97 000	88 979	92 792	0,16%
<u>Créances sur opérations de pensions</u>				
<u>livrées</u>				
Prise en pension 307 BTA septembre 2029, 9%, BIAT au 05/05/2025-185J-8,99%	300 394	300 394	304 970	0,54%
Prise en pension 444 BTA juillet 2032, 7,5%, BIAT au 05/05/2025-159J-8,99%	400 417	400 417	403 917	0,71%
Prise en pension 508 BTA septembre 2029, 9%, BIAT au 17/03/2025-108J-8,99%	500 983	500 983	505 111	0,89%
Prise en pension 7 366 Emprunt national 2024-T3 CB TF, 9,8%, BIAT au 11/06/2025-188J-8,99%	750 069	750 069	755 126	1,33%
Prise en pension 7 492 Emprunt national 2024-T4 CB TF, 9,8% BIAT au 05/12/2025-351J-8,99%	750 092	750 092	752 527	1,33%
Prise en pension 16 055 Emprunt national 2024-T2 CB TF, 9,8%, BIAT au 27/02/2025-63J-8,99%	1 700 082	1 700 082	1 702 628	3,01%
Prise en pension 8 958 Emprunt national 2024-T2 CB TF, 9,8%, BIAT au 10/04/2025-100J-8,99%	950 044	950 044	950 281	1,68%
Total créances sur opérations de pensions livrées		5 352 081	5 374 560	9,49%
Total placements monétaires		21 320 842	21 390 186	37,77%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques	6 724 564	8 445 933
Intérêts courus sur dépôts à vue et comptes à terme	10 120	14 461
Comptes à terme*	520 000	244 000
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôts à vue et comptes à terme	<2 024>	<2 892>
Achats souscriptions	<653 480>	-
Ventes titres à encaisser	-	375 070
	<u>6 599 180</u>	<u>9 076 572</u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 12/02/2025-134J-8,99%	4 000
BIAT au 12/02/2025-127J-8,99%	12 000
BIAT au 12/02/2025-114J-8,99%	2 000
BIAT au 12/02/2025-104J-8,99%	8 000
BIAT au 12/02/2025-94J-8,99%	139 000
BIAT au 04/03/2025-121J-8,99%	247 000
BIAT au 18/03/2025-93J-8,99%	9 000
BIAT au 18/03/2025-98J-8,99%	4 000
BIAT au 21/03/2025-94J-8,99%	6 000
BIAT au 25/03/2025-93J-8,99%	87 000
BIAT au 10/04/2025-101J-8,99%	2 000
Total compte à terme	520 000

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Commissions de performance du gestionnaire à payer	365 230	37 527
Rémunérations du distributeur à payer	45 182	41 905
Rémunérations du gestionnaire à payer	14 120	13 095
Rémunérations du dépositaire à payer	4 486	4 499
	<u>429 018</u>	<u>97 026</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	18 641	18 324
Redevances CMF à payer	4 746	4 401
Retenues à la source à payer	5 703	5 648
	<u>29 090</u>	<u>28 373</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2024	51 440 916
Nombre de part	366 730
Nombre de porteurs de parts	324
Souscriptions réalisées	
Montant	3 590 751
Nombre de part	25 599
Nombre de porteurs de parts entrant	6
Rachats effectués	
Montant	<6 482 680>
Nombre de part	46 216
Nombre de porteurs de parts sortant	54
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	<22 349>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 488 883
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	574 260
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<141 448>
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	2 516 263
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	<23 772>
Droit de sortie	5 318
Capital au 31 décembre 2024	53 946 142
Nombre de parts	346 113
Nombre de porteurs de parts	276

Taux de rendement

10,31%

3.7 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	2 294 271	2 428 737
Régularisation du résultat d'exploitation	<66 552>	87 526
	<u>2 227 719</u>	<u>2 516 263</u>

4 – Notes sur l'état de résultat

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dividendes STAR	191 673	162 815
Dividendes SMART TUNISIE	82 789	49 980
Dividendes SAH LILAS	77 590	162 991
Dividendes FCP GAT PERFORMANCE	76 214	45 051
Dividendes DELICE HOLDING	53 700	-
Dividendes ASSURANCES MAGHREBIA VIE	49 376	32 914
Dividendes MPBS	42 389	41 036
Dividendes BIAT	39 684	80 887
Dividendes TUNINVEST-SICAR	31 567	22 964
Dividendes SOTIPAPIER	14 320	-
Dividendes POULINA GROUPG HOLDING	13 154	-
Dividendes STRATEGIE ACTIONS SICAV	514	-
Dividendes ONE TECH HOLDING	-	4 839
Dividendes CITY CARS	-	293
	<u>672 970</u>	<u>603 770</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus des obligations	342 647	328 399
Revenus des BTA	230 229	229 601
	<u>572 876</u>	<u>558 000</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts sur pension livrée	1 355 281	1 296 582
Intérêts sur certificat de dépôt	735 009	619 808
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	100 002	115 543
Intérêts sur BTC	3 814	-
	<u>2 194 106</u>	<u>2 031 933</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur	512 225	473 528
Commissions de surperformance	365 230	37 527
Rémunérations du gestionnaire	160 070	147 977
Rémunérations du dépositaire	17 850	17 850
	<u>1 055 375</u>	<u>676 882</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF	53 787	49 736
Honoraires du commissaire aux comptes	18 641	18 324
Autres frais	17 878	20 024
	<u>90 306</u>	<u>88 084</u>

5 – Autres informations

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement :

Données par part	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	9,939	8,709	7,721	7,347	6,814
Intérêts des mises en pensions	-	-	<0,019>	-	-
Charges de gestion des placements	<3,049>	<1,846>	<2,016>	<1,770>	<1,460>
Revenus nets des placements	6,890	6,863	5,686	5,577	5,354
Autres charges	<0,261>	<0,240>	<0,228>	<0,188>	<0,148>
Résultat d'exploitation (1)	6,629	6,623	5,459	5,389	5,207
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,193>	0,239	<0,237>	<0,388>	0,591
Sommes capitalisables de l'exercice	6,436	6,861	5,221	5,000	5,798
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	7,191	<0,711>	<0,930>	0,232	1,364
Frais de négociation de titre	<0,065>	<0,039>	<0,061>	<0,054>	<0,036>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,659	1,437	3,907	0,833	<0,715>
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	8,785	0,686	2,915	1,011	0,613
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	15,414	7,310	8,374	6,400	5,820
Droit de sortie	0,015	0,018	0,000	0,007	0,022
Résultat non capitalisable de l'exercice	8,800	0,704	2,915	1,018	0,635
Régularisation de plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	<0,068>	0,163	<0,055>	<0,016>	0,029
Sommes non capitalisables de l'exercice	8,732	0,867	2,860	1,002	0,664
Valeur liquidative	162,299	147,130	139,402	131,321	125,319

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,96%	1,36%	1,44%	1,29%	1,34%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,18%	0,16%	0,14%	0,14%
Résultat capitalisable / actif net moyen	4,26%	4,89%	3,89%	3,67%	4,79%
Actif net moyen	53 794 666	49 677 796	43 413 734	45 978 969	40 425 288

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

La distribution la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,80% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant ;

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOCIÉTÉ SMART TUNISIE

Siège Social : 9-9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) & Mme Hayet LAABIDI (ACEF EXPERT).

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition		15 429 703	15 429 703
Moins : Amortissements		(2 514 579)	(1 743 094)
	1	12 915 124	13 686 609
Immobilisations incorporelles		1 714 347	948 808
Moins : Amortissements		(531 537)	(470 357)
	2	1 182 810	478 452
Immobilisations corporelles		60 135 606	54 504 857
Moins : Amortissements		(17 723 522)	(15 593 289)
	3	42 412 084	38 911 568
Immobilisations financières	4	33 153	77 694
Autres actifs non courants	5	941 163	968 609
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		57 484 333	54 122 931
ACTIFS COURANTS			
Stocks		79 096 241	67 421 377
Moins : Provisions		(317 287)	(227 309)
	6	78 778 954	67 194 068
Clients et comptes rattachés		93 761 431	93 139 551
Moins : Provisions		(7 309 712)	(6 983 326)
	7	86 451 719	86 156 225
Autres actifs courants	8	16 968 663	14 092 966
Liquidités et équivalents de liquidités	9	5 767 033	2 739 693
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		187 966 369	170 182 952
TOTAL DES ACTIFS		245 450 702	224 305 883

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 617 215	43 386 185
Réserves consolidées		39 273 394	41 162 611
Ecart de conversion		(2 989)	(10 230)
Total des capitaux propres avant résultat		89 887 620	84 538 567
Résultat de l'exercice consolidé		15 034 187	15 074 717
Total des capitaux propres après résultat		104 921 806	99 613 283
<i>Intérêts minoritaires dans les réserves</i>		259 396	256 288
<i>Intérêts minoritaires dans le résultat</i>		7 444	116
Total des Intérêts minoritaires		266 841	256 404
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	10	105 188 647	99 869 687
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	11	10 266 107	9 636 308
Provisions	12	1 880 703	1 802 378
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		12 146 811	11 438 686
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	31 511 889	27 332 621
Autres passifs courants	14	17 575 833	13 215 875
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	79 027 522	72 449 013
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		128 115 244	112 997 510
TOTAL DES PASSIFS		140 262 055	124 436 196
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		245 450 702	224 305 883

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	16	435 017 098	373 473 264
Autres produits d'exploitation	17	1 286 662	1 060 063
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		436 303 760	374 533 327
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises consommés	18	366 402 816	312 174 077
Achats d'approvisionnements consommés	19	1 005 954	931 629
Charges de personnel	20	19 286 327	18 102 463
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	6 041 841	5 192 118
Autres charges d'exploitation	22	9 549 260	7 388 187
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		402 286 199	343 788 475
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 017 561	30 744 853
Charges financières nettes	23	(15 029 833)	(13 232 442)
Produits des placements	24	375 168	331 149
Autres gains ordinaires	25	320 144	379 559
Autres pertes ordinaires	26	(87 005)	(181 197)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		19 596 036	18 041 922
Impôt sur les bénéfices		(4 611 229)	(2 972 937)
Impôts différés		56 824	5 848
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		15 041 631	15 074 832
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREES		15 041 631	15 074 832
Part revenant aux intérêts minoritaires		7 444	116
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		15 034 187	15 074 717

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net des sociétés intégrées		15 034 187	15 074 717
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires		7 444	116
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		3 457 588	3 314 735
Variation des :			
Stocks		(11 674 865)	15 512 896
Clients		(621 880)	(19 086 087)
Autres actifs		(2 875 697)	(2 504 247)
Fournisseurs et autres dettes		8 539 226	(340 181)
Autres actifs non courants		27 446	440 313
Plus-value de cession		(174 181)	(301 837)
Ecart de conversion		10 559	7 122
Impôts différés		(73 970)	(5 848)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		11 655 858	12 111 699
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés de l'acquisition d'immo. Corp. et incorp		(7 660 695)	(13 167 444)
Encaissements provenant de la cession d'immo. Corp. et incorp		364 110	370 990
Décaissements affectés de l'acquisition d'immobilisations financières		(15 310)	(465)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		59 851	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(7 252 044)	(12 796 919)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions (sociétés intégrées)		0	111 960
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(9 111 099)	(12 292 753)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(288)	(215)
Encaissements provenant des emprunts		5 879 800	8 907 030
Remboursements d'emprunts		(4 235 760)	(3 493 425)
Remboursements leasing		(836 326)	(1 259 379)
Encaissements/ décaissements financement d'exploitation		3 704 890	14 762 642
Dépenses du fonds social		(638 989)	(716 159)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(5 237 772)	6 019 702
Variation de trésorerie		(833 957)	5 334 482
Trésorerie au début de l'exercice		(4 955 522)	(10 290 004)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27	(5 789 479)	(4 955 522)

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe SMART TUNISIE faisant l'objet de ces états financiers consolidés est composé de six sociétés :

- Une société mère : SMART TUNISIE ; et
- Cinq filiales : AZUR COLORS, SMART INK, SIMOP TUNISIE, ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT) et PROLOGIC TUNISIE

▪ SMART TUNISIE

La Société SMART TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1997. Elle est spécialisée dans le commerce de gros de matériels informatiques.

▪ AZUR COLORS

La Société AZUR COLORS est une Société Anonyme créée en 2015. Elle est spécialisée dans la vente des imprimantes industrielles mais aussi de tous les produits HP. Elle assure l'installation et le service après-vente des machines vendues.

▪ SMART INK

La Société SMART INK est une Société à Responsabilité Limitée créée en 2020 et installée au Maroc. Elle est spécialisée dans la commercialisation et la distribution en gros et en détail des produits informatiques et d'impressions en tout genre.

▪ SIMOP TUNISIE

La Société SIMOP TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1999 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans la maintenance, la réparation, l'assistance clientèle et la vente des accessoires et consommables informatiques.

▪ ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT)

La Société ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY est une Société Anonyme créée en 1992 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans le commerce de gros d'équipements informatiques et de logiciels.

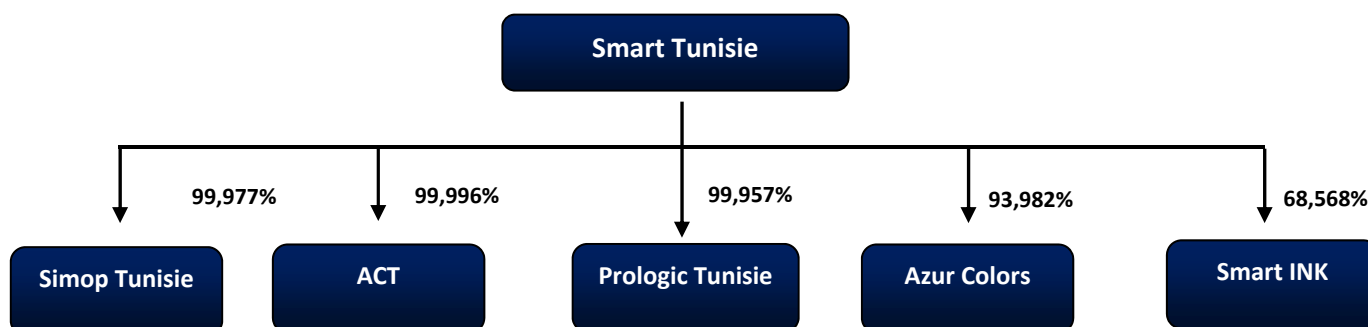
▪ PROLOGIC TUNISIE

La Société PROLOGIC TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1985 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans la vente de services et d'équipements informatiques.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe SMART TUNISIE est présenté au niveau du schéma suivant :

Périmètre 2024



Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NCT 35 à NCT 37 et aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales régissant les groupes des sociétés.

Les participations détenues par SMART TUNISIE au 31 décembre 2024 se présente comme suit

Société	Nombre de titres	% de participation	Valeur
PROLOGIC	1 010 870	99,977%	17 259 277
ACT	489 980	99,996%	5 158 965
SIMOP	199 914	99,957%	2 849 209
AZUR COLORS	285 709	93,982%	1 709 714
SMART INK	25 370	68,568%	783 866
			27 761 030

III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE arrêtés au 31 décembre 2024 sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par :

- ✓ La loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable Des Entreprises ;
- ✓ Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- ✓ L'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables.

Les états financiers de la société mère et de ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés, sont établis à la même date (31 décembre).

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels certifiés par les commissaires aux comptes des sociétés ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés.

L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de la société SMART TUNISIE.

La société SMART TUNISIE possède un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- ✓ du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ; ou
- ✓ du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la société mère détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Méthodes de consolidation

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 est la suivante :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
SMART TUNISIE	100,000%	100,000%	Société mère	Société consolidante
PROLOGIC TUNISIE	99,977%	99,977%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ACT	99,996%	99,996%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SIMOP TUNISIE	99,957%	99,957%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
AZUR COLORS	93,982%	93,982%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SMART INK	68,568%	68,568%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- 1- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- 2- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- 3- Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- 4- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- 5- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et ;
- 6- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

IV. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention du coût historique et
- ✓ Convention de l'unité monétaire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe **SMART TUNISIE** pour l'élaboration de ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

Goodwill

Selon la NCT 38, le Goodwill, ou encore l'écart de première consolidation correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'échange. Il doit être comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le Goodwill dégagé suite à l'acquisition des titres de la société AZUR COLORS s'élève à 945 702 dinars. Le groupe compte l'amortir sur une durée de 20 ans.

Il n'y a pas de Goodwill issu de l'acquisition des titres de la filiale SMART INK et ce en raison du fait que ladite acquisition a été opérée à la constitution de la société.

Les Goodwill dégagés lors de la restructuration du Groupe dans le cadre de l'introduction en bourse et le Goodwill AZURCOLORS se présentent comme suit :

Société	Montant
PROLOGIC	10 996 748
ACT	2 187 840
SIMOP	1 299 413
AZUR COLORS	945 702
Total	15 429 703

Les Goodwill seront amortis sur 20 ans.

Ecart de conversion

Les états financiers de la filiale étrangère SMART INK sont convertis de la monnaie locale (MAD) vers la monnaie de présentation des états financiers consolidés (TND) selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours de clôture
- Les éléments de l'état de résultat sont convertis au cours moyen
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique
- La différence de change en résultante est constatée en écart de conversion parmi les capitaux propres

Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties aux taux linéaires présentés comme suit :

Logiciels	33%
Constructions	5%
Matériels informatiques	20 %, 25% et 33%
Equipements de bureau	10%, 20% et 50%
Installations électriques	20%
AAI des constructions	10% et 15%
Matériels de transport	20% et 33%

Le nouveau siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit

Constructions et structures	2,5%
Installations techniques	5%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change de la date de transaction.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères font l'objet d'une actualisation au cours de clôture.

Les plus ou moins-values de change sont constatées en résultat de l'exercice.

Stocks

Les stocks des sociétés du groupe se composent de marchandises destinées à la vente. Pour leur traitement, le groupe a opté pour la méthode de l'inventaire intermittent.

Concernant, l'évaluation des stocks, le groupe a opté pour la méthode du coût moyen pondéré.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées conformément à la politique de provision fixée par le groupe.

Impôts différés

La société mère et les filiales AZUR COLORS, SIMOP TUNISIE, ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT) et PROLOGIC TUNISIE sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

La filiale SMART INK est soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur au Maroc.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. CONTROLE FISCAL

La société a fait l'objet, en 2020, d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018. La notification des résultats du contrôle, reçue le 28 décembre 2020, fait ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 101 KDT dinars ainsi que la révision des reports de TVA et d'IS.

En date du 28 juin 2022, l'administration fiscale a notifié à la société l'arrêté de taxation d'office faisant ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 043 KDT dinars ainsi que la révision du report d'IS à 842 KDT et du report de TVA à 144 KDT au 31 décembre 2018.

En date du 30 juin 2022, et en application des dispositions de l'article 67 de la loi de finances de l'année 2022, les deux parties ont conclu un échéancier de paiement des créances fiscales pour 2 543 KDT à raison d'un montant trimestriel de 181 KDT pour une période s'étalant du 30 avril 2022 au 31 juillet 2025. La société a ainsi bénéficié d'un abandon de pénalités de contrôle, amende de retard et frais de poursuite pour un montant de 774 KDT.

En date du 3 août 2022, la société s'est opposée à la taxation d'office auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis.

En date du 13 septembre 2022, les deux parties ont conclu un deuxième échéancier de paiement des créances fiscales pour 726 KDT à raison d'un montant mensuel de 61 KDT pour une période s'étalant du 30 septembre 2022 au 31 juillet 2023 et un reliquat de 55 KDT pour le 31 août 2023.

En application des dispositions de l'article 58 de la loi de finances 2024, un nouvel échéancier a été conclu en date du 15 mars 2024 pour le solde restant s'élevant à 1 271 KDT à raison d'un montant trimestriel de 63 KDT pour une période s'étalant du 30 juin 2024 au 30 mars 2029.

La société a constitué une provision pour risque de 1 420 KDT, sur la base de l'évaluation actualisée faite par son conseiller fiscal. Le montant provisionné par la société a été appuyé par des jurisprudences fiscales et des sentences de jugements rendues relatives à des contrôles fiscaux de sociétés appartenant au même secteur d'activité.

A la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 3 avril 2025, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé de façon fiable.

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Nous n'avons pas identifié de situations ou événements survenus après la date de clôture de l'exercice 2024 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

Note 1 : Ecart d'acquisition

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Ecart d'acquisition PROLOGIC	10 996 748	10 996 748
Ecart d'acquisition ACT	2 187 840	2 187 840
Ecart d'acquisition SIMOP	1 299 413	1 299 413
Ecart d'acquisition AZURCOLORS	945 702	945 702
Total Brut	15 429 703	15 429 703
Amortissement écart d'acquisition PROLOGIC	(1 733 871)	(1 184 033)
Amortissement écart d'acquisition ACT	(344 959)	(235 567)
Amortissement écart d'acquisition SIMOP	(204 880)	(139 909)
Amortissement écart d'acquisition AZURCOLORS	(230 869)	(183 584)
Total Amortissement	(2 514 579)	(1 743 094)
Valeur Nette	12 915 124	13 686 609

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fonds commercial	120 000	120 000
Site internet	34 082	34 082
Logiciel	1 560 264	794 726
Total valeur brute	1 714 347	948 808
Amortissements	(531 537)	(470 357)
Valeur Nette	1 182 810	478 452

Note 3 : Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Terrain	13 277 090	13 254 128
Avances sur acquisition terrain	5 220 122	4 091 917
Constructions	19 064 873	11 088 358
Construction en cours	3 895 038	9 591 764
Matériel informatique et d'exploitation	6 360 919	5 406 800
Matériel de transport	9 480 341	9 096 738
Agencement, aménagement et installation	1 870 533	1 199 026
Mobilier et matériel de bureau	966 690	776 128
Total valeur brute	60 135 606	54 504 857

Amort. Constructions	(6 604 761)	(5 902 558)
Amort. Matériel informatique et d'exploitation	(4 053 734)	(3 817 439)
Amort. Matériel de transport	(5 831 662)	(4 490 129)
Amort. Agencement, aménagement et installation	(643 993)	(794 587)
Amort. Mobilier et matériel de bureau	(589 372)	(588 576)
Total amortissements	(17 723 522)	(15 593 289)
Valeur Nette	42 412 084	38 911 568

Note 4 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et cautionnements versés	33 153	77 694
	33 153	77 694

Note 5 : Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Frais préliminaires	2 025 616	2 025 273
Résorption des frais préliminaires	(2 019 275)	(1 335 457)
Charges à répartir	1 010 783	227 358
Résorption des charges à répartir	(201 368)	0
Impôts différés	125 406	51 436
	941 163	968 609

Note 6 : Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Stocks de marchandises	76 468 941	57 931 536
Stocks en douane / en transit	2 627 301	9 489 840
Valeur brute	79 096 241	67 421 377
Provisions pour dépréciation des stocks	(317 287)	(227 309)
Valeur nette	78 778 954	67 194 068

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Clients ordinaires	58 192 966	71 868 645
Clients effets à recevoir	18 801 868	7 002 950
Clients impayés	2 919 735	2 152 816
Clients douteux ou litigieux	7 309 712	6 983 326
Clients retenue de garantie	0	7 889
Clients facture à établir	6 537 150	5 123 925
Valeur brute	93 761 431	93 139 551
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(7 309 712)	(6 983 326)
Valeur nette	86 451 719	86 156 225

Note 8 : Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs débiteurs	1 541 704	2 775 337
Fournisseurs avances et acomptes	167 390	168 597
Sous total Fournisseurs	1 709 094	2 943 935
Report d'impôts sur les sociétés	6 218 765	4 294 109
Report d'impôts sur les sociétés en cours de restitution	0	286 820
Report de TVA	2 535 395	2 153 182
Échéances Payées Amnistie Fiscale	2 188 327	1 997 599
Sous total Impôts et taxes	10 942 487	8 731 710
Produits à recevoir	1 489 949	591 334
Charges constatées d'avance	1 377 076	1 054 631
Sous total comptes de régularisation	2 867 025	1 645 965
Prêts au personnel	165 831	103 215
Prêts et avances au personnel	73 101	66 663
Autres comptes débiteurs ou créditeurs divers	252 037	267 590
Prologic International	56 381	56 381
Cautions douanières	902 706	277 507
Sous total autres	1 450 057	771 356
	16 968 663	14 092 966

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Chèques à l'encaissement	241 758	28 067
Banques	5 475 040	2 673 410
Caisses	50 235	38 216
	5 767 033	2 739 693

Note 10 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	50 617 215	43 386 185
Réserves consolidées	39 273 394	41 162 611
Résultat consolidé	15 034 187	15 074 717
Ecart de conversion	(2 989)	(10 230)
Intérêts minoritaires dans les réserves	259 396	256 288
Intérêts minoritaires dans le résultat	7 444	116
Total	105 188 647	99 869 687

Le résultat par action est déterminé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	50 617 215	43 386 185
Nombre d'actions	10 123 443	8 677 237
Valeur nominale	5	5
Résultat de l'exercice consolidé (part du groupe)	15 034 187	15 074 717
Résultat par action	1,5	1,7

Note 11 : Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts bancaires	10 258 768	9 296 497
Emprunts leasing	7 339	339 811
	10 266 107	9 636 308

Note 12 : Provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risque fiscal	1 420 000	1 420 000
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	460 703	382 378
	1 880 703	1 802 378

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs étrangers	23 369 156	17 607 445
Fournisseurs locaux	5 896 875	2 841 566
Fournisseurs effets à payer	1 939 183	6 595 979
Fournisseurs factures non parvenues	306 675	287 631
	31 511 889	27 332 621

Note 14 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Retenues à la source	1 565 227	1 061 165
Contribution sociale de solidarité	1 146 102	589 739
Impôts à payer	149 573	94 628
TVA à payer	511 181	66 690
TCL	132 117	102 597
TFP	57 300	60 345
FORPOLOS	28 650	30 173
Droits de timbre	4 718	4 703
Sous total impôts et taxes	3 594 869	2 010 040
CNSS	1 530 988	1 468 405
Provision pour congés à payer	896 455	788 628
Provision pour primes à payer	112 018	111 275
Assurance groupe	100 024	95 576
Personnel Rémunérations dues	283 013	257 863
Sous total comptes du personnel	2 922 498	2 721 746
Comptes courants associés	8 025 533	7 503 352
Jetons de présence	37 500	0
Clients créditeurs	1 966 407	363 332
Charges à payer	970 401	528 594
Produits constatés d'avance	54 807	85 611
Dépôts et cautionnements reçus	3 200	3 200
Autres comptes débiteurs ou créditeurs divers	617	0
Sous total autres	11 058 466	8 484 089
	17 575 833	13 215 875

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Crédit dessaisissement	42 148 314	45 707 866
Obligations cautionnées	11 305 778	6 985 800
Financement en devise	0	10 100
Crédit avance sur Marché	4 620 000	0
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	4 599 017	3 917 248
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	386 648	630 943
Effets escomptés non échus	4 653 011	7 529 909
Banques	11 314 754	7 667 148
	79 027 522	72 449 013

Note 16 : Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Ventes	435 893 498	374 450 548
Ristournes accordées	(876 400)	(977 284)
	435 017 098	373 473 264

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits de location	792 092	720 228
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients	442 505	306 069
Autres produits	52 065	33 766
	1 286 662	1 060 063

Note 18 : Achats de marchandises consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Achats de marchandises	377 225 271	295 758 022
Etudes et prestations de services	845 389	891 262
Variation de stocks de marchandises	(11 667 844)	15 524 793
	366 402 816	312 174 077

Note 19 : Achats d'approvisionnements consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Achats non stockés fournitures et travaux	460 195	382 343
Fournitures de bureaux	210 953	238 719
Electricité	262 455	240 813
Eau	17 529	17 162
Achats divers	54 822	52 591
	1 005 954	931 629

Note 20 : Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	15 080 846	14 587 854
Salaires SIVP	166 457	123 560
Indemnités de stage	82 532	56 084
Autres charges de personnel	288 103	140 943
Charges patronales CNSS	2 898 356	2 648 886
Charges patronales assurance groupe	583 137	531 010
Variation provision pour congés à payer	107 827	154 733
Variation provision pour indemnités de départ à la retraite	78 326	(130 430)
Variation provision primes à payer	743	(10 177)
	19 286 327	18 102 463

Note 21 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	771 485	771 485
Dotations aux amortissements des immobilisations	4 412 577	3 930 048
Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks	89 978	(47 689)
Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes clients	767 802	538 275
	6 041 841	5 192 118

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'assurance	519 259	439 186
Entretien et réparation	357 170	249 146
Formation et abonnements	379 953	369 534
Charges de location	375 268	397 889
Sous total services extérieurs	1 631 650	1 455 754
Publicité et marketing	1 083 007	753 772
Honoraires	517 721	465 735
Personnel extérieur à l'entreprise	72 215	33 160
Frais de bourse	67 450	84 478
Jetons de présence	605 000	356 250
Commissions et frais bancaires	699 191	443 554
Frais de transport	558 862	445 667
Voyages, missions et réceptions	916 786	757 286
Frais de télécommunications	200 340	198 146
Sous total autres services extérieurs	4 720 573	3 538 049

Dons et subventions	102 660	93 892
Charges diverses	5 301	5 464
Sous total charges diverses ordinaires	107 961	99 356
TCL	1 051 383	898 636
TFP FOPROLOS	284 912	284 428
Autres impôts et taxes	606 680	524 382
Contribution sociale de solidarité	687 981	587 582
Contribution conjoncturelle	458 121	0
Sous total impôts et taxes	3 089 077	2 295 028
Total	9 549 260	7 388 187

Note 23 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes de change	2 125 354	3 428 313
Gains de change	(221 649)	(670 458)
Sous total pertes et gains de change	1 903 705	2 757 854
Intérêts sur emprunts bancaires	591 748	394 321
Intérêts sur emprunts leasing	59 523	163 876
Sous total intérêts emprunts	651 271	558 197
Intérêts sur escompte	5 390 942	4 356 893
Intérêts sur financements en dinars	5 579 204	3 593 413
Agios bancaires	1 499 105	1 538 621
Intérêts sur obligations cautionnées	914 267	809 973
Intérêts sur financements en devise	0	228 538
Intérêts sur lettre de crédit	1 497	47 854
Sous total intérêts financement d'exploitation	13 385 016	10 575 293
Intérêts des comptes courants actionnaires	866 842	707 408
Escomptes obtenus	(1 777 002)	(1 366 311)
	15 029 833	13 232 442

Note 24 : Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts de retard sur créances clients	356 940	314 320
Intérêts sur prêts aux personnel	18 228	16 829
	375 168	331 149

Note 25 : Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits sur cession d'immobilisations	196 382	323 949
Autres gains sur éléments non récurrents	123 761	55 610
	320 144	379 559

Note 26 : Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes sur créances irrécouvrables	0	77 855
Pénalités et amendes	77 450	89 671
Différences de règlements	2 990	11 261
Pertes sur cession d'immobilisations	6 565	2 410
	87 005	181 197

Note 27 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2024	31/12/2023
Banques	5 475 040	2 673 410
Caisses	50 235	38 216
Total liquidités et équivalents de liquidités	5 525 275	2 711 626

Concours bancaires et autres passifs financiers

	31/12/2024	31/12/2023
Banques	(11 314 754)	(7 667 148)
Total concours bancaires	(11 314 754)	(7 667 148)

Trésorerie à la clôture de l'exercice

	31/12/2024	31/12/2023
	(5 789 479)	(4 955 522)

Annexe 1
Tableau d'amortissement au 31.12.2024
(En Dinars Tunisiens)

Désignation	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			VCN		
	31.12.2023	Acquisitions	Cessions	31.12.2024	31.12.2023	Dotations		Cessions	31.12.2024
Ecart d'acquisition PROLOGIC	10 996 748			10 996 748	1 184 033	549 837		1 733 871	9 262 877
Ecart d'acquisition ACT	2 187 840			2 187 840	235 567	109 392		344 959	1 842 881
Ecart d'acquisition SIMOP	1 299 413			1 299 413	139 909	64 971		204 880	1 094 533
Ecart d'acquisition AZURCOLORS	945 702			945 702	183 584	47 285		230 869	714 832
Total Ecart d'acquisition	15 429 703	0	0	15 429 703	1 743 094	771 485	0	2 514 579	12 915 124
Fonds commercial	120 000			120 000	0			0	120 000
Site internet	34 082			34 082	18 438	6 261		24 699	9 383
Logiciel	794 726	765 538		1 560 264	451 919	54 920		506 838	1 053 426
Total Immobilisations incorporelles	948 808	765 538	0	1 714 347	470 357	61 180	0	531 537	1 182 810
Terrain	13 254 128	22 962		13 277 090	0			0	13 277 090
Avances sur acquisition terrain	4 091 917	1 128 205		5 220 122	0			0	5 220 122
Constructions	11 088 358	7 976 515		19 064 873	5 902 558	702 204	-1	6 604 761	12 460 112
Construction en cours	9 591 764		-5 696 725	3 895 038	0			0	3 895 038
Matériel informatique et d'exploitation	5 406 800	1 520 481	-566 362	6 360 919	3 817 439	796 460	-560 165	4 053 734	2 307 185
Matériel de transport	9 096 738	854 246	-470 642	9 480 341	4 490 129	1 646 314	-304 781	5 831 662	3 648 680
Agencement, aménagement et installation	1 199 026	1 042 546	-371 039	1 870 533	794 587	190 341	-340 935	643 993	1 226 540
Mobilier et matériel de bureau	776 128	309 519	-118 957	966 690	588 576	118 474	-117 677	589 372	377 318
Total Immobilisations corporelles	54 504 857	12 854 474	-7 223 725	60 135 606	15 593 289	3 453 792	-1 323 560	17 723 522	42 412 084
Total	70 883 368	13 620 012	-7 223 725	77 279 655	17 806 740	4 286 458	-1 323 560	20 769 639	56 510 017

Annexe 2

Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2024
(En Dinars Tunisiens)

Désignation	Capital social	Réserves consolidés	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires dans les réserves	Intérêts minoritaires dans le résultat	Total des intérêts minoritaires
Solde au 31-12-2023	43 386 185	41 162 611	15 074 717	-10 230	99 613 283	256 288	116	256 404
Affectation du Résultat 2023		15 064 487	-15 074 717	10 230	0	116	-116	0
Ajustement des réserves d'ouverture		27 701			27 701	4 363		4 363
Fonds social		-638 989			-638 989			0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-9 111 099			-9 111 099			0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-288			-288			0
Augmentation de capital	7 231 030	-7 231 030			0			0
Ecart de conversion				-2 989	-2 989	-1 370		-1 370
Résultat de l'exercice			15 034 187		15 034 187		7 444	7 444
Solde au 31-12-2024	50 617 215	39 273 394	15 034 187	-2 989	104 921 806	259 396	7 444	266 841

Annexe 3
Schéma des soldes intermédiaires de gestion consolidés
(En Dinars Tunisiens)

PRODUITS	31/12/2023	31/12/2024	CHARGES	31/12/2023	31/12/2024	SOLDÉS	31/12/2023	31/12/2024
Revenus et autres produits d'exploitation	374 533 327	436 303 760	Coût d'achat des marchandises vendues	312 174 077	366 402 816			
Total	374 533 327	436 303 760	Total	312 174 077	366 402 816	Marge commerciale	62 359 251	69 900 944
Marge commerciale	62 359 251	69 900 944	Autres charges externes	6 024 788	7 466 137			
Subvention d'exploitation	0	0						
Total	62 359 251	69 900 944	Total	6 024 788	7 466 137	Valeur ajoutée brute	56 334 463	62 434 807
			Impôts et taxes	2 295 028	3 089 077			
			Charges de personnel	18 102 463	19 286 327			
Valeur ajoutée brute	56 334 463	62 434 807	Total	20 397 491	22 375 404	Excédent brut d'exploitation	35 936 971	40 059 403
Excédent brut d'exploitation	35 936 971	40 059 403	Autres charges et pertes	181 197	87 005			
Autres produits et gains	710 707	695 312	Charges financières	15 269 211	17 028 483			
Produits financiers	2 036 769	1 998 651	Dotations aux amort.prov.ordinaires	5 192 118	6 041 841			
Transfert et reprise de charges	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	2 972 937	4 611 229			
Total	38 684 448	42 753 365	Total	23 615 463	27 768 559	Résultat des activités ordinaires	15 068 985	14 984 807
Résultat positif des activités ordinaires	15 068 985	14 984 807	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0			
Impôts différés	5 848	56 824	Pertes extraordinaires	0	0			
Part revenant aux intérêts minoritaires	-116	-7 444	Effet négatif des modifications comptables	0	0			
Gains extraordinaires	0	0	Impôt /éléments extra. et modif. Comptab	0	0			
Total	15 074 717	15 034 187	Total	0	0	Résultat net	15 074 717	15 034 187

Annexe 4 : Engagement hors bilan
(En milliers de Dinars Tunisiens)

I- ENGAGEMENTS FINANCIERS

Types d'engagements	Valeur KDT	Tiers	Dirigeants / Actionnaires
1. Engagements donnés			
a) garanties personnelles			
b) Garanties réelles			
· Hypothèques :			
- Hypothèque en rang utile de TFN°45887 d'une superficie de 1 529 m ² sis à Sfax	11 000	BIAT	
- Hypothèque en premier rang sur le siège social SMART Tunisie édifié sur le terrain objet du titre foncier N° 156394 situé à CHARGUIA d'une superficie de 2 786 m ² .	13 835	BT	
- Hypothèque en 2ème rang sur terrain de 2 786 m ² sis objet du TF 156394 sur lequel est édifié le siège	3 000	ATTIJARI	
- Hypothèque en rang utile après BH s de la propriété dite AMEN objet du titre foncier N°139070 Tunis sise à Tunis superficie 2996 m ² .	13 500	BIAT	
-Hypothèque La totalité de la propriété sise à Sousse d'une superficie de 1024 m ² objet du titre foncier N°84197 Sousse, et l'hypothèque la totalité de la propriété sise à Sousse d'une superficie de 393 m ² objet du titre foncier N°85929 Sousse.	6 300	BT	
-Hypothèque La totalité de la propriété sise sur la route allant de Tunis à l'Ariana d'une superficie de 438 m ² objet du titre foncier N°71279 Tunis.	3 935	BT	
- Hypothèque de 1er rang sur la totalité de la propriété lui appartement dénommée MABROUK BEN ISMAIL située à la Zone industrielle de la Charguia I, d'une superficie de 3493 m ² objet du TF 162691	6 800	ATB	
- Hypothèque en rang utile après ATB de la propriété lui appartement dénommée MABROUK BEN ISMAIL située à la Zone industrielle de la Charguia I, d'une superficie de 3493 m ² objet du TF 162691	22 500	BIAT	
- Hypothèque de rang utile la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Charguia, Tunis contenance de 34a 93ca, faisant l'objet du titre foncier N°162691 Tunis dénommé" MABROUK BEN ISMAIL"	8 000	BIAT	
- Hypothèque de rang utile la totalité de la propriété sise a la zone industrielle de Charguia I d'une superficie de 2786 m ² objet d'un titre foncier n°156394 Tunis	4 000	BT	
· Nantissement			
Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible	3 000	ATTIJARI	
Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible	8 000	BT	
Nantissement sur fonds de commerce en rang utile, et matériel	17 000	UIB	
Nantissement sur fonds de commerce et matériel sur le siège social de la société SMART édifié sur le terrain objet du titre foncier N°156394 situé à CHARGUIA.	4 000	BT	
Nantissement sur matériel informatique et moyen de transport	4 775	BIAT	
c) Effets escomptés et non échus	78 473	-	
d) Intérêts restants non courus	1 010	BT	
Intérêts restants non courus	38	ATB	
Intérêts restants non courus	1 984	BIAT	

Types d'engagements	Valeur KDT	Tiers	Dirigeants / Actionnaires
2. Engagements reçus a) Garanties personnelles · cautionnement			
- Caution personnelle et solidaire de M. Abdelwaheb ESSAFI	405 8 366 4 050	BIAT BT ATTIJARI	M. Abdelwaheb ESSAFI
- Caution personnelle et solidaire de M. Mahmoud BOUDEN	315 6 506 3 150	BIAT BT ATTIJARI	M. Mahmoud BOUDEN
- Caution personnelle et solidaire de M. Taoufik BEN KHEMIS	180 3 718 1 800	BIAT BT ATTIJARI	M. Taoufik BEN KHEMIS

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires
Société SMART TUNISIE SA
9-9 bis impasse n° 3 rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net du bilan de **245 450 702 dinars**, des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de **104 921 806 dinars**, y compris un résultat net bénéficiaire (part du Groupe) s'élevant à **15 034 187 dinars** ainsi que la part des minoritaires dans les capitaux propres de **266 841 dinars**. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2025.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Revenus

Risques identifiés

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2024 pour un montant de 435 017 098 dinars et représente le poste le plus significatif de l'état de résultat. Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance des revenus. Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents. En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables, notamment les bases des livraisons et celle de facturation. Nous avons également procédé à un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes, complétés par des tests de détail.

Evaluation des créances clients

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 93 761 431 dinars et provisionnées à hauteur de 7 309 712 dinars. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté principalement à revoir l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), vérifier l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers, à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances, à revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour

dépréciation des créances et à apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Evaluation des stocks

Risques identifiés

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur brute de 79 096 241 dinars et provisionnée à hauteur de 317 287 dinars, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, composé du prix d'achat et des frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment à la revue des états de mouvements des stocks, l'assistance aux inventaires physiques de fin d'année, l'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application sur toute la période, la vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période et la revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note V aux états financiers consolidés se rapportant au contrôle fiscal dont a fait l'objet SMART TUNISIE.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés arrêtés dans les conditions rappelées précédemment. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question ne dépassent pas les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Fait à Tunis, le 10 avril 2025
Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes M. Said MALLEK et M. Tarek SAHLI.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2024 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023 Retraité	31 Décembre 2023 Publié
ACTIFS				
	<u>Notes</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	22 051 036	14 015 960	14 015 960
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	612 474 051	540 383 345	540 383 345
Créances sur la clientèle, autres opérations	7	5 139 326	4 419 288 (*)	-
Portefeuille-titres de placement	8	5 610 100	21 292 875	21 292 875
Portefeuille d'investissement	9	11 063 389	5 081 132	5 081 132
Titres mis en équivalence		-	3 325 146	3 325 146
Valeurs Immobilisées	10	87 464 085	77 459 695	77 459 695
Autres actifs	11	10 435 861	8 419 402 (*)	12 838 690
TOTAL DES ACTIFS		<u>754 237 848</u>	<u>674 396 843</u>	<u>674 396 843</u>
		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023 Retraité	31 Décembre 2023 Publié
PASSIFS	<u>Notes</u>			
Concours bancaires	12	361 867	63 237	63 237
Dettes envers la clientèle	13	10 652 490	6 965 868 (*)	6 875 304
Emprunts et dettes rattachées	14	527 700 766	474 927 209	474 927 209
Fournisseurs et comptes rattachés	15	86 533 254	70 819 265	70 819 265
Autres passifs	16	11 684 725	14 280 509 (*)	14 371 074
TOTAL DES PASSIFS		<u>636 933 102</u>	<u>567 056 088</u>	<u>567 056 088</u>
INTERETS MINORITAIRES	17	<u>17 401 915</u>	<u>15 921 084</u>	<u>15 921 084</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves		16 465 761	12 952 974	12 952 974
Actions propres		-	(404 890)	(404 890)
Résultats reportés consolidés		15 798 625	10 806 502	10 806 502
Résultat consolidé		12 638 444	13 065 086	13 065 086
Total des capitaux propres	18	<u>99 902 831</u>	<u>91 419 671</u>	<u>91 419 671</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>754 237 848</u>	<u>674 396 843</u>	<u>674 396 843</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-4)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2024
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
ENGAGEMENTS DONNES	146 721 006	127 552 217
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	31 673 563	26 850 055
Garanties réelles	18 980 000	15 980 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	96 067 443	84 722 162
ENGAGEMENTS RECUS	665 090 416	610 411 730
Cautions Reçues	469 153 449	495 032 433
Avals reçus	58 823 990	-
Garanties Reçues	6 291 188	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	130 821 789	114 409 297
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	71 880 000	11 200 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	71 880 000	11 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	-	200 000

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	82 833 740	76 780 921
Revenus des opérations de location longue durée	20	15 247 537	14 058 493
Revenus des opérations de location opérationnel	21	7 933 299	7 364 768
Intérêts et charges assimilées	22	(48 460 500)	(44 525 049)
Coût des opérations de location longue durée	23	(9 348 299)	(8 239 153)
Coût des opérations de location opérationnelle	24	(880 952)	(814 356)
Produits des placements	25	1 028 303	1 319 500
Autres produits d'exploitation	26	484 793	274 491
Produits nets		<u>48 837 921</u>	<u>46 219 616</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	27	15 159 043	14 115 519
Dotations aux amortissements	28	3 365 702	3 309 703
Autres charges d'exploitation	29	5 850 823	5 508 772
Total des charges d'exploitation		<u>24 375 569</u>	<u>22 933 994</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		<u>24 462 353</u>	<u>23 285 622</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	30	1 804 703	1 463 665
Dotations nettes aux autres provisions	31	876 317	62 777
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u>21 781 333</u>	<u>21 759 180</u>
Autres pertes ordinaires	32	(8 934)	(141 325)
Autres gains ordinaires	33	194 719	204 558
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT			
		<u>21 967 118</u>	<u>21 822 413</u>
Impôts sur les bénéfices		(6 573 540)	(6 156 609)
Contribution sociale de solidarité		(714 136)	(768 528)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT			
		<u>14 679 443</u>	<u>14 897 276</u>
Contribution conjoncturelle		(543 789)	(617 057)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES			
		<u>14 135 653</u>	<u>14 280 220</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	82 255
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>14 135 653</u>	<u>14 362 475</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(1 497 209)	(1 297 389)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE			
		<u>12 638 444</u>	<u>13 065 086</u>
Résultat par action		1,152	1,196

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	34	484 505 025	456 506 282
Décaissements pour financement de contrats de leasing	35	(426 045 629)	(405 479 177)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	36	(25 138 230)	(22 763 020)
Intérêts payés	37	(49 155 108)	(43 326 072)
Impôts et taxes payés	38	(22 799 305)	(15 421 247)
Autres flux liés à l'exploitation		16 718 086	8 245 448
		<u>(21 915 162)</u>	<u>(22 237 786)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	(8 108 865)	(8 519 711)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	5 516 114	6 324 405
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	41	(3 000 012)	(3 000 020)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	693 065
		<u>(5 592 763)</u>	<u>(4 502 261)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession d'actions propres		407 169	-
Dividendes et autres distributions	42	(4 546 754)	(3 433 590)
Encaissements provenant des emprunts	14	334 570 000	340 046 958
Remboursements d'emprunts	14	(295 186 043)	(314 403 803)
		<u>35 244 372</u>	<u>22 209 565</u>
Variation de trésorerie			
		<u>7 736 446</u>	<u>(4 530 481)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 12	13 952 723	18 483 204
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 12	21 689 169	13 952 723

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE
(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre 2024	Décembre 2023		Décembre 2024	Décembre 2023		Décembre 2024	Décembre 2023
Intérêts de leasing	80 220 602	73 054 193	Intérêts et charges assimilés	48 460 500	44 525 049			
Revenu des opérations de location longue durée	15 247 537	14 058 493						
Revenus des opérations de location opérationnel	7 933 299	7 364 768	Coût des opérations de location opérationnelle	880 952	814 356			
Intérêts de retard	1 892 860	2 286 678	Coût des opérations de location longue durée	9 348 299	8 239 153			
Variation des produits réservés	(992 188)	(334 671)						
Produits accessoires	1 712 467	1 774 721						
Autres produits d'exploitation	484 793	274 491						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>106 499 370</u>	<u>98 478 673</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>58 689 751</u>	<u>53 578 557</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>47 809 619</u>	<u>44 900 116</u>
Marge commerciale (PNB)	47 809 619	44 900 116	Autres charges d'exploitation	5 130 832	4 839 490			
<u>Sous total</u>	<u>47 809 619</u>	<u>44 900 116</u>		<u>5 130 832</u>	<u>4 839 490</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>42 678 787</u>	<u>40 060 626</u>
Valeur Ajoutée brute	42 678 787	40 060 626	Impôts et taxes	719 991	669 282			
Produits des placements	1 028 303	1 319 500	Charges de personnel	15 159 043	14 115 519			
<u>Sous total</u>	<u>43 707 089</u>	<u>41 380 126</u>	<u>Sous total</u>	<u>15 879 034</u>	<u>14 784 801</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>27 828 055</u>	<u>26 595 325</u>
Excédent brut d'exploitation	27 828 055	26 595 325	Dotations aux amortissements et aux résorptions	3 365 702	3 309 703			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	5 543 748	8 141 048	- Pour dépréciation des créances	7 230 457	7 965 733			
- Suite à la radiation de créances	-	5 936 048	- Collectives	312 928	1 203 988			
- des comptes d'actifs	120	2 081	- Pour dépréciation des titres	4 677	55 037			
- Pour dépréciation des actions cotées	121 883	9 906	- Pour risques et charges	560 000	100 000			
- Pour risques et charges	-	439 994	- Pour dépréciation des immobilisations	36 693	-			
- Pour dépréciation des titres de participations	-	127 500	- Pour dépréciation des autres actifs	54 049	47 227			
Encaissement sur créances radiées	227 413	19 859	- Pour dépréciation des titres de participation	342 901	-			
Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	-	420 191	Créances abandonnés et radiés	32 479	6 811 091			
Autres produits ordinaires	194 719	204 558	Autres pertes ordinaires	8 934	581 319			
<u>Sous total</u>	<u>33 915 939</u>	<u>41 896 510</u>	Impôts sur les bénéfices	6 573 540	6 156 609	<u>Résultat courant des sociétés</u>		
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	14 679 443	14 897 277	Contribution sociale de solidarité	714 136	768 528	<u>intégrées après impôt</u>	<u>14 679 443</u>	<u>14 897 277</u>
			<u>Sous total</u>	<u>19 236 497</u>	<u>26 999 233</u>			
			Contribution conjoncturelle	543 789	617 057	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	<u>14 135 653</u>	<u>14 280 220</u>
						Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	82 255
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(1 497 209)	(1 297 389)
						<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>	<u>12 638 444</u>	<u>13 065 086</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 24.750.000, divisé en 24.750.000 actions de D : 1 chacune, libérées à hauteur de D : 18.562.500.

1.2. Participations et organigramme du groupe

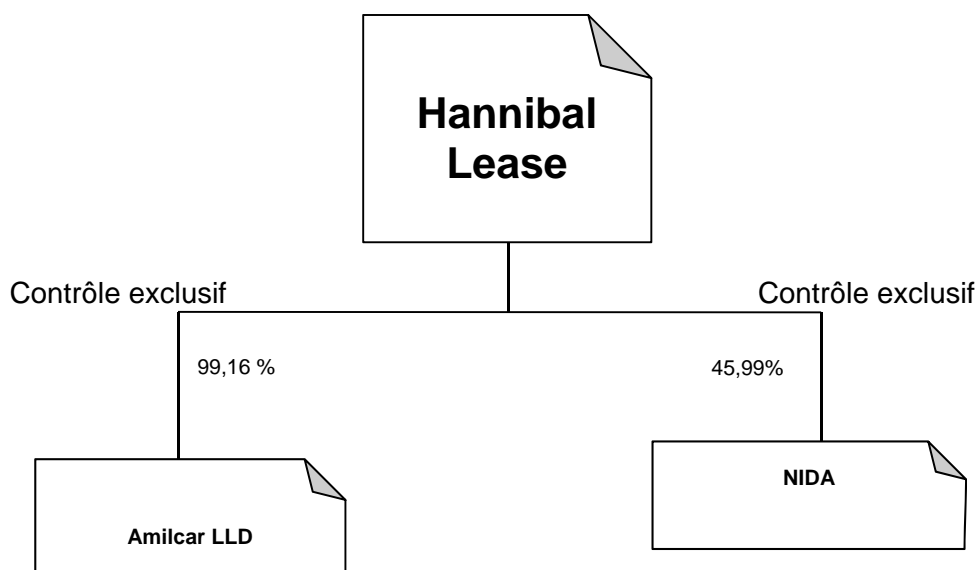
Les participations de la société Hannibal Lease dans les filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société «**AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 11.382.653 titres sur les 24.750.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 45,99%

Périmètre de consolidation

	2024		2023	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	-	-	26,56%	26,56%
Société NIDA	45,99%	45,99%	45,99%	45,99%

Organigramme du groupe



Sortie de la Société Immobilière ECHARIFA du périmètre de consolidation

Suite à une augmentation de capital réalisée par la société Immobilière ECHARIFA, la participation du Groupe a été ramenée de 26,56 % à 19 %, entraînant ainsi la perte de l'influence notable sur cette entité.

Hannibal Lease a renoncé à ses Droits Préférentiels de Souscription lors de cette augmentation de capital afin de se conformer à la réglementation en vigueur et notamment l'article 75 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°35, la société ne répond plus aux critères de mise en équivalence et a été reclassée en titres de participation.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
NIDA	Contrôle exclusif	Intégration globale

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont

également présentés séparément. Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale.

Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Toutefois, Hannibal Lease n'est pas solidairement responsable des passifs de ses filiales et n'a aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle pourrait être éventuellement responsable.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance. Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

4-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agriculture
 - b. Autres industries
 - c. Autres services y compris les agences de location de voitures
 - d. BTP
 - e. Commerce
 - f. Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs
 - g. Industries mécaniques et électriques
 - h. Industries pharmaceutiques
 - i. Promotion immobilière
 - j. Santé
 - k. Télécom et TIC
 - l. Tourisme y compris les agences de voyage

2. La détermination pour chaque groupe de créances *i*, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année *N* du groupe de contreparties *i*.
- Risque additionnel du groupe *i* : les engagements 0 et 1 de l'année (*N*-1) du groupe *i* devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (*N*).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties *i* ;
- *n* : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

L'approche adoptée repose sur une analyse statistique des taux de migration observés sur les sept dernières années, avec exclusion de l'année 2020. Conformément aux principes méthodologiques définis par la BCT, la même logique de classification a été appliquée aux secteurs, en utilisant les écarts types des taux de migration (10 ans) comme base de calcul des majorations, et en appliquant la classification des secteurs en trois catégories :

- Secteurs à haut risque : majoration égale à 3 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à risque moyen : majoration égale à 2 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à faible risque : majoration égale à 1 fois l'écart-type des taux de migration

Les principales bases de cette méthode :

- Alignement avec les recommandations de la BCT en adoptant la même catégorisation des secteurs ; et
- Approche fondée sur des données historiques propres à Hannibal Lease, garantissant une meilleure représentativité des risques réels encourus par notre établissement ainsi que les spécificités du produit leasing ; et
- Prise en compte de la volatilité sectorielle via une mesure statistique objective (écart-type).

Conformément au principe de prudence et dans une logique de cohérence méthodologique, tous les taux recalculés ont été appliqués, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs aux taux proposés par la BCT, afin d'assurer :

- Une application cohérente et systématique de la méthodologie à l'ensemble des secteurs sans ajustement subjectif ;
- Une approche prudente et transparente, alignée avec les principes de gestion des risques et de conformité réglementaire.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2017-2024 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2017-2024), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2025-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta_{gi}) \times \text{TPR}_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement correspondant aux marges financières brutes (intérêts) sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds d'amorçage, confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	25% & 33%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-9 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

4-4 Changement dans les méthodes de présentation

Au 31 décembre 2024, il a été décidé, pour des besoins de comparabilité, de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2023	Commentaires
Créances sur la clientèle, autres opérations	4 419 288	Reclassement des créances sur la clientèle de Amilcar LLD et NIDA, figurant initialement au niveau des autres actifs, sous une rubrique distincte.
Autres actifs	(4 419 288)	Reclassement des créances sur la clientèle de Amilcar LLD et NIDA, figurant initialement au niveau des autres actifs, sous une rubrique distincte.
Dettes envers la clientèle	90 565	Reclassement des avances reçus de la clientèle de Amilcar LLD et NIDA, figurant initialement au niveau des autres passifs, sous la rubrique des dettes envers la clientèle.
Autres passifs	(90 565)	Reclassement des avances reçus de la clientèle de Amilcar LLD et NIDA, figurant initialement au niveau des autres passifs, sous la rubrique des dettes envers la clientèle.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Banques	22 049 850	14 015 453
- Caisses	1 186	507
<u>Total</u>	<u>22 051 036</u>	<u>14 015 960</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Créances sur contrats mis en force	648 419 610	579 173 143
Encours financiers	597 860 209	537 130 826
Impayés	52 812 839	44 785 543
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	458 695	622 318
Intérêts échus différés	(3 027 194)	(3 661 552)
Valeurs à l'encaissement	315 060	296 008
Créances sur contrats en instance de mise en force	13 123 550	7 287 486
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>661 543 160</u>	<u>586 460 629</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 101 527)	(7 681 203)
Provisions pour dépréciation des impayés	(29 382 687)	(27 116 523)
Provisions collectives	(7 746 274)	(7 433 346)
Provisions additionnelles	(239 636)	(239 415)
Produits réservés	(4 598 985)	(3 606 797)
Total net des créances leasing	<u>612 474 051</u>	<u>540 383 345</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2023	<u>544 418 312</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	375 951 266
- Relocations	13 746 830
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(296 293 101)
- Relocations	(12 554 202)
- Cessions à la valeur résiduelle	(366 697)
- Cessions anticipées	(13 918 648)
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>610 983 759</u>

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	20 209 868	17 602 662
Inférieur à 1 mois	7 585 481	6 979 561
Entre 1 à 3 mois	8 183 918	5 464 159
Entre 3 et 6 mois	1 225 455	1 891 430
Entre 6 mois et 1 année	1 119 805	1 831 417
Supérieur à 1 année	2 095 209	1 436 095
<u>Clients litigieux (2)</u>	32 602 971	27 182 880
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>52 812 839</u>	<u>44 785 543</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	495 496 645	82 143 654	1 947 201	5 388 905	12 883 803	597 860 209
Impayés	1 866 021	12 762 929	636 136	1 747 892	35 799 863	52 812 839
Contrats en instance de mise en force	13 120 508	3 042	-	-	-	13 123 550
CREANCES LEASING	510 483 174	94 909 625	2 583 336	7 136 797	48 683 665	663 796 599
Avances reçues (*)	(10 187 085)	-	-	(192)	(417 900)	(10 605 178)
ENCOURS GLOBAL	500 296 089	94 909 625	2 583 336	7 136 605	48 265 765	653 191 421
ENGAGEMENTS HORS BILAN	30 698 885	974 678	-	-	-	31 673 563
TOTAL ENGAGEMENTS	530 994 975	95 884 303	2 583 336	7 136 605	48 265 765	684 864 984
Produits réservés	-	-	(110 900)	(786 384)	(3 701 701)	(4 598 985)
Provisions sur encours financiers	-	-	(8 687)	(1 585 041)	(5 507 800)	(7 101 527)
Provisions sur impayés	-	-	(73 211)	(580 864)	(28 728 613)	(29 382 687)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 636)	(239 636)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(192 797)	(2 952 289)	(38 177 749)	(41 322 835)
ENGAGEMENTS NETS	530 994 975	95 884 303	2 390 539	4 184 316	10 088 016	643 542 149
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,38%	1,04%	7,05%	
			8,47%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2023	8,71%					
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			7,46%	41,37%	79,10%	
			71,26%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023	72,84%					

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Créances sur la clientèle, autres opérations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u> (*)
- Clients Amilcar LLD et NIDA SA	5 398 370	4 419 288
<u>Montant brut</u>	<u>5 398 370</u>	<u>4 419 288</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(259 044)	-
<u>Total</u>	<u>5 139 326</u>	<u>4 419 288</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-4)

NOTE 8 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Actions cotées	2 197 184	1 458 056
- Certificats de dépôts	3 000 000	20 000 000
- Billets de trésorerie	500 000	-
- Titres SICAV	-	39 109
<u>Total brut</u>	<u>5 697 184</u>	<u>21 497 165</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(87 084)	(204 290)
<u>Total net</u>	<u>5 610 100</u>	<u>21 292 875</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	2,184	(56 196)	0,046%
DA SAH	100	0,000	0,278	28	-	-	
TUNIS RE	13 050	5,00	9,518	124 204	7,971	(20 182)	0,087%
Délice Holding	107 500	10,000	13,052	1 403 125	13,052	-	0,196%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	7,994	-	0,033%
ASSURANCE MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	51,277	(10 705)	0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,212	-	0,164%
Total				2 197 184		(87 084)	

NOTE 9 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Titres immobilisés	11 406 290	5 081 132
<u>Montant brut</u>	<u>11 406 290</u>	<u>5 081 132</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(342 901)	-
<u>Total</u>	<u>11 063 389</u>	<u>5 081 132</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2024 comme suit :

Emetteur	% de détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Provisions	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	-	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	-	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	-	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2023
- FCPR TANMYA	1,67%	500	1 000,000	1000,000	500 000	-	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	-	2005
- FCPR Relance +	1,82%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	-	2024
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	34,06%	10 000	100,000	100,000	1 000 000	-	2024
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	59 216	100,000	101,325	6 000 032	-	2019-2023-2024
- Société immobilière ECHARIFA (*)	19,00%	23 104	100,000	100,000	3 325 146	(342 901)	2010-2012
Total					11 906 290	(342 901)	

(*) L'exercice 2024 a été marqué par la déconsolidation de la société "Immobilière Echarifa", suite à la baisse du % de détention dans son capital à moins de 20%.

Note 10 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
	Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Ecart d'acquisition	478 190	-	-	-	-	478 190	272 826	14 669	-	-	-	287 495	-	190 695
Total écart d'acquisition	478 190	-	-	-	-	478 190	272 826	14 669	-	-	-	287 495	-	190 695
Logiciels	720 930	46 450	-	-	-	767 379	634 745	56 930	-	-	-	691 676	-	75 704
Logiciels en cours	66 468	-	2 400	-	-	68 868	-	-	-	-	-	-	36 693	32 175
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	708 341	84 699	-	-	-	793 040	-	-	-	-	-	-	-	793 040
Total des immobilisations incorporelles	1 495 739	131 148	-	-	-	1 629 287	634 745	56 930	-	-	-	691 676	-	900 919
Terrain	14 117 198	63 553	-	-	-	14 180 751	-	-	-	-	-	-	-	14 180 751
Terrain hors exploitation	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	46 850 931	229 196	237 826	-	-	47 317 953	20 620 536	2 302 716	-	-	-	22 923 251	-	24 394 702
Matériel de transport	24 786 971	464 027	-	(241 107)	-	25 009 891	8 848 023	389 078	-	(185 194)	-	9 051 907	-	15 957 984
Equipements de bureau	1 416 520	86 719	2 287	(1 902)	(4 846)	1 498 778	948 130	77 283	(1 639)	(1 831)	(4 383)	1 017 559	-	481 219
Matériel informatique	929 871	69 895	-	-	-	999 766	808 195	84 435	1 620	-	-	894 250	-	105 516
Installations générales	4 619 470	101 977	748	-	-	4 722 196	1 936 733	407 880	19	-	-	2 344 632	-	2 377 564
Autres matériels	391 928	3 667	-	(108 990)	-	286 605	342 164	12 970	-	(108 990)	-	246 143	-	40 461
Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	20 859 189	13 841 292	-	(7 614 055)	-	27 086 425	4 693 409	6 818 475	-	(4 487 205)	-	7 024 678	-	20 061 747
Immobilisations en cours	265 689	5 234 807	(147 306)	-	-	5 353 191	-	-	-	-	-	-	-	5 353 191
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	352 758	3 419 337	(95 956)	(256 802)	-	3 419 337	-	-	-	-	-	-	-	3 419 337
Total des immobilisations corporelles	114 840 525	23 514 471	(2 400)	(8 222 857)	(4 846)	130 124 893	38 197 188	10 092 836	-	(4 783 220)	(4 383)	43 502 421	250 000	86 372 472
TOTAUX	116 814 454	23 645 619	-	(8 222 857)	(4 846)	132 232 370	39 104 759	10 164 435	-	(4 783 220)	(4 383)	44 481 592	286 693	87 464 085

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u> (*)
- Charges reportées	1 879 996	1 535 927
- Dépôts et cautionnements versés	136 927	119 482
- Fournisseurs, avances et acomptes	105 267	111 708
- Prêts au personnel	2 389 541	2 053 711
- Personnel, avances et acomptes	120 125	105 394
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	363 006	362 634
- Etat, crédit de TVA	2 120 581	1 733 811
- Etat, compte d'attente TVA	1 692 909	1 084 620
- Produits à recevoir des tiers	581 723	761 996
- Débiteurs divers	155 294	117 428
- Compte d'attente	40 861	-
- Charges constatées d'avances	907 622	700 248
- Stocks de pièces de rechanges	208 435	203 986
<u>Total brut</u>	<u>10 702 287</u>	<u>8 890 943</u>
A déduire :		
- Provisions	(266 426)	(471 541)
<u>Montant net</u>	<u>10 435 861</u>	<u>8 419 402</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-4)

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Banques, découverts	361 867	63 237
<u>Total</u>	<u>361 867</u>	<u>63 237</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u> (*)
- Avances et acomptes reçus des clients de leasing	10 605 178	6 869 304
- Clients Amilcar LLD et Nida SA, avances et acomptes	41 312	90 565
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>10 652 490</u>	<u>6 965 868</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-4)

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Banques locales	260 728 644	206 817 919
- Banques étrangères	58 823 991	65 819 905
- Emprunts obligataires	169 820 000	167 776 840
- Certificats de dépôts	3 500 000	6 500 000
- Dettes de Leasing	20 746 807	13 479 529
<u>Total emprunts</u>	<u>513 619 441</u>	<u>460 394 193</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 870 162	2 286 830
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	795 281	803 784
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 461 137	11 499 558
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(45 255)	(57 156)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 081 325</u>	<u>14 533 016</u>
<u>Total</u>	<u>527 700 766</u>	<u>474 927 209</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
					Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
HL 2017/1	20 000 000	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-
HL 2017/2	25 000 000	3 310 840	-	(3 310 840)	-	-	-
HL 2017/3	40 000 000	11 412 000	-	(5 706 000)	5 706 000	-	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	2 780 000	-	(1 390 000)	1 390 000	-	1 390 000
HL 2018/2	30 000 000	7 024 000	-	(3 100 000)	3 924 000	1 962 000	1 962 000
HL 2020/1	15 000 000	6 000 000	-	(3 000 000)	3 000 000	-	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	16 000 000	-	(8 000 000)	8 000 000	-	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	18 000 000	-	(6 000 000)	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	10 200 000	-	(3 000 000)	7 200 000	4 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	26 650 000	-	(3 350 000)	23 300 000	17 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	8 400 000	-	(2 100 000)	6 300 000	4 200 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	40 000 000	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2023/2 SUB	15 000 000	15 000 000	-	(3 000 000)	12 000 000	9 000 000	3 000 000
HL 2024/01	40 000 000	-	40 000 000	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2024 SUB	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>		167 776 840	55 000 000	(52 956 840)	169 820 000	110 662 000	59 158 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>							
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	71 428	-	(71 428)	-	-	-
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	5 333 332	-	(1 333 333)	3 999 999	2 666 666	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	4 000 001	-	(888 889)	3 111 112	2 222 224	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	857 144	-	(428 572)	428 572	-	428 572
KFW 12 MEUR (2021)	36 211 042	38 469 874	-	(2 959 221)	35 510 653	29 592 211	5 918 442
KFW 5,060 MEUR (2023)	17 088 126	17 088 126	-	(1 314 471)	15 773 654	13 144 712	2 628 942
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>		65 819 905	-	(6 995 914)	58 823 991	47 625 813	11 198 178
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>							
BH 4 MDT (2018-1)	1 925 412	1 205 615	-	(787 427)	418 188	-	418 188
BH 4 MDT (2018-2)	1 928 587	1 208 215	-	(785 952)	422 263	2 600	419 663
BT 3MDT (2018)	1 416 665	1 083 332	-	(333 334)	749 998	416 665	333 334
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	1 725 999	-	(1 725 999)	-	-	-
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	1 250 000	-	(1 000 000)	250 000	-	250 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	1 500 000	-	(750 000)	750 000	250 000	500 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	13 316 051	-	(12 237 346)	1 078 705	-	1 078 705
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	14 000 000	-	(8 000 000)	6 000 000	-	6 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	325 500	-	(186 000)	139 500	-	139 500
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	910 000	-	(520 000)	390 000	-	390 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	133 000	-	(76 000)	57 000	-	57 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	315 000	-	(180 000)	135 000	-	135 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
					Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	460 526	-	(263 158)	197 368	-	197 368
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	276 316	-	(157 895)	118 421	-	118 421
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	1 198 842	-	(685 053)	513 789	-	513 789
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	6 564 786	-	(1 980 840)	4 583 946	2 401 829	2 182 118
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	15 000 000	-	(5 000 000)	10 000 000	5 000 000	5 000 000
CITIBANK	39 000 000	39 000 000	101 500 000	(99 500 000)	41 000 000	-	41 000 000
ABC	11 000 000	11 000 000	22 000 000	(22 000 000)	11 000 000	-	11 000 000
BIAT 2MDT (2021) Amilcar LLD	2 000 000	1 200 000	-	(400 000)	800 000	400 000	400 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	3 740 221	-	(945 147)	2 795 075	1 755 875	1 039 200
STB 5MDT (2022)	5 000 000	3 500 000	-	(1 000 000)	2 500 000	1 500 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	711 864	-	(203 390)	508 475	305 085	203 390
BIAT 25MDT (2022- 2)	15 000 000	12 626 768	-	(2 487 916)	10 138 852	7 377 973	2 760 879
BIAT 2MDT (2022- 1) Amilcar LLD	1 000 000	750 679	-	(189 021)	561 658	353 182	208 476
BIAT 2MDT (2022- 2) Amilcar LLD	1 000 000	782 514	-	(195 889)	586 625	369 628	216 997
BIAT 2MDT (2022- 3) Amilcar LLD	1 000 000	815 951	-	(203 600)	612 351	386 268	226 083
Crédit BH NIDA	5 780 000	1 605 527	-	(642 227)	963 300	321 073	642 227
Crédit BH 2 NIDA	2 200 000	1 100 002	-	(244 444)	855 558	611 114	244 444
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	6 750 000	-	(1 500 000)	5 250 000	3 750 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	4 500 000	-	(1 250 000)	3 250 000	2 250 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023-1)	11 000 000	10 739 677	-	(3 311 707)	7 427 970	3 742 544	3 685 426
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	8 519 128	-	(1 777 556)	6 741 572	4 777 688	1 963 884
BARAKA 17 MDT (2023-2)	17 000 000	12 809 423	-	(5 545 818)	7 263 605	1 093 788	6 169 816
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	10 000 000	-	(1 606 374)	8 393 626	6 627 373	1 766 253
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	10 000 000	-	(1 625 401)	8 374 599	6 613 631	1 760 968
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	4 750 000	-	(1 000 000)	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BIAT 1,5MDT (2023) Amilcar LLD	1 500 000	1 442 983	-	(243 654)	1 199 329	926 601	272 728
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000	-	15 000 000	(1 500 000)	13 500 000	10 500 000	3 000 000
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000	-	10 000 000	(1 166 667)	8 833 333	6 833 333	2 000 000
BT 10MDT (2024)	10 000 000	-	10 000 000	(1 000 000)	9 000 000	7 000 000	2 000 000
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	-	5 000 000	(851 092)	4 148 908	2 560 767	1 588 141
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000	-	6 750 000	(1 528 087)	5 221 913	2 961 232	2 260 680
ATTIJARI 10MDT (2024)	10 000 000	-	10 000 000	(792 351)	9 207 649	7 481 984	1 725 664
BTL 5 MDT (2024)	5 000 000	-	5 000 000	(500 000)	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BTE 10 MDT (2024)	10 000 000	-	10 000 000	(254 393)	9 745 607	8 120 264	1 625 343
ATB 5 MDT (2024)	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT 10MDT (2024 - 1)	10 000 000	-	10 000 000	(371 116)	9 628 884	7 991 706	1 637 178
BIAT 10MDT (2024 - 2)	10 000 000	-	10 000 000	(127 114)	9 872 886	8 194 221	1 678 665
BIAT 6MDT (2024-1)	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000	4 968 244	1 031 756
BIAT 6MDT (2024-2)	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000	4 616 511	1 383 489
BIAT 8MDT 2024	8 000 000	-	8 000 000	-	8 000 000	6 956 523	1 043 477
BIAT 0,5MDT (2024) Amilcar LLD	500 000	-	500 000	(27 308)	472 692	362 199	110 493
BIAT 1 MDT (2024) Amilcar LLD	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	768 594	231 406
AMENBANK 0,82 MDT (2024) Amilcar LLD	820 000	-	820 000	-	820 000	711 325	108 675
Total des crédits des banques locaux		206 817 919	242 570 000	(188 659 275)	260 728 644	141 509 818	119 218 826
<u>Autres emprunts</u>							
Certificats de dépôt	3 500 000	6 500 000	37 000 000	(40 000 000)	3 500 000	-	3 500 000
Emprunt leasing		13 479 529	13 841 292	(6 574 014)	20 746 807	15 810 007	4 936 800
Total des autres emprunts		19 979 529	50 841 292	(46 574 014)	24 246 807	15 810 007	8 436 800
Total général		460 394 193	348 411 292	(295 186 043)	513 619 441	315 607 637	198 011 804

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 837 722	1 532 000
- Effets à payer	420 000	350 000
- Factures non parvenues	231	23 750
<u>Sous total</u>	<u>2 257 954</u>	<u>1 905 750</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	1 309 047	24 644
- Fournisseurs, retenue de garantie	471 922	60 863
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>1 783 620</u>	<u>88 158</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	3 886 065	434 691
- Effets à payer	78 605 615	68 390 665
<u>Sous total</u>	<u>82 491 680</u>	<u>68 825 357</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>86 533 254</u>	<u>70 819 265</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
		(*)
- Personnel, rémunérations dues	1 050	1 448
- Personnel, provisions pour congés payés	497 442	422 445
- Personnel, autres charges à payer	1 100 000	1 050 000
- Etat, retenues sur salaires	272 020	260 863
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	496 365	383 722
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	3 700	20 972
- Etat, contribution conjoncturelle	543 789	617 057
- Etat, contribution sociale de solidarité	714 136	768 528
- Etat, impôts sur les bénéficiaires à liquider	696 578	3 214 326
- Etat, autres impôts et taxes à payer	257 199	613 679
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	13 559	11 007
- Etat, TVA à payer	1 134 576	1 631 683
- CNSS	660 179	626 131
- CAVIS	102 987	98 403
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	106 531	84 203
- Actionnaires, dividendes à payer	4 358	2 604
- Crédoeurs divers	237 983	239 246
- Prestataires Assurances	37 843	-
- Diverses Charges à payer	737 213	788 456
- Produits constatés d'avance	2 667 171	2 605 689
- Provisions pour risques et charges	1 400 046	840 046
<u>Total</u>	<u>11 684 725</u>	<u>14 280 509</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-4)

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	45 903	31 614
- Dans le résultat	12 787	14 289
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de NIDA SA		
- Dans le capital	10 753 725	10 753 725
- Dans les réserves	5 094 578	3 827 856
- Dans le résultat	1 484 422	1 283 100
	<u>17 401 915</u>	<u>15 921 084</u>

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 500 000	5 011 083
- Réserve spéciale pour réinvestissement		10 887 979	7 887 979
- Réserve pour fonds social		64 972	43 380
- Actions propres	(D)	-	(404 890)
- Complément d'apport		12 810	10 532
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		-	1 042 891
- Résultats reportés		15 798 625	9 763 611
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>87 264 387</u>	<u>78 354 585</u>
Résultat net des sociétés intégrés		14 135 653	14 280 220
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-	82 255
Part revenant aux intérêts minoritaires		(1 497 209)	(1 297 389)
Résultat consolidé de l'exercice (1)		<u>12 638 444</u>	<u>13 065 086</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	<u>99 902 831</u>	<u>91 419 671</u>
Nombre d'actions (2)		10 967 934	10 925 248
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,152	1,196

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2024, à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.
L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2023	74 752	404 890
Cession de la période	(74 752)	(407 169)
Complément d'apport		2 279
Solde au 31 décembre 2024	-	-

Au 31 décembre 2024, HL ne détient plus de ses actions propres.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2024
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	810 773	778	393 934	(404 891)	10 532	8 627 131	7 977 572	81 775 841
Affectation approuvée par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000		200 000	(393 934)			2 302 080	(5 647 195)	-
Affectations des résultats des filiales				232 118					2 098 259	(2 330 377)	-
Subventions reçues									22 666		22 666
Amortissement des subventions									(8 950)		(8 950)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022									(3 300 000)		(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres									22 426		22 426
Prélèvement sur fonds social					(157 397)						(157 397)
Résultat de l'exercice 2023										13 065 086	13 065 086
Solde au 31 décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	1 042 891	43 380	-	(404 891)	10 532	9 763 611	13 065 086	91 419 671
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2024		488 917	3 000 000		200 000				6 514 576	(10 203 493)	-
Affectations des résultats des filiales				82 255					2 779 338	(2 861 593)	-
Subventions reçues									(4 835)		(4 835)
Amortissement des subventions									(9 111)		(9 111)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023									(4 400 000)		(4 400 000)
Sortie du périmètre de société mise en équivalence				(1 125 146)					1 125 146		-
Encaissement de dividendes sur actions propres									29 901		29 901
Prélèvement sur fonds social					(178 408)						(178 408)
Cession d'actions propres							404 891	2 279			407 169
Résultat de l'exercice 2024										12 638 444	12 638 444
Solde au 31 décembre 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	-	64 972	-	-	12 810	15 798 625	12 638 444	99 902 831

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Intérêts de leasing	80 220 602	73 054 193
- Intérêts de retard	1 892 860	2 286 678
- Prélouer	74 713	105 813
- Frais de dossier	545 843	501 021
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	420 308	482 023
- Frais de rejet	671 603	685 864
<u>Total des produits</u>	<u>83 825 929</u>	<u>77 115 592</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	932 475	1 122 630
Intérêts de retard antérieurs	70 589	80 008
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 955 288)	(1 451 507)
Intérêts de retard	(39 964)	(85 802)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(992 188)</u>	<u>(334 671)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>82 833 740</u>	<u>76 780 921</u>

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Location longue durée	13 286 802	11 591 830
- Plus values de cession du matériel de transport	1 948 235	2 426 806
- Moins values de cession du matériel de transport	-	(137 206)
- Remboursement des assurances sur les épaves	12 500	177 063
<u>Total</u>	<u>15 247 537</u>	<u>14 058 493</u>

NOTE 21 : Revenus des opérations de location opérationnel

Les revenus des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Revenu de loyer	5 138 774	4 727 383
- Revenu de charges de service	1 174 915	1 037 125
- Revenu autres services	988 197	1 024 360
- Revenu Facilities	631 413	575 900
<u>Total</u>	<u>7 933 299</u>	<u>7 364 768</u>

NOTE 22 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	17 384 737	17 946 181
- Intérêts des crédits des banques locales	23 597 394	20 157 168
- Intérêts des crédits des banques étrangères	4 424 715	3 506 662
- Intérêts des crédits de leasing	1 727 812	1 114 158
- Intérêts des autres opérations de financement	487 908	1 024 110
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	811 913	734 623
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>48 434 479</u>	<u>44 482 903</u>
- Intérêts des comptes courants	27 764	22 789
- Autres charges financières	(1 743)	19 356
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>26 021</u>	<u>42 145</u>
<u>Total général</u>	<u>48 460 500</u>	<u>44 525 049</u>

NOTE 23 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dotations aux amortissements du parc automobile	6 818 475	5 805 219
- Achats de pièces de rechange	805 143	765 170
- Primes d'assurances	1 371 134	1 209 892
- Remboursement assurances	(1 324 818)	(1 188 596)
- Entretiens	1 488 299	1 472 461
- Vignettes	190 067	175 007
<u>Total</u>	<u>9 348 299</u>	<u>8 239 153</u>

NOTE 24 : Coût des opérations de location opérationnelle

Le coût des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Nettoyage Batiment	66 652	51 816
- Service Sécurité	221 538	155 316
- Maintenance Batiment	210 520	220 481
- Steg Espace Commun	79 076	76 312
- Travaux et services à la demande	303 166	310 431
<u>Total</u>	<u>880 952</u>	<u>814 356</u>

NOTE 25 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dividendes	81 362	62 071
- Plus values sur cession des titres immobilisés	-	65 565
- Plus values sur cession des actions	186 652	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	4 523	16 231
- Revenus des comptes créditeurs	315 187	308 729
- Revenus des certificats de dépôt	465 801	865 177
- Moins values sur cession des titres SICAV	(1 194)	-
- Moins values sur cession des titres cotés	(24 029)	-
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	1 727
<u>Total</u>	<u>1 028 303</u>	<u>1 319 500</u>

NOTE 26 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits locatifs	42 587	40 559
- Commissions d'assurance	42 128	75 448
- Récupération dégats et produits des prolongations	380 267	112 776
- Quote part subvention d'investissement	19 811	19 461
- Autres produits d'exploitation	-	26 246
<u>Total</u>	<u>484 793</u>	<u>274 491</u>

NOTE 27 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Salaires et complément de salaires	12 356 388	11 481 795
- Cotisations de sécurité sociales	2 099 747	1 946 115
- Autres charges sociales	702 908	687 608
<u>Total</u>	<u>15 159 043</u>	<u>14 115 519</u>

NOTE 28 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	56 930	44 112
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 274 362	3 250 923
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	14 669	14 669
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	19 742	-
<u>Total</u>	<u>3 365 702</u>	<u>3 309 703</u>

NOTE 29 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Achat de matières et fournitures	1 171 739	1 019 621
<u>Total des achats</u>	<u>1 171 739</u>	<u>1 019 621</u>
- Locations	71 885	137 193
- Entretien et réparations	161 816	198 626
- Primes d'assurances	454 057	351 197
- Etudes, recherches et services extérieurs	14 744	14 714
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>702 502</u>	<u>701 730</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	537 028	594 699
- Publicités, publications, relations publiques	506 047	539 181
- Déplacements, missions et réceptions	275 829	235 378
- Frais postaux et de télécommunications	338 425	303 731
- Services bancaires et assimilés	277 741	249 746
- Autres	951 254	820 830
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 886 323</u>	<u>2 743 565</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	160 000	160 000
- Rémunération du comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 000	25 333
- Prime du comité d'investissement	22 500	22 500
- Jetons de présence	148 750	153 125
<u>Total des charges diverses</u>	<u>381 250</u>	<u>385 959</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	364 289	328 338
- T.C.L	251 853	230 706
- Droits d'enregistrement et de timbres	77 461	67 897
- Autres impôts et taxes	26 388	42 341
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>719 991</u>	<u>669 282</u>
- Transfert de charges	(10 983)	(11 384)
<u>Total général</u>	<u>5 850 823</u>	<u>5 508 772</u>

NOTE 30 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 230 237	7 965 733
- Dotations aux provisions collectives	312 928	1 203 988
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 543 748)	(8 141 048)
- Dotation aux provisions additionnelles	220	-
- Créances abandonnées	32 479	454 852
- Créances radiées	-	6 356 239
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(5 936 048)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	-	(420 191)
- Encaissement sur créances radiées	(227 413)	(19 859)
<u>Total</u>	<u>1 804 703</u>	<u>1 463 665</u>

NOTE 31 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations	36 693	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	4 677	55 037
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations	342 901	-
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	560 000	100 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	54 049	47 227
- Redressement fiscal	-	439 994
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	(439 994)
- Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	(120)	(2 081)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(121 883)	(9 906)
- Reprise sur provision des titres de participations	-	(127 500)
<u>Total</u>	<u>876 317</u>	<u>62 777</u>

NOTE 32 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	-	122 754
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	464	1 193
- Pénalités	8 083	14 988
- Autres	387	2 391
<u>Total</u>	<u>8 934</u>	<u>141 325</u>

NOTE 33 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	115 742	149 190
- Apurement de comptes	2 473	3 647
- Autres	76 505	51 721
<u>Total</u>	<u>194 719</u>	<u>204 558</u>

Note 34 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	44 785 543	47 889 779
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(52 812 839)	(44 785 543)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	296 008	57 607
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(315 060)	(296 008)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en début de période	- Note 13	(90 565)	(102 338)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	41 312	90 565
- Autres Clients en début de période	+ Note 7	4 419 288	2 256 950
- Autres Clients en fin de période	- Note 7	(5 398 370)	(4 419 288)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(6 869 304)	(6 457 206)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	10 605 178	6 869 304
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	622 318	176 921
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(458 695)	(622 318)
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(3 661 552)	(3 518 643)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	3 027 194	3 661 552
- TVA collectée		75 811 283	70 870 223
- TVA collectée sur avances et acomptes		(608 290)	(48 540)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	376 513 704	351 113 930
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	13 286 802	11 591 830
- Revenus bruts de l'exercice (loyers NIDA)	+ Note 21	7 933 299	7 364 768
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19, 21 & 26	4 090 120	4 335 890
- Créances radiées	- Note 30	-	(6 356 239)
- Créances abandonnées	- Note 30	(32 479)	(454 852)
- Encours financiers radiés	+ Note 4	-	1 320 881
- Consolidation	+ Note 6	-	(28 265)
- Encaissement sur créances radiées		227 413	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(1 192 628)	(2 024 636)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	366 697	646 196
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	13 918 648	17 373 763
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>484 505 025</u>	<u>456 506 282</u>

NOTE 35 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	68 825 357	77 523 710
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(82 491 680)	(68 825 357)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	375 951 266	337 574 244
- TVA sur Investissements	+	63 760 686	59 201 079
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 16	-	5 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	-	-
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>426 045 629</u>	<u>405 479 177</u>

NOTE 36 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 11	(105 394)	(92 512)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 11	120 125	105 394
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(111 708)	(109 652)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	105 267	111 708
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 11	(119 482)	(120 556)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 11	136 927	119 482
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 15	1 905 750	1 457 317
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 15	(2 257 954)	(1 905 750)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 16	1 448	1 648
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 16	(1 050)	(1 448)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 16	422 445	326 155
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 16	(497 442)	(422 445)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 16	1 050 000	650 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 16	(1 100 000)	(1 050 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 16	260 863	393 751
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 16	(272 020)	(260 863)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	383 722	655 928
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(496 365)	(383 722)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	626 131	665 392
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(660 179)	(626 131)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	98 403	116 996
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(102 987)	(98 403)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 16	84 203	65 195
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 16	(106 531)	(84 203)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 16	788 456	803 437
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 16	(737 213)	(788 456)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	1 068 594	803 439
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(732 764)	(558 350)
- TVA, payée sur biens et services	+	1 686 332	786 373
- Charges de personnel	+ Note 27	15 159 043	14 115 519
- Autres charges d'exploitation	+ Note 23,24 et 29	9 261 599	8 757 062
- Impôts et taxes	- Note 29	(719 991)	(669 282)
- Charges à répartir	+ Note 11	138 165	72 898
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>25 138 230</u>	<u>22 763 020</u>

NOTE 37 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	1 037 558	881 992
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 14	(57 156)	(63 359)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 14	45 255	57 156
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 16	20 972	8 167
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 16	(3 700)	(20 972)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14	11 499 558	10 557 021
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 14	(11 461 137)	(11 499 558)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 14	3 090 615	2 700 328
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 14	(2 665 443)	(3 090 615)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 22	48 460 500	44 525 049
- Différence de change sur emprunts	Note 14	-	5 487
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 22	(811 913)	(734 623)
		<u>49 155 108</u>	<u>43 326 072</u>

Intérêts payés

NOTE 38 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 16	3 214 326	1 355 322
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 16	(696 578)	(3 214 326)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 16	617 057	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 16	(543 789)	(617 057)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 16	768 528	438 552
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 16	(714 136)	(768 528)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 11	(362 634)	(309 517)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 11	363 006	362 634
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 16	613 679	296 256
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 16	(257 199)	(613 679)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	11 007	8 478
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(13 559)	(11 007)
- TVA payée		11 248 141	8 984 620
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 16	-	1 298 023
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 16	-	-
- Impôts et taxes	+ Note 29	719 991	669 282
- Contribution Conjoncturelle		543 789	617 057
- Contribution sociale de solidarité		714 136	768 528
- Impôts sur les bénéfices		6 573 540	6 156 609
		<u>22 799 305</u>	<u>15 421 247</u>

Impôts et taxes payés

NOTE 39 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	131 148	68 663
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	9 913 028	8 367 091
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 15	88 158	172 115
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 15	(1 783 620)	(88 158)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>8 348 714</u>	<u>8 519 711</u>

NOTE 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	3 439 637	3 831 306
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	464	1 193
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 32	(464)	(1 193)
- Moins valeur sur cessions d'immobilisations	- Note 20 et 32	-	(259 960)
- Remboursement des assurances sur les épaves	+ Note 20	12 500	177 063
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 20 et 33	2 063 977	2 575 996
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>5 516 114</u>	<u>6 324 405</u>

NOTE 41 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Titres acquis au cours de l'exercice	+ Note 8	3 000 012	3 000 020
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>3 000 012</u>	<u>3 000 020</u>

NOTE 42 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dividendes	+ Note 18	4 400 000	3 300 000
- Encaissement de dividendes sur actions propres	- Note 18	(29 901)	(22 426)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 16	2 604	1 222
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 16	(4 358)	(2 604)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 18	178 408	157 397
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>4 546 754</u>	<u>3 433 590</u>

NOTE 43 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2024, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018 ainsi que les acomptes provisionnels de l'exercice 2019. Un avis de redressement a été notifié à la société en Novembre 2024 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 2.713.262 DT dont 1.356.631 DT de pénalités.

Le coût fiscal de ladite vérification est estimée à la somme de 723.537 DT, le reliquat du montant principal, à savoir 633.094 DT est relatif aux acomptes provisionnels qui seront imputés sur l'impôt sur les sociétés des exercices ultérieurs et le montant des pénalités sera probablement annulé et ce, dans le cadre de l'amnistie prévue par le Loi de Finances de l'année 2025.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêtée des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, Hannibal Lease a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement.

NOTE 44 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 27 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 27 mars 2025, font apparaître un total du bilan de 754.237.848 DT, un bénéfice net de 12.638.444 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 21.689.169 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2024, les créances s'élèvent à 661.543 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 44.470 KDT et les agios réservés ont atteint 4.599 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;

- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Observation

Nous attirons l'attention sur la situation décrite au niveau de la note aux états financiers « Contrôle fiscal », qui décrit les faits liés à la vérification fiscale préliminaire subi par Hannibal Lease et portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018 ainsi que sur les acomptes provisionnels de l'exercice 2019.

A la date du présent rapport, les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours et sur la base des informations disponibles, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, la société a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 27 mars 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier

prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 04 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Société DATN

DELTA CONSULT

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

Said MALLEK

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

-BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2025. Ces états financiers sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2024

(En milliers de dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-1	467 479	332 882
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	4 678 032	4 634 310
Créances sur la clientèle	IV-3	12 785 874	12 354 692
Portefeuille-titres commercial	IV-4	1 353 637	1 040 106
Portefeuille d'investissement	IV-5	5 417 845	3 895 501
Titres mis en équivalence	IV-6	10 074	10 428
Valeurs immobilisées	IV-7	767 096	694 439
Ecart d'acquisition net (GoodWill)	IV-8	42 402	44 199
Autres actifs	IV-9	755 755	656 627
Total des actifs		26 278 194	23 663 184
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	V-1	594	3 951
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	458 282	605 858
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	20 113 753	18 069 080
Emprunts et ressources spéciales	V-4	499 906	561 865
Autres passifs	V-5	1 704 234	1 392 496
Total des passifs		22 776 769	20 633 250
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Part des minoritaires dans les réserves consolidés	VI	1 121 163	823 988
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	VI	65 986	47 191
Total des intérêts minoritaires		1 187 149	871 179
CAPITAUX PROPRES			
Capital		204 000	178 500
Réserves consolidées		1 730 867	1 621 661
Autres capitaux propres		3	3
Résultat consolidé de l'exercice		379 406	358 591
Total des capitaux propres	VII	2 314 276	2 158 755
Total des passifs et des capitaux propres		26 278 194	23 663 184

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2024

(En milliers de dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	2 776 490	2 340 744
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	557 360	284 461
b- En faveur de la clientèle	2 219 130	2 056 283
Crédits documentaires	1 081 217	899 073
a- En faveur de la clientèle	988 019	807 217
b- Autres	93 198	91 856
Total des passifs éventuels	3 857 707	3 239 817
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financements donnés	1 355 283	1 285 419
a- Engagements de financements donnés aux établissements financiers	-	-
b- En faveur de la clientèle	1 355 283	1 285 419
Engagements sur titres	454	903
a- Participations non libérées	453	903
b- Titres à recevoir	1	-
Total des engagements donnés	1 355 737	1 286 322
ENGAGEMENTS REÇUS		
Garanties reçues	5 151 238	5 316 610
Total des engagements reçus	5 151 238	5 316 610

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
Période du 1er janvier au 31 décembre 2024
(En milliers de dinars)

	Note	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	VIII-1-1	1 498 294	1 410 097
Commissions (en produits)	VIII-1-2	288 901	269 361
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VIII-1-3	264 825	251 273
Revenus du portefeuille d'investissement	VIII-1-4	365 537	275 501
Primes d'assurance émises	VIII-1-5	219 489	193 040
Total des produits d'exploitation bancaire		2 637 046	2 399 272
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	VIII-2-1	(792 827)	(707 464)
Commissions encourues	VIII-2-2	(5 112)	(7 764)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(279)	(280)
Sinistres payés sur opérations d'assurances	VIII-2-3	(88 542)	(79 855)
Total des charges d'exploitation bancaire		(886 760)	(795 363)
Produit Net Bancaire		1 750 286	1 603 909
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VIII-3	(277 213)	(342 601)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VIII-4	(24 464)	(9 315)
Autres produits d'exploitation	VIII-5	104 417	83 506
Frais de personnel	VIII-6	(406 278)	(339 726)
Charges générales d'exploitation	VIII-7	(307 352)	(264 173)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VIII-8	(62 459)	(50 108)
Résultat d'exploitation		776 937	681 492
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(84)	132
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VIII-9	(2 318)	1 461
Impôt sur les bénéfices	VIII-10	(329 156)	(276 652)
Résultat des activités ordinaires		445 379	406 433
Part de résultat revenant aux minoritaires		(65 986)	(47 191)
Résultat des activités ordinaires du groupe		379 393	359 242
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	VIII-11	13	(651)
Résultat net consolidé de l'exercice du groupe		379 406	358 591
Effet des modifications comptables nettes d'impôt différé		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		379 406	358 591

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période du 1er janvier au 31 décembre 2024

(En milliers de dinars)

	Exercice 2024	Exercice 2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	2 388 629	2 224 734
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(1 018 891)	(899 601)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(247 569)	(1 269 924)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(553 806)	(404 599)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	2 037 816	1 932 918
Titres de placement / Titres de transaction	(92 675)	(12 809)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(705 012)	(590 515)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	141 101	(311 478)
Impôts sur les sociétés	(334 287)	(302 447)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 615 306	366 279
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	281 655	279 919
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(1 495 354)	(1 108 255)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(129 307)	(112 932)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(1 343 006)	(941 268)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emission d'actions	-	-
Emission / Remboursement d'emprunts	(105 798)	739 499
Augmentation / diminution ressources spéciales	904	1 881
Dividendes versés et autres distributions	(229 407)	(234 447)
Autres flux de financement	269 179	164 498
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	(65 122)	671 431
Effet du reclassement du portefeuille BTA sur les liquidités et équivalents de liquidités	(1 362)	-
Effet de la variation du périmètre de consolidation	-	(18 454)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	4 053	(66 980)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	209 869	11 008
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	3 248 787	3 237 779
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	3 458 656	3 248 787

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31 Décembre 2024

Note I – Principes Généraux

Les états financiers consolidés du Groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NCT 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la Norme Comptable Tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2024 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le Code des Sociétés Commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1. Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2. Les méthodes de consolidation adoptées

II-2.1 La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2.2 La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

La responsabilité de la société mère pour combler les passifs des entreprises associées est limitée à hauteur de sa participation.

II-3. Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les dividendes intra-groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du Groupe sont neutralisés.

II-4. La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

II-5. Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6. L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2024 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2024 et un montant des produits réservés.

Il convient de noter qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de ladite circulaire. La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents par un matelas de Fonds propres et se préparer aux exigences des standards bâlois, la Banque a procédé à des ajustements des paramètres relatifs au calcul de la provision collective (facteur d'ajustement et Taux de provisionnement).

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 399,9 MD au 31 décembre 2024.

II-8. Faits saillants de l'exercice

- 1- L'article premier de la loi n°2024-41 du 2 août 2024 a modifié l'article 412 (ter) du code de commerce en introduisant de nouvelles dispositions portant notamment sur la réduction de 50% des taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours et aux nouveaux crédits accordés par les banques, moyennant des conditions spécifiques.
Les produits d'intérêts répondant aux conditions légales prévues par l'article 412 (ter) ayant fait l'objet d'une demande pour le bénéfice de la mesure de réduction de taux, déposée avant le 31 décembre 2024, et qui ont été indûment comptabilisés parmi les produits de 2024 selon le taux d'intérêt initial de l'ancien échéancier, sont ajustés.
Ainsi, le volume des crédits éligibles ayant fait l'objet de demandes de réduction de taux au cours de l'exercice 2024 est de 2 737 crédits. L'impact de leur traitement sur les revenus dudit exercice est de 898 mD.
- 2- En date du 26 décembre 2024, l'administration fiscale a communiqué à la BIAT un avis de vérification approfondie. Les périodes concernées par la vérification s'étendent du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 26 mars 2025.
- 3- Le conseil de la concurrence a engagé une procédure contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances durant la pandémie de COVID-19. À la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration, le 26 mars 2025, aucune décision n'avait été communiquée à la banque. Ainsi, le risque éventuel associé à cette situation dépend du résultat final de l'affaire et l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de l'arrêté des états financiers.
- 4- Tunisie Valeurs a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020, et portant sur l'ensemble des impôts, taxes et contributions auxquels la société est soumise.

Les chefs de redressement ont fait l'objet d'un acquiescement partiel par la société, à l'exception d'un seul qui reste en discussion avec l'administration fiscale. Tunisie Valeurs estime disposer de tous les éléments nécessaires pour se défendre.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société a constaté dans ses états financiers au 31 décembre 2024 les provisions jugées suffisantes.

Note III – Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

	31/12/2024		31/12/2023	
	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
Tunisie Valeurs Assets Management	99,60	99,02	99,60	99,02
BIAT Capital Risque	98,08	98,08	98,08	98,08
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	100,00	100,00	100,00	100,00
SICAF BIAT	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
SPT Salloum	50,76	50,76	50,76	50,76
BIAT Innovation & Technology	99,99	99,99	100,00	100,00
Société la PROTECTRICE	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances BIAT	94,48	94,48	94,48	94,48
Société FAIZA	42,31	42,31	42,31	42,31
SICAV Opportunity	89,87	89,87	89,15	88,42
SICAV Trésor	9,89	7,64	13,54	9,68
SICAV Prosperity	25,26	25,26	23,79	23,79
Société Générale de Placement	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Support et Maintenance Express	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Golf Sousse Monastir	62,67	57,48	62,18	57,15
Société Palm Links Immobilière	94,12	94,12	94,12	94,12
Société Tanit International	67,30	67,30	67,30	67,30
Société Tunisie Titrisation	98,80	98,68	98,80	98,68
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-EI Fejja	60,00	60,00	60,00	60,00
SICAV Patrimoine Obligataire	1,31	1,21	0,70	0,43
Fonds Commun de Créances 1	100,00	100,00	100,00	100,00
FCP BIAT Epargne Actions	0,52	0,51	0,47	0,47
Fonds Commun de Créances 2	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Touristique Sahara Palace	100,00	67,30	100,00	67,30
SPT Mohamed V	88,92	88,92	83,73	83,73
Institut Tunis Dauphine	30,07	30,07	30,07	30,07
BIAT Consulting	100,00	99,91	100,00	99,91
SPT SFAX	82,76	82,75	82,76	82,75
BIAT France	100,00	100,00	100,00	100,00
FCP Equity Performance	65,59	64,48	65,59	64,48
SPT Hammamet	93,89	93,89	87,54	87,54
Hammamet Leisure Company	40,00	40,00	40,00	40,00
INMA Holding	23,50	40,00	23,50	40,00
Skanes Loisirs et Culture	40,00	40,00	40,00	40,00
Fonds d'amorçage ANAVA	20,12	20,12	20,12	20,12
Tunisie Valeurs	99,41	99,41	99,41	99,41
Tunisia Tourism Group	100,00	100,00	100,00	100,00
Value Digital Services	60,00	60,00	60,00	60,00
Société Golf de Tunisie	67,10	67,10	67,10	67,10
Prospera Capital	99,99	98,77	99,99	98,77
FCP Valeurs Sérénité 2028	0,21	0,20	0,20	0,20
Prospera Holding	99,99	99,42	-	-
Adam Golf Tunisie	49,00	32,88	-	-

III-2. Méthodes de consolidation

Au 31 décembre 2024, les méthodes de consolidation du groupe BIAT se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Tunisie Valeurs Assets Management	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital Risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Salloum	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Innovation & Technology	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prosperity	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Support et Maintenance Express	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tanit International	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Patrimoine Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de Créances 1	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP BIAT Epargne Actions	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de Créances 2	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
BIAT Consulting	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT SFAX	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT France	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Equity Performance	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Hammamet	Intégration Globale	Intégration Globale
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	Intégration Globale
INMA Holding	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Skanes Loisirs et Culture	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	Intégration Globale
Tunisia Tourism Group	Intégration Globale	Intégration Globale
Value Digital Services	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Prospera Capital	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	Intégration Globale
Prospera Holding	Intégration Globale	Hors périmètre
Adam Golf Tunisie	Intégration Globale	Hors périmètre

Note IV – Actifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IV-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

	31/12/2024	31/12/2023
Encaisses	178 865	191 672
Avoirs chez la BCT	288 526	141 122
Avoirs chez la CCP	88	88
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	467 479	332 882

IV-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur les établissements bancaires (a)	4 081 672	4 270 870
Créances sur les établissements financiers (b)	596 360	363 440
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	4 678 032	4 634 310

(a) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes de prêts à la BCT	3 222 975	3 384 323
Comptes de prêts du marché interbancaire	704 904	775 620
Créances rattachées sur prêts	12 487	21 060
Comptes correspondants NOSTRI	96 492	70 412
Comptes correspondants LORI	193	275
Créances rattachées sur comptes correspondants	154	129
Valeurs non imputées	44 467	19 051
Total	4 081 672	4 270 870

(b) Les créances sur les établissements financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Crédits accordés aux sociétés de leasing	425 977	351 760
Crédits accordés aux autres établissements financiers	164 201	5 652
Créances et dettes rattachées	6 182	6 028
Total	596 360	363 440

IV-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés. Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes débiteurs de la clientèle	1 104 285	1 131 559
Autres crédits à la clientèle	12 836 774	12 293 515
Crédits sur ressources spéciales	84 103	84 499
Total	14 025 162	13 509 573
Provisions et agios réservés sur les crédits à la clientèle	(839 329)	(770 980)
Provisions collectives	(399 959)	(383 901)
Total Créances sur la clientèle	12 785 874	12 354 692

IV-4. Portefeuille titres commercial

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de trésor assimilables	171 226	201 117
Bons de trésor à court terme	15 068	11 667
Titres de transaction	186 294	212 784
Obligations émises par les sociétés privées	262 526	169 852
Autres placements	904 817	657 470
Titres de placement	1 167 343	827 322
Total Portefeuille-titres commercial	1 353 637	1 040 106

IV-5. Portefeuille titres d'investissement

	31/12/2024	31/12/2023
Encours brut des titres d'investissement	5 315 671	3 858 742
Créances rattachées sur titres d'investissements	175 090	90 401
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(72 916)	(53 642)
Total Portefeuille d'investissement	5 417 845	3 895 501

IV-6. Titres mis en équivalence

	31/12/2024	31/12/2023
Institut Tunis Dauphine	1 031	1 102
Skanes Loisirs et Culture	3 400	3 400
Fonds d'amorçage ANAVA	5 643	5 926
Total Titres mis en équivalence	10 074	10 428

IV-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Ces actifs immobilisés se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	112 241	98 775
Amortissement des immobilisations incorporelles	(94 806)	(90 194)
Immobilisations corporelles	980 762	918 359
Amortissements des immobilisations corporelles	(414 696)	(386 023)
Immobilisations en cours et avances	183 595	153 522
Total Valeurs immobilisées	767 096	694 439

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2024 comme suit :

	31/12/2023	Entrée périmètre	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Effet change	Reclasse ments	31/12/2024
Licence	37 457	-	165	-	-	2 457	40 079
Logiciels informatiques	55 775	2	461	-	-	449	56 687
Fonds de commerce et droit au bail	5 194	-	8 314	(31)	-	1 654	15 131
Autres immobilisations incorporelles	349	-	1	-	(6)	-	344
Total Immobilisations incorporelles	98 775	2	8 941	(31)	(6)	4 560	112 241
Terrains	241 116	-	97	(5 321)	-	1 044	236 936
Constructions	242 793	-	296	(430)	-	2 029	244 688
Agencement, aménagement des constructions	158 380	9	7 492	(6 732)	(26)	28 814	187 937
Immeubles en attente d'affectation	164	-	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	931	-	-	-	(2)	(383)	546
Mobilier de bureaux	24 316	-	264	(21)	(4)	5 666	30 221
Matériel informatique	73 116	-	959	(26)	(1)	10 201	84 249
Matériel de transport	7 568	-	873	(1 217)	-	201	7 425
Constructions non affectées aux activités professionnelles	58 532	-	143	-	-	6 440	65 115
Installations générales des constructions	12 790	-	1 718	(171)	-	689	15 026
Matériel d'exploitation bancaire	30 242	-	1 263	(50)	-	3 545	35 000
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	2 391	-	113	(2)	-	-	2 502
Equipements de bureaux	19 833	-	344	(349)	-	966	20 794
Agencement des équipements de bureaux	1 915	-	-	(61)	-	(3)	1 851
Agencement du mobilier de bureaux	10 321	-	65	(792)	-	545	10 139
Matériel et outillage	33 884	39	3 580	(175)	-	(236)	37 092
Autres immobilisations corporelles	67	-	-	-	-	1 010	1 077
Total Immobilisations corporelles	918 359	48	17 207	(15 347)	(33)	60 528	980 762
Travaux en cours	151 787	-	88 747	-	-	(65 083)	175 451
Avances sur immobilisations en cours	1 735	-	6 904	(495)	-	-	8 144
Total Brut des valeurs immobilisées	1 170 656	50	121 799	(15 873)	(39)	5	1 276 598

	Amort. Cumulé 31/12/2023	Entrée périmètre	Dotation	Régularisation Cession et reclassement	Effet change	Amort. Cumulé 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
Licence	(34 259)	-	(2 180)	1	-	(36 438)	3 641
Logiciels informatiques	(51 728)	-	(2 318)	-	-	(54 046)	2 641
Fonds de commerce et droit au bail	(3 875)	-	(130)	21	-	(3 984)	11 147
Autres immobilisations incorporelles	(332)	-	(11)	(1)	6	(338)	6
Total Immobilisations incorporelles	(90 194)	-	(4 639)	21	6	(94 806)	17 435
Terrains	(10)	-	(14)	-	-	(24)	236 912
Constructions	(92 821)	-	(10 602)	(2 761)	-	(106 184)	138 504
Agencement, aménagement des constructions	(122 762)	(5)	(10 709)	8 908	-	(124 568)	63 369
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(759)	-	(17)	353	-	(423)	123
Mobilier de bureaux	(17 580)	-	(2 008)	21	4	(19 563)	10 658
Matériel informatique	(53 354)	-	(5 822)	(177)	1	(59 352)	24 897
Matériel de transport	(4 497)	-	(932)	608	-	(4 821)	2 604
Constructions non affectées aux activités professionnelles	(10 945)	-	(2 474)	-	-	(13 419)	51 696
Installations générales des constructions	(11 922)	-	(560)	(192)	23	(12 651)	2 375
Matériel d'exploitation bancaire	(20 606)	-	(3 196)	50	-	(23 752)	11 248
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(1 866)	-	(110)	906	-	(1 070)	1 432
Equipements de bureaux	(15 923)	-	(1 071)	534	-	(16 460)	4 334
Agencement des équipements de bureaux	(1 736)	-	(26)	65	-	(1 697)	154
Agencement du mobilier de bureaux	(8 024)	-	(479)	773	-	(7 730)	2 409
Matériel et outillage	(17 019)	(19)	(3 510)	162	-	(20 386)	16 706
Autres immobilisations corporelles				(1 077)		(1 077)	-
Total Immobilisations corporelles	(379 824)	(24)	(41 530)	8 173	28	(413 177)	567 585
Travaux en cours	-	-	-	-	-	-	175 451
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	8 144
Prov. Autres immobilisations corporelles	(6 199)	-	3 600	1 080	-	(1 519)	(1 519)
Total Brut des valeurs immobilisées	(476 217)	(24)	(42 569)	9 274	34	(509 502)	767 096

IV-8. Écarts d'acquisition

Le total de ce poste est passé de 44 199 mD en décembre 2023 à 42 402 mD en décembre 2024, soit une diminution de 1 797 mD.

	Val Brute 31/12/2024	Amort cumulés 31/12/2024	VCN 31/12/2024	Val Brute 31/12/2023	Amort cumulés 31/12/2023	VCN 31/12/2023
Écarts d'acquisition positifs	69 921	(27 519)	42 402	68 746	(24 547)	44 199
Titres détenus par BIAT	68 580	(26 178)	42 402	67 405	(23 206)	44 199
SPT Salloum	171	(171)	-	171	(162)	9
Société Golf Sousse Monastir	881	(881)	-	881	(881)	-
Assurances BIAT	10 801	(6 520)	4 281	10 801	(5 980)	4 821
BIAT Capital Risque	95	(95)	-	95	(90)	5
SICAF BIAT	44	(42)	2	44	(40)	4
MFCP El Fejja	282	(71)	211	282	(56)	226
Société Tanit International	6 540	(6 540)	-	6 540	(6 540)	-
SOPIAT	49	(44)	5	49	(42)	7
Société la PROTECTRICE	1 741	(1 741)	-	1 741	(1 741)	-
Tunisie Valeurs	38 377	(9 172)	29 205	38 377	(7 253)	31 124
Value Digital Services	4 865	(486)	4 379	4 865	(243)	4 622
SPT Mohamed V	4 734	(415)	4 319	3 559	(178)	3 381
Titres détenus par SGP	1 015	(1 015)	-	1 015	(1 015)	-
BIAT Innovation & Technology	78	(78)	-	78	(78)	-
Société Golf Sousse Monastir	937	(937)	-	937	(937)	-
Titres détenus par BIAT Capital Risque	18	(18)	-	18	(18)	-
SICAF BIAT	18	(18)	-	18	(18)	-
Titres détenus par SICAF	308	(308)	-	308	(308)	-
Société Support et Maintenance Express	131	(131)	-	131	(131)	-
Société la PROTECTRICE	122	(122)	-	122	(122)	-
Société Générale de Placement	34	(34)	-	34	(34)	-
SOPIAT	21	(21)	-	21	(21)	-
Écart d'acquisition négatif	(16 480)	16 480	-	(16 480)	16 480	-
Titres détenus par TTG	(16 480)	16 480	-	(16 480)	16 480	-
Société Golf de Tunisie	(16 480)	16 480	-	(16 480)	16 480	-
Total	53 441	(11 039)	42 402	52 266	(8 067)	44 199

IV-9. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 656 627 mD en décembre 2023 à 755 755 mD en décembre 2024, enregistrant une augmentation de 99 128 mD ou 15,10%.

Ainsi, le total du bilan consolidé a enregistré entre décembre 2023 et décembre 2024, un accroissement de 2 615 010 mD ou 11,05%, en passant de 23 663 184 mD à 26 278 194 mD.

NOTE V – Passifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

V-1. BCT et CCP

	31/12/2024	31/12/2023
Chèques BCT en attente de règlement	554	1 312
Comptes BCT en devises	40	2 639
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	-	-
Total Banque Centrale et CCP	594	3 951

V-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (a)	412 924	541 770
Dépôts des établissements financiers (b)	45 358	64 088
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	458 282	605 858

(a) les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt en dinars auprès de la BCT	-	-
Emprunt en dinars auprès des banques	49 995	111 284
Dépôts des correspondants Banquiers	259 174	184 875
Autres sommes dues	103 277	245 252
Dettes rattachées	478	359
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	412 924	541 770

(b) Les dépôts des établissements financiers sont passés de 64 088 mD en décembre 2023 à 45 358 mD en décembre 2024.

V-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	10 101 066	8 992 441
Dépôts d'épargne	5 211 993	4 701 593
Comptes à échéance	3 326 471	2 996 061
Bons à échéance	311 784	286 405
Certificats de dépôts marché monétaire	446 000	368 000
Dettes rattachées	115 490	100 612
Autres sommes dues	600 949	623 968
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	20 113 753	18 069 080

V-4. Emprunts et ressources spéciales

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	40 281	35 535
Dettes rattachées sur ressources spéciales	569	508
Fonds publics	39 687	43 459
Total fonds publics et des organismes extérieurs	80 537	79 502
Emprunts subordonnés	402 270	465 845
Dettes rattachées aux emprunts	17 099	16 518
Total Emprunts et ressources spéciales	499 906	561 865

V-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 1 392 496 mD au 31 décembre 2023 à 1 704 234 mD au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation de 311 738 mD ou 22,39%.

NOTE VI – Intérêts minoritaires

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

Sociétés	31/12/2024		31/12/2023	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Tunisie Valeurs Assets Management	3	54	3	28
BIAT Capital Risque	102	134	95	114
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	1	-	1	-
SPT Salloum	2 163	5	2 154	11
Assurances BIAT	4 638	1 093	3 879	1 015
SICAV Opportunity	60	(1)	63	-
SICAV Trésor	145 657	10 056	132 802	9 878
SICAV Prosperity	2 339	73	2 417	69
Société Golf Sousse Monastir	78	(340)	-	-
Société Palm Links Immobilière	123	6	118	5
Société Tanit International	6 619	240	6 606	85
Société Tunisie Titrisation	1	-	-	-
MFCP El Fejja	26 020	379	25 831	2 108
SICAV Patrimoine Obligataire	771 072	52 947	488 755	32 397
FCP BIAT Epargne Actions	61 252	1 109	61 270	1 792
Société Touristique Sahara Palace	-	(241)	-	-
SPT Mohamed V	3 756	296	5 117	394
SPT SFAX	1 377	18	1 419	(58)
SPT Hammamet	6 122	(333)	5 999	(933)
FCP Equity Performance	4 158	131	3 867	129
Hammamet Leisure Company	7 141	(2 239)	8 987	(1 846)
Tunisie Valeurs	180	15	251	16
Value Digital Services	5 041	664	4 757	948
Société Golf de Tunisie	19 603	(35)	20 097	(450)
Prospera Capital	-	5	-	-
FCP Valeurs Sérénité 2028	53 493	1 911	49 500	1 489
Adam Golf Tunisie	164	39	-	-
Total	1 121 163	65 986	823 988	47 191

NOTE VII – État des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Sociétés	31/12/2024		31/12/2023	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Banque Internationale Arabe de Tunisie	1 933 419	344 348	1 817 171	312 903
Tunisie Valeurs Assets Management	58	5 396	59	2 828
BIAT Capital Risque	541	6 824	177	5 819
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	10 391	5 784	8 271	5 220
SICAF BIAT	3 034	313	2 447	287
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	(15)	148	(11)	174
SPT Salloum	(309)	(4)	(310)	2
BIAT Innovation & Technology	83	(1 208)	111	(28)
Société la PROTECTRICE	(11 872)	(943)	(10 349)	(1 455)
Assurances BIAT	45 509	18 156	33 062	16 811
Société FAIZA	(716)	(3)	(712)	(3)
SICAV Opportunity	44	(8)	22	(1)
SICAV Trésor	4 371	831	6 143	1 059
SICAV Prosperity	279	25	243	21
Société Générale de Placement	2 868	133	2 737	118
Société Support et Maintenance Express	2 065	(301)	1 584	454
Société Golf Sousse Monastir	(29 481)	(459)	(27 404)	(1 979)
Société Palm Links Immobilière	352	90	282	77
Société Tanit International	(14 678)	494	(14 703)	174
Société Tunisie Titrisation	(186)	22	(167)	(19)
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	12 599	555	12 331	3 148
SICAV Patrimoine Obligataire	597	646	689	142
Fonds Commun de Créances 1	1 592	580	1 325	272
FCP BIAT Epargne Actions	164	6	138	8
Fonds Commun de Créances 2	442	403	259	147
Société Touristique Sahara Palace	(10 888)	(496)	(10 126)	(762)
SPT Mohamed V	1 915	2 140	41	1 851
Institut Tunis Dauphine	108	23	9	193
BIAT Consulting	(713)	135	(752)	(4)
SPT SFAX	(7 786)	88	(7 584)	(278)
BIAT France	1 588	315	900	788
SPT Hammamet	(15 631)	(5 112)	(8 019)	(6 556)
FCP Equity Performance	987	237	611	234
Hammamet Leisure Company	(13 609)	(1 492)	(9 378)	(1 231)
INMA Holding	(200)	-	(200)	-
Fonds d'amorçage ANAVA	199	(107)	887	(61)
Tunisie Valeurs	1 146	592	327	701
Tunisia Tourism Group	1 226	1 437	53	1 173
Value Digital Services	183	753	-	1 179
Société Golf de Tunisie	15 474	(71)	-	15 562
Prospera Capital	(380)	395	-	(380)
FCP Valeurs Sérénité 2028	11	4	-	3
Prospera Holding	10	(1 282)	-	-
Adam Golf Tunisie	79	19	-	-
Total Capital et Capitaux propres Groupe hors résultat	1 934 870	379 406	1 800 164	358 591

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Capitaux propres donnée sociale	Elimination des titres	Const écarts d'acq bruts	Const amort/pertes val. EA	Neutr des div	Provisions et réévaluation	Ecart d'évaluation	Plus-value interne	Impôt différé et autres	Réserves minoritaires	Total des capitaux propres
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	1 868 637	-	-	-	16 826	40 829	-	(10 595)	17 722	-	1 933 419
Tunisie Valeurs Assets Management	Intégration Globale	587	(526)	-	-	-	-	-	-	-	(3)	58
BIAT Capital Risque	Intégration Globale	6 016	(4 696)	95	(90)	404	-	-	(1 086)	-	(102)	541
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	3 445	(1 018)	-	-	-	-	-	-	7 964	-	10 391
SICAF BIAT	Intégration Globale	20 389	(19 000)	62	(57)	490	1 150	-	-	-	-	3 034
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	28 184	(27 616)	70	(63)	21	-	-	(717)	107	(1)	(15)
SPT Salloum	Intégration Globale	4 394	(2 549)	171	(162)	-	-	-	-	-	(2 163)	(309)
BIAT Innovation & Technology	Intégration Globale	2 087	(2 004)	78	(78)	-	-	-	-	-	-	83
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	(1 748)	(8 999)	1 863	(1 863)	-	-	-	(1 322)	197	-	(11 872)
Assurances BIAT	Intégration Globale	83 869	(38 623)	10 801	(5 980)	80	-	-	-	-	(4 638)	45 509
Société FAIZA	Intégration Globale	226	(542)	-	-	-	(400)	-	-	-	-	(716)
SICAV Opportunity	Intégration Globale	594	(490)	-	-	-	-	-	-	-	(60)	44
SICAV Trésor	Intégration Globale	158 011	(7 983)	-	-	-	-	-	-	-	(145 657)	4 371
SICAV Prosperity	Intégration Globale	3 130	(512)	-	-	-	-	-	-	-	(2 339)	279
Société Générale de Placement	Intégration Globale	3 296	(3 292)	34	(34)	313	2 551	-	-	-	-	2 868
Société Support et Maintenance Express	Intégration Globale	6 183	(4 656)	131	(131)	157	381	-	-	-	-	2 065
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	(10 707)	(4 166)	1 818	(1 818)	-	-	-	(18 453)	3 923	(78)	(29 481)
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	2 084	(1 609)	-	-	-	-	-	-	-	(123)	352
Société Tanit International	Intégration Globale	25 134	(28 300)	6 540	(6 540)	-	1 147	-	(7 406)	1 366	(6 619)	(14 678)
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	242	(427)	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(186)
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	Intégration Globale	64 188	(26 648)	282	(56)	-	-	1 808	(1 123)	168	(26 020)	12 599
SICAV Patrimoine Obligataire	Intégration Globale	780 675	(9 006)	-	-	-	-	-	-	-	(771 072)	597
Fonds Commun de Créances 1	Intégration Globale	3 111	(1 519)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 592
FCP BIAT Epargne Actions	Intégration Globale	61 570	(154)	-	-	-	-	-	-	-	(61 252)	164
Fonds Commun de Créances 2	Intégration Globale	1 945	(1 503)	-	-	-	-	-	-	-	-	442
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	(3 034)	(8 000)	-	-	-	-	-	-	146	-	(10 888)
SPT Mohamed V	Intégration Globale	32 890	(32 781)	4 733	(178)	-	-	-	-	1 007	(3 756)	1 915
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	1 008	(900)	-	-	-	-	-	-	-	-	108
BIAT Consulting	Intégration Globale	644	(1 436)	-	-	-	-	-	-	79	-	(713)
SPT SFAX	Intégration Globale	8 006	(14 400)	-	-	-	-	-	(1 671)	1 656	(1 377)	(7 786)
BIAT France	Intégration Globale	4 512	(2 920)	-	-	-	-	-	-	(4)	-	1 588
FCP Equity Performance	Intégration Globale	12 017	(6 872)	-	-	-	-	-	-	-	(4 158)	987
SPT Hammamet	Intégration Globale	103 619	(109 660)	-	-	-	-	-	-	(3 468)	(6 122)	(15 631)
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	13 761	(18 370)	-	-	-	-	-	-	(1 859)	(7 141)	(13 609)
INMA Holding	Mise en équivalence	-	(200)	-	-	-	-	-	-	-	-	(200)
Skanes Loisirs et Culture	Mise en équivalence	3 400	(3 400)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	5 749	(5 550)	-	-	-	-	-	-	-	-	199
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	43 730	(77 767)	38 377	(7 253)	2 816	-	2 623	(1 115)	(85)	(180)	1 146
Tunisia Tourism Group	Intégration Globale	46 226	(45 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 226
Value Digital Services	Intégration Globale	12 602	(12 000)	4 865	(243)	-	-	-	-	-	(5 041)	183
Société Golf de Tunisie	Intégration Globale	59 577	(24 500)	(16 480)	16 480	-	-	-	-	-	(19 603)	15 474
Prospera Capital	Intégration Globale	1 120	(1 500)	-	-	-	-	-	-	-	-	(380)
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	53 538	(100)	-	-	66	-	-	-	-	(53 493)	11
Prospera Holding	Intégration Globale	1 500	(1 490)	-	-	-	-	-	-	-	-	10
Adam Golf Tunisie	Intégration Globale	247	(4)	-	-	-	-	-	-	-	(164)	79
Total consolidé		3 516 654	(562 688)	53 440	(8 066)	21 173	45 658	4 431	(43 488)	28 919	(1 121 163)	1 934 870

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Résultat social	Neutr dotations provisions	Neutr des div	Const amort/pertes val. EA	Impôts différés et autres	Résultats des minoritaires	Résultat consolidé
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	357 754	1 821	(16 826)	-	1 599	-	344 348
Tunisie Valeurs Assets Management	Intégration Globale	5 450	-	-	-	-	(54)	5 396
BIAT Capital Risque	Intégration Globale	7 367	-	(404)	(5)	-	(134)	6 824
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	5 171	-	-	-	613	-	5 784
SICAF BIAT	Intégration Globale	806	-	(490)	(3)	-	-	313
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	136	-	(21)	(3)	36	-	148
SPT Salloum	Intégration Globale	9	-	-	(8)	-	(5)	(4)
BIAT Innovation & Technology	Intégration Globale	(1 451)	-	-	-	243	-	(1 208)
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	(1 006)	-	-	-	63	-	(943)
Assurances BIAT	Intégration Globale	19 869	-	(80)	(540)	-	(1 093)	18 156
Société FAIZA	Intégration Globale	(3)	-	-	-	-	-	(3)
SICAV Opportunity	Intégration Globale	(9)	-	-	-	-	1	(8)
SICAV Trésor	Intégration Globale	10 887	-	-	-	-	(10 056)	831
SICAV Prosperity	Intégration Globale	98	-	-	-	-	(73)	25
Société Générale de Placement	Intégration Globale	458	(12)	(313)	-	-	-	133
Société Support et Maintenance Express	Intégration Globale	216	(360)	(157)	-	-	-	(301)
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	(2 446)	-	-	-	1 647	340	(459)
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	96	-	-	-	-	(6)	90
Société Tanit International	Intégration Globale	(237)	516	-	-	455	(240)	494
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	22	-	-	-	-	-	22
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	Intégration Globale	893	-	-	(15)	56	(379)	555
SICAV Patrimoine Obligataire	Intégration Globale	53 593	-	-	-	-	(52 947)	646
Fonds Commun de Créances 1	Intégration Globale	580	-	-	-	-	-	580
FCP BIAT Epargne Actions	Intégration Globale	1 115	-	-	-	-	(1 109)	6
Fonds Commun de Créances 2	Intégration Globale	403	-	-	-	-	-	403
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	(786)	-	-	-	49	241	(496)
SPT Mohamed V	Intégration Globale	1 352	-	-	(237)	1 321	(296)	2 140
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	23	-	-	-	-	-	23
BIAT Consulting	Intégration Globale	59	-	-	-	76	-	135
SPT SFAX	Intégration Globale	(469)	6	-	-	569	(18)	88
BIAT France	Intégration Globale	310	-	-	-	5	-	315
FCP Equity Performance	Intégration Globale	368	-	-	-	-	(131)	237
SPT Hammamet	Intégration Globale	(3 819)	-	-	-	(1 626)	333	(5 112)
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	(1 446)	-	-	-	(2 285)	2 239	(1 492)
Fonds d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	(107)	-	-	-	-	-	(107)
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	5 352	-	(2 816)	(1 919)	(10)	(15)	592
Tunisia Tourism Group	Intégration Globale	1 437	-	-	-	-	-	1 437
Value Digital Services	Intégration Globale	1 660	-	-	(243)	-	(664)	753
Société Golf de Tunisie	Intégration Globale	(106)	-	-	-	-	35	(71)
Prospera Capital	Intégration Globale	400	-	-	-	-	(5)	395
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	1 981	-	(66)	-	-	(1 911)	4
Prospera Holding	Intégration Globale	(1 282)	-	-	-	-	-	(1 282)
Adam Golf Tunisie	Intégration Globale	58	-	-	-	-	(39)	19
Total consolidé		464 756	1 971	(21 173)	(2 973)	2 811	(65 986)	379 406

NOTE VIII – État de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VIII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 2 399 272 mD au 31 décembre 2023 à 2 637 046 mD au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation de 237 774 mD ou 9,91%.

VIII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur comptes ordinaires banques	3 370	2 580
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	37 979	28 840
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 116 588	1 072 934
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	146 841	140 888
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	36 866	31 902
Autres intérêts et revenus assimilés	156 650	132 953
Total Intérêts et revenus assimilés	1 498 294	1 410 097

VIII-1-2. Les commissions en produits

	31/12/2024	31/12/2023
Commission sur opérations de change	2 655	3 191
Commission sur engagements de financement	53 514	42 958
Commission sur engagement de garantie	15 365	14 422
Commission sur prestations de services financiers	127 307	115 549
Commissions sur autres opérations bancaires	90 060	93 241
Total Commissions (en produits)	288 901	269 361

VIII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

		31/12/2024	31/12/2023
Revenus des titres de transaction	(a)	49 560	31 623
Revenus sur titres de placement	(b)	47 416	34 532
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	167 849	185 118
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		264 825	251 273

(a) Revenus des titres de transaction

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des titres de transaction	48 661	31 270
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	1 180	310
Plus ou moins-value de réévaluation des titres BTA	(281)	43
Total Revenus des titres de transaction	49 560	31 623

(b) Revenus des titres de placement

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des obligations	47 322	34 324
Revenus des fonds communs de créances	94	208
Total Revenus sur titres de placement	47 416	34 532

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 185 118 mD au 31 décembre 2023 à 167 849 mD au 31 décembre 2024 enregistrant une diminution de 17 269 mD ou 9,33%.

VIII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus des titres d'investissement	351 334	259 837
Revenus des titres participation	14 203	15 664
Total Revenus du portefeuille d'investissement	365 537	275 501

VIII-1-5. Primes d'assurance émises

Les primes d'assurance émises sont passées de 193 040 mD au 31 décembre 2023 à 219 489 mD au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation de 26 449 mD ou 13,7%.

VIII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 795 363 mD au 31 décembre 2023 à 886 760 mD au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation de 91 397 mD ou 11,49%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Sinistres payés sur opérations d'assurances
- Commissions encourues.
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

VIII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur comptes ordinaires banques	2 338	3 019
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	4 914	6 534
Intérêts sur dépôts de la clientèle	735 758	637 360
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	45 563	46 681
Intérêts sur ressources spéciales	2 484	2 335
Autres intérêts et charges	1 770	11 535
Total Intérêts encourus et charges assimilées	792 827	707 464

VIII-2-2. Les Commissions encourues

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3 737	6 544
Commissions sur autres opérations	1 375	1 220
Total Commissions encourues	5 112	7 764

VIII-2-3. Sinistres payés sur opérations d'assurance

Les sinistres payés sur opérations d'assurance sont passés de 79 855 mD au 31 décembre 2023 à 88 542 mD au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation de 8 687 mD ou 10,88%.

VIII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux provisions sur créances et sinistres	(317 956)	(355 629)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(27 624)	(14 004)
Total des dotations	(345 580)	(369 633)
Pertes sur créances	(81 569)	(61 362)
Total des dotations et des pertes sur créances	(427 149)	(430 995)
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	140 449	84 990
Reprise de provisions pour pertes et charges	9 303	3 170
Total des reprises	149 752	88 160
Récupérations créances passées en perte	184	234
Total des reprises et des récupérations sur créances	149 936	88 394
Solde	(277 213)	(342 601)

VIII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2024 un coût de risque net de 24 464 mD ventilé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(17 226)	(7 709)
Charges et pertes sur titres	(3 081)	(9 028)
Total des dotations et des pertes sur portefeuille d'investissement	(20 307)	(16 737)
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	(337)	7 021
Plus-value de cession des titres de participation	(3 820)	401
Total des reprises	(4 157)	7 422
Total des reprises et des récupérations sur portefeuille d'investissement	(4 157)	7 422
Solde	(24 464)	(9 315)

VIII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique est passée entre décembre 2023 et décembre 2024 de 83 506 mD à 104 417 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 20 911 mD ou 25,04%.

VIII-6. Frais de personnel

Cette rubrique qui est composée principalement des salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre décembre 2023 et décembre 2024 de 339 726 mD à 406 278 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 66 552 mD ou 19,59%.

VIII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 43 179 mD enregistrée entre décembre 2023 et décembre 2024 résulte d'une diminution des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 8 293 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 51 472 mD.

VIII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 630	4 799
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2 971	(13 568)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	36 627	33 444
Dotations aux amortissements des charges reportées	16 565	22 791
Reprise de provisions sur immobilisation	(188)	-
Autres dotations aux provisions	1 854	2 642
Total	62 459	50 108

VIII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est une perte de 2 318 mD qui provient essentiellement des autres gains ordinaires pour 303 mD et des autres pertes ordinaires pour 2 618 mD.

VIII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2024 un montant de 329 156 mD contre 276 652 mD au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 52 504 mD ou 18,98%. Le solde englobe le montant de la contribution sociale de solidarité ainsi que la contribution conjoncturelle, calculées conformément à la réglementation en vigueur.

VIII-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires qui s'élève au 31 décembre 2024 un montant de -13 mD, correspond essentiellement aux pertes exceptionnelles au niveau du groupe.

Note IX. Note sur l'état de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Note IX.1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 4 053 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation bancaire	455	(49)
Dépôts de la clientèle	3 541	(90 789)
Prêts et avances accordées à la clientèle	4 386	28 535
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	13	(328)
Emission et remboursements d'emprunts	71	(121)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	6	-
Impôts sur les sociétés	(1)	-
Ecart de conversion sur filiale étrangère	(99)	-
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(4 319)	(4 228)
Variation nette	4 053	(66 980)

Note IX.2. Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des trésoreries se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Liquidités en TND		
Caisse dinars	193 560	170 090
Correspondants débiteurs	102 536	52 492
Correspondants créditeurs	(554)	(1 312)
Equivalents de liquidités débiteurs	15 339	7 145
Equivalents de liquidités créditeurs	(103 656)	(245 631)
Total des liquidités en TND	207 225	(17 216)
Liquidités en devises		
Caisse en devise	47 451	58 397
Correspondants débiteurs	220 605	122 584
Correspondants créditeurs	(259 214)	(187 514)
Total des liquidités en devises	8 842	(6 533)
Placements en devises	2 480 055	2 708 136
Titres de transactions	812 529	675 684
Emprunt dinars	(49 995)	(111 284)
Liquidités et équivalents de liquidités	3 458 656	3 248 787

Note X – Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers du Groupe BIAT sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26 mars 2025. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2024 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie*

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 26 278 194 KDT et un bénéfice net consolidé (Part du groupe) de 379 406 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

- ***Description du point clé de l'audit***

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 12 785 874 KDT et les provisions et agios réservés constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 1 261 383 KDT (Dont 22 095 KDT de provisions sur les engagements hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- ***Réponses d'audit apportées***

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été

identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et

- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 816 101 KDT au 31 décembre 2024. Les provisions et agios réservés constatés sur ces titres s'élèvent à 72 916 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées ;
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 787 195 KDT et représentent 68% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important

des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute

déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Tunis, le 08 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

Cabinet CMC

Mohamed Lassaad BORJI

Chérif Ben ZINA